



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER)

MANUEL D'EXECUTION TECHNIQUE PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU NIGER (HASKÉ)

Version 1.0

JUIN 2022

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	SOMMAIRE	Rédigé juin 2022

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF DU MANUEL D'EXECUTION DU PROJET HASKÉ	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
DESCRIPTION DU CONTEXTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
SIGLES ET ABBREVIATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	8
1 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET	8
2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	9
2.1 Composante 1 : Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau	11
2.2 Composante 2 : Renforcement de l'écosystème pour le développement de mini-réseaux alimentés à l'énergie solaire PV dans les zones rurales	12
2.3- Composante 3 : augmenter l'accès à l'électricité solaire hors réseau pour les institutions publiques, les ménages et les utilisations productives, ainsi qu'à des solutions de cuisson propres et efficaces (50 millions \$ dont 42,5 millions de l'IDA et 7,5 millions ESMAPP)	13
2.4 Composante 4 : amélioration de la performance opérationnelle du service d'utilité publique, renforcement institutionnel, assistance technique et soutien à la mise en œuvre (32,50 millions d'\$ USD, dont 32,50 millions de \$ USD de l'IDA)	15
2.5 Composante 5 : composante d'intervention d'urgence contingente (CERC, Contingency Emergency Response Component) (cout estimé : 0,00 \$ USD)	16
3- COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET	20
4- BÉNÉFICIAIRES DU PROJET	20
5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	21
5.1 Description des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet	22
5.1.1 La NIGELEC	23
5.1.2 Agence Nigérienne de Promotion de l'Électrification en milieu Rural (ANPER)	24
5.1.3 Agence Nationale d'Énergie Solaire (ANERSOL)	24
5.1.4 Direction des Energies Renouvelables et des Energies de Cuisson (DEREC)	25
5.1.5 Le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER)	25
5.2 Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet	25
5.3 Structures publiques de coordination intersectorielle et de concertation technique	25
5.3.1 Comité de Pilotage : Composition, attributions, rôles et responsabilités	26
5.3.2 Les Points focaux	26
5.3.3 Le Groupe de travail technique et de Coordination	27
5.3.4 Les Unités de Gestion du Projet : Composition, attributions, rôles et responsabilités	28
5.4 Cadre général du Projet	37
5.5 Rôles et responsabilités des acteurs du schéma institutionnel et de mise en œuvre du Projet	40
5.5.1 Description des responsabilités des cadres des UGP de HASKÉ	Erreur ! Signet non défini.
RAPPORTS ET DOCUMENTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.5.2 Description des responsabilités des cadres des UGP de l'ANPER	Erreur ! Signet non défini.
5.5.3 Description des responsabilités des cadres des UGP de l'ANERSOL	Erreur ! Signet non défini.
VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	50
1- SÉLECTION DES ACTIVITÉS	50
1.1.1 Élaboration du Plan de travail	50
1.1.2 Processus de prise de décision du Comité de pilotage du Projet et de la Banque	50
2- MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	50
3- RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ORGANES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	69

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	SOMMAIRE	Rédigé juin 2022

3.1	Module Comité de Pilotage	69
3.2	Module UGP	70
3.3	Module Ministères techniques	70
3.4	Les collectivités territoriales.....	71
3.5	Les Médias	71
3.6	Les organisations de la Société Civile (OSC).....	71
3.7	Les Responsables coutumiers et religieux	71
3.8	Les ONG de mise en œuvre.....	71
-	Implication dans la distribution des équipements solaires.	71
3.9	Les partenaires Techniques et Financiers	71
4-	PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES ONG D'EXÉCUTION.....	72
4.1	Sélection des ONG partenaires.....	72
5-	PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS DU PROJET.....	ERREUR ! Signet non défini.
5.1	Note de cadrage budgétaire.....	Erreur ! Signet non défini.
5.2	Elaboration du PTA interne des UGP	Erreur ! Signet non défini.
5.2.1	Tenue d'un atelier d'arbitrage sur les PTA des structures de mise en œuvre	Erreur ! Signet non défini.
5.2.2	Validation du PTBA	Erreur ! Signet non défini.
5.2.3	Elaboration et signature des accords de mise en œuvre	Erreur ! Signet non défini.
VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ		76
1-	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA PASSATION DES MARCHES	76
1.1	Directives et textes applicables dans le cadre des marchés	76
1.2	Le cadre institutionnel	77
2-	PROGRAMMATION DES MARCHÉS : PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS.....	81
3-	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	82
3.1	Passation des marchés de fournitures, travaux et services autres que des services de consultants.....	83
3.2	LES DIFFERENTES OPTIONS D'APPROCHE DE MARCHES DE FOURNITURES DE BIENS ET SERVICES NON CONSULTANTS	87
3.3	PASSATION DES MARCHES DE SERVICES DE CONSULTANTS.....	87
3.4	SUIVI DES MARCHES ET RECEPTION DES COMMANDES	92
3.5	RAPPORT SUR LA PASSATION DES MARCHES	93
3.6	CLASSEMENT ET ARCHIVAGE DE LA PASSATION DES MARCHES	96
VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ.....		98
1-	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	98
1.1.	Décaissements.....	98
1.1.1.	Dispositions générales.....	98
1.1.2.	Les catégories de dépenses éligibles sur le financement de l'IDA	98
1.1.3	Les catégories de dépenses éligibles sur les subventions MDTF de l'ESMAP	100
1.1.4	Flux financier	100
1.1.5	Décaissements à partir du Compte Désigné.....	102
1.1.6	Paiements directs	102
1.2.	Comptabilité	102
1.3.	Le Contrôle interne	102
1.4.	Informations financières	103
1.5.	Audit externe des comptes du Projet.....	104
VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)		106
2-	GÉNÉRALITÉS SUR LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	106

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	SOMMAIRE	Rédigé juin 2022

1.1.	Pourquoi mettre en place un système de Suivi & Evaluation ?	106
1.2.	Raison d'être du manuel de suivi-évaluation	107
1.3.	Place, utilité et importance du suivi-évaluation	108
1.4.	Structuration du manuel de suivi & Evaluation	110
3-	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	111
2.1	Rappel de quelques références techniques en suivi & évaluation.....	111
2.2	Ancrage institutionnel du système de suivi-évaluation.....	114
2.3	La théorie du changement du projet HASKÉ	120
2.4	Le système de Suivi & Evaluation	122
4-	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION.....	139
3.1.	Plan pluriannuel des activités du projet	139
3.2.	Plan de travail annuel budgétisé des activités	141
3.3.	Planification courante des tâches.....	149
3.4.	Plan de suivi & évaluation des indicateurs du cadre de mesure des résultats	149
5-	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	186
4.1.	Le suivi du plan pluriannuel des activités	186
4.2.	Le suivi du plan de travail annuel budgétisé	188
4.3.	Le suivi des indicateurs du cadre de résultats	194
4.4.	La supervision de la Banque mondiale	198
6-	LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION	200
5.1.	Critères universels d'évaluation	201
5.2.	L'évaluation de référence	202
5.3.	L'évaluation à mi-parcours	202
5.4.	L'évaluation d'impact	203
5.5.	Les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires.....	203
7-	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	204
6.1.	Procédure d'élaboration du rapport semestriel d'avancement	204
6.2.	Rapport semestriel d'avancement.....	205
6.3.	Publication et diffusion des documents	207
	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE.....	214
1.	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE	214
1.1.	Normes Environnementales et Sociales applicables	214
1.2.	Impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels du projet	216
1.3.	Enjeux environnementaux majeurs des zones potentielles d'implantation du projet	217
1.4.	Mesures globales d'atténuation des impacts potentiels négatifs du projet HASKÉ	218
1.5.	Catégorisation environnementale du projet	218
1.6.	Arrangements institutionnels et mécanisme d'intégration des aspects environnementaux et sociaux	220
	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	238
1.	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET HASKÉ	238
1.1.	Arrangements Institutionnels de mise en œuvre du Projet	238
1.2.	Spécialistes en Développement Social (SDS)	238
1.3.	Expert(e) en Violences Basées sur le Genre (VBG)	239
2.	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	242
1.1.	Catégorie du projet et nouvelles Normes Environnementales et Sociales idem	242
1.2.	Impacts sociaux potentiels du projet sur les zones d'implantation	244
1.3.	Effets et risques sociaux négatifs dans les milieux d'accueil du projet	247
1.4.	Exigences de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire	248
1.5.	Cadre institutionnel de la réinstallation.....	251

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	SOMMAIRE	Rédigé juin 2022

1.6.	<i>Procédure de préparation, revue et approbation des éventuels Plans d'Action de Réinstallation (PAR)</i>	254
1.7.	<i>Description du processus de mise en œuvre du PAR.....</i>	260
1.8.	<i>Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du HASKÉ.....</i>	261
3.	PRISE EN COMPTE D'AUTRES DIMENSIONS SOCIALES	265
4.	COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET NÉANMOINS LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX POUR LE VOLUME COMMUNICATION DEVRAIT APPARAÎTRE	267

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	

Les usagers principaux de ce Manuel d'Exécution sont :

- ☐ Le Ministère de l'Energie et des Energies renouvelables ;
- ☐ Le Comité national de pilotage du projet HASKÉ ;
- ☐ Le Ministère en charge du Plan ;
- ☐ Le Ministère en charge des Finances
- ☐ Les Partenaires d'exécution ;
- ☐ Les Unités de Gestion du Projet (NIGELEC, ANPER et ANERSOL) ;
- ☐ Les institutions directement impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

Il met également à leur disposition, les outils nécessaires à la gestion du Projet et un ensemble d'annexes comportant des modèles, des formulaires. Il comprend six (6) parties, à savoir :

Volume 0 :	Description du Projet
Volume 1 :	Mise en œuvre du Projet
Volume 2 :	Passation des marchés du Projet
Volume 3 :	Comptabilité et gestion financière du Projet
Volume 4 :	Système de suivi-évaluation du Projet
Volume 5 :	Mesures de Sauvegarde Environnementale
Volume 6	Mesures de sauvegardes Sociale – Genre- Gestion des Plaintes- Communication sur les actions du Projet

Il s'agit d'un document à l'usage de tous les acteurs impliqués dans ce Projet, et singulièrement du Comité de Pilotage et des unités de gestion du Projet. La Coordination Générale agit au nom du Gouvernement et en qualité d'Unité de Coordination Générale du Projet ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	



VOLUME 0

DESCRIPTION DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET	

VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET

La mise en œuvre du projet HASKÉ s'inscrit dans une approche programmatique multi phases comprenant plus précisément trois phases s'étalant sur la période 2022-2030. Cette approche Programmatique Multi phases s'aligne bien à la Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité (SNAE) et à la stratégie de la Banque mondiale au Sahel. Elle permet d'adresser les défis de l'accélération de l'accès à l'électricité au Niger de manière agressive et adaptative avec des financements significatifs permettant de couvrir les besoins pour doubler l'accès. Il est proposé une approche programmatique en trois phases permettant de mieux articuler la vision globale et apportant de la flexibilité pour la mise en œuvre. L'enveloppe totale du programme, pour l'ensemble des phases, est de 842,5 millions de dollars (IDA) dont 60 millions de dollars de la fenêtre réfugiés (WHR) et 7,5 millions de dollars du Clean Cooking Fund (CCF).

La Phase 1 qui coïncide avec le projet HASKÉ va consister :

- (i) à la construction des dorsales de transport et distribution pour accroître l'accès au réseau et
- (ii) au développement des modèles d'affaires pour soutenir les mini-réseaux, l'énergie solaire hors réseau et de la cuisson propre à travers le pays y compris dans les zones fragiles. Le budget de cette phase est de 317,5 millions de dollars.

La Phase 2 permettra d'une part de s'appuyer sur les infrastructures de la première phase pour étendre l'accès par le réseau et d'autre part, sur la base de l'expérience de la phase 1 les développeurs de mini réseaux, des solutions hors réseau et de cuisson seraient plus préparés à prendre plus de risques. Le budget de cette phase est de 250 millions de dollars.

La Phase 3 contribuera à augmenter le taux d'accès à 60% à l'horizon 2030 conformément à la SNAE avec une allocation budgétaire de 275 millions de dollars.

Le Projet HASKÉ constitue la première phase de cette approche.

Le projet HASKÉ comprendra cinq composantes se présentant comme suit : (i) le renforcement et l'expansion des réseaux de transport et de distribution pour accroître l'accès à l'électricité par le réseau (ii) le renforcement de l'écosystème pour le développement des mini-réseaux solaires pour l'électrification rurale ; (iii) l'expansion de l'accès à l'électricité solaire hors réseau (institutions publiques, ménages, usages productifs) et aux solutions de cuisson propre ; (iv) l'amélioration opérationnelle des services publics, renforcement institutionnel, assistance technique et appui à la mise en œuvre et (v) d'éventuelles contingences.

1 Les objectifs de développement du Projet

Le projet HASKÉ a pour finalité de booster l'accès à l'électricité en milieu urbain et rural et permettre un développement durable de l'électricité au Niger. Il a pour objectif global d'accélérer l'accès à l'électricité pour les ménages, les établissements de santé et d'éducation et les entreprises au Niger à travers le raccordement au réseau et les solutions hors réseau.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Accélérer l'accès à l'électricité pour les ménages, les établissements de santé et d'éducation et les entreprises au Niger à travers le réseau et les solutions hors réseau ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

- Financer la construction d'infrastructures électriques, y compris les lignes de transport, les systèmes de distribution, les mini-réseaux et les systèmes autonomes, et connecter de nouveaux consommateurs et des infrastructures sociales, usages productifs pour soutenir le développement du capital humain ;
- Renforcer la capacité institutionnelle des principales parties prenantes nationales, y compris le secteur privé ;
- Adresser la question de l'énergie domestique de cuisson par le développement du marché.

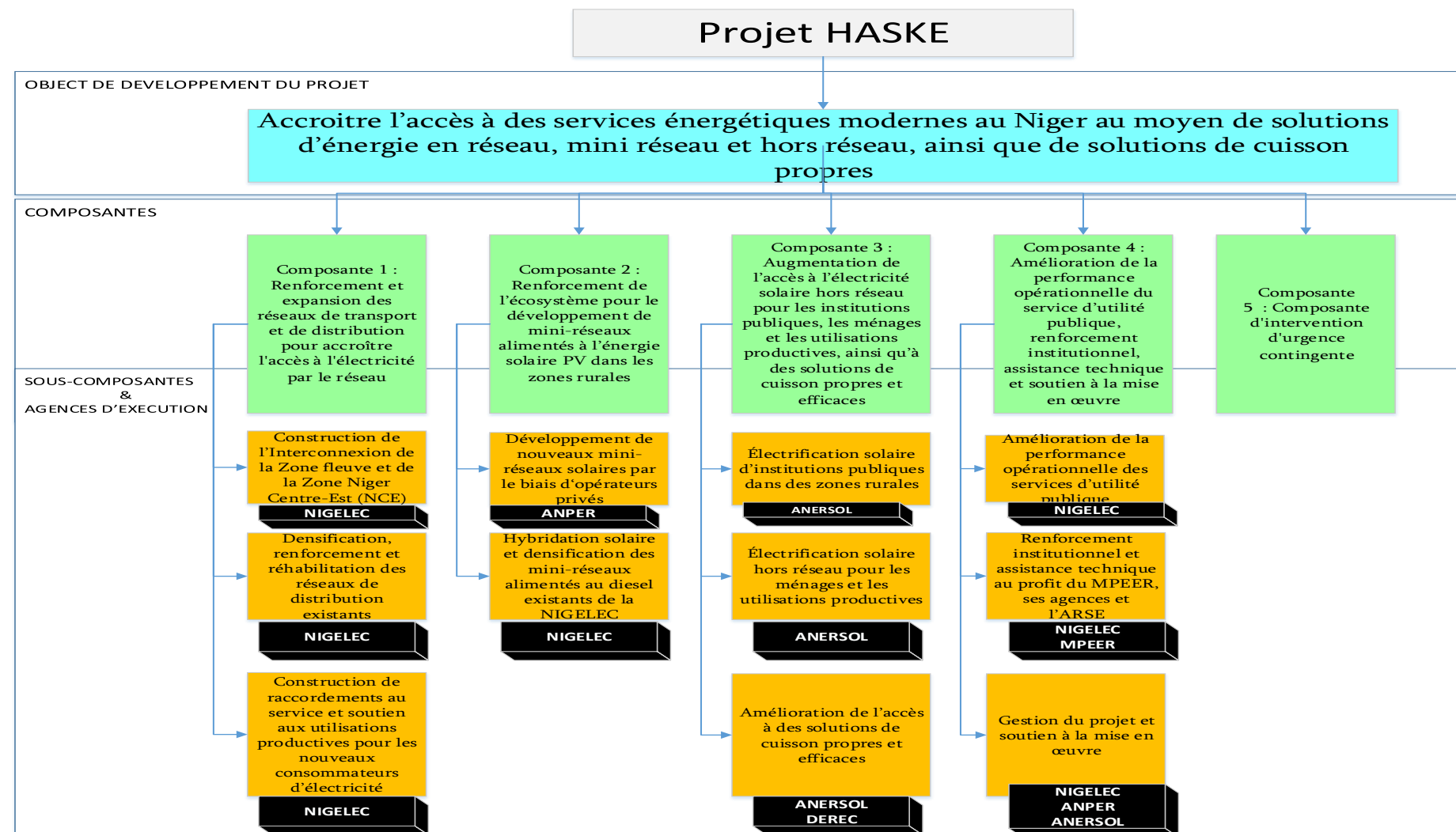
Indicateurs de résultats du Projet

Les indicateurs suivants ont été sélectionnés pour mesurer les progrès vers la réalisation de l'Objectif de Développement du Projet (ODP) :

- Personnes bénéficiant d'un service d'électricité nouveau ou amélioré dans le cadre du projet (nombre) (indicateur de résultats de l'entreprise), dont des femmes (nombre) ;
- Réfugiés et hôtes bénéficiant de services d'électricité grâce au réseau, aux mini-réseaux et aux institutions publiques électrifiées, dont réfugiés (nombre) ;
- Institutions publiques dotées de services d'électricité dans le cadre du projet (nombre) ;
- Personnes bénéficiant de solutions de cuisson propres et efficaces dans le cadre du projet (nombre), dont des femmes (nombre) ;
- Réfugiés et population hôte équipés de solutions de cuisson propres et efficaces (nombre), dont réfugiés, et
- Capacité de production d'énergie renouvelable construite ou réhabilitée (MW) (indicateur de résultats de l'entreprise).

2 Les composantes et sous-composantes du Projet

Le Projet HASKÉ a cinq composantes se présentant schématiquement comme suit :



MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

Composante 1 : Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau (195 millions d'USD équivalent, dont 195 millions de l'IDA);

Composante 2 : Renforcement de l'écosystème pour le développement de mini-réseaux alimentés à l'énergie solaire PV dans les zones rurales (40 millions, dont 40 millions de l'IDA) ;

Composante 3 : Augmenter l'accès à l'électricité solaire hors réseau pour les institutions publiques, les ménages et les utilisations productives, ainsi qu'à des solutions de cuisson propres et efficaces (50 millions d'USD, dont 42,5 millions de l'IDA et 7,5 millions ESMAP MDTF) ;

Composante 4 : Amélioration de la performance opérationnelle du service d'utilité publique, renforcement institutionnel, assistance technique et soutien à la mise en œuvre (32,50 millions d'USD, dont 32,50 millions d'USD de l'IDA);

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC, Contingency Emergency Response Component) (coût estimé : 0,00 d'USD)

2.1 Composante 1 : Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau

Cette composante comprend trois sous-composantes d'investissement. Elle permettra l'accès au service d'électricité en réseau grâce à la construction de réseaux de base de transmission et de distribution en amont et à la modernisation et la densification des réseaux de distribution existants. La composante appuiera les connexions au réseau de nouveaux consommateurs, y compris des réfugiés et des communautés d'accueil.

Sous composante 1.1. Sous-composante 1.1. Construction de l'interconnexion de transmission entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est (90 millions d'USD équivalent, dont 90 millions de l'IDA)

La sous-composante transformera et remodelera les systèmes de transmission d'énergie au Niger en établissant l'interconnexion entre le réseau Ouest (Zone Fleuve — ZF) et le réseau Centre-Est (Niger Centre-Est – NCE), qui sont les deux plus grands réseaux du pays et transmettent 90 % de l'électricité consommée à l'échelle nationale.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

Sous composante 1.2 : Améliorer l'accès au réseau électrique grâce à la densification, au renforcement des systèmes existants et à la construction de nouveaux réseaux de distribution (85 millions d'USD équivalent, dont 85 millions de l'IDA)

Cette permettra de fournir un soutien à la NIGELEC pour améliorer le réseau électrique du Bénéficiaire, par :

- a) la densification, le renforcement, la réhabilitation, la mise à niveau et/ou l'extension de réseaux de distribution existants sélectionnés ;
- b) la construction de nouveaux réseaux de distribution pour l'électrification rurale basée sur le réseau de certaines localités ;
- c) l'engagement d'un ingénieur-conseil expérimenté pour superviser les activités menées au titre de la Partie 1.2(b).

Sous composante 1.3 : Construction de raccordements au service et soutien aux utilisations productives pour les nouveaux consommateurs d'électricité (coût estimé : 20 millions d'USD équivalent, dont 20 millions de l'IDA).

Cette sous-composante permettra de fournir un soutien à la NIGELEC pour développer les raccordements au réseau des nouveaux consommateurs, par :

- a) l'acquisition d'équipements de raccordement, de biens et de matériels, et les travaux d'installation du réseau ;
- b) l'octroi de subventions pour les appareils électriques à haut rendement énergétique et les équipements à usage productif (« Subventions d'équipement ») ;
- c) la réalisation de campagnes de sensibilisation des communautés sur les services d'électricité et le processus d'électrification dans des zones sélectionnées ;
- d) l'engagement d'un consultant technique pour soutenir l'administration desdites subventions d'équipement et la supervision des activités réalisées au titre de la Partie 1.3(b).

2.2 Composante 2 : Renforcement de l'écosystème pour le développement de mini-réseaux alimentés à l'énergie solaire PV dans les zones rurales

Cette composante intensifiera et renforcera les activités mises en œuvre dans le cadre du NESAP en soutenant

- a) le développement de nouveaux mini-réseaux hybrides solaire PV-diesel par le biais d'opérateurs privés,
- b) l'hybridation avec l'énergie solaire PV et la densification des mini-réseaux alimentés au diesel existants dans le but de fournir un accès à de nouveaux consommateurs, tout en améliorant l'alimentation pour les utilisateurs existants. La composante fournira également des subventions pour soutenir l'acquisition par les ménages d'appareils et d'équipements électriques destinés à des utilisations productives dans les régions rurales, en mettant un accent particulier sur les femmes bénéficiaires et les entreprises menées par les femmes.

Sous composante 2.1. Développement de nouveaux mini-réseaux solaires par le biais d'opérateurs privés (coût estimé : équivalent à 22,5 millions d'USD, dont 22,5 millions de l'IDA).

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

Apporter un soutien à l'ANPER pour accroître l'accès aux services d'électricité dans les zones prioritaires grâce à des solutions de mini-réseaux, notamment par :

- a) la réalisation d'investissements par l'ANPER dans de nouveaux mini-réseaux solaires (sans ou avec diesel, le cas échéant), notamment par la préparation d'études techniques et la fourniture d'une assistance technique pertinente pour : i) faciliter et attirer la participation et les investissements du secteur privé (y compris une approche du développement des mini-réseaux pilotée par le secteur privé), ii) concevoir des mécanismes de passation des marchés pour les opérateurs privés en matière de construction et gestion des mini-réseaux solaires, iii) renforcer le cadre réglementaire, et iv) sélectionner des sites pour lesdits mini-réseaux ;
- b) soutenir la construction des infrastructures des mini-réseaux sélectionnés (y compris le système d'énergie solaire, le stockage par batterie, l'onduleur, le système de secours diesel le cas échéant, le réseau de distribution) ;
- c) fournir des compteurs, des équipements de raccordement et des équipements à usage productif ; et
- d) engager un ingénieur conseil expérimenté pour superviser la conception technique, la préparation des dossiers d'appel d'offres et la supervision des travaux de construction réalisés dans le cadre de la Partie 2.1(b).

Sous composante 2.2. . *Hybridation solaire et densification des mini-réseaux alimentés au diesel existants de la NIGELEC (17,5 millions d'USD, dont 17,5 millions de l'IDA).*

Cette sous-composante aidera la NIGELEC pour fournir un accès à de nouveaux clients et améliorer la fourniture d'électricité aux utilisateurs existants, par :

- a) la réalisation d'investissements par la NIGELEC dans l'hybridation et la densification des mini-réseaux isolés existants fonctionnant au diesel dans les zones rurales (par la construction et l'installation d'une source de production d'énergie solaire et d'une batterie de stockage sur des sites sélectionnés) ;
- b) le cas échéant, l'installation de compteurs, d'équipements de raccordement et de logiciels améliorés ;
- c) l'engagement d'un ingénieur conseil pour finaliser les études techniques et superviser les travaux de construction.

2.3- Composante 3 : *augmenter l'accès à l'électricité solaire hors réseau pour les institutions publiques, les ménages et les utilisations productives, ainsi qu'à des solutions de cuisson propres et efficaces (50 millions \$ dont 42,5 millions de l'IDA et 7,5 millions ESMAPP)*

Cette composante contribuera au développement du capital humain en électrifiant des infrastructures sociales, dont des écoles, des centres de santé et des systèmes de pompage d'eau potable, dans des régions rurales non couvertes par l'électrification tant par le biais de mini-réseaux que du réseau principal

Sous composante 3.1. : *Électrification solaire d'institutions publiques dans des zones rurales (15 millions d'USD, dont 15 millions de l'IDA)*

Cette Sous-composante vise à apporter un soutien à l'ANERSOL pour accroître l'électrification des infrastructures sociales (y compris les établissements scolaires, les centres de santé, l'éclairage public et

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

les systèmes de pompage d'eau potable) dans les zones rurales et les zones de réfugiés grâce à des solutions hors réseau, en sélectionnant les installations bénéficiaires, en développant une approche de marché public, et en installant et en exploitant des systèmes solaires pour les bénéficiaires sélectionnés.

Sous composante 3.2. : *Électrification solaire hors réseau pour les ménages et les utilisations productives (coût estimé : équivalent à 20 millions d'USD, dont 20 millions de l'IDA).*

Cette Sous-composante vise à Soutenir l'ANERSOL pour assurer la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance de systèmes/applications solaires autonomes pour certains ménages non électrifiés dans les zones rurales et les zones de réfugiés sur l'ensemble du territoire du Bénéficiaire (en se concentrant sur cinq régions prioritaires), par :

- a) des dons de financement axés sur les résultats aux entreprises, coopératives ou ONG solaires hors réseau éligibles, afin de faciliter la vente de systèmes solaires éligibles et la fourniture de services après-vente aux bénéficiaires finaux (ménages et/ou entreprises éligibles) (« Dons FBR ») ;
- b) des subventions à la demande aux ménages et professionnels éligibles, à des entreprises privées, coopératives ou ONG éligibles, pour couvrir partiellement les coûts d'achat et d'installation des systèmes solaires (« Subventions FBR ») ;
- c) le financement partiel de l'engagement d'une société de soutien à l'administration du fonds (« Gestionnaire du fonds ») et d'un agent de vérification indépendant (« Agent de vérification ») pour valider les résultats déclarés par les bénéficiaires des Dons FBR et des Subventions FBR afin de superviser les activités réalisées dans le cadre des Parties 3.2(b), 3.2(c), 3.3(b) et 3.3(c) du Projet ; et
- d) assistance technique, campagnes de sensibilisation, renforcement des capacités et activités de communication.

Sous composante 3.3 : *Améliorer l'accès à des solutions de cuisson propres et efficaces (15 millions d'USD, dont 7,5 millions de l'IDA et 7,5 millions de dons ESMAP MDTF).*

Cette Sous-composante fournira un soutien au Bénéficiaire, à travers le DEREK, pour promouvoir des solutions de cuisson efficace et propre (CEP), par la réalisation d'un Projet d'activités comprenant :

- a) l'assistance technique aux bénéficiaires sélectionnés des activités menées au titre de la Partie 3.3 (y compris les coûts de fonctionnement) ;
- b) la fourniture de dons de financement basés sur les résultats du côté de l'offre aux entreprises, coopératives ou ONG éligibles afin de faciliter la vente de technologies et de produits de cuisson éligibles aux bénéficiaires finaux (ménages éligibles) (« Dons FBR ») ;
- c) l'octroi de subventions de financement axées sur les résultats du côté de la demande aux entreprises, coopératives ou ONG éligibles qui vendent ou distribuent des technologies et des produits de cuisson éligibles afin de rendre ces nouvelles technologies et ces nouveaux produits plus abordables pour les bénéficiaires finaux (« Subventions FBR ») ;
- d) le financement partiel des contrats du Gestionnaire du Fonds et de l'Agent de vérification.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

2.4 Composante 4 : **amélioration de la performance opérationnelle du service d'utilité publique, renforcement institutionnel, assistance technique et soutien à la mise en œuvre (32,50 millions de \$ USD, dont 32,50 millions de \$ USD de l'IDA)**

Sous composante 4.1 : *Amélioration de la performance opérationnelle des services d'utilité publique (15,00 millions d'USD, dont 15 millions de dollars pour l'IDA).*

Cette Sous-composante permettra la réalisation d'un Programme d'activités (y compris des activités d'assistance technique, de financement et de préinvestissement) pour améliorer les performances opérationnelles de la NIGELEC, par :

- a) la mise en place d'un système de gestion, de contrôle et de suivi à distance, par la mise à niveau de l'infrastructure de comptage (y compris les compteurs intelligents, les modems, les logiciels et un centre de contrôle de comptage) et la formation du personnel concerné ;
- b) l'établissement d'un système d'enregistrement et de gestion des incidents ;
- c) la mise en œuvre d'un Projet de réduction des pertes de distribution, par l'installation de compteurs intelligents dans des postes sélectionnés ;
- d) la numérisation des processus d'entreprise et la mise à niveau des systèmes de gestion et de facturation des clients ;
- e) le renforcement de sa capacité institutionnelle et technique à mettre en œuvre et à superviser le projet par la formation du personnel sélectionné ;
- f) la promotion des équipements d'efficacité énergétique ainsi que la mise en œuvre de campagnes de communication ciblées.

Sous composante 4.2 : *Renforcement institutionnel et assistance technique (5,30 millions d'USD, dont 5,30 millions d'USD IDA)*

Cette Sous-composante vise à favoriser la fourniture d'un appui au MEER du Bénéficiaire par le biais d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'énergie, afin de :

- a) renforcer la configuration institutionnelle globale du secteur et sa capacité technique à mettre en œuvre les stratégies et politiques nationales, son rôle dans la planification de l'électrification, la promotion des technologies résilientes au climat, le cadre technique et les politiques sectorielles ;
- b) soutenir la capacité de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) et améliorer le cadre réglementaire régissant le secteur ;
- c) soutenir le développement de projets de production d'électricité par des activités de préinvestissement (telles que des études de faisabilité, des schémas directeurs, des évaluations environnementales et sociales, des services d'appui-conseil)
- d) des activités de formation.

Sous composante 4.3 : *Gestion du projet et soutien à la mise en œuvre (12,20 millions d'USD, dont 12,20 millions d'USD IDA)*

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

Soutenir le Bénéficiaire, et plus particulièrement a) la NIGELEC, b) l'ANPER, et c) l'ANERSOL, pour assurer une gestion, une coordination, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation, et une supervision du projet efficaces, transparents et responsables, par : la fourniture de biens, de services de consultants (y compris la préparation d'audits, d'instruments de sauvegarde et de documents d'implication des parties prenantes), les études techniques nécessaires, la formation, le financement des coûts de fonctionnement, l'acquisition d'un système de passation de marchés en ligne, et une plateforme numérique pour suivre et rendre compte des activités du Projet.

2.5 Composante 5 : **composante d'intervention d'urgence contingente (CERC, Contingency Emergency Response Component) (cout estimé : 0,00 \$ USD).**

Cette Sous-composante permettra de fournir une intervention immédiate dans le cadre d'une urgence ou d'une crise qui répond aux critères d'éligibilité le cas échéant.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

Résumé des activités par composante

Composantes et activités	Coût estimé (en millions d'USD)	Financement de l'IDA (en millions d'USD)	Financement ESMAP MDTF (en million d'USD)
Composante 1. Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau	195	195	
<i>Sous-composante 1.1. Construction de l'interconnexion de transmission entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est</i>	90	90	
<i>Sous-composante 1.2. Améliorer l'accès au réseau électrique grâce à la densification, au renforcement des systèmes existants et à la construction de nouveaux réseaux de distribution</i>	85	85	
<i>Densification et renforcement des systèmes de distribution</i>	30	30	
<i>Construction de nouveaux réseaux de distribution dans des zones rurales</i>	50	50	
<i>Ingénieur Conseil</i>	5	5	
<i>Sous-composante 1.3. Construction de raccordements au service et soutien aux utilisations productives pour les nouveaux consommateurs d'électricité</i>	20	20	
<i>Nouveaux raccordements (compteurs et matériels de raccordement)</i>	16,5	16,5	
<i>Appareils et utilisations productives</i>	3,5	3,5	
Composante 2. Renforcement de l'écosystème pour le développement de l'électricité par mini-réseaux en milieu rural	40	40	0
<i>Sous-composante 2.1 Développement de nouveaux mini-réseaux solaires par le biais d'opérateurs privés</i>	22,5	22,5	0
<i>Sous-composante 2.2. Hybridation solaire et densification des mini-réseaux alimentés au diesel existant de la NIGELEC</i>	17,5	17,5	0
Composante 3. Augmentation de l'accès à l'électricité solaire hors réseau pour les institutions publiques, les ménages et les utilisations productives, ainsi qu'à des solutions de cuisson propres et efficaces	50,0	42,5	7,5

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

Composantes et activités	Coût estimé (en millions d'USD)	Financement de l'IDA (en millions d'USD)	Financement ESMAP MDTF (en million d'USD)
Sous-composante 3.1. Électrification solaire d'institutions publiques dans des zones rurales	15,0	15,0	0
Électrification de centres de santé	7,0	7,0	0
Électrification d'écoles	4,0	4,0	0
Systèmes solaires de pompage de l'eau potable	1,0	1,0	0
Électrification d'équipements publics (éclairage public, marchés, etc.)	1,0	1,0	0
Deux premières années d'E&M	0,4	0,4	0
Supervision, renforcement des capacités et gestion	1,2	1,2	0
Développement d'une stratégie de viabilité	0,4	0,4	0
Sous-composante 3.2. Électrification solaire hors réseau pour les ménages et les utilisations productives	20,0	20,0	0
Subventions du côté de l'offre via un FBR	2,0	2,0	0
Subventions du côté de la demande destinées aux ménages	10,0	10,0	0
Subventions du côté de la demande destinées aux utilisations productives	4,0	4,0	0
Gestionnaire de fonds et agence de vérification indépendante	2,5	2,5	0
Renforcement des capacités, sensibilisation et communication	1,5	1,5	0
Sous-composante 3.3. Améliorer l'accès à des solutions de cuisson propres et efficaces	15,0	7,5	7,5
Promotion de fours à biomasse écoénergétiques commerciaux	4,15	2,6	1,55
Promotion de cuisinières et de combustibles modernes (GPL)	4,05	0	4,05
Diffusion des fours à biomasse traditionnels de niveau supérieur non commerciaux	2,7	2,0	0,7
Gestionnaire de fonds et agence de vérification indépendante	1,2	0	1,2

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	2 LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	

Composantes et activités	Coût estimé (en millions d'USD)	Financement de l'IDA (en millions d'USD)	Financement ESMAP MDTF (en million d'USD)
Assistance technique et activités de développement du marché	1,7	1,7	0
Gestion des activités, équipement et soutien à la mise en œuvre (DPED)	1,2	1,2	0
Composante 4. Amélioration opérationnelle du service d'utilité publique, renforcement institutionnel, assistance technique et soutien à la mise en œuvre	32,5	32,5	0
Sous-composante 4.1 Amélioration opérationnelle du service d'utilité publique	15,0	15,0	0
Projet de protection des recettes (PPR)	4,0	4,0	0
Système de signalement et de gestion des incidents (IRMS)	1,5	1,5	0
Projet de réduction des pertes de distribution	1,5	1,5	0
Numérisation des processus d'entreprise de la NIGELEC	5,0	5,0	0
Projet de perfectionnement des ressources humaines de la NIGELEC	1,5	1,5	0
Efficacité énergétique pour la réduction des pointes de demande	1,5	1,5	0
Sous-composante 4.2. Renforcement institutionnel et assistance technique au secteur	5,3	5,3	0
Sous-composante 4.3. Soutien à la gestion et à la mise en œuvre du projet	12,2	12,2	0
Gestion et supervision du projet — NIGELEC	4,5	4,5	0
Gestion et supervision du projet — ANPER	2,5	2,5	0
Gestion et supervision du projet — ANERSOL	3,0	3,0	0
Suivi et évaluation	0,7	0,7	0
Études techniques	0,5	0,5	0
Mesures de sauvegarde et implication des parties prenantes	1,0	1,0	0
Total	317,5	310.0	7,5

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	3- COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET	

3- Coût et financement du Projet

Le coût global du Projet HASKÉ est de 317,5 millions de dollars US. La date de signature de l'accord est le 01 mars 2022 et la date de clôture le 31 Mai 2027. Ce montant accordé à la partie nationale sous forme de don est réparti par composante comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau récapitulatif du budget par composantes

Composantes du Projet	Coût du Projet (en millions USD) (x 1.000.000 US \$)
C1 : Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau	195
C2 : Renforcement de l'écosystème pour le développement de l'électricité par mini-réseaux en milieu rural.	40
C3 : Augmentation de l'accès à l'électricité solaire hors réseau pour les institutions publiques, les ménages et les utilisations productives, ainsi qu'à des solutions de cuisson propres et efficaces	50
C4 : Amélioration opérationnelle du service d'utilité publique, renforcement institutionnel, assistance technique et soutien à la mise en œuvre	32,5
C5 : composante d'intervention d'urgence contingente	0
Total	317,5

4- Bénéficiaires du Projet

Les bénéficiaires ultimes du projet sont les ménages, les entreprises et les institutions publiques du Niger à travers les canaux suivants :

(a) les ménages actuellement non électrifiés seront raccordés à l'électricité (en réseau ou hors réseau) avec une subvention ciblée pour les plus vulnérables ;

(b) la qualité et la fiabilité des services d'électricité s'amélioreront, permettant aux ménages et aux entreprises d'utiliser l'électricité de manière plus productive ;

(c) les ménages utilisant la biomasse pour cuisiner devraient bénéficier d'avantages sanitaires et économiques en passant à des options de cuisson plus propres ;

(d) une partie des institutions publiques actuellement non électrifiées au Niger, y compris les écoles et les centres de santé, seront raccordées à l'électricité. En outre, en soutenant l'électrification par des solutions solaires hors réseau. La NIGELEC sera un bénéficiaire direct du projet car elle devrait bénéficier d'un meilleur recouvrement des coûts grâce à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle (réduction des pertes techniques et commerciales), et de revenus potentiellement plus élevés grâce à l'augmentation du taux d'électrification et à l'amélioration de la qualité du service.

L'ANPER l'ANERSOL et la DEREK devraient également bénéficier du projet, bien que dans une moindre mesure, grâce au renforcement de leurs capacités et à la possibilité de remplir leurs mandats.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

Le secteur privé nigérien, actif dans le secteur de l'énergie solaire, bénéficiera également du projet car il sera habilité par celui-ci pour fournir plusieurs services aux bénéficiaires finaux.

Le projet cherche enfin à renforcer les compétences techniques et de gestion de l'entité en l'associant à la mise en œuvre des composantes liées à l'électrification rurale.

Les réfugiés et les communautés d'accueil sont des bénéficiaires clairement ciblés par le projet. Globalement, il est prévu que 550 000 réfugiés et population d'accueil (dont 170 000 réfugiés) bénéficieront directement des services d'électricité à travers l'électrification des localités et des infrastructures communautaires (infrastructures de santé et d'éducation, éclairage public, pompage d'eau).

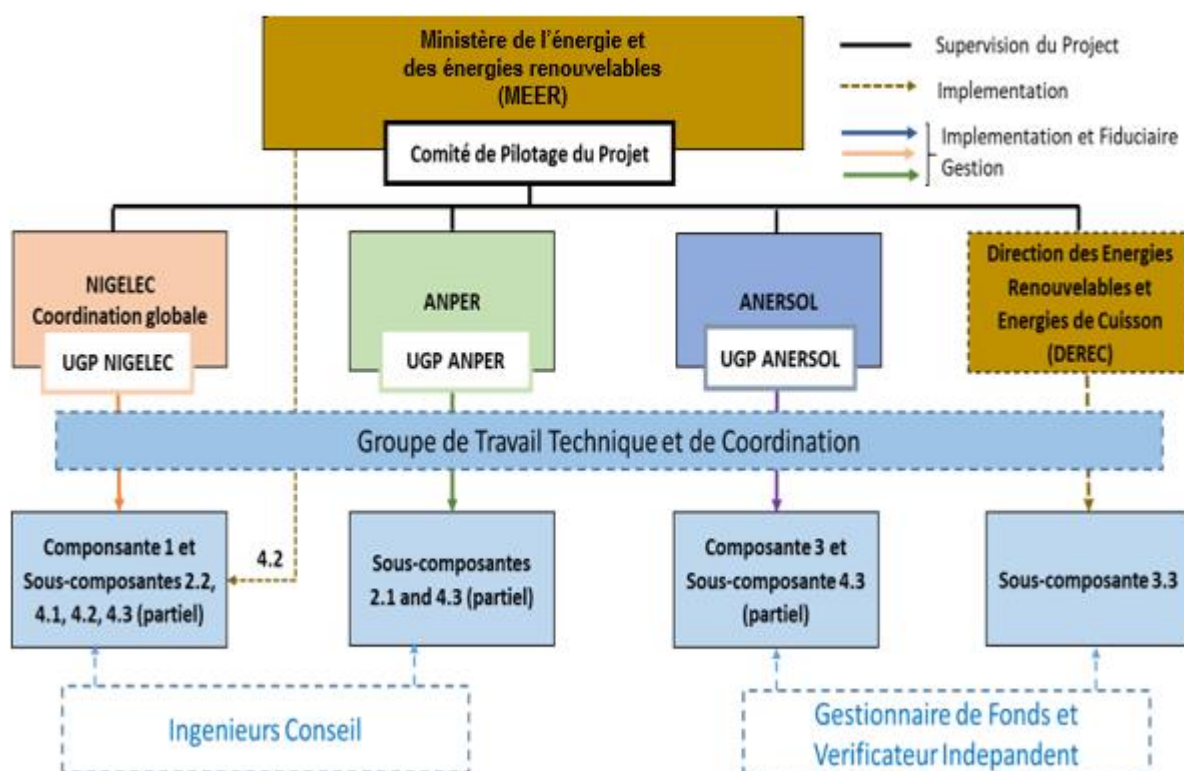
En plus d'avoir accès à des services sociaux améliorés, au moins 74 500 ménages de réfugiés et leurs hôtes (30 000 ménages de réfugiés ou 165 000 réfugiés) seront raccordés à l'électricité dans leurs résidences par le réseau et le hors réseau.

Environ 4 000 équipements à usage productif soutiendront les activités génératrices de revenus des réfugiés et de leurs hôtes. En plus de l'accès aux services d'électricité, la population réfugiée et hôte bénéficiera de solutions de cuisson propre dans les zones ciblées. Ainsi 605 000 réfugiés et la population hôte, dont 192 500 réfugiés, bénéficieront de solutions de cuisson propres. En dehors de ces bénéficiaires directs, l'extension du réseau à de grands sites de réfugiés tels que Ayorou, Abala, Ouallam à Tillabery (36 700 réfugiés) et les villages d'opportunités à Maradi offrent la possibilité d'électrifier un certain nombre de villages, dont 141 villages dans les 18 communes d'accueil de réfugiés qui font partie de la liste prioritaire du PRA.

Des systèmes solaires autonomes seront déployés pour fournir de l'électricité au seul camp de réfugiés restant, Sayam Forage, où vivent près de 26 680 réfugiés dans la région de Diffa, ainsi qu'aux réfugiés d'autres zones qui ne pourraient pas être couverts par le réseau. Une estimation préliminaire de la population vivant dans un rayon de 10 km autour des 20 localités accueillant les réfugiés indique que 680 000 bénéficiaires pourraient être atteints grâce au projet. Davantage de réfugiés pourraient bénéficier du réseau électrique dans la région de Diffa, dans la mesure où la présence de l'État est rétablie et que la situation sécuritaire s'améliore. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays bénéficieront également du projet, en particulier dans les sites de développement urbain humanitaire où elles sont mélangées aux réfugiés. Les modalités de mise en œuvre et le soutien seront définis sur la base des études en cours pour le Sahel et le lac Tchad en collaboration avec le HCR. Compte tenu de la volatilité de la situation sécuritaire, le projet devra continuellement apprendre et s'adapter pour gérer les risques de mise en œuvre.

5- Cadre institutionnel du Projet

Le projet sera mis en œuvre par trois unités de gestion (UGP) au sein de la NIGELEC, de l'ANPER et de l'ANERSOL. Les UGP conserveront l'entière responsabilité fiduciaire des activités gérées. La coordination générale sera assurée par la NIGELEC.



5.1 Description des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet

Dans la mise en œuvre du projet, différentes Agences semi-autonomes sous la tutelle du Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables interviendront. Il a été jugé préférable à la réussite de la mise en œuvre du projet, la création d'un Comité de Pilotage, d'un Groupe de Travail Technique et de Coordination (GTTC) et des Unités de Gestion de projet par Agence.

Les structures concernées et leur mission sont présentées ci-dessous :

L'organisation institutionnelle et l'organisation de la mise en œuvre du Projet HASKÉ partagent un certain nombre de caractéristiques, notamment une structure globale commune composée d'un comité de pilotage du Projet et une Unité de Gestion pour chaque Agence d'exécution.

L'ancrage institutionnel ci-dessus est sous-tendu par l'organigramme hiérarchico-fonctionnel des trois (03) agences d'exécution à savoir la NIGELEC, l'ANPER et l'ANERSOL. Conformément aux dispositions convenues pour la mise en œuvre du Projet HASKÉ, chaque Agence doit se doter d'un Coordonnateur de Projet recruté à cette fin. Le Coordonnateur est placé sous l'autorité du Directeur Général ou de la Directrice Générale de l'Agence d'exécution.

L'Unité de Gestion de Projet est composée de trois types de ressources humaines :

- **les personnes recrutées spécifiquement pour l'exécution du Projet** : ce personnel est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Coordonnateur du Projet dans l'agence d'exécution,
- **le personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution** : ce personnel répond à la direction générale de l'agence d'exécution suivant son organigramme global. Il maintient des relations fonctionnelles avec le Coordonnateur et les autres Spécialistes recrutés pour de l'Unité de Gestion du Projet au sein de l'agence d'exécution. Dans le système d'informations, le dispositif

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

devrait être assez fluide pour permettre la gestion et le partage des informations avec les membres de la Coordination du projet,

- **le personnel de l'agence d'exécution mutualisé notamment pour certaines responsabilités fiduciaires et techniques** : Ce personnel placé sous l'autorité de la direction générale de l'agence d'exécution, travaillera dans les mêmes conditions que les le personnel mis à disposition.

Pour chacune des agences d'exécution, les trois figures ci-dessous synthétisent les ressources humaines clés en charge d'animer l'Unité interne de Gestion du Projet. Outre le Coordonnateur, nous avons le personnel spécifique recruté pour le projet (en fond bleu), le personnel en détachement ou mutualisé (en fonds vert).

5.1.1 La NIGELEC

La NIGELEC (Société Nigérienne d'Electricité) est le service public parapublic de production et de transport d'électricité au Niger. Elle est détenue majoritairement par le gouvernement du Niger et a été fondée en 1968.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HASKÉ, La NIGELEC est l'Agence principale chargée de la coordination générale du Projet. La NIGELEC assurera cette fonction à travers la Cellule de Gestion des Projets (CGP).

Pour assurer la gestion de ses grands projets, le Projet HASKÉ y compris et en vue d'obtenir et garantir la cohérence et la coordination dans leur mise en œuvre, ainsi que l'économie de structure et de frais de gestion qui en découlent, la NIGELEC a créé une Cellule de Gestion des Projets - CGP, qui, en tant que telle, sera son Unité d'exécution ou de gestion du projet (UGP).

Rattachée au Secrétariat général (SG), l'UGP se situe au même niveau hiérarchique que les autres départements opérationnels de la NIGELEC, assurant ainsi une coordination adéquate dans l'ensemble du staff de la Direction générale. Il en découle que le pilotage du projet est mené au niveau du Comité de Direction de la NIGELEC qui regroupe toutes les directions fonctionnelles avec les entités rattachées au SG, qui se réunit régulièrement et autant que de besoin pour connaître des résultats de la gestion globale de la société dans ses différents compartiments et dont compte est rendu au Conseil d'administration statutaire (CA) par le Directeur Général (DG) de la NIGELEC au cours des deux (02) sessions ordinaires qui se tiennent dans l'année. Du reste et pour rappel, le CA a délégué au DG, pleins pouvoirs pour la gestion de la société conformément à ses statuts harmonisés aux dispositions de l'OHADA.

Le Coordonnateur de l'UGP assure aussi la coordination tant au sein de l'équipe chargée de la gestion du Projet HASKÉ qu'avec les autres projets en cours. Il sera responsable de la mise en œuvre globale du Projet HASKÉ, y compris de la liaison avec le point focal du Ministère de l'Énergie.

Le Coordonnateur de L'UGP rendra compte au Secrétaire général de la NIGELEC et sera appuyé par l'équipe de projet qui comprendra des spécialistes responsables des domaines suivants : passation des marchés, gestion financière, technique, et sauvegardes. Les membres de l'équipe de gestion du Projet HASKÉ seront nommés au sein de la NIGELEC, et pour certains domaines d'activités qui le nécessitent (passation des marchés, comptabilité du projet, suivi & évaluation), recrutés sous forme de consultants individuels externes à la NIGELEC, en fonction des besoins de la mise en œuvre, afin de satisfaire aux exigences prescrites dans l'Accord de financement et les autres documents subséquents.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

5.1.2 Agence Nigérienne de Promotion de l'Électrification en milieu Rural (ANPER)

Mise en place par la Loi N° 2013-24 du 06 mai 2013 portant création de l'ANPER, l'Agence a pour mission, la Mise en œuvre et le suivi des Projets de développement de l'électrification rurale sur toute l'étendue du territoire national. A ce titre, elle est chargée entre autres :

- Préparer les Projets annuel et pluriannuel ;
- Coordonner et superviser l'intervention des acteurs ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage ;
- Mobiliser le financement ;
- Fournir une assistance technique et financière aux promoteurs ;
- Réguler et contrôler le développement de l'activité d'électrification rurale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HASKÉ, L'ANPER sera responsable de la coordination, la mise en œuvre et de la supervision des activités liées aux nouveaux mini-réseaux (sous-composante 2.1) et 4.3 (en partie).

L'ANPER est responsable de la gestion financière, de la passation des marchés et de la gestion des aspects environnementaux et sociaux des sous-composantes qu'elle met en œuvre

5.1.3 Agence Nationale d'Énergie Solaire (ANERSOL)

Mise en place par Décret N° 2018-798//PRN/M/E du 15 Novembre 2018, modifiant la loi n° 98-017 du 15 juin 1998, portant création d'un établissement Public à caractère administratif dénommé « Centre National d'Énergie Solaire » (CNES), l'Agence Nationale de l'Energie Solaire a pour missions la promotion et le développement de l'énergie solaire dans tous les secteurs de l'économie nationale.

A ce titre, elle est chargée de :

- concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les Projets et les projets de développement en matière d'énergie solaire, en relation avec les structures concernées ;
- assurer la maîtrise d'œuvre des projets dans le domaine de l'énergie solaire ;
- assurer la promotion à l'échelle industrielle, des équipements solaires issus de la recherche appliquée, y compris par le biais de Partenariat Public Privé (PPP) ;
- proposer et vulgariser des normes et des labels pour les équipements et appareils fonctionnant à partir des sources d'énergie solaire en relation avec les structures nationales concernées ;
- exercer, au niveau national, l'exclusivité du contrôle de qualité des équipements et appareils, du contrôle de conformité des installations et de certification des acteurs du domaine de l'énergie solaire en relation avec les structures concernées ;
- donner un avis technique sur les dossiers de demande d'agrément pour l'exercice de toute activité relevant du domaine de l'énergie solaire ;
- assurer le renforcement des capacités des acteurs du domaine de l'énergie solaire ;
- contribuer à la formation professionnelle dans le domaine de l'énergie solaire ;
- mener des actions de sensibilisation et de communication liées à l'utilisation de l'énergie solaire ;
- conduire les recherches sur l'énergie solaire et vulgariser les résultats tout en assurant la veille et l'adaptation technologiques ;
- évaluer, tenir et mettre à jour les potentialités nationales d'énergie solaire ;
- exercer toute autre mission à elle confiée par le Ministère chargé de l'Energie.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

En outre, l'ANERSOL participe à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et au développement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'énergie solaire.

Dans le cadre du Projet HASKÉ, l'ANERSOL sera chargée de la mise en œuvre de la composante 3 et de la sous-composante 4.3 (en partie).

L'ANERSOL est responsable de la gestion financière, de la passation des marchés et de la gestion des aspects environnementaux et sociaux des composantes et sous-composantes qu'elle met en œuvre.

5.1.4 Direction des Energies Renouvelables et des Energies de Cuisson (DEREC)

Créée par Décret 2022-406/PRN/MP/E/ER du 04 juin 2021 portant organisation du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, la DEREK sera responsable de la mise en œuvre technique de la sous-composante 3.3 pour la cuisson propre.

La mise en œuvre des activités confiées à la, DEREK se fera sous la coordination et la responsabilité fiduciaire de l'ANERSOL

5.1.5 Le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER)

Le Ministère de l'Energie et des Energies renouvelables assure la tutelle du Projet. A ce titre, il assume les responsabilités suivantes :

- Assurer la reconnaissance administrative du Projet ;
 - Assurer la coordination globale des interventions du Projet à travers l'unité de Gestion du Projet basée à la NIGELEC (CGP-NIGELEC) ;
 - Le MEER coordonne en outre l'intervention des Directions techniques telle que la DEREK dont les attributions se présentent comme suit :
 -
- 6 Dans le cadre des activités du projet et outre la supervision des activités dévolues à la DEREK, Le MEER sera responsable techniquement de l'exécution de la Sous-composante 4.2. Il n'aura pas responsabilité fiduciaire.

6.1 Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet

Au nombre des autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet, nous pouvons citer :

- Les entreprises du secteur privé ;
- Les Organisations Non Gouvernementales ;
- Les Coopératives ;
- Les ménages

6.2 Structures publiques de coordination intersectorielle et de concertation technique

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du Projet permet d'impliquer toutes les parties prenantes et de définir les responsabilités de multiples acteurs à tous les niveaux. Compte tenu de l'importance que le gouvernement Nigérien accorde au Projet et à sa portée nationale, ce cadre comprend trois niveaux : le Comité de Pilotage du Projet (CPP), les Unités de Gestion par Agence et le Groupe de travail Technique et de Coordination.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

Le comité de pilotage du Projet (CPP) du projet sera chargé de guider la mise en œuvre du projet et de s'assurer de la collaboration multisectorielle entre les responsables du projet et les agences d'exécution. Celles-ci sont responsables de la gestion administrative, technique, comptable et financière des activités des composantes. Ainsi donc, la coordination de la gestion du projet se présente comme suit :

6.2.1 Comité de Pilotage : Composition, attributions, rôles et responsabilités

5.3.1.1 Composition du CPP

- **Président** : le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Energie (ou son représentant)
- **rapporteur** : le Coordonnateur de l'UGP/NIGELEC ;
- **Membres** :
 - ☞ le représentant du Ministère du Plan ;
 - ☞ le représentant du Ministère en charge des Finances ;
 - ☞ le Coordonnateur de l'UCP/ANPER;
 - ☞ le Coordonnateur de l'UGP/ANERSOL;
 - ☞ Le Représentant du HCR, Membre Observateur

5.3.1.2 Attributions du Comité de Pilotage du Projet (CPP)

Le Comité de pilotage a pour principales attributions de :

- examiner les progrès de la mise en œuvre et les résultats obtenus ;
- discuter et traiter les questions de mise en œuvre du projet ;
- examiner et approuver le plan annuel de mise en œuvre du projet et le budget ainsi que les rapports préparés par les UGP, y compris les rapports sur les budgets prévus et exécutés.

L'UGP de NIGELEC sera le secrétariat du CPP. Elle sera chargée de préparer les documents sur la base des contributions pertinentes de toutes les UGP et institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet.

Le Comité National de Pilotage se réunit une fois par semestre sur convocation de son Président. Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées en cas de nécessité.

Le comité National de Pilotage peut faire appel à toutes autres compétences jugées nécessaires à son fonctionnement.

6.2.2 Les Points focaux

6.2.2.1 Attributions des points focaux

Les points focaux sont chargés de l'animation et de la coordination des activités au sein des Ministères et Institutions impliqués dans la mise en œuvre du Projet.

Leur rôle est de s'assurer du bon suivi des dossiers et de la fluidité des interventions avec les structures partenaires

A ce titre ils ne sont pas rémunérés par le projet mais peuvent être pris en charge en cas de besoins dans le cadre des ateliers et des missions sur terrain.

Spécifiquement le point focal a pour rôle :

- Représenter son ministère dans la planification et la mise en œuvre des activités du Projet ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

- Prendre en charge la lettre de cadrage budgétaire envoyée par l'UCP ;
- Coordonner la planification et la budgétisation au sein de son ministère ;
- Faire la synthèse des PTBA des différentes directions techniques de son ministère et la transmettre à l'UCP ;
- Gérer en relation avec les différentes Directions techniques les observations de l'UCP, et de la Banque ;
- Suivre l'exécution des activités sur le terrain ;
- Assurer le suivi évaluation des activités exécutées par son ministère ;
- Élaborer le rapport de suivi, le faire valider par le ministère et le transmettre aux UGP.

Les points focaux seront désignés dans les structures suivantes :

- Ministère en charge de la planification ;
- Ministère en charge des Finances ;
- Autres institutions directement impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

6.2.3 Le Groupe de Travail Technique et de Coordination

Un groupe de travail et de coordination technique ad hoc sera créé pour faciliter la coordination entre les entités d'exécution du projet et le suivi de l'avancement de la mise en œuvre du projet. Le groupe sera présidé par le coordinateur de l'UGP NIGELEC et composé des :

- coordonnateurs des UGP de l'ANPER et ANERSOL, de leur personnel clé,
- un représentant de la DEREK ;
- un représentant du MEER.

Il est prévu que le groupe de travail se réunisse au moins tous les mois pour suivre l'avancement de la mise en œuvre et s'assurer que des actions correctives sont prises afin d'éviter tout retard. Le groupe permettra le partage d'expériences entre les UGP et un soutien mutuel pour une mise en œuvre harmonieuse du projet. Plus spécifiquement, le groupe de travail aura pour responsabilité :

Faire le point sur les mesures en cours d'exécution ;

- Faire le point de la mise en œuvre des composantes du projet pour le mois écoulé ;
- Donner des orientations pour la mise en œuvre des activités prévues au plan de travail pour le mois suivant ;
- Aplanir les divergences et difficultés liés à la mise en œuvre du projet et y remédier pour une atteinte efficace des objectifs ;
- Préparer et organiser les revues trimestrielles d'avancement et de planification des activités du projet ;
- Faire au comité de pilotage des propositions permettant une atteinte efficace des objectifs du projet.
- Faire le point de l'exécution physique et financière du projet ;
- Faire le point sur le niveau d'atteinte des indicateurs du projet ;
- Faire le point des activités de passation de marchés ;
- S'assurer du remplissage de la base de données par les agences d'exécution et les autres intervenants ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

- Présenter et expliquer les écarts ;
- Échanger sur les difficultés freinant ou entravant la mise en œuvre du projet ;
- Préparer les missions de suivi externe du projet (mission de supervision de la Banque et suivi du projet par les autorités de tutelle) ;
- Planifier les activités du trimestre prochain.

6.2.4 Les Unités de Gestion du Projet : Composition, attributions, rôles et responsabilités

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HASKÉ, il est convenu que l'Unité de Gestion des Projets assure la coordination générale du Projet compte tenu de son expertise dans la mise œuvre de Projets dans le secteur de l'énergie.

Il est mis en place au niveau l'ANPER et de l'ANERSOL une Unité de Gestion de Projet pour la coordination des composantes et sous-composantes exécutées par ces deux entités.

5.3.4.1 Organe d'exécution du Projet HASKÉ au sein de NIGELEC

L'UGP a pour mission la mise en œuvre des projets.

Dans le cadre du Projet HASKÉ, l'UGP en est l'organe d'exécution, chargée de la coordination générale du Projet et de la mise en œuvre de la composante 1 et de la sous-composante 2.2 relative à l'hybridation de ses mini-réseaux existants ainsi que des sous-composantes 4.1, 4.2 et partiellement 4.3, incluant la passation des marchés et la gestion des contrats

6.2.4.1.1 Composition de l'UGP/NIGELEC Toutes ces parties sont déjà dans les modules

L'Unité de Coordination du Projet est composée ainsi qu'il suit :

- Le Coordonnateur des Projets banque mondiale ;
- Le Chef Département Technique ;
- Le Directeur Fiduciaire des Projets (DFP) ;
- Le comptable Principal ;
- Le comptable ;
- Le Spécialiste en Suivi & évaluation ;
- le Spécialiste en protection environnementale ;
- le Spécialiste en développement social ;
- le Spécialiste en santé et sécurité au travail ;
- le Spécialiste en Violence basée sur le genre ;
- L'Auditeur Interne ;
- Les collaborateurs du département Technique
- Personnel d'appui ;

Les membres de l'Unité de Gestion du Projet sont recrutés par appel à candidature et rémunérés par le Projet ou mis à disposition parmi le personnel de la NIGELEC.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

6.2.4.1.2 Attributions de l'UGP/NIGELEC

Le Coordonnateur du Projet à l'UGP assure la Gestion Administrative et Financière du Projet. Le Directeur Général de la NIGELEC est l'ordonnateur principal des dépenses d'exécution du Projet conformément aux règles de la Banque Mondiale.

L'Unité de Coordination du Projet est l'organe d'exécution et de coordination du Projet. Elle est rattachée au ministère en charge de l'énergie et a pour missions de :

Préparer de concert avec les agences d'exécution les Plans de Travail Annuel (PTA) et des budgets à soumettre chaque année à l'approbation du Comité de Pilotage (CPP) et la Banque mondiale ;

- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet pour les composantes qu'elle exécute ;
- Assurer une bonne information des structures d'exécution sur la base du Manuel d'exécution du projet, étant entendu que l'exécution proprement dite du Projet relève des dites structures ;
- Appuyer techniquement les agences d'exécution à planifier, organiser et coordonner les activités
- Evaluer et approuver les Plans de Travail Annuels trimestriel et les budgets des structures d'exécution ;
- Requérir toute assistance technique ou étude spécifique nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet ;
- Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du projet et garantir le respect des règles de passation des marchés et de décaissement des financements par les structures d'exécution ;
- Centraliser les rapports d'activités des structures d'exécution et préparer les rapports d'activités du projet à transmettre au MEER et à la Banque Mondiale ;
- Centraliser les rapports financiers intérimaires et les transmettre à la Banque Mondiale ;
- Coordonner les relations entre l'UGP/CGP, les structures d'exécution, l'Administration publique et la Banque Mondiale pour permettre une meilleure utilisation des ressources disponibles
- Assurer la supervision du travail des prestataires de services dans le cadre du projet afin de prendre des mesures correctives en cas de défaillances dans la performance desdites prestataires

6.2.4.1.3 Fonctionnement de l'UGP

L'Unité de Gestion du Projet doit se réunir une fois par semaine. Toutefois, elle peut organiser une réunion mensuelle élargie aux Partenaires techniques du Projet.

6.2.4.1.4 Organisation administrative de l'UGP/NIGELEC

Cette section présente l'organigramme fonctionnel de l'unité de gestion du Projet HASKÉ et spécifie la mission de chaque membre de l'unité de gestion.

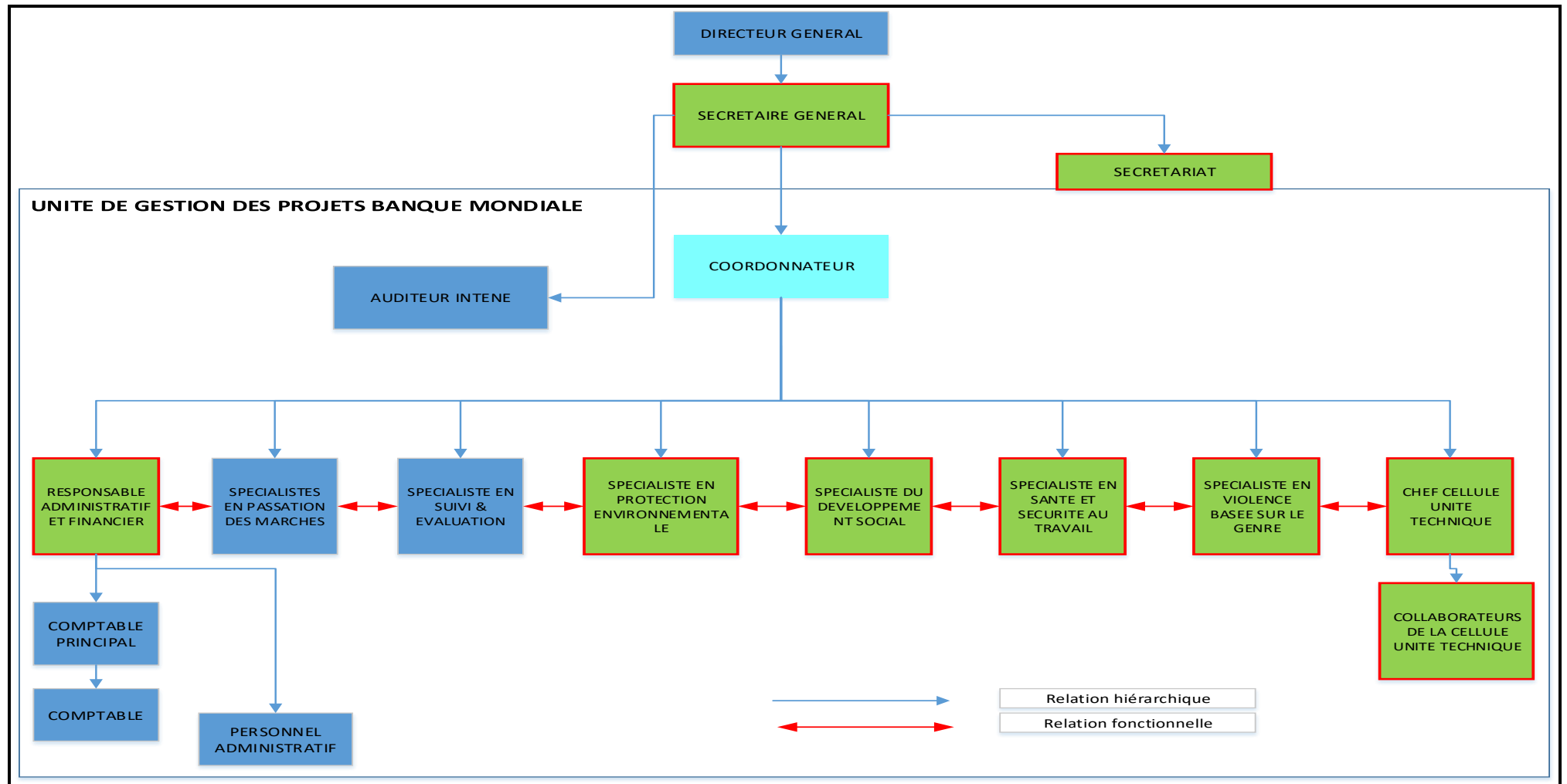
MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ

VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET

5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET

Rédigé
Juin 2022



MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

5.3.4.2 UGP/ANPER, Organe d'exécution du Projet HASKÉ au sein de l'ANPER

Dans le cadre du Projet HASKÉ, l'ANPER sera responsable de la mise en œuvre et de la supervision des activités liées aux nouveaux mini-réseaux (sous-composante 2.1) et 4.3 (en partie).

5.3.4.2.1 Composition de l'UGP/ANPER

L'UGP est composé principalement de personnel du département d'ingénierie de l'ANPER, d'un coordonnateur, d'un responsable administratif et financier et de personnel de soutien. L'UGP de l'ANPER sera appuyée par des consultants spécialisés avec l'embauche d'un coordonnateur dédié aux projets financés par la Banque mondiale, d'un spécialiste des marchés publics, d'un comptable recruté dans le cadre du NESAP. D'autres spécialistes techniques (ingénieurs) pourront être recrutés en cas de besoin. L'UGP disposera, à plein temps, d'une équipe de sauvegarde comprenant un spécialiste de l'environnement, un spécialiste du développement social, spécialiste en santé et sécurité au travail et un spécialiste de la violence basée sur le genre (VBG), qui seront nommés/embauchés au plus tard trois mois après l'effectivité du projet.

5.3.4.2.2 Attributions de l'UGP/ANPER

L'Unité de Coordination du Projet basée à l'ANPER est l'organe d'exécution et de coordination du Projet des composantes exécutées par l'ANPER. Elle est rattachée au ministère en charge de l'énergie et a pour missions de :

Préparer de concert avec l'UGP/NIGELEC les Plans de Travail Annuel (PTA) et des budgets à soumettre chaque année à l'approbation du Comité de Pilotage (CPP) et la Banque mondiale ;

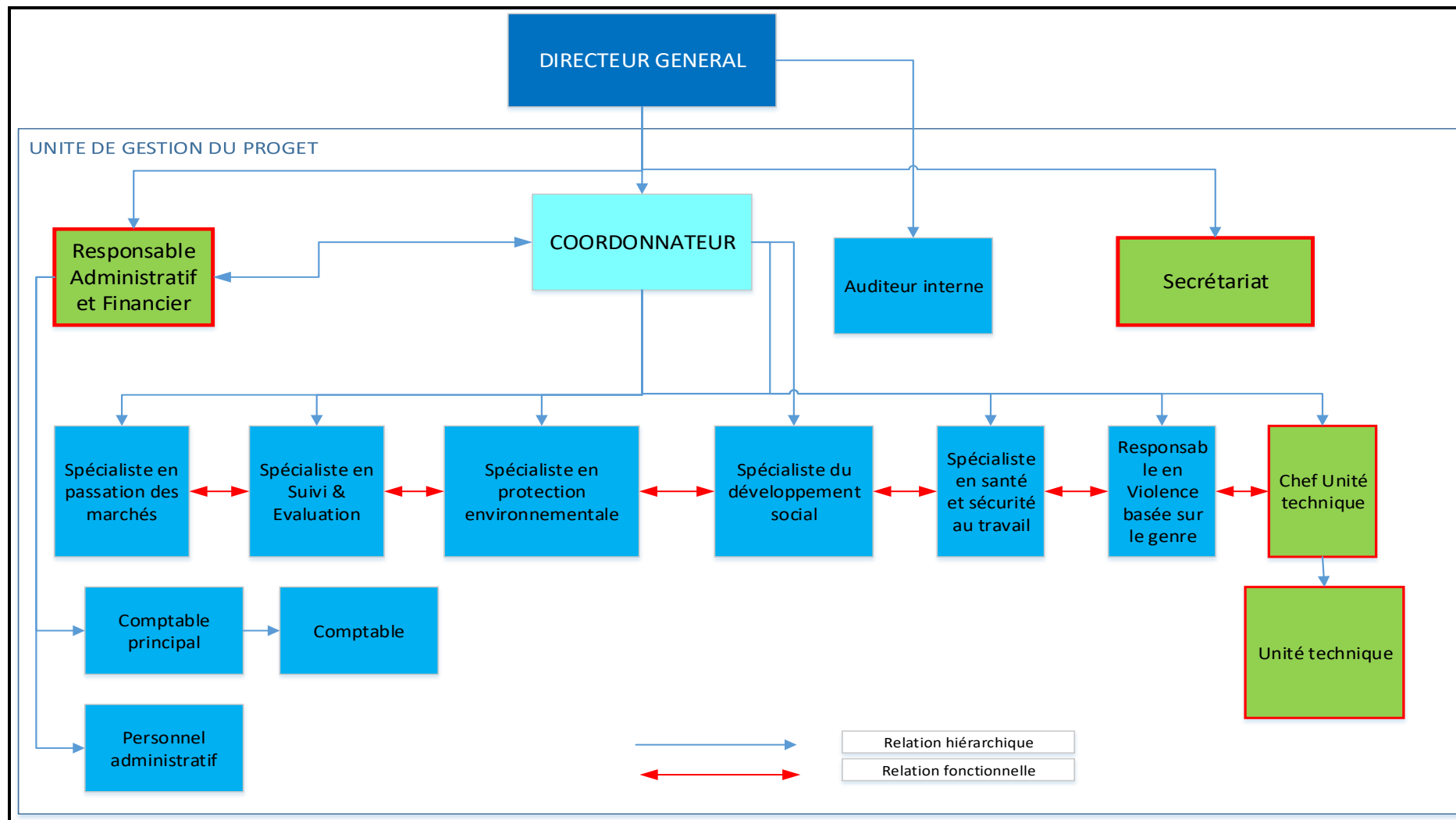
- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet pour les composantes qu'elle exécute ;
- Assurer une bonne information des structures d'exécution sur la base du Manuel d'exécution du projet, étant entendu que l'exécution proprement dite du Projet relève des dites structures ;
- Evaluer et approuver les Plans de Travail Annuels trimestriel et les budgets des composantes exécutées ;
- Requérir toute assistance technique ou étude spécifique nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet ;
- Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du projet et garantir le respect des règles de passation des marchés et de décaissement des financements ;
- Préparer les rapports d'activités du projet à transmettre à l'UGP/NIGELEC pour centralisation et transmission au MEER et à la Banque Mondiale ;
- Préparer les rapports financiers intérimaires pour les composantes exécutées et les transmettre à l'UGP/NIGELEC pour centralisation et transmission à la Banque Mondiale ;
- Assurer la supervision du travail des prestataires de services dans le cadre du projet afin de prendre des mesures correctives en cas de défaillances dans la performance desdites prestataires

5.3.4.2.3 Fonctionnement de l'UGP/ANPER

L'Unité de Coordination du Projet doit se réunir une fois par semaine. Toutefois, elle peut organiser une réunion mensuelle élargie aux Partenaires techniques du Projet

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

5.3.4.2.4 Organisation administrative de l'UGP/ANPER



MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ		Rédigé Juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

5.3.4.3 UGP/ANERSOL, Organe d'exécution du Projet HASKÉ au sein de ANERSOL

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet HASKÉ, L'ANERSOL a l'entière responsabilité fiduciaire de la composante 3 et de la sous-composante 4.3 (en partie).

5.3.4.3.1 Composition de l'UGP/ANERSOL

L'équipe de base comprendra :

- un coordinateur avec des compétences de gestion appropriées et l'habilitation,
- un spécialiste en passation des marchés,
- un spécialiste FM,
- un spécialiste M&E,
- un spécialiste de la communication,
- des experts techniques (ingénieurs).
- Auditeur Interne NIGELEC/ANERSOL

L'UGP disposera d'une équipe de sauvegarde comprenant :

- un spécialiste des sauvegardes environnementales recruté à plein temps,
- un spécialiste des sauvegardes sociales recruté à plein temps
- un spécialiste du genre recruté à plein temps.

Ces spécialistes doivent être recrutés au plus tard trois mois après l'entrée en vigueur du projet.

La capacité de l'UGP continuera à être évaluée pendant la mise en œuvre du projet, et le personnel et les capacités nécessaires seront soutenues dans le cadre du projet proposé.

Il est envisagé de recruter deux sociétés de conseil pour fournir un soutien pratique à l'UGP, principalement pour la ~~cuisine~~ cuisson propre et le solaire hors réseau. Un gestionnaire de fonds et un agent de vérification seront également embauchés pour gérer et mettre en œuvre les Projets de subventions et d'aides sur la base du mécanisme de Financement basé sur les résultats (RBF).

5.3.4.3.2 Attributions de l'UGP/ANERSOL

L'Unité de Coordination du Projet basée à l'ANERSOL est l'organe d'exécution et de coordination du Projet des composantes exécutées par l'ANRNE SOL. Elle est rattachée au ministère en charge de l'énergie et a pour missions de :

Préparer de concert avec l'UGP/NIGELEC les Plans de Travail Annuel (PTA) et des budgets à soumettre chaque année à l'approbation du Comité de Pilotage (CPP) et la Banque mondiale ;

- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet pour les composantes qu'elle exécute;
- Assurer une bonne information des structures d'exécution sur la base du Manuel d'exécution du projet, étant entendu que l'exécution proprement dite du Projet relève des dites structures ;
- Evaluer et approuver les Plans de Travail Annuels trimestriel et les budgets des composantes exécutées ;

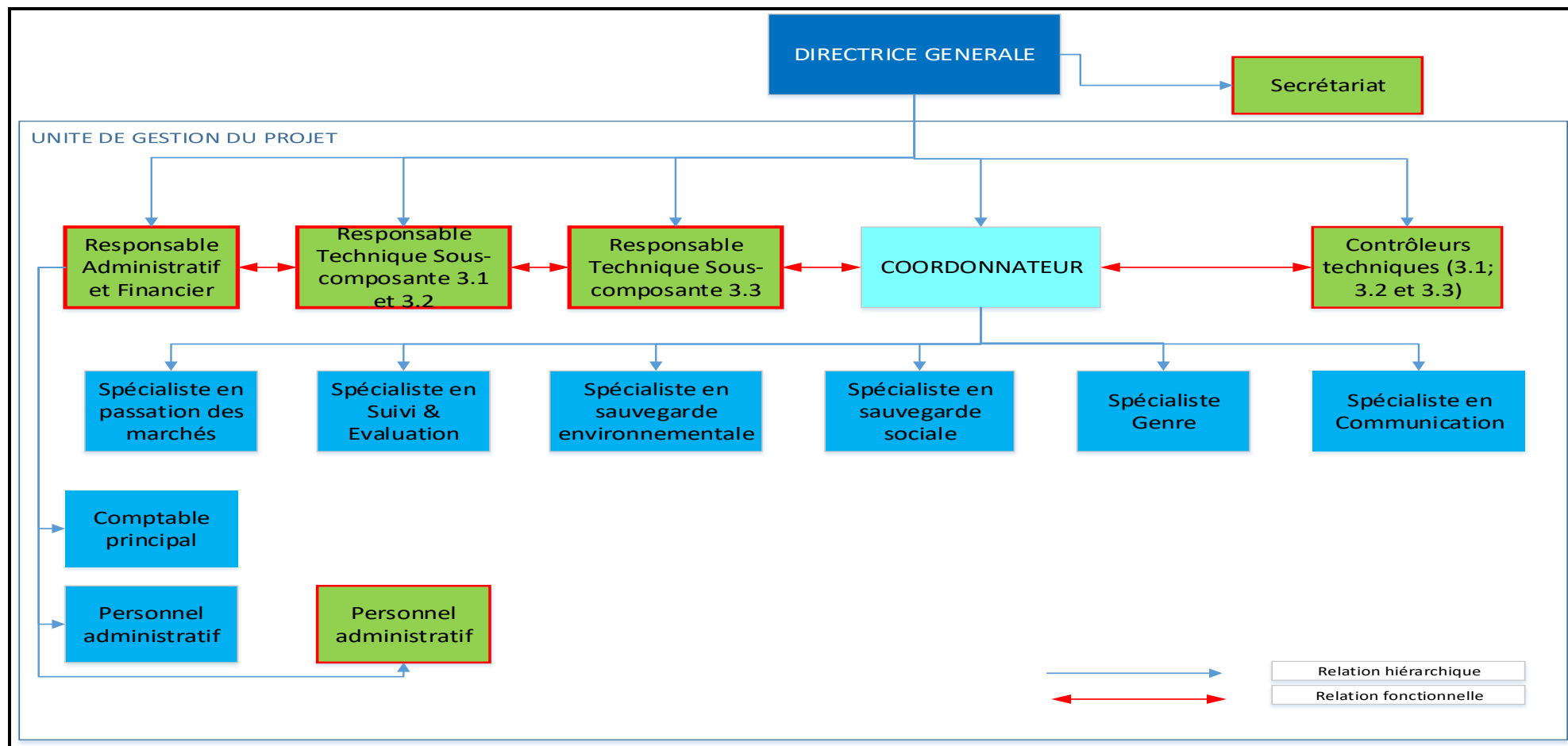
MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ		Rédigé Juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

- Requérir toute assistance technique ou étude spécifique nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet ;
- Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du projet et garantir le respect des règles de passation des marchés et de décaissement des financements ;
- Préparer les rapports d'activités du projet à transmettre à l'UGP/NIGELEC pour centralisation et transmission au MEER et à la Banque Mondiale ;
- Préparer les rapports financiers intérimaires pour les composantes exécutées et les transmettre à l'UGP/NIGELEC pour centralisation et transmission à la Banque Mondiale ;
- Assurer la supervision du travail des prestataires de services dans le cadre du projet afin de prendre des mesures correctives en cas de défaillances dans la performance desdites prestataires.

5.3.4.3.3 Fonctionnement de l'UGP/ANERSOL

L'Unité de Coordination du Projet doit se réunir une fois par semaine. Toutefois, elle peut organiser une réunion mensuelle élargie aux Partenaires techniques du Projet.

5.3.4.3.4 . Organisation administrative de l'UGP/ANERSOL



MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ		Rédigé Juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

5.3.4.3.5 Comité Consultatif de la composante 3

Sous ensemble du grand comité de pilotage du projet HASKÉ (logé à l'UGP/NIGELEC), le comité Consultatif de la composante C3 aura pour mission la supervision globale et l'orientation stratégique des sous-composantes 3.1, 3.2 et 3.3. Il comprend entre autres :

- les représentants des institutions publiques impliquées dans la composante 3 ;
- le coordonnateur et les sous-coordonnateurs des sous-composantes ;
- un représentant de l'association des régions (ARENI) ou municipalité ;
- etc.

Le comité Consultatif se réunit au moins deux fois par an, afin de :

- Examiner les programmes d'activités des différentes unités de mise en œuvre de la C3 et recueillir les avis de ses membres (Ministère de la Santé, Ministère de l'Education, ARENI, ...) ;
- Examiner le bilan des activités afin de proposer un cadrage selon les difficultés des zones d'intervention ;
- Assurer la coordination avec les acteurs impliqués dans l'exécution du projet ;
- Examiner l'état d'avancement des activités et proposer au besoin des recommandations ;
- Etc.

5.3.4.3.6 Sous-comité Technique Composante 3

Placée sous la supervision de la direction générale de l'ANESOL, ce Sous-comité a un rôle technique et a pour mission :

- La supervision des activités techniques de la composante 3 ;
- Le pré-examen et la pré-validation des programmes d'activités, projet de budget, bilan de la mise en œuvre, etc à soumettre au comité de pilotage de la C3 ;
- Le suivi du respect du planning des activités ;
- Etc.

Ce sous-comité est composé de :

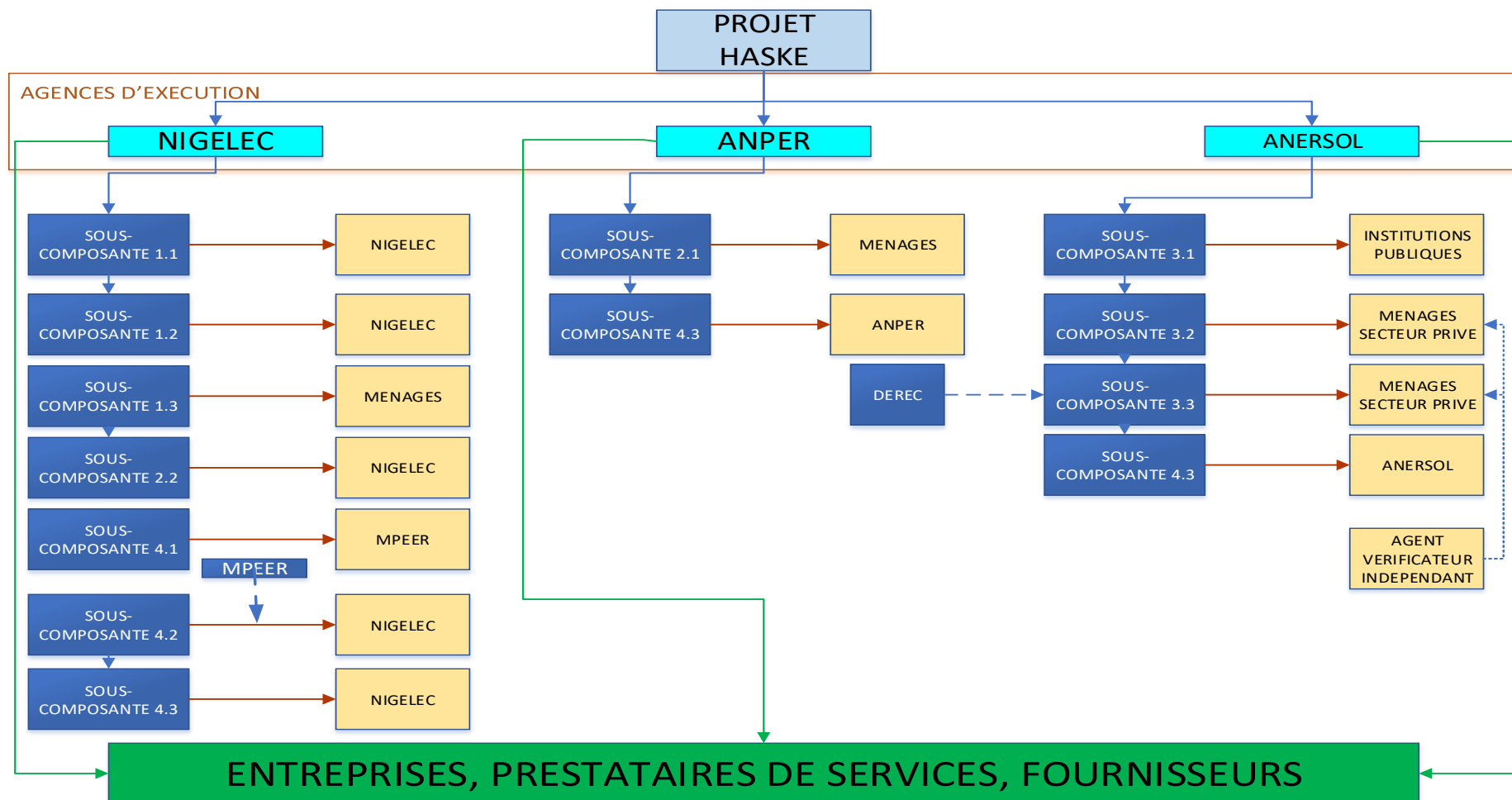
- Coordonnateur principal de la C3 ;
 - Des sous-coordonnateurs affectés aux sous-composantes C3.1, C3.2 et C3.3 par les structures de mise en œuvre (ANERSOL ; DPED/MEER) ;
 - Du cabinet de coaching international de la C3 ;
 - Des experts clés de l'unité fiduciaire de la C3 ;
 - Des experts clés de l'unité technique de la C3.
- Une réunion périodique mensuelle est prévue pour ce sous-comité

6.3 Cadre général du Projet

Les différentes UGP (NIGELEC, ANPER et ANERSOL), en tant que bras opérationnel du Comité de Pilotage doivent assurer la gestion globale du Projet. A ce titre elles doivent coordonner la planification, la mise en œuvre des activités, la supervision, le suivi et l'évaluation du Projet. Les UGP doivent assurer la qualité et la célérité des prestations offertes aux cibles. Pour ce faire, les UGP collaborent avec les ONG, les principaux prestataires et les principaux ministères sectoriels, en vue de la mobilisation communautaire, dans une démarche de partenariats gagnants-gagnants, de

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ		Rédigé Juin 2022
	5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	

mutualisation des risques et de gestion axée sur les résultats. L'organigramme de mise en œuvre du Projet HASKÉ se présente comme suit :



6.4 Rôles et responsabilités des acteurs du schéma institutionnel et de mise en œuvre du Projet

Les rôles et responsabilités se résument comme suit :

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
<i>Le Comité de pilotage du Projet HASKÉ</i>	Le Comité de Pilotage se réunit une fois par trimestre sur convocation de son Président. Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées en cas de nécessité. Le CPP aura pour responsabilité : ➤ examiner les progrès de la mise en œuvre et les résultats obtenus ; ➤ discuter et traiter les questions de mise en œuvre du projet ; ➤ examiner et approuver le plan annuel de mise en œuvre du projet et le budget ainsi que les rapports préparés par les UGP, y compris les rapports sur les budgets prévus et exécutés.	Composition du CPP - Président : le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Energie (ou son représentant) - 1^{er} rapporteur : le Directeur des Etudes et de la programmation du ministère en charge de l'Energie ; - 2ème rapporteur : le Coordonnateur de l'UGP/NIGELEC ; Membres : - le représentant du Ministère en charge de la planification ; - le représentant du Ministère en charge des Finances ; - le Coordonnateur de l'UCP/ANPER; - le Coordonnateur de l'UGP/ANERSOL; - les représentants d'autres institutions directement impliquées dans la mise en œuvre du Projet.
<i>Le Groupe de travail technique et de Coordination</i>	Faciliter la coordination entre les entités d'exécution du projet et le suivi de l'avancement de la mise en œuvre du projet. Plus spécifiquement, il est chargé de : • Faire le point sur les mesures en cours d'exécution ;	Le groupe de travail est composé des coordinateurs des UGP, de leur personnel clé, du point focal de la DEREK, d'un point focal du MEER. Il sera dirigé par le coordinateur de l'UGP de la NIGELEC.

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
	- Faire le point de la mise en œuvre des composantes du projet pour le mois écoulé ; - Donner des orientations pour la mise en œuvre des activités prévues au plan de travail pour le mois suivant ; - Aplanir les divergences et difficultés liés à la mise en œuvre du projet et y remédier pour une atteinte efficace des objectifs ; - Préparer et organiser les revues trimestrielles d'avancement et de planification des activités du projet ; - Faire au comité de pilotage des propositions permettant une atteinte efficace des objectifs du projet. - Faire le point de l'exécution physique et financière du projet ; - Faire le point sur le niveau d'atteinte des indicateurs du projet ; - Faire le point des activités de passation de marchés ; - S'assurer du remplissage de la base de données par les agences d'exécution et les autres intervenants ; - Présenter et expliquer les écarts ; - Échanger sur les difficultés freinant ou entravant la mise en œuvre du projet ; - Préparer les missions de suivi externe du projet (mission de supervision de la Banque et suivi du projet par les autorités de tutelle) ; - Planifier les activités du trimestre prochain. Le Groupe de travail devra se réunir au moins une fois par mois pour suivre l'évolution de la mise en œuvre et veiller à ce que des mesures correctives soient prises pour éviter les retards. Le groupe encouragera le partage d'expériences entre les UGP et un soutien mutuel pour une mise en œuvre harmonieuse du projet. Il portera toute question critique à	

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
	l'attention du comité de pilotage du projet	
Unité de Gestion de Projet- NIGELEC (UGP- NIGELEC)	- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet pour les composantes qu'elle exécute ; - Assurer une bonne information des structures d'exécution sur la base du Manuel d'exécution du projet, étant entendu que l'exécution proprement dite du Projet relève des dites structures ; - Appuyer techniquement les agences d'exécution à planifier, organiser et coordonner les activités - Evaluer et approuver les Plans de Travail Annuels trimestriel et les budgets des structures d'exécution ; - Requérir toute assistance technique ou étude spécifique nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet ; - Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du projet et garantir le respect des règles de passation des marchés et de décaissement des financements par les structures d'exécution ; - Centraliser les rapports d'activités des structures d'exécution et préparer les rapports d'activités du projet à transmettre au MEER et à la Banque Mondiale ; - Centraliser les rapports financiers intérimaires et les transmettre à la Banque Mondiale ; - Coordonner les relations entre l'UGP, les structures d'exécution, l'Administration publique et la Banque Mondiale pour permettre une meilleure utilisation des ressources disponibles - Assurer la supervision du travail des prestataires de services dans le cadre du projet afin de prendre des mesures correctives en cas de	- Le Coordonnateur des Projets banque mondiale ; - Le Chef département Technique ; - Le Responsable Administratif et Financier (RAF) ; - Le comptable Principal ; - Le comptable ; - Le Spécialiste en Suivi & évaluation ; - le Spécialiste en protection environnementale ; - le Spécialiste en développement social ; - le Spécialiste en santé et sécurité au travail ; - le Spécialiste en Violence basée sur le genre ; - l'Auditeur Interne ; - Personnel d'appui ; - Les collaborateurs de la département Technique.

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
	défaillances dans la performance desdites prestataires	
Unité de Gestion du Projet-ANPER (UGP-ANPER)	- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet pour les composantes qu'elle exécute ; - Assurer une bonne information des structures d'exécution sur la base du Manuel d'exécution du projet, étant entendu que l'exécution proprement dite du Projet relève des dites structures ; - Evaluer et approuver les Plans de Travail Annuels trimestriel et les budgets des composantes exécutées ; - Requérir toute assistance technique ou étude spécifique nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet ; - Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du projet et garantir le respect des règles de passation des marchés et de décaissement des financements ; - Préparer les rapports d'activités du projet à transmettre à l'UCG/CGP pour centralisation et transmission au MEER et à la Banque Mondiale ; - Préparer les rapports financiers intérimaires pour les composantes exécutées et les transmettre à l'UGP/CGP pour centralisation et transmission à la Banque Mondiale ; - Assurer la supervision du travail des prestataires de services dans le cadre du projet afin de prendre des mesures correctives en cas de défaillances dans la performance desdites prestataires	- personnel du département d'ingénierie de l'ANPER, - un coordinateur, - un responsable administratif et financier ; - personnel de soutien. L'UGP de l'ANPER sera appuyée par des consultants spécialisés tels que : - un coordinateur dédié aux projets financés par la Banque mondiale, - un spécialiste des marchés publics, d'un comptable recruté dans le cadre du NESAP. - Auditeur interne L'UGP disposera, à plein temps, d'une équipe de sauvegarde comprenant : - un spécialiste de l'environnement, - un spécialiste du développement social & genre; spécialiste en santé et sécurité au travail ; - un spécialiste de la violence basée sur le genre (VBG),
Unité de Gestion du Projet-ANERSOL (UGP-ANERSOL)	Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet pour les composantes qu'elle exécute ; Assurer une bonne information des structures d'exécution sur la base du Manuel d'exécution	L'équipe de base comprendra : un coordinateur avec des compétences de gestion appropriées et l'habilitation,

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
	du projet, étant entendu que l'exécution proprement dite du Projet relève des dites structures ; • Evaluer et approuver les Plans de Travail Annuels trimestriel et les budgets des composantes exécutées ; • Requérir toute assistance technique ou étude spécifique nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet ; • Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du projet et garantir le respect des règles de passation des marchés et de décaissement des financements ; • Préparer les rapports d'activités du projet à transmettre à l'UCG/CGP pour centralisation et transmission au MEER et à la Banque Mondiale ; • Préparer les rapports financiers intérimaires pour les composantes exécutées et les transmettre à l'UGP/CGP pour centralisation et transmission à la Banque Mondiale ; • Assurer la supervision du travail des prestataires de services dans le cadre du projet afin de prendre des mesures correctives en cas de défaillances dans la performance desdites prestataires ; Assurer la prise en compte du genre et inclusion sociale dans la mise en œuvre des composantes qu'elle exécute ainsi que dans la collecte et analyse de toutes les données, avec un accent particulier sur la désagrégation par sexe et par genre des données	- un spécialiste des achats, - un spécialiste FM, - un spécialiste M&E, - un spécialiste de la communication, Auditeur interne NIGELEC/ANERSOL - des experts techniques (ingénieurs). L'UGP disposera d'une équipe de sauvegarde comprenant : - un spécialiste des sauvegardes environnementales recruté à plein temps, - un spécialiste des sauvegardes sociales recruté à plein temps - un spécialiste du genre recruté à plein temps.
Direction des Energies Renouvelables et des Energies de Cuisson (DEREC)	la DEREK sera responsable de la mise en œuvre technique de la sous-composante 3.3 pour la cuisson propre.	

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
	AU NIVEAU MINISTERIEL	
Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER)	Ministère de l'Energie et des Energies renouvelables assure la tutelle du Projet. A ce titre, il assume les responsabilités suivantes : • Assurer la reconnaissance administrative du Projet ; • Assurer la coordination globale des interventions du Projet à travers l'unité de Gestion du Projet basée à la NIGELEC (CGP-NIGELEC) ; • Entériner les actes officiels concernant le Projet. • Veiller au respect de la mise en œuvre des termes de l'accord de financement. • Assurer la coordination entre les ministères qui interviennent ou qui sont impliqués dans la mise en œuvre du Projet, via le Comité de Pilotage et, faciliter le travail des partenaires qui y interviennent. • Assurer le suivi du Projet à travers le Comité de Pilotage qu'il a créé à cette fin, et s'assurer de son bon fonctionnement. • Veiller à la mise en œuvre des recommandations du comité régional de pilotage et des missions de supervision de la banque mondiale ; • Veiller de manière spécifique, à la mise en œuvre effective des interventions qui relèvent de la responsabilité des structures techniques, les ménages et le secteur privé du département. • Effectuer les missions de supervision, • Rendre compte des financements obtenus, • Participer à l'élaboration du plan d'action annuel et budget (PTBA), • Participer à l'élaboration du plan de communication.	
Ministère du Plan	Le Ministère du plan en sa qualité de gestionnaire du portefeuille des Projets de la Banque mondiale au Niger. Il est responsable entre autres de :	

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
	- Assurer le suivi du niveau des décaissements en vue d'améliorer les performances du portefeuille Niger ; - Assurer auprès de la Banque mondiale toutes les modifications et révisions nécessaires, conformément aux recommandations des évaluations à mi-parcours réalisées par la Banque mondiale et le Gouvernement de la République du Niger ; - Veiller à la prorogation de la période du Projet auprès de la Banque mondiale le cas échéant. - Participer au comité de pilotage du Projet ; - Participer au Secrétariat du Comité de pilotage et de suivi du Projet ; - Participer aux commissions de passation de marché qui concerne les activités du ministère ; - Effectuer les missions de supervision ; - Rendre compte des financements obtenus ; - Etudes (Faisabilité, Marchés) suivi-évaluation des projets ; - Statistiques et Documentation de planification - Stratégie et Prospective - Capitalisation - Appui à l'élaboration et validation des TDR pour les études - Suivi-Evaluation du Projet - Participation aux missions de supervisions externes - Participation aux rencontres techniques et aux formations institutionnelles sur le management du projet - Assure l'orientation pour l'élaboration des politiques et stratégies sectorielles et multisectorielles cohérentes - Veille à la synergie d'actions des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet	

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
Les Ménages et le Secteur privé	Contribuer à la promotion de l'utilisation des équipements concourant à l'efficacité énergétique. Contribuer à la fourniture et à l'utilisation de l'énergie moderne Contribuer à la promotion des solutions de cuisson propre et efficace.	
Autres Institutions impliquées	Ce sont des acteurs auxquels le projet fait appel de manière modulaire et thématique pour exécuter des tâches ponctuelles et pas forcément répétitives d'une année à l'autre. Ces partenaires seront liés au projet par des contrats directs ou annuels prenant eux aussi la forme de contrats annuels d'objectifs.	
	AU NIVEAU COMMUNAL	
Commune (Conseil Communal)	- Assure la coordination et la mobilisation des Communautés et des prestations de services par les ONG et les agents des services déconcentrés de l'Etat. - Désigne un point focal dans l'administration communale - Sert d'interface et facilite la collaboration entre les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du Projet au niveau local	
Prestataires de services publics	Fournir un support technique pour mettre en œuvre des actions communautaires	
ONG/OSC	Dans le cadre de l'exécution du Projet HASKÉ notamment des sous Projets, des ONG seront recrutés pour mener des activités entre autres de formation, de plaidoyer, d'information, d'éducation et de communication. D'une façon générale les ONG/ OSC auront pour mandats : - la sensibilisation et l'information ; - le plaidoyer ; - la communication pour le changement de comportement ; - le renforcement des capacités et la formation ; - le coaching et l'accompagnement ;	

Acteurs du Projet	Rôle et responsabilité	Composition
	- les appuis techniques spécifiques ; - la collecte et la remontée des données de suivi-évaluation; - communiquer avec les UGP/HASKÉ sur les dysfonctionnements pouvant nuire au Projet ou toute information capitale susceptible d'apporter une amélioration substantielle à la vie du Projet ; - mettre en place une base de données des bénéficiaires ;	
Médias	- Communication de messages clés les objectifs du Projet aux niveaux national et communautaire, - visibilité du Projet	
Chefs locaux et religieux	Garants des valeurs sociales, coutumières, culturelles et religieuses, ils sont des leaders au sein des différentes communautés ; pour ce faire, ils seront les cibles du plaidoyer et des rencontres d'information sur les thèmes concernés.	Elus locaux, leaders communautaires et religieux, OSC impliquées dans les services communautaires



VOLUME 1

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PROJET HASKÉ

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	SÉLECTION DES ACTIVITÉS	

VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ

1- Sélection des activités

1.1.1 Élaboration du Plan de travail

Le plan de travail comprend la description des activités et les objectifs visés, le coût des activités budgétisées réparties en catégories de dépenses et par composantes, le chronogramme d'exécution des activités et les structures d'exécution.

1.1.2 Processus de prise de décision du Comité de pilotage du Projet et de la Banque

Le Plan de travail Annuel du Projet est soumis au Comité de Pilotage du Projet HASKÉ par l'UGP/NIGELEC basée à la NIGELEC pour validation.

Le Plan de Travail Annuel du Projet validé par le Comité de Pilotage est transmis à la Banque Mondiale pour examen et avis.

Après l'avis de la Banque Mondiale sur le PTA, le Coordinateur de l'UGP/NIGELEC notifie à chaque structure, ses activités approuvées ainsi que les modalités de financement.

2- Mise en œuvre des activités

Cette partie présente les activités prévues au niveau de chaque sous-composante.

Chaque agence d'exécution assurera la planification et la mise en œuvre des actions des volets concernés, sous la coordination générale de l'UGP/NIGELEC. Plus spécifiquement chaque Agence assurera les tâches suivantes :

- ❑ **Elaborer en collaboration avec les responsables techniques des autres Agences d'Exécution des plans d'action (Plan de Travail Annuel ou Pluriannuel) ainsi que les rapports trimestriels, semestriels et annuels;**
- ❑ **Participer à l'organisation des missions de revue et d'évaluation des actions mises en œuvre ;**

LES COMPOSANTES

COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT ET EXPANSION DES RESEAUX DE TRANSMISSION ET DE DISTRIBUTION POUR ACCROITRE L'ACCES AUX SERVICES ELECTRIQUES RACCORDES AU RESEAU (195 millions d'USD équivalent, dont 195 millions de l'IDA)

Cette composante comprendra trois sous-composantes d'investissement. Elle permettra l'accès au service d'électricité en réseau grâce à la construction de réseaux de base de transmission et de distribution en amont et à la modernisation et la densification des réseaux de distribution existants.

Sous-composante 1.1. Construction de l'interconnexion de transmission entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est (90 millions d'USD équivalent, dont 90 millions de l'IDA)

La sous-composante consistera en la construction d'une ligne biterne à 132 kV ou d'une ligne monoterne à 330 kV de 270 km et de 3-4 postes reliant Zabori (ZF) à Malbaza (NCE) via Douchi et Konni.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

En envisageant une boucle de 132 kV, la sous-composante financera :

- ▶ l'extension des postes de 132 kV de Zabori et Malbaza,
- ▶ la construction de la ligne biterne 132 kV sur 270 km,
- ▶ la construction de trois nouveaux postes de 132/33 kV à Doucthi, Konni et Madaoua avec une capacité installée de 50 MVA chacun,
- ▶ l'extension du poste de 66 kV d'Illéla,
- ▶ la construction d'une ligne 66 kV sur 50 km entre Illéla et Tahoua et
- ▶ la construction d'un nouveau poste de 66/33 kV à Tahoua.
- ▶ La sous-composante financera également les ingénieurs conseil du maître d'ouvrage pour la supervision de la construction des lignes de transmission et des postes

Le tableau ci-dessous fournit une ventilation des coûts estimés par activité.

Élément	Activité	Coût estimé (en millions d'USD)
1	Extension des postes 132 kV de Zabori et Malbaza	1,3
2	Construction de la ligne CC 132 kV Zabori-Malbaza sur 270 km	65,3
3	Construction de nouveaux postes de 132/33 kV à Doucthi, Konni et Madaoua	8,7
4	Extension du poste de 66 kV d'Illéla	0,5
5	Construction d'une ligne CC 66 kV sur 50 km entre Illéla et Tahoua	6,6
6	Construction d'un nouveau poste 66/33 kV à Tahoua	2,6
7	Ingénieurs conseil du maître d'ouvrage pour la supervision des travaux de construction	5,0
	Total	90

Sous-composante 1.2. Améliorer l'accès au réseau électrique grâce à la densification, au renforcement des systèmes existants et à la construction de nouveaux réseaux de distribution (85 millions d'USD équivalent, dont 85 millions de l'IDA)

Cette sous-composante comprend deux activités principales :

- ▶ la densification et, le renforcement, la réhabilitation, la mise à niveau et/ou l'extension des réseaux de distribution existants sélectionnés. Le coût de cette sous-composante est estimé à **30 millions d'USD**.
- ▶ la construction de nouveaux réseaux de distribution pour l'électrification rurale basée sur le réseau. Le coût estimatif de cette sous-composante est de 50 millions de dollars USD.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

- La sous-composante financera également les services des ingénieurs du Maître d'ouvrage et des ingénieurs expérimentés du Maître d'ouvrage (5 millions de dollars US) pour la supervision des travaux de construction, y compris les mesures de résilience.

Sous-composante 1.3. Construction de raccords au service et soutien aux utilisations productives pour les nouveaux consommateurs d'électricité (coût estimé : 20 millions d'USD équivalent, dont 20 millions de l'IDA).

Cette sous-composante financera deux activités principales :

- des nouveaux raccords (16,5 millions d'USD), au travers de l'achat de compteurs, d'équipements et de matériels de raccordement, ainsi que de travaux d'installation au profit d'environ 200 000 nouveaux clients (ménages, entreprises, institutions publiques, utilisations productives) ;
- des subventions (3,5 millions) à des appareils électriques et des équipements destinés à des utilisations productives à faible consommation d'énergie afin de stimuler la demande et de promouvoir les moyens de subsistance et les activités génératrices de revenus dans les zones rurales.

En outre, la sous-composante développera également une campagne de sensibilisation communautaire pour informer la population dans les zones cibles, sur les avantages et les coûts des services d'électricité, ainsi que les mécanismes de paiement pour les utilisations productives de l'énergie, les procédures et les pratiques de sécurité du processus d'électrification, avec une attention particulière. La campagne portera une attention particulière sur les questions liées au genre avec des messages et des canaux de communication adaptés aux femmes.

➡ **Financement de la composante 1**

ACTIVITES	USDM
ACTIVITES	10.4
<i>SOUS-COMPOSANTE 1.1. CONSTRUCTION DE L'INTERCONNEXION DE TRANSMISSION ENTRE LE RÉSEAU OUEST ET LE RÉSEAU CENTRE-EST</i>	90
<i>SOUS-COMPOSANTE 1.2. AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE GRÂCE À LA DENSIFICATION, AU RENFORCEMENT DES SYSTÈMES EXISTANTS ET À LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX RÉSEAUX DE DISTRIBUTION</i>	85
<i>SOUS-COMPOSANTE 1.3. CONSTRUCTION DE RACCORDEMENTS AU SERVICE ET SOUTIEN AUX UTILISATIONS PRODUCTIVES POUR LES NOUVEAUX CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ</i>	20
TOTAL DE LA COMPOSANTE 1	195

COMPOSANTE 2. RENFORCEMENT DE L'ECOSYSTEME POUR LE DEVELOPPEMENT DE MINI-RESEAUX ALIMENTES A L'ENERGIE SOLAIRE PV DANS LES ZONES RURALES (40 millions, dont 40 millions de l'IDA).

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

Cette composante intensifiera et renforcera les activités mises en œuvre dans le cadre du NESAP en soutenant :

- ▶ le développement de nouveaux mini-réseaux hybrides solaire PV-diesel par le biais d'opérateurs privés,
- ▶ l'hybridation avec l'énergie solaire PV et la densification des mini-réseaux alimentés au diesel existants dans le but de fournir un accès à de nouveaux consommateurs, tout en améliorant l'alimentation pour les utilisateurs existants.

La composante fournira également des subventions pour soutenir l'acquisition par les ménages d'appareils et d'équipements électriques destinés à des utilisations productives dans les régions rurales, en mettant un accent particulier sur les femmes bénéficiaires et les entreprises menées par les femmes. Plus de 15 000 ménages, et 300 institutions publiques devraient obtenir un accès à l'électricité grâce à la mise en œuvre de cette composante. En outre, 1 700 ménages et micro, petites et moyennes entreprises (MPME) bénéficieront également d'utilisations productives de l'énergie. La sous-composante 2.1 sera exécutée par l'ANPER, tandis que la sous-composante 2.2 sera gérée par la NIGELEC.

Sous-composante 2.1 Développement de nouveaux mini-réseaux solaires par le biais d'opérateurs privés (coût estimé : équivalent à 22,5 millions d'USD, dont 22,5 millions de l'IDA).

La sous-composante fournira un soutien à l'ANPER pour accroître l'accès aux services d'électricité dans les zones prioritaires et financera l'infrastructure des mini-réseaux (système solaire PV, stockage sur batterie, onduleur, secours diesel et réseau de distribution), l'équipement de connexion et les compteurs, ainsi qu'un ingénieur expérimenté du maître d'ouvrage pour superviser la conception technique, la préparation des documents d'appel d'offres et la supervision des travaux de construction. Un opérateur privé sera recruté pour exploiter et gérer les mini-réseaux construits. La sous-composante sera mise en œuvre par l'ANPER.

Dans le cadre de la première phase de l'APM, cette sous-composante vise à poser les bases du développement d'un écosystème pour les mini-réseaux qui sera en dernier ressort mené par le secteur privé dans les phases ultérieures. Ces bases incluent :

- (i) Tirer parti du financement public pour soutenir des partenariats public-privé tels que des contrats d'« affermage »¹, afin d'encourager les consortiums de secteur privé qui attirent des entreprises internationales au Niger tout en renforçant les capacités des opérateurs locaux,
- (ii) (renforcer le cadre réglementaire actuellement intégré au décret fixant les modalités de réalisation des Projets d'électrification rurale autonome au Niger (PERAN) et aux contrats de concession,
- (iii) soutenir l'engagement communautaire et les utilisations productives de l'électricité de mini-réseaux, en ligne avec les composantes 1.3 et 3.2, afin de stimuler la demande et d'accroître la viabilité économique des mini-réseaux et
- (iv) Choisir ou inciter le secteur privé à choisir stratégiquement les sites des mini-réseaux sur un critère de viabilité économique, par exemple en ciblant les pôles de développement économique identifiés dans la SNAE et en créant des synergies avec la plateforme de l'eau (PISEN) et des projets agricoles dans le but de maximiser les utilisations productives.

La sélection des sites sera également réalisée par des analyses géo spatiales et des évaluations de la demande

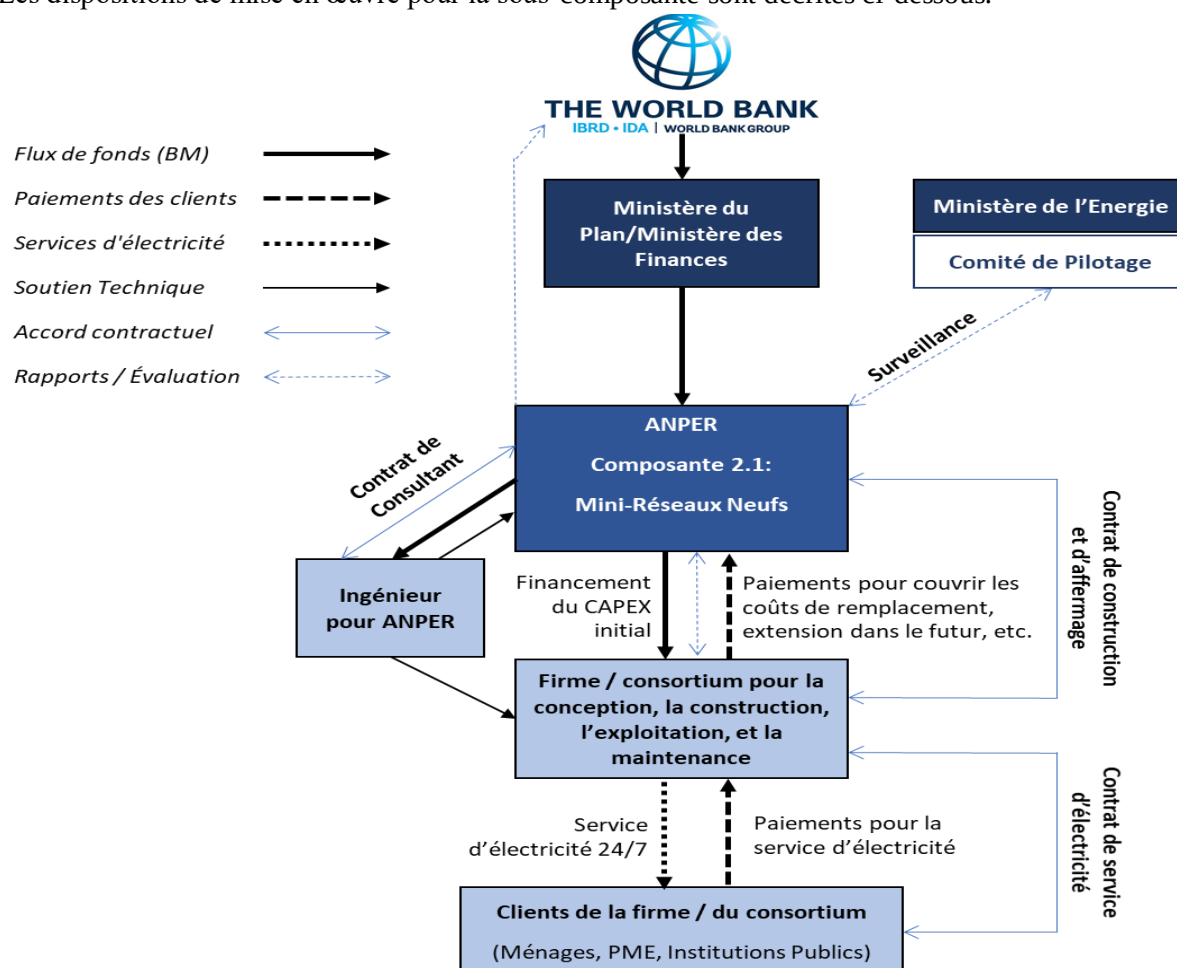
¹ Dans le cadre d'un contrat d'affermage, l'opérateur ne recevrait pas une rétribution fixe de l'ANPER pour ses services, mais facturerait plutôt aux consommateurs des frais d'opérateur fixés à des niveaux abordables. L'opérateur percevrait également auprès des clients une prime pour le compte de l'ANPER, afin de couvrir des investissements que l'Agence effectue/a effectués dans les infrastructures. L'opérateur serait assuré de sa rémunération (en supposant que les recettes soient suffisantes pour la couvrir), l'abordabilité des tarifs est garantie aux clients et l'ANPER assumerait le risque sur la prime, qu'elle ne recevrait qu'une fois que l'opérateur ait prélevé sa rémunération.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

dans le cadre d'une étude financée par l'ESMAP et finalisée pendant la mise en œuvre du projet. En outre, cette sous-composante abordera la question de l'inclusion sociale et de la fragilité au Niger en examinant les possibilités d'électrifier les communautés d'accueil des réfugiés, lorsque cela sera techniquement et économiquement faisable, et en veillant à ce que les ménages les plus vulnérables aient accès à une électricité de qualité et abordable.

La sous-composante financera également des compteurs et des matériaux de raccordement et appuiera des utilisations productives dans les villages sélectionnés. Elle soutiendra les services d'un ingénieur du maître d'ouvrage dans la supervision par l'ANPER de la conception technique, ainsi que la préparation des dossiers d'appel d'offres, la supervision des travaux de construction et le renforcement des capacités de l'Agence. Une plateforme en ligne (par ex. Odyssey Energy Solutions) sera utilisée tout au long du cycle de vie du projet — depuis les manifestations d'intérêt, en passant par le conditionnement et la divulgation des données sur les sites, la gestion des demandes de propositions (DDP), et jusqu'au suivi et évaluation de la performance des mini-réseaux individuels.

Les dispositions de mise en œuvre pour la sous-composante sont décrites ci-dessous.



Sous-composante 2.2. Hybridation solaire et densification des mini-réseaux alimentés au diesel existants de la NIGELEC (17,5 millions d'USD, dont 17,5 millions de l'IDA).

Cette sous-composante aidera la NIGELEC à fournir un accès à de nouveaux clients et à améliorer la fourniture d'électricité aux utilisateurs existants. Elle financera l'hybridation et la densification de plusieurs mini-réseaux isolés de la NIGELEC fonctionnant au diesel dans les zones rurales, en y intégrant une

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

production solaire photovoltaïque et un stockage sur batterie. Les activités de cette sous-composante comprendront également le raccordement de nouveaux clients (y compris l'installation de compteurs modernisés, d'équipements de raccordement et de logiciels) afin d'accroître l'accès aux appareils et machines à usage domestique et productif.

La sous-composante financera également les coûts d'un ingénieur expérimenté du maître d'ouvrage pour la NIGELEC afin de soutenir la conception et la mise en œuvre et de superviser les travaux de construction. Les consommateurs vivant dans les sites dont l'hybridation est prévue seront éligibles aux subventions fournies au titre de la sous-composante 1.3.

Le détail par sous-composante est présenté ci-après

ACTIVITES	USDM
<i>SOUS-COMPOSANTE 2.1 DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MINI-RÉSEAUX SOLAIRES PAR LE BIAIS D'OPÉRATEURS PRIVÉS</i>	22,5
<i>SOUS-COMPOSANTE 2.2. HYBRIDATION SOLAIRE ET DENSIFICATION DES MINI-RÉSEAUX ALIMENTÉS AU DIESEL EXISTANT DE LA NIGELEC</i>	17,5
TOTAL COMPOSANTE 2	40

COMPOSANTE 3. AUGMENTER L'ACCES A L'ELECTRICITE SOLAIRE HORS RESEAU POUR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES, LES MENAGES ET LES UTILISATIONS PRODUCTIVES, AINSI QU'A DES SOLUTIONS DE CUISSON PROPRES ET EFFICACES (50 millions d'USD, dont 42,5 millions de l'IDA et 7,5 millions ESMAP MDTF)

Cette composante contribuera au développement du capital humain en électrifiant des infrastructures sociales, dont des écoles, des centres de santé et des systèmes de pompage d'eau potable, dans des régions rurales non couvertes par l'électrification tant par le biais de mini-réseaux que du réseau principal.

L'ANERSOL mettra en œuvre les sous-composantes 3.1 et 3.2 tandis que la Direction des énergies renouvelables et de la cuisson propre (DEREC)² sous le MEER sera chargée des activités au titre de la sous-composante 3.3.

Un gestionnaire de fonds de subvention et un agent de vérification indépendant seront recrutés en commun pour les sous-composantes 3.2 et 3.3 afin de soutenir les agences de mise en œuvre.

Sous-composante 3.1. Électrification solaire d'institutions publiques dans des zones rurales (15 millions d'USD, dont 15 millions de l'IDA).

Cette sous-composante fournira un appui à l'ANERSOL pour augmenter l'électrification des infrastructures sociales (y compris les écoles, les centres de santé, l'éclairage public et les systèmes de pompage d'eau potable) dans les zones rurales et les zones de réfugiés par des solutions hors réseau, en sélectionnant les

² Au sein du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER), l'ancienne Direction de la Promotion de l'Energie Domestique (DPED) a été intégrée à la Direction des Energies Renouvelables et des Energies de Cuisson (DEREC). Les activités de cuisson propre seront mises en œuvre par l'équipe en charge des énergies de cuisson au sein de la DEREC.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

installations bénéficiaires, en développant une approche de marché public, et en installant et exploitant des systèmes solaires pour les bénéficiaires sélectionnés.

La conception de la sous-composante mettra à profit les enseignements tirés de l'électrification d'environ 73 centres de santé financée au titre de la Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC – *Contingency Emergency Response Component*) qui vise à renforcer la riposte du secteur de la santé face à la COVID-19.

L'ANERSOL, l'institution publique chargée de l'exécution de cette sous-composante, s'occupera de la coordination des parties prenantes.

Le projet ciblera environ 200 villages à travers le pays, dont au moins 40 camps de réfugiés et/ou communautés d'accueil.

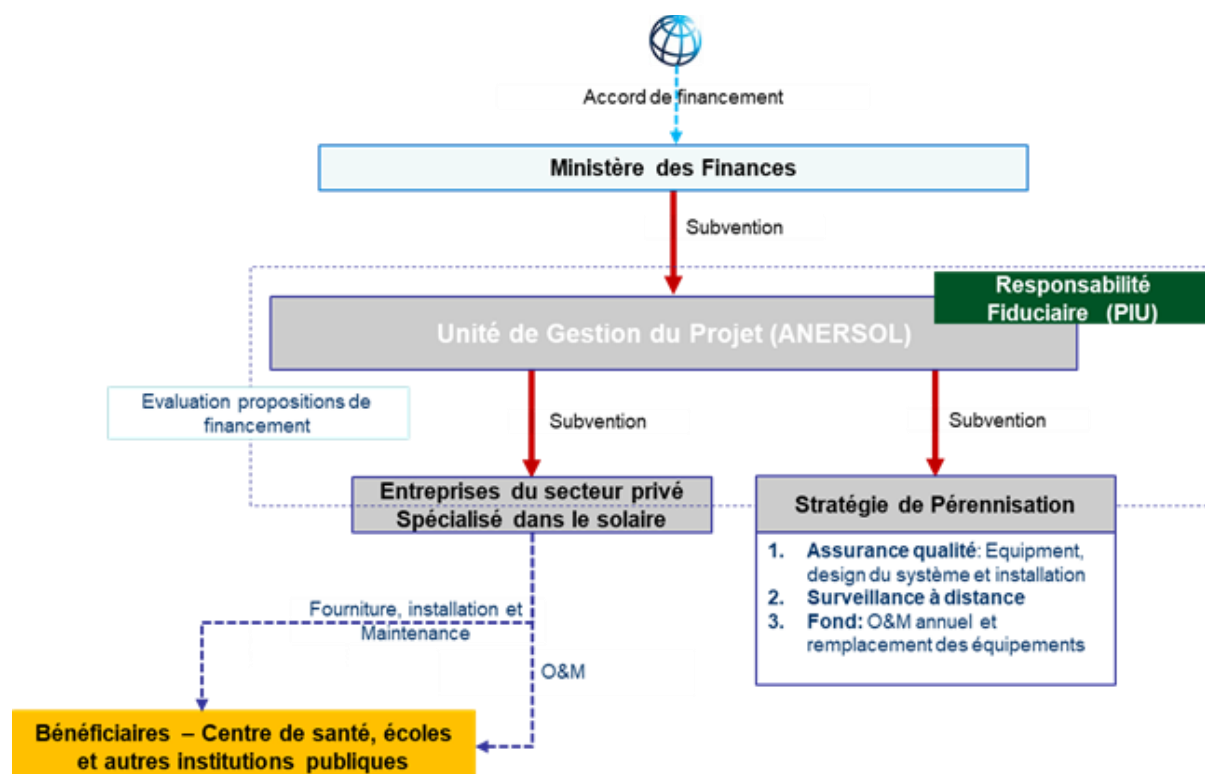
MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

Le Tableau ci-dessous résume la ventilation du budget pour cette sous-composante.

Activités et coûts alloués pour la sous-composante 3.1

Activités	Coût unitaire (en USD)	Quantité	Coût total (en millions d'USD)
Passation des marchés, installation et supervision			14,6
Électrification de centres de santé	35 000	200	7,0
Électrification d'écoles	20 000	200	4,0
Systèmes solaires de pompage de l'eau potable	10 000	100	1,0
Électrification d'équipements publics (éclairage public, marchés, etc.)	10 000	100	1,0
Deux premières années d'E&M	2 000	200	0,4
Supervision, renforcement des capacités et gestion	-	-	1,2
Développement d'une stratégie en faveur de la durabilité			0,4
Assurance de la qualité (conception, matériel et installation)	100 000	-	0,1
Conception et validation du régime de financement pour l'E&M et le remplacement	200 000	-	0,2
Expérience pilote de suivi à distance	100 000	-	0,1
Total			15

Dispositif de mise en œuvre de la sous-composante.



MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

Sous-composante 3.2. Électrification solaire hors réseau pour les ménages et les utilisations productives (coût estimé : équivalent à 20 millions d'USD, dont 20 millions de l'IDA).

Cette sous-composante fournira un soutien à l'ANERSOL pour la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance de systèmes/applications solaires autonomes pour des ménages non électrifiés sélectionnés dans les zones rurales et les zones de réfugiés à travers le territoire du Bénéficiaire (avec un accent sur cinq régions prioritaires).

L'objectif principal de cette sous-composante consiste à fournir des systèmes/applications solaires (pompes solaires certifiées Verasol et validées par ANERSOL) abordables de grande qualité à des ménages sans électricité dans des régions rurales et des zones accueillant des réfugiés à travers le pays, mais en se concentrant sur les régions de Diffa, Maradi, Tahoua, Zinder et Tillabéry.

Cette sous-composante complétera les instruments mis en place par le gouvernement en fournissant des subventions (du côté de l'offre comme de la demande) pour réduire en partie les coûts des SES, des SSD et des solutions solaires pour des utilisations productives (par ex. pompes à eau solaires) certifiés par VeraSol et vendus dans les régions rurales et les zones fragiles. La sous-composante créera des synergies avec des villages sélectionnés dans le cadre de la sous-composante 3.1, ainsi qu'avec des localités où d'autres opérations de la Banque sont en cours de mise en œuvre, y compris dans des communautés d'accueil et des camps de réfugiés.

Un mécanisme de financement basé sur les résultats (RBF) sera utilisé, d'une part pour fournir la subvention du côté de l'offre (Subvention RBF) pour faciliter la vente de systèmes solaires éligibles par des entreprises solaires, des coopératives ou des ONG et la fourniture de services après-vente aux bénéficiaires finaux (ménages et/ou entreprises éligibles). D'autre part, le mécanisme RBF fournira une subvention du côté de la demande (Subventions RBF)), par le biais des ménages éligibles, des professionnels, des entreprises privées, des coopératives ou des ONG, pour couvrir partiellement le coût des systèmes solaires et des utilisations productives de l'énergie pour les ménages ruraux et les rendre plus abordables pour les ménages éligibles et les utilisateurs finaux.

Un gestionnaire de fonds et un agent de vérification indépendant seront recrutés conjointement avec la sous-composante 3.3 pour soutenir la mise en œuvre et l'administration des subventions et valider les résultats déclarés par les bénéficiaires des subventions de la FRB. Plus de détails sur le mécanisme de livraison, le fonctionnement et les institutions clés impliquées sont fournis ci-dessous après la sous-composante 3.3. Dans le cadre de la mise en œuvre des Parties 3.2 (b) et (c) et 3.3 (b) et (c) du Projet, l'ANERSOL prend les mesures nécessaires pour que le Gestionnaire du Fonds prépare et adopte un manuel qui expose, entre autres :

- les procédures administratives, comptables, d'audit, d'établissement de rapports, financier et de passation de marchés pour les Parties 3.2 et 3.3 du Projet ;
- les termes et conditions de chaque Accord de Don FBR et de chaque Accord de Subvention FBR (y compris les critères d'éligibilité pour la sélection des bénéficiaires et des investissements à financer) ;
- les Directives de Lutte contre la Corruption ; conformément à des termes de référence jugés satisfaisants par la banque mondiale.

Une fenêtre d'assistance technique, pour s'appuyer sur les résultats du développement du marché du projet NESAP, sera également fournie par ANERSOL avec le soutien du gestionnaire du fonds et des consultants. Cela comprendra, entre autres, des activités de communication et de sensibilisation, renforcement des

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

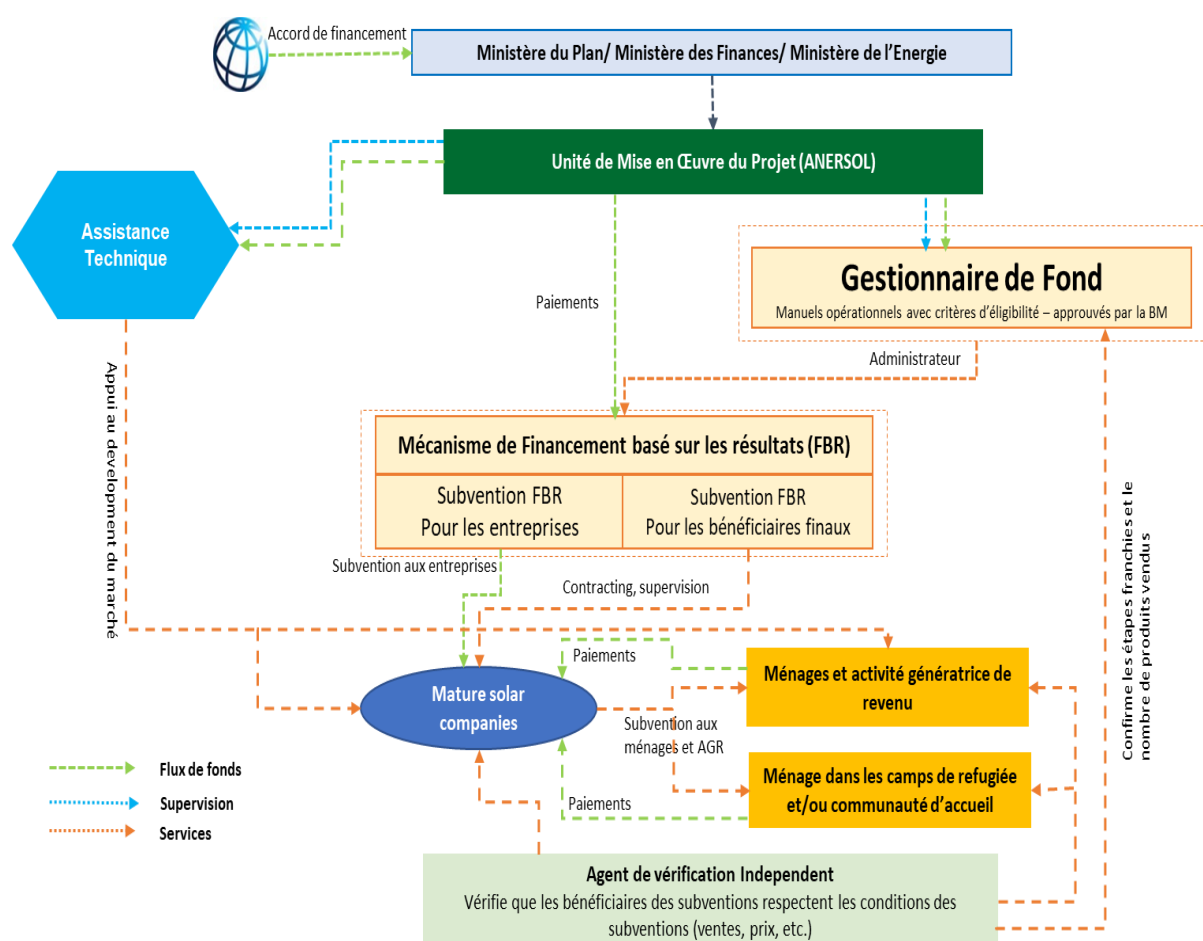
capacités et activités communication et le renforcement des entreprises solaires pour les aider à se développer. Les entreprises solaires seront également soutenues par une formation à l'entrepreneuriat en complément du NESAP, du ROGEAP et d'autres donateurs tels que le programme Power Africa de l'USAID.

Activités et coûts alloués pour la sous-composante 3.2

Activités	Coût unitaire (en USD)	Quantité	Coût total (en millions d'USD)
Régime de financement basé sur les résultats et de subventions			18,50
Subventions du côté de l'offre par le biais de FBR	-	-	2,0
Subventions du côté de la demande destinées aux ménages	50	200 000	10,0
Subventions du côté de la demande destinées aux utilisations productives	400	10 000	4,0
Gestionnaire du fonds	-	-	1,8
Agence de vérification indépendante	-	-	0,7
Sensibilisation, communication	-	-	0,9
Renforcement des capacités	-	-	0,6
Total			20

Dispositif de mise en œuvre de la Sous-composante

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	



Sous-composante 3.3. Améliorer l'accès à des solutions de cuisson propres et efficaces (15 millions d'USD, dont 7,5 millions de l'IDA et 7,5 millions de dons ESMAP MDTF).

La sous-composante sera techniquement mise en œuvre par DEREK dans le cadre du MEER. La sous-composante financera les coûts d'assistance technique et de supervision pour DEREK et fournira des aides et des subventions aux entreprises, coopératives ou ONG éligibles pour soutenir le développement du marché de la cuisson propre pour le bénéfice final des ménages. ANERSOL apportera son soutien en matière de capacités fiduciaires (passation de marchés, gestion financière et sauvegardes).

Elle soutiendra la création de la demande des consommateurs, l'établissement de chaînes d'approvisionnement, l'élimination des obstacles sur le marché, l'amélioration générale de l'efficacité des foyers, le renforcement des capacités sur la chaîne de valeur du marché, ainsi que des stratégies de substitution par des carburants plus propres dans le contexte socio-économique qui prévaut au Niger. Les besoins et défis à relever en matière de cuisson, spécifiques aux réfugiés et aux communautés d'accueil, la pression accrue sur les ressources de biomasse pouvant entraîner des situations conflictuelles, seront pris en compte. Il est prévu qu'au moins un quart du budget de la sous-composante soit destiné à ces populations. En fonction du rythme de progression au sein de chaque segment de clientèle, les activités connexes pourraient être étendues ou passées à plus grande échelle dans la deuxième étape de l'APM. Des synergies au niveau de la mise en œuvre seront recherchées avec la sous-composante 3.2 portant sur le solaire hors réseau pour les ménages, car les produits de consommation solaires dans les zones rurales sont confrontés à des difficultés d'accessibilité financière et de distribution similaires à celles rencontrées par les solutions de cuisson propres et efficaces. En particulier, le même mécanisme RBF déjà décrit dans la sous-composante 3.2 (avec des subventions RBF et des subventions RBF) sera également mis en place pour cette

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

sous-composante et les deux seront exploités conjointement. Un cofinancement du MDTF de l'ESMAP est également prévu afin d'augmenter l'attrait lié à la taille du marché, permettre l'introduction de technologies de foyers plus propres et solides (foyers de niveaux plus élevés dans les zones urbaines), contribuer à structurer la mise en œuvre des instruments de subvention et fournir l'assistance technique nécessaire pour renforcer l'organisation du marché.

La sous-composante promouvra des solutions de cuisson efficace et propre (CEP) adaptées à chaque segment de clientèle, en mélangeant l'utilisation de subventions et de mécanismes de subvention basés sur les résultats et l'assistance technique aux besoins spécifiques et aux forces des parties prenantes impliquées dans ces marchés respectifs.

Un gestionnaire de fonds sera recruté conjointement avec la sous-composante 3.2, afin de développer et de mettre en œuvre des instruments de subvention pour soutenir les agences d'exécution dans leur fonctionnement.

L'assistance technique adaptée à chaque segment du marché des utilisateurs sera complétée par une assistance transversale pour fournir le renforcement nécessaire des capacités des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur, en mettant l'accent sur le renforcement des liens les plus faibles identifiés dans l'étude ESMAP-ECCH et en stimulant les modèles commerciaux qui peuvent être offerts par le secteur privé au-delà de leur option actuelle de paiement en espèces uniquement, afin d'élargir la portée à plus de ménages.

Les règles d'accès aux subventions, ainsi que l'orientation de la mise en œuvre de l'assistance technique, seront définies de manière à ce que les activités bénéficient aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

Sur le budget de 15 millions de dollars US alloué à cette sous-composante, environ 11 millions de dollars US seront alloués à la fourniture de fours à biomasse améliorés, tandis que 4 millions de dollars US serviront à promouvoir le passage au GPL. L'allocation de l'IDA de 7,5 millions de dollars US sera consacrée à la fourniture de fours à biomasse améliorés. Un total cible de 550 000 ménages devrait bénéficier de foyers propres et efficaces, ce qui entraînerait, pendant la durée de vie du projet, une réduction nette des émissions de 1,4 million de tonnes de CO₂eq, une réduction de la consommation de biomasse ligneuse de 2,3 millions de tonnes de bois et une économie annuelle de 10 à 65 dollars par ménage, selon les niveaux concernés³. Les activités favorisent le renforcement de la résilience climatique en réduisant la déforestation, en aidant à maintenir la couverture forestière pour réduire l'impact des crues soudaines et en augmentant le revenu disponible des ménages pour s'adapter aux risques climatiques.

Mécanisme de fourniture de subventions conjointes pour les sous-composantes 3.2 et 3.3.

Étant donné que les deux sous-composantes 3.2 et 3.3 comprennent des aides et des subventions et qu'elles cibleront des ménages ruraux similaires, un mécanisme de fonds commun sera mis en place pour optimiser les ressources et réduire la complexité du projet. Un gestionnaire de fonds commun et un agent de vérification indépendant seront recrutés pour soutenir les agences d'exécution dans la mise en œuvre du mécanisme de fonds pour les sous-composantes solaire hors réseau et cuisson propre. Le mécanisme de fonds sera codifié dans un manuel d'opération (manuel RBF) ; il fournira un financement basé sur les résultats aux entreprises, coopératives ou ONG éligibles distribuant des produits solaires ou de cuisson

³ Parmi ceux-ci, 490 000 ménages (90 pour cent de l'objectif) bénéficieront de foyers à biomasse améliorés qui devraient se traduire, au cours de la durée de vie du projet, par une réduction nette des émissions de 0,9 million de tCO₂eq, une réduction de la consommation de biomasse ligneuse de 1,3 million de tonnes de bois et une économie annuelle de 36 à 48 USD par ménage. 60 000 autres ménages bénéficieront de l'accès au GPL, ce qui se traduira, sur la durée de vie du projet, par une réduction nette des émissions de 0,5 million de tCO₂eq, une réduction de la consommation de biomasse ligneuse de 1 million de tonnes de bois et de 10 à 65 USD d'économies annuelles par ménage.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

éligibles (la production sera également incluse pour les CEP). Il s'agira notamment de subventions de financement basé sur les résultats (RBF Grants) pour compenser partiellement les coûts initiaux associés à l'établissement ou à l'expansion des opérations pour rendre l'offre de solutions solaires et de cuisson accessible aux ménages. Le mécanisme du fonds comprendra également un mécanisme de demande avec des subventions de financement basées sur les résultats (subventions RBF) qui offriront une incitation aux subventions par unité par le biais de paiements liés à des résultats prédéfinis et des subventions échelonnées spécifiques à chaque produit solaire ou de cuisson éligible offert. Les subventions RBF rendront ces nouvelles solutions solaires ou de cuisson plus abordables pour les ménages et réduiront les risques et les difficultés liés à leur adoption précoce. Le manuel d'opération, soumis à la non-objection de la Banque mondiale sera établi et approuvé pour le fonds avant toute approbation et tout décaissement de subventions, détaillant la gouvernance et le fonctionnement du mécanisme du fonds, y compris les fenêtres spécifiques et les conditions connexes, la mise en œuvre, l'administration et les règles de supervision.

Coûts de la composante.

#	Description	Nombre de foyers CEP	Coût estimé (en millions d'USD)
A	Promotion de modes de cuisson à biomasse écoénergétiques commerciales Utilisateurs de combustibles traditionnels achetés sur le marché <i>Mesure : Renforcer le secteur des solutions de CEP existant et soutenir l'émergence de nouveaux acteurs et technologies</i>	250 000	4,2
A1	Soutien technique à des entreprises de petite taille (EPT) existantes (technologies, affaires, structuration — 10 groupes d'EPT)	-	0,4
A2	Soutien technique public — tests, contrôle de la qualité/des normes/des labels – durabilité du secteur, associations	-	0,4
A3	Campagnes de sensibilisation, adaptation de produits et changements de comportement des consommateurs	-	0,6
A4	Soutien au développement d'entreprises de femmes dans le secteur de la distribution ou aux usagers de foyers pour des usages productifs	-	0,25
A5	Financement des investissements initiaux nécessaires, chaîne d'approvisionnement	250 000	0,8
A6	Financement des solutions de CEP basé sur des améliorations par niveaux		1,0

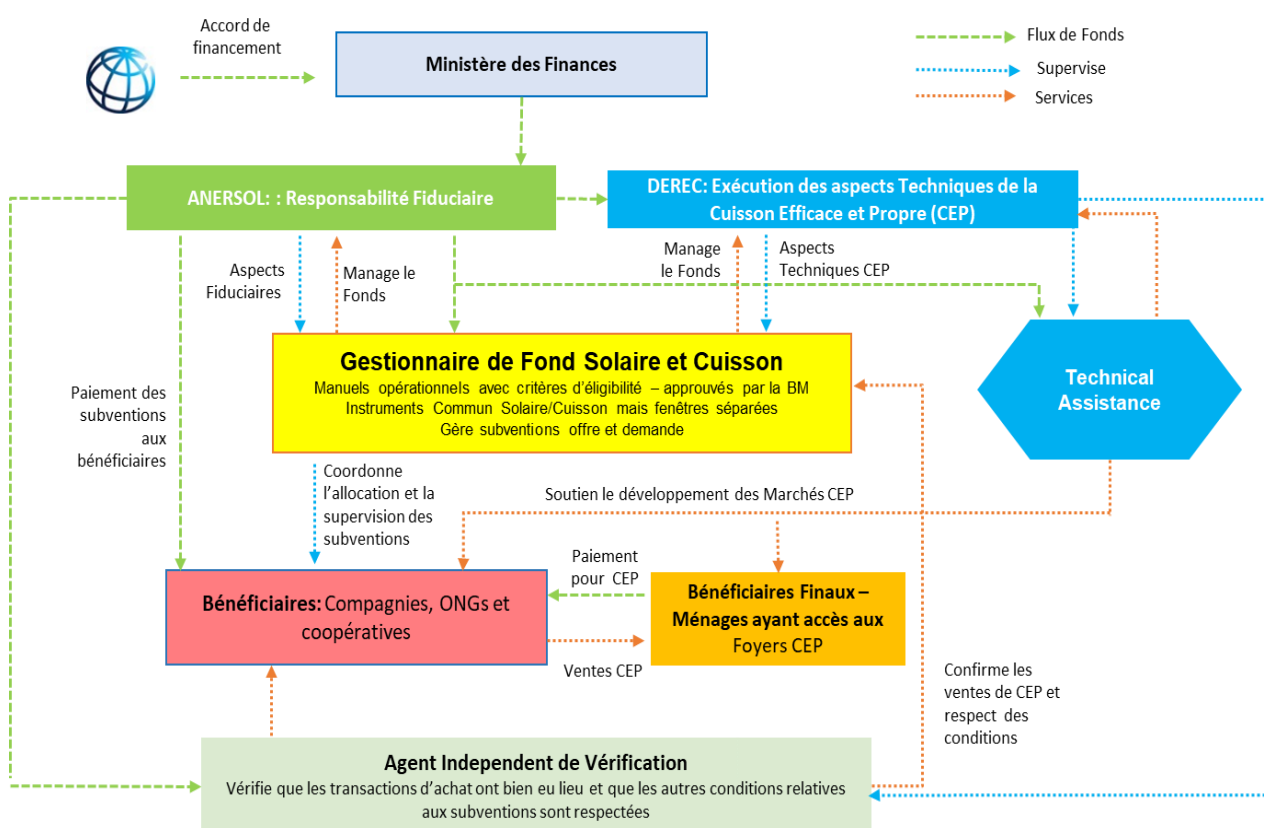
MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

#	Description	Nombre de foyers CEP	Coût estimé (en millions d'USD)
A7	<i>Financement axé sur les consommateurs, bons (ciblant les ménages pauvres, les femmes cheffes de famille ; les zones où vivent des réfugiés et leurs communautés d'accueil)</i>		0,75
B	Diffusion des modes de cuisson à biomasse traditionnels de niveau supérieur non commerciaux Utilisateurs de combustibles traditionnels non commerciaux <i>Mesure : Diffusion et durabilité des foyers en argile ruraux autoconstruits (« banco »)</i>	240 000	2,5
B1	<i>Soutien technique pour la préparation et l'exécution d'activités de diffusion des foyers propres et efficaces en « banco »</i>		0,3
B2	<i>Mobilisation des structures communautaires/sociales/nationales et des filiales locales</i>		0,3
B3	<i>Sensibilisation communautaire sur les foyers en « banco »</i>		0,45
B4	<i>Financement initial d'actions de construction communautaire</i>	240 000	0,5
B5	<i>Viabilité des actions de diffusion via un FBR</i>		0,6
B6	<i>Exploration de voies de diffusion innovantes des solutions de CEP via une approche transsectorielle/transversale</i>		0,35
C	Promotion de cuisinières et combustibles modernes (GPL) Utilisateurs de combustibles modernes achetés sur le marché <i>Mesure : Améliorer l'accès au GPL (densification et extension)</i>	60 000	4,2
C1	<i>Études sur la production, l'optimisation de la distribution et la tarification du GPL</i>		0,35
C2	<i>Soutien technique au contrôle de la qualité pour les distributeurs/détaillants et appui à l'émergence de nouvelles solutions GPL</i>		0,2
C3	<i>Renforcement de la participation des femmes dans les secteurs des ventes et de la distribution</i>		0,3
C4	<i>Identification des bénéficiaires et campagnes de sensibilisation/publicité</i>		0,5
C5	<i>Densification : accès des ménages urbains et périurbains par le soutien à l'achat d'un kit initial (bouteille/cuisinière)</i>	60 000	1,3
C6	<i>Assistance supplémentaire pour les ménages dirigés par des femmes et dans des zones à densité élevée de réfugiés et de communautés d'accueil subissant une forte pression sur les ressources ligneuses</i>		0,9
C7	<i>Soutien à l'achat initial de bouteilles innovantes</i>		0,65
D	Soutien à la mise en œuvre et assistance technique		4,1

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

#	Description	Nombre de foyers CEP	Coût estimé (en millions d'USD)
D1	Agence de vérification indépendante (combinaison avec la sous-composante 3.2)		0,6
D2	Gestionnaire du fonds (combinaison avec la sous-composante 3.2)		0,6
D3	Assistance technique et activités de développement du marché		1,7
D4	Supervision et assistance technique (DPED)		1,2
	Total	550 000	15

Dispositif de mise en œuvre de la Sous-composante



Résumé du coût total de la composante 3

ACTIVITIES	USDM
SOUS-COMPOSANTE 3.1. ÉLECTRIFICATION SOLAIRE D'INSTITUTIONS PUBLIQUES DANS DES ZONES RURALES	15
SOUS-COMPOSANTE 3.2. ÉLECTRIFICATION SOLAIRE HORS RÉSEAU POUR LES MÉNAGES ET LES UTILISATIONS PRODUCTIVES	20
SOUS-COMPOSANTE 3.3. AMÉLIORER L'ACCÈS À DES SOLUTIONS DE CUISSON PROPRES ET EFFICACES	15

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

TOTAL COMPOSANTE 3	50
--------------------	----

COMPOSANTE 4. AMELIORATION DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU SERVICE D'UTILITE PUBLIQUE, RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL, ASSISTANCE TECHNIQUE ET SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE (32,50 millions d'USD, dont 32,50 millions d'USD de l'IDA)

Sous-composante 4.1. Amélioration de la performance opérationnelle des services d'utilité publique (15,00 millions d'USD, dont 15 millions de dollars pour l'IDA).

Le Niger a déjà amorcé la transition du secteur de l'électricité. La NIGELEC doit améliorer sa performance opérationnelle pour faire face aux nouveaux défis, principalement en ce qui concerne l'assistance aux clients, les outils opérationnels et les ressources humaines qualifiées pour la gestion des systèmes numériques et les ingénieurs. Cette sous-composante sera conduite par la NIGELEC et couvrira les activités ci-dessous.

- ❖ **Programme de protection des revenus (4,00 millions d'USD).** Ce programme permettra la gestion, le contrôle et le suivi à distance des gros clients de NIGELEC (4 500 utilisateurs répartis dans les 8 grandes villes du Niger, représentant plus de 40 % des revenus de la société) grâce à l'incorporation d'une infrastructure de comptage avancée (AMI). Cela permettra de suivre systématiquement leur consommation, de détecter toute situation anormale (fraude, manipulation des compteurs, etc.) et d'adopter des mesures correctives immédiates afin de protéger de manière permanente les revenus des ventes à ce segment "à forte valeur".

Le projet financera :

- ▶ la fourniture, l'installation et la mise en service d'une infrastructure de comptage avancée (AMI) comprenant des compteurs intelligents et des modems ainsi qu'un logiciel (Meter Data Management - MDM) pour gérer et analyser les données de consommation ;
 - ▶ l'établissement d'un centre de contrôle des compteurs (MCC) pour surveiller la consommation, détecter et corriger les incidents avec l'aide du logiciel MDM,
 - ▶ le développement et l'application stricte des dispositions organisationnelles et des procédures opérationnelles du MCC (processus et activités) et au sein de NIGELEC visant à optimiser et à soutenir le fonctionnement du programme de protection des revenus soutenu par l'AMI,
 - ▶ la formation du personnel spécialisé (MCC et autres) sur tous les aspects de la plate-forme AMI (installation, configuration, détection des anomalies, maintenance, etc.).
- ❖ **Système de signalement et de gestion des incidents (IRMS, Incident Recording and Management System) 1,50 million d'USD).** Actuellement, les incidents et les travaux de réparation du réseau ne sont pas informatisés, ce qui entraîne notamment des interventions trop tardives, sans grande fiabilité, au suivi incomplet ainsi qu'un manque de statistiques sur les incidents. L'IRMS permettra à la NIGELEC de mieux répondre aux réclamations et plaintes des clients portant sur des coupures et autres anomalies de la fourniture d'électricité, et d'en assurer une meilleure qualité en automatisant la détection des défauts de distribution (24 h/24 et 7 j/j).

Le nouveau système sera interfacé avec la base de données SIG du réseau existant, le système de gestion commerciale (Gd'Or) et le centre d'appel. La mise en œuvre réussie de l'IRMS aiderait la NIGELEC dans la mise en œuvre de son contrat de performance, dont la qualité des services aux clients est un indicateur

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

de performance clé. Cela représenterait un progrès majeur dans l'amélioration de la réponse aux catastrophes et aux risques climatiques également et renforcera la résilience, la gestion de crise et la capacité de réponse de la NIGELEC.

- ❖ **Programme de réduction des pertes de distribution (1,50 million d'USD).** La NIGELEC va mettre en œuvre un programme de réduction des pertes dans son réseau. Les 1 096 postes de distribution de Niamey seront équipés de compteurs intelligents qui pourront être relevés à distance pour informatiser l'énergie consommée et la demande. Ces compteurs permettront de suivre et d'enquêter sur les consommations anormales et la demande d'électricité pour améliorer la gestion de l'énergie, réduire les pertes techniques et éliminer les pertes non techniques et les fraudes. Après la mise en œuvre d'un projet pilote à Niamey, le programme sera étendu à d'autres chefs-lieux de région.
- ❖ **La numérisation des processus d'entreprise de la NIGELEC ainsi que la mise à niveau des systèmes de gestion et de facturation des clients (5,00 millions d'USD).** Le secteur de l'électricité au Niger est en pleine croissance et la NIGELEC devrait tripler le nombre de ses clients à l'horizon 2025. Le besoin est donc urgent d'éliminer les processus manuels actuels, et de les remplacer par d'autres qui peuvent être exécutés avec efficacité, transparence et redevabilité à l'aide d'outils de gestion de pointe. Plus précisément, le projet soutiendra :
 - ▶ la mise à niveau du progiciel de gestion intégré (PGI, *Enterprise Resource Planning ou ERP*) et du système de gestion commerciale,
 - ▶ l'établissement d'un système de courrier électronique d'entreprise avec le changement d'image de marque de la page Web, et
 - ▶ l'élaboration et le déploiement d'un plan de communication d'entreprise. Un diagnostic complet sera effectué en vue de définir la portée de ce processus qui soutiendra et complètera la restructuration organisationnelle en cours et l'encadrement financé par l'AFD.
- ❖ **Le programme de perfectionnement des ressources humaines de la NIGELEC 1,50 million d'USD.** À l'instar de nombreuses sociétés de services d'utilité publique en Afrique de l'Ouest francophone, la NIGELEC est confrontée à des contraintes de capacités techniques et de gestion qui entravent sa capacité à se développer et à accroître ses performances. La plupart du personnel qualifié est vieillissant et le rythme des départs à la retraite du personnel qualifié et des cadres dépasse celui des nouveaux recrutements. En outre, le secteur est pénalisé par la médiocrité de la formation des jeunes ingénieurs et, pour les postes de direction, par des qualifications inadéquates aux besoins des services d'utilité publique. Le projet financera un programme de formation pour les techniciens, les ingénieurs et les jeunes cadres. Le programme sera attentif à l'augmentation du nombre de femmes, en particulier dans les postes techniques et de direction. Comme la numérisation, cette activité soutiendra la restructuration organisationnelle en cours et l'encadrement financé par l'AFD.
- ❖ **Promotion de l'efficacité énergétique pour la réduction de la demande de pointe (1,50 million d'USD)** Le projet soutiendra la promotion des équipements et mesures d'efficacité énergétique (EE) pour gérer et optimiser la demande, principalement aux heures de pointe. Les activités soutiendront un programme d'EE plus large pour réduire la demande et permettre d'utiliser l'énergie et de la puissance économisées pour reporter à plus tard une partie des investissements nécessaires du côté de la production. Cette activité sera mise en œuvre avec le soutien du ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables (MEER). Une analyse sera menée pour la mise en œuvre de la demande de temps d'utilisation (TdU) et des tarifs à l'énergie utilisée pour les gros clients utilisant l'AMI.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

Sous-composante 4.2. Renforcement institutionnel et assistance technique (5,30 millions d'USD, dont 5,30 millions d'USD IDA).

Le projet financera une assistance technique et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER) et de ses agences ainsi que de l'ARSE, y compris :

- ❖ le renforcement de la capacité de planification du MEER pour l'électrification et la production qui promeut des technologies à faible émission de carbone et résilientes au climat ;
- ❖ un cadre technique tel que le code de distribution, les technologies à faible coût (MALT) ainsi qu'une politique de frais de connexion ;
- ❖ l'amélioration du cadre réglementaire soutenant le secteur;
- ❖ le renforcement des capacités des parties prenantes sur le développement de nouveaux projets de production d'électricité, principalement l'énergie solaire, y compris des études (faisabilités techniques, plans directeurs, évaluations environnementales et sociales, etc.), et des services de conseil pour la participation du secteur privé ; des formations, des ateliers et des échanges Sud-Sud sur les questions relatives au secteur de l'énergie.

Sous-composante 4.3. Gestion du projet et soutien à la mise en œuvre (12,20 millions d'USD, dont 12,20 millions d'USD IDA)

- ❖ **Gestion et supervision du projet pour la NIGELEC, l'ANPER et l'ANERSOL (10,00 millions d'USD).** Cette sous-composante couvre toutes les activités liées à la mise en œuvre du projet pour la NIGELEC, l'ANPER et l'ANERSOL, y compris le recrutement de personnel supplémentaire pour le projet, l'achat de véhicules pour la supervision des sites, l'acquisition d'ordinateurs et de matériel de bureau, la formation, les audits et autres coûts d'exploitation. Chaque organisme d'exécution gèrera son propre budget réparti comme suit :
 - la NIGELEC (4,5 millions d'USD) ;
 - l'ANPER (2,5 millions d'USD) ;
 - l'ANERSOL (3,0 millions d'USD).

Le projet pilotera un système informatique de passation des marchés afin de veiller au respect des normes à toutes les étapes du projet pour les activités identifiées. Le système de passation des marchés en ligne comprendra (au minimum) les modules suivants, tous en ligne : enregistrement, plan de passation des marchés, publication ou notification, appel d'offres, évaluation ou attribution. Il est convenu que l'acquisition du système précèdera les activités de passation des marchés du projet. L'utilisation du système de passation des marchés en ligne devrait aboutir à :

- une participation accrue des soumissionnaires en raison d'une meilleure information et d'un meilleur accès aux opportunités ;
- une transparence accrue obtenue par la publication en ligne des avis d'appel d'offres, des avis d'attribution des contrats et de la soumission en ligne des offres ;
- des économies sur les postes de dépenses réalisées par le biais de passations des marchés qui résultent de meilleures offres obtenues (information et accès aux opportunités améliorés) ;
- un traitement plus rapide des activités de passation des marchés grâce à un flux de travail en ligne et à des outils améliorés pour lutter contre la fraude et la corruption, etc. Le système disposera également de fonctionnalités permettant de suivre la mise en œuvre et les résultats.
- ❖ **Suivi et évaluation (0,70 million USD).** Le suivi et l'évaluation des activités du projet devront être pensés différemment avec la propagation des incidents sécuritaires et des zones de fragilité au Niger. Le projet équippa les agences d'exécution d'une plateforme numérique pour le suivi et le

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

rapportage des activités du projet. Les technologies numériques seront explorées pour soutenir la cartographie et le suivi des activités incluant le genre et la VBG. La NIGELEC coordonnera cette activité.

- ❖ **Études techniques (0,50 million USD).** La sous-composante financera des études spécifiques pour soutenir la mise en œuvre du projet et les nouvelles activités. Ces études porteront entre autres sur la faisabilité des réseaux de distribution et de transmission, des mini-giratoires, des systèmes solaires hors réseau. Elles porteront également sur les évaluations environnementales et sociales et tiendront compte des risques naturels et climatiques pertinents.
- ❖ **Mesures de sauvegarde et implication des parties prenantes (1,00 million USD).** La sous-composante financera les honoraires de consultants pour la préparation d'instruments de sauvegarde spécifiques (études d'impact environnemental et social, y compris les risques climatiques, les plans d'action pour la réinstallation) ainsi que le soutien à la mise en œuvre de plans d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la violence basée sur le genre et l'implication des citoyens, ainsi que des enquêtes de satisfaction.

Résumé du coût total du financement de la Composante 4

ACTIVITIES	USDM
SOUS-COMPOSANTE 4.1 AMÉLIORATION OPÉRATIONNELLE DU SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE	15
SOUS-COMPOSANTE 4.2. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR	5,3
SOUS-COMPOSANTE 4.3. SOUTIEN À LA GESTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	12,2
TOTAL COMPOSANTE 4	32,5

Composante 5. Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC, *Contingency Emergency Response Component*) (coût estimé : 0,00 d'USD).

Cette composante permettra une réaffectation rapide des crédits/dons non engagés en cas d'urgence éligible.⁴ Une annexe au manuel de mise en œuvre du projet (« Annexe CERC ») sera préparée pour guider l'activation et la mise en œuvre du CERC, et un CGES du CERC sera préparé en tant qu'addendum au CGES du projet pour couvrir les activités du CERC lors de la préparation de l'annexe CERC. Pour que le CERC soit activé et que le financement soit fourni, le Gouvernement devra (i) soumettre une lettre de demande d'activation du CERC et les preuves requises pour déterminer l'éligibilité de l'urgence, tel que défini dans l'annexe CERC ; et (ii) un plan d'action d'urgence, incluant les dépenses d'urgence à financer ;

⁴ Le CERC est une composante du projet conçue pour apporter une réponse rapide en cas de crise ou d'urgence éligible, définie comme « un événement qui a causé, ou est susceptible de causer de manière imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur associé à crises ou catastrophes naturelles ou causées par l'homme. De tels événements incluent une épidémie.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ORGANES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

et (iii) satisfaire aux exigences environnementales et sociales convenues dans le Plan d'action d'urgence et le PEES. Les fonds de la fenêtre réfugiés réaffectés au CERC ne seront utilisés qu'au profit des réfugiés et des communautés d'accueil

FINANCEMENT TOTAL PAR COMPOSANTE

L'ensemble des financements pour le Projet HASKÉ est de 317,5 millions USD

ACTIVITES AU TITRE DU PROJET	TOTAL COMPOSANTE
Composante I	195
Composante II	40
Composante III	50
Composante IV	32,5
Composante V	0
TOTAL PROJET HASKÉ	317,5

3- Rôles et responsabilités des différents organes dans la mise en œuvre des activités

3.1 Module Comité de Pilotage

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le rôle du comité de pilotage se présente comme suit :

- ▶ donner les orientations générales du Projet;
- ▶ d'approuver le PTBA et les rapports d'activité soumis par les différentes Agences d'Exécution ;
- ▶ valider les outils d'opérationnalisation du Projet ;
- ▶ valider les rapports d'activités et les rapports annuels de performance du Projet ;
- ▶ analyser les performances réalisées dans le cadre de l'exécution du Projet ;
- ▶ garantir l'engagement des pouvoirs publics à soutenir les actions du Projet.

3.1.1 Approbation des plans de travail et des rapports annuels

Le Comité de pilotage procède à l'examen et à l'approbation du plan de travail annuel, le plan de passation des marchés et du budget du Projet, tels que présentés par les différentes UGP (NIGELEC, ANPER et ANERSOL). Après la réception de l'Avis de Non Objection de l'IDA sur le PTBA et le PPM, les UGP devront dans un délai de trente (30) jours procéder à l'intégration des amendements éventuels et soumettre le PTBA et le PPM prenant en compte les observations de la Banque mondiale à l'adoption par le Comité de Pilotage du Projet.

Le Comité de pilotage procède également à l'approbation du rapport annuel consolidé du Projet élaboré par l'UGP/CGP(NIGELEC).

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ORGANES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

3.1.2 Supervision de la mise en œuvre

Le Comité de Pilotage assure la supervision des activités du Projet à travers des missions de terrain effectuées au moins une fois par an.

3.2 Module UGP

Pour la mise en œuvre du Projet, les activités à exécuter par les UGP se détaillent comme suit :

- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet pour les composantes qu'elle exécute;
- Assurer une bonne information des structures d'exécution sur la base du Manuel d'exécution du projet, étant entendu que l'exécution proprement dite du Projet relève des dites structures ;
- Appuyer techniquement les agences d'exécution à planifier, organiser et coordonner les activités
- Evaluer et approuver les Plans de Travail Annuels trimestriel et les budgets des structures d'exécution ;
- Requérir toute assistance technique ou étude spécifique nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet ;
- Assurer le suivi de l'exécution physique et financière du projet et garantir le respect des règles de passation des marchés et de décaissement des financements par les structures d'exécution ;
- Assurer la supervision du travail des prestataires de services dans le cadre du projet afin de prendre des mesures correctives en cas de défaillances dans la performance desdites prestataires ;
- Elaborer un plan de travail budgétisé annuel (PTBA) ;
- Orienter des ONG d'exécution dans le cadre du Projet HASKÉ
- examiner les sous-Projets soumis par les ONG et prestataires d'exécution en concertation avec les Collectivités Locales;
- élaborer et accompagner la mise en œuvre des approches et outils d'intervention ;
- capitaliser les enseignements sur les approches et outils de mise en œuvre ;
- plaider et communication stratégique.

3.3 Module Ministères techniques

A travers les différents ministères, ces pouvoirs publics jouent un rôle de régulation, d'orientation, de coordination et d'exécution des activités en lien avec le Projet.

Le ministère en charge de l'Energie assure la tutelle des structures de coordination du Projet. Pour ce faire, il développera un mécanisme cohérent de coordination, de mise en œuvre des activités et de suivi-évaluation du Projet.

La mise en œuvre de la stratégie d'exécution du Projet se fera avec l'implication des autres Ministères et autres institutions directement impliquées à savoir :

- ☛ Ministère en charge de la planification ;
- ☛ Ministère en charge des Finances ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ORGANES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	

- ☛ Représentants d'autres institutions directement impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

3.4 Les collectivités territoriales

Elles interviendront dans l'accompagnement et la facilitation de la mise en œuvre du Projet. Dépositaires du pouvoir de gestion des affaires locales, elles constituent un maillon important et déterminant tant de par leurs compétences que de par leur nombre.

En tant qu'autorités de proximité disposant de canaux locaux de communication appropriés, leur implication apportera plus de résultats et de visibilité aux différentes interventions du Projet HASKÉ.

3.5 Les Médias

Les médias seront mis à contribution pour appuyer la mobilisation sociale, la visibilité, la mise en œuvre des actions de partage des connaissances et de communication sur le Projet.

3.6 Les organisations de la Société Civile (OSC)

Elles seront fortement impliquées dans la mise en œuvre du Projet. Cela se concrétisera par la mise en place des dispositifs communautaires au niveau local, des activités de mobilisation sociale et de plaidoyer à travers des conventions spécifiques. La collaboration avec les OSC déjà très actives dans les zones ciblées sera nécessaire pour mutualiser les interventions et assurer une synergie d'actions en évitant les doubles emplois et valoriser leurs expériences.

3.7 Les Responsables coutumiers et religieux

Garants des valeurs sociales, coutumières, culturelles et religieuses, ils sont des leaders au sein des différentes communautés ; pour ce faire, ils seront les cibles du plaidoyer et des rencontres d'information, sensibilisations sur les thèmes concernés. Ils sont appelés à relayer les bonnes pratiques au niveau de leurs administrés locaux pour la bonne réussite du Projet

3.8 Les ONG de mise en œuvre

Les ONG de mise en œuvre interviendront dans divers domaines pour exécuter les actions du Projet HASKÉ sur le terrain. A ce titre elles interviendront dans les domaines ci-après :

- la mobilisation et la sensibilisation des bénéficiaires ;
- Implication dans la gestion des subventions FBR dans les ménages, AGR et camps de réfugiés ;
- Implication dans la distribution des équipements solaires.

3.9 Les partenaires Techniques et Financiers

La mise en œuvre du Projet nécessite l'appui technique et financier des partenaires au développement notamment la Banque mondiale et l'ESMAPP.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES ONG D'EXÉCUTION	

4- Processus et critères de sélection des ONG d'exécution

4.1 Sélection des ONG partenaires

Les ONG jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des activités du Projet HASKÉ et la gestion des ressources du Projet. Étant donné qu'un nombre important de ces acteurs pourrait être amené à postuler pour la mise en œuvre du Projet, et vu que des budgets consistants pourraient être mis à leur disposition, il est important que les UGP-HASKÉ de concert avec les Maires, mettent en place une procédure rigoureuse et transparente passant par des critères objectifs de sélection de ces ONG et d'assurer une supervision efficace de leur performance pendant la mise en œuvre des activités. Ces ONG recevront un mandat d'exercer en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué (MOD).

Un comité de sélection qui a pour rôle de conduire toutes les étapes du choix des ONG doit être mise en place par les UGP concernées et la Commune. Ce comité est composé des représentants de l'UGP et d'un représentant de la Commune et des personnes ressources au besoin. Les activités de sélection suivront les étapes suivantes :

- **Phase préparatoire**

Cette phase prend en compte l'élaboration des Termes de Référence (TdR) et la publication de l'avis à manifestation d'intérêt. Ces TdR qui mettent un accent sur les critères d'éligibilité des ONG et le profil des soumissionnaires, sont soumis à l'appréciation de la Banque mondiale avant leur publication.

Ensuite, sur la base des TdR ainsi élaborés et approuvés par la Banque, l'UGP procède à la publication de la manifestation d'intérêt. Une large diffusion de l'appel est faite à travers le quotidien officiel « Le SAHEL » et/ou d'autres canaux ainsi que les radios locales des communes concernées. Une période d'au moins deux (2) semaines est accordée aux soumissionnaires intéressés pour préparer et soumettre leur dossier.

- **Phase de soumission**

A cette phase, les ONG intéressées sont invitées à se faire connaître et à fournir des informations sur leurs expériences et leurs compétences en rapport avec la nature de la mission. Sur la base de ces informations, le Comité de sélection évalue la capacité des ONG. Les principaux critères qui déterminent le choix de ces ONG sont :

- **Qualifications de l'ONG** : L'ONG doit avoir des expériences prouvées dans le développement communautaire, le secteur de l'énergie, des énergies renouvelables. etc et disposer d'un personnel qualifié pour gérer un Projet d'activités dans le secteur de l'énergie, de l'électrification rurale..etc..
- ✓ **Domaine d'intervention de l'ONG** : L'ONG doit avoir des expériences antérieures dans les domaines suivants :
 - ✓ L'information-sensibilisation
 - ✓ Le développement communautaire,
 - ✓ le secteur de l'énergie
 - ✓ l'assistance aux réfugiés et personnes vulnérables
 - ✓ la mobilisation et intermédiation sociale.
 - ✓ Le plaidoyer
 - ✓ La formation
- ✓ **Expérience antérieure de financement et bailleurs** : L'ONG doit présenter la liste des Projets exécutés par le passé, le titre du Projet, ainsi que ses bailleurs en joignant les adresses de ceux –

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES ONG D'EXÉCUTION	

ci ou la source de financement du Projet et le montant, ainsi que les certificats/attestations de bonne fin d'exécution. Les ONG locales ayant les qualifications et les références les plus adéquates seront choisies pour la négociation du marché avec le comité de sélection. Les dossiers choisis dans ces conditions sont transmis à la Banque mondiale pour avis de non objection. Ces dossiers doivent comprendre :

1. Le procès-verbal de sélection, comprenant au minimum :
 - ✓ la liste des membres du Projet HASKÉ ayant participé à cette prise de décision (UGP, Communes et Personnes ressources) ;
 - ✓ l'énoncé des principes appliqués pour parvenir à cette décision ;
2. Le texte de l'accord que l'UGP se propose de conclure avec chaque ONG, comportant notamment le chronogramme des activités, les cadres de performances et le budget annuel.

- **Phase de l'évaluation institutionnelle des ONG**

L'UGP est investi, en vertu de l'Accord de prêt signé avec la Banque mondiale, de la mission d'évaluer les capacités des ONG pour entreprendre les activités envisagées dans le cadre du Projet avant de leur transférer des ressources. La liste des ONG sélectionnées est envoyée à la Banque mondiale pour recueillir l'avis de non objection. La nature exacte de l'évaluation dépend de l'ONG considérée et de la nature des activités qu'elle est appelée à exécuter.

L'outil d'évaluation à utiliser doit comporter une liste de contrôles pour apprécier *in situ* les capacités de la Structure en termes de :

- ✓ gestion programmatique ;
- ✓ gestion financière ;
- ✓ gestion des approvisionnements et des stocks ;
- ✓ gestion des ressources humaines ;
- ✓ suivi évaluation.

Cet exercice permet à l'équipe d'évaluation de relever les domaines dans lesquels la Structure évaluée dispose des atouts ou des aptitudes réelles et les domaines qui nécessitent une amélioration voire un renforcement.

- **phase de contractualisation**

Les soumissionnaires retenus à l'issue de ce processus de sélection engagent des négociations pour la signature des contrats.

Les UGP doit conclure avec les ONG et le Maire de la commune concernée un accord de deux ans renouvelable à l'issue d'une évaluation de performance et de capacité. Cet accord doit être conforme aux dispositions de l'Accord de financement et acceptable pour la Banque mondiale. Il faut signaler qu'avant la signature d'un quelconque accord avec l'ONG ou d'un décaissement, l'obligation est faite à celle-ci d'ouvrir un compte bancaire spécial séparé pour la mise en œuvre des activités du Projet HASKÉ. La négociation du contrat doit se faire en présence d'un Responsable de la commune concernée pour permettre une implication à temps des autorités communales. La signature du contrat avec les ONG sera effectuée par l'UGP Concernée et les autorités des communes concernées.

Font partie intégrante dudit accord, les documents suivants :

- le plan de travail qui détermine les activités du portefeuille de l'ONG pour la période couverte par le contrat ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES ONG D'EXÉCUTION	

- le cadre de performance qui détermine les ressources nécessaires pour la prestation de services. Les coûts doivent être évalués pour le nombre de services ciblés et modélisés pour tenir compte de l'impact des différents niveaux de services et de qualité sur les coûts fixes et variables. Le coût unitaire de chaque prestation de service est évalué et ensuite multiplié par le nombre cible de chaque prestation pour obtenir le coût total devant servir à l'établissement du contrat de prestation.
- Un manuel d'exécution spécifique qui décrit l'ensemble des règles de gestion applicables à l'utilisation des ressources, la passation des marchés et l'élaboration des rapports périodiques de gestion.

Ainsi décrite, on note que, pour effectivement jouer leur rôle de maitre d'ouvrage, les responsables de la commune concernée doivent être associés à toutes les étapes de déroulement de la procédure de sélection des ONG devant intervenir dans la mise en œuvre des activités du Projet.

NB : une ONG peut être choisie pour encadrer une ou plusieurs communes.

- **Phase d'évaluation périodique des activités des ONG partenaires**

Les ONG sélectionnées feront l'objet d'une évaluation de leur capacité et performance une fois par an par les UGP parties au contrat. Les résultats de l'évaluation permettront de déterminer la poursuite ou non des activités avec les ONG concernées.

Cette évaluation annuelle entrera en ligne de compte lors de l'évaluation destinée à renouveler les contrats des ONG concernées.



VOLUME 2

PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA PASSATION DES MARCHES	

VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ

La passation des marchés au titre du Projet HASKÉ sera effectuée conformément aux procédures retenues dans l'Accord de Financement telles que décrites dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'investissement. En cas de contradiction entre les procédures nationales et le Règlement de la passation des marchés, ce dernier prévaudra les procédures nationales édictées dans le décret n°2016-641/PRM/PM du 1^{er} décembre 2016 portant code des marchés publics et des délégations de service public et ses différents textes réglementaires peuvent s'appliquer sous réserve qu'elles ne soient ni divergentes ni contradictoires aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018 et en novembre 2020.

Pour chaque contrat devant être financé, le plan de passation des marchés définira les méthodes de passation appropriées ou les méthodes de sélection des consultants, la nécessité de la sélection préalable, les coûts estimatifs, les exigences d'examen préalable et le délai. Le plan de passation des marchés sera actualisé au moins annuellement, ou en cas de nécessité, afin de refléter les besoins réels de mise en œuvre du Projet et l'amélioration des capacités institutionnelles.

Dans le cadre de la passation des marchés de travaux, fournitures et services non consultants puis de la sélection de consultants, le projet signera un Code de Conduite avec les consultants, fournisseurs, entrepris ou prestataires sélectionnés. Ce code sera applicable à leur personnel afin d'assurer la conformité aux bonnes pratiques environnementales et sociales (ES).

Le présent code s'applique également au personnel de l'Unité de Gestion du Projet, aux membres des comités sectoriels de mise en œuvre des composantes du projet, aux organisations et partenaires au projet, aux consultants, bénévoles et aux membres des communautés de base impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

5- LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA PASSATION DES MARCHES

1.1 Textes applicables dans le cadre des marchés

Les textes applicables à la passation des marchés qui seront financés sur le financement IDA sont essentiellement :

- ▶ L'Accord de financement entre le Gouvernement du Niger et la Banque relatif au Projet ;
- ▶ le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) éditée en juillet 2016 et révisée en Novembre 2017 et Aout 2018 et la quatrième édition datée de Novembre 2020 pour la passation des marchés de fournitures, de travaux, de services autres que les services de Consultants et les Services de Consultants ;
- ▶ Les plans de passation de marchés approuvés issus de la Stratégie de passation de marchés du Projet et de ses révisions successives (SPMP ou PPSD) ;
- ▶ le décret 2016-641/PRN/PM du 1er décembre 2016 « portant code des marchés publics et des délégations de service public » ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA PASSATION DES MARCHES	

- ▶ l'arrêté N°0221/PM/ARMP du 30 novembre 2020 portant création, composition-type et fonctionnement des commissions des marchés publics et des délégations des Services Publics « portant création, attribution, composition-type et fonctionnement des commissions de marchés publics et de délégation des services publics.
- ▶ L'arrêté n°219/PM/ARMP du 30 novembre 2020 portant modalités de signature et d'approbation des marchés publics et des délégations de service public ;
- ▶
- ▶ L'arrêté du 10 décembre 2021 portant approbation du manuel de procédures adapté à la passation des marchés des Etablissements publics, Sociétés d'Etat, Sociétés d'Economie mixte et Sociétés à participation financière publique majoritaire.
- ▶ Les procédures de passation des marchés en vigueur dans chaque Agence d'Exécution ; ceci à condition que ces dispositions soient jugées acceptables par la banque mondiale et ne soient pas en contradiction avec celles du Règlement de la passation des marchés de la Banque. Le code des marchés publics du Niger vise à assurer le libre accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures d'attribution et l'efficacité et l'efficience de la dépense publique.
- ▶ le manuel des procédures administratives, financières et comptables et de la passation des marchés ;
- ▶ Les Codes de conduite et de conflits d'intérêt suivant les Lignes Directrices de la banque mondiale en ces matières ;

1.2 Le cadre institutionnel

1.2.1 Responsabilité générale

Les UGP de la NIGELEC, de l'ANPER et de l'ANERSOL sont chargées de la coordination générale et de la conduite de toutes les activités de passation de marché du Projet chacune suivant les composantes et sous-composantes qu'elle exécute.

Les bénéficiaires et autres intervenants/acteurs de mise en œuvre du Projet dans le processus de passation des marchés ont pour rôle principalement l'identification et l'expression des besoins (désignation et quantités des articles, description des spécifications techniques, préparation des termes de référence pour les services de consultants).

Les Spécialistes en passation des marchés sont responsables de :

- Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité chargée de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de services de consultants, et des spécifications techniques des fournitures et travaux ;
- Assurer le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles de l'IDA) préparés par les experts techniques, et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
- Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans le(s) accord(s) de crédit ou de don ;
- Veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;

PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA PASSATION DES MARCHES	

- Participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle qualité des rapports procès-verbaux d'ouverture et des rapports d'évaluation des offres et propositions reçues, préparés par les experts techniques ;
- Participer à l'évaluation des offres et fournir des conseils au Comité technique d'analyse des offres
- Assurer le contrôle qualité des rapports d'évaluation des offres et propositions à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;
- Etre l'interlocuteur de la Banque mondiale pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non-objections de la Banque mondiale ;
- Assister les experts techniques dans la préparation des contrats, après l'obtention des avis de non-objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et,
- Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront à la Banque mondiale de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
- vérifier la planification, la préparation et de la consolidation des plans de passation des marchés des services de consultants, de fournitures et travaux pour le projet ;
- établir les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'UGP, mais également de tout autre rapport que la Banque mondiale pourrait demander dans le cadre de l'exécution des projets relativement à la passation des marchés ;
- mettre en place d'un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y compris les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori de la Banque mondiale ou audit externe de la passation des marchés ;
- Instituer la fonction de gestion et suivi de contrats en lien avec les équipes techniques ;
- Suivre et veiller régulièrement l'introduction et l'archivage des documents de passation de marchés dans STEP ;
- Assurer que les procédures de passation de marchés et les DAO reflètent de manière adéquate les exigences en matière de prévention et réponse aux exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel (EAS/HS)

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le (la) SPM :

- Ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation, ni de la Commission des Marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant appuyer le secrétaire de la Commission des Marchés ;
- Ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
- Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matière
- Etc...

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA PASSATION DES MARCHES	

1.2.2 Les organes de passation des marchés publics

- a. De la signature du Marché : L'autorité contractante, au terme du code des marchés publics susvisé est le Projet HASKÉ (UGP NIGELEC, UGP ANPER ou UGP ENERSOL selon le cas) ;
- b. De l'approbation du marché : L'autorité approbatrice, au terme du code des marchés publics susvisé ;
- c. La « personne responsable du marché », en application des dispositions de l'Accord de financement est le **Directeur Général de la NIGELEC, DG ANPER ou DG ANERSOL** selon le cas **coordonnateur du Projet** assisté par une **commission ad 'hoc d'ouverture des plis et d'attribution de marché** un **comité Technique d'Analyse des offres**, une **commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres** une **commission de négociation** ;
- d. La **commission ad 'hoc d'ouverture des plis et d'attribution de marché** : sa composition est définie par décision ou note de service prise par le DG/NIGELEC, DG/ANPER ou DG/ANERSOL selon le cas en conformité avec les dispositions de l'arrêté n°221/PM/ARMP du 30 novembre 2020 portant création, composition-type et fonctionnement des commissions des marchés publics et des délégations des Services Publics « portant création, attribution, composition-type et fonctionnement des commissions de marchés publics et de délégation des services publics ;
- e. La **commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres** à la NIGELEC comprend :
 - Le Secrétaire Général ou son intérimaire, Président ;
 - Le Responsable de la structure de l'audit et contrôle de gestion ou son représentant ;
 - Le ou les Coordonnateurs de Projets et Directeurs centraux concernés ou leurs représentants ;
 - Le Directeur en charge des finances ou son représentant ;
 - Le Responsable de la structure chargée des Approvisionnements (SPM) ou son représentant, rapporteur ;
 - Le Responsable de la structure chargée des affaires juridiques ou son représentant ;
 - Un représentant du comité d'établissement ;
 - Un représentant de la tutelle.
 - La commission siège en présence d'un auxiliaire de justice assermenté qui dresse le procès-verbal de la réunion.
- f. **Au niveau de l'ANPER et de l'ANERSOL**, la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres conformément à l'arrêté N°0221/PM/ARMP du 30 novembre 2020 portant création, composition-type et fonctionnement des commissions des marchés publics et des délégations des Services Publics pourrait comprendre : :

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA PASSATION DES MARCHES	

- le Coordonnateur de projet pour l'ANPER ou ANERSOL selon le cas : président ;
- Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) : rapporteur ;
- Un représentant de l'Autorité de tutelle ;
- Un auxiliaire de justice de justice assermenté ou toute personne ayant qualité d'Officier de Police judiciaire (OPJ) relevant des corps de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale ou de la Garde Nationale
- Le Spécialiste initiateur de la demande : membre ;

La Commission pourrait être élargie à toute personne ressource jugée utile.

Les principaux acteurs du processus sont les suivants :

Désignation	Justification de la signature
Les UGP Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	Responsabilité des TDR et spécifications techniques Préparer le marché
Responsable Administratif et Financier (RAF)	Valider la disponibilité du crédit budgétaire
Commission Ad'hoc d'Ouverture des Plis et d'Attribution des marchés (COPA) Commissions	Ouverture des plis, attribution provisoire
Comité d'Experts Indépendant (CEI) Comité Technique d'Analyse des Offres	Analyse technique des offres et proposition de l'attribution provisoire du marché
Structure Administrative chargée du contrôle à priori : BM	Avis de conformité et visa par le Contrôleur Financier pour les marchés soumis à la revue à postériori.
La banque mondiale	ANO pour les marchés soumis à la revue à priori
Attributaire	Signer le marché
UGP/NIGELEC, UGP/AMPER ou UGP/ANERSOL selon le cas	Signer les marchés
DG ou PCA des Agences d'exéécutions	Approbation des marchés pour les marchés par appel d'offres et par AMI

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	PROGRAMMATION DES MARCHÉS : PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS	

Si les Projets n'ont pas de coordonnateurs, les DG des agences signent les marchés et les PCA approuvent (Proposition à clarifier)

6- *Programmation des Marchés : Plan de Passation des Marchés*

Au début de chaque année fiscale, l'Unité de Coordination du Projet soumet à l'examen et à l'approbation de l'IDA, le plan de passation des Marchés annuel à travers la plateforme STEP. Ce PPM en conformité avec les analyses retenues dans la PPSD sera saisi dans STEP et fera l'objet d'une validation en fonction des besoins du Projet.

Le Plan de passation des marchés (PPM) est dressé par le Spécialiste en passation des marchés (SPM) avant le début de chaque année. Le PPM est élaboré à partir du plan de travail et du budget annuel (PTBA).

C'est un document de planification de la passation des marchés qui fournit les renseignements précis suivants par catégories de dépenses :

- Les travaux ;
- Les fournitures de biens et services non consultants ;
- Les services de consultants.

Ce plan comporte au minimum les éléments ci-après :

- ☞ la désignation des marchés ;
- ☞ l'estimation (coût) prévisionnelle ;
- ☞ la méthode de passation de marché ;
- ☞ le type d'examen (à priori ou à posteriori).

Le PPM est élaboré selon la procédure suivante :

- Préparation d'un avant-projet de PPM par le SPM ainsi que les différents responsables d'activités (points focaux des services techniques et cadres du Projet) à partir du PTBA ;
- Discussion de l'avant-projet de PPM par le SPM, le Coordonnateur, le RAF et les autres spécialistes et experts de la Coordination du Projet ainsi que les points focaux ;
- Prises-en compte par le SPM, des amendements issus des discussions pour produire le projet de PPM ;
- Transmission du projet de PPM au Coordonnateur du Projet ;
- Visa du projet de PPM par le Coordonnateur ;
- Le PPM est saisi automatiquement par le SPM sur l'outil électronique de planification et de suivi systématique du cycle de passation des marchés appelé STEP ainsi que sur

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

le SIGMAP. A cet effet, le SPM est tenu de la mise à jour régulière des différentes étapes (A initier ou déjà exécuter) ;

- Examen du projet de PPM par l'IDA et délivrance de la non-objection ;
- Le PPM approuvé par l'IDA est téléchargé et archivé par le SPM en autant d'exemplaires que de destinataires ventilés comme suit pour classement provisoire :
 - 1 exemplaire pour le Coordonnateur,
 - 1 exemplaire pour le RAF,
 - 1 exemplaire pour le SPM
 - 1 exemplaire pour chaque responsable technique ayant des activités dans le PPM,

7- Les Méthodes de Passation de Marchés Applicables au Projet

Les méthodes de passation des marchés applicables au Projet conformément aux dispositions du Règlement de la Passation des Marchés de la Banque Mondiale révisées en novembre 2017, août 2018 et en novembre 2020 sont :

► Marchés de Fournitures, Travaux et Services autres que des Services de Consultants :

- ☞ Appel à Propositions
- ☞ Appel d'Offres ouvert (ou sans pré qualification) en une étape
- ☞ Appel d'Offres en approche internationale ouverte
- ☞ Appel d'Offres en approche nationale ouverte
- ☞ Appel d'offres en approche restreinte
- ☞ Demande de Cotation ;
- ☞ Sélection Directe (SD).

► Services de Consultants :

- ☞ Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) ;
- ☞ Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD) ;
- ☞ Sélection au « Moindre Coût » (SMC) ;
- ☞ Sélection suivant les Qualifications des Consultants (SQC)
- ☞ Sélection Directe (SD) ;
- ☞ Sélection de Consultants Individuels (SCI).

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

3.1 Passation des marchés de fournitures, travaux et services autres que des services de consultants

3.1.1 Appel à Propositions

L'Appel à Propositions (AP) est une méthode de mise en concurrence utilisée pour obtenir des Propositions. Elle doit être employée lorsque, du fait de la nature et de la complexité des Fournitures, ou des Services autres que des Services de Consultants pour lesquels un marché doit être passé, la solution qui permet de satisfaire le mieux les besoins de l'Emprunteur consiste à inviter des Proposants à présenter des solutions personnalisées ou des Propositions pouvant varier dans la manière dont elles répondent aux exigences du dossier d'appel à propositions ou dont elles les dépassent.

Un AP se déroule normalement en plusieurs étapes.

Dans le cadre du Projet HASKÉ, les méthodes ci-dessous seront décrites, au regard de la PPSD

3.1.2 Appel d'Offres ouvert (avec ou sans pré qualification) en une étape

Cette méthode est définie au paragraphe 6.5 du Règlement de Passation de Marchés et son annexe XII « méthodes de sélection ». L'Appel d'Offres (AO) est une méthode de mise en concurrence utilisée pour obtenir des Offres. Elle doit être employée lorsque, du fait de la nature des Fournitures, ou des Services autres que des Services de Consultants à fournir, l'Emprunteur est à même de préciser en détail les exigences auxquelles les Soumissionnaires doivent satisfaire dans leurs offres.

Dans le cas d'un appel d'offres, on utilise normalement des critères de qualification (exigences minimales évaluées comme étant satisfaites ou pas) et non des critères d'évaluation notés

3.1.3 Appel d'Offres

3.1.3.1 Approche internationale ouverte

Principe :

L'Appel d'Offres (AO) est une méthode compétitive visant à obtenir des offres en réponse à des spécifications techniques précises. La passation de marchés par cette méthode se fait en une seule étape. Au début du Projet, un Avis Général de Passation des Marchés (AGM) est d'abord publié sur UNDB à travers le STEP.

Cet Avis peut être aussi publié dans le SIGMAP.

Ensuite, un Avis Particulier de Passation des Marchés (APPM) d'Appel d'Offre est publié dans l'UNDB à travers le STEP et au moins dans un journal de large diffusion au niveau national.

(i) Champ d'application

La méthode s'applique :

- ☛ aux marchés de fournitures et services non consultants d'un montant estimatif supérieur ou égal à la contre-valeur de 500 000 dollars US par marché ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

- ☛ aux marchés de travaux d'un montant estimatif supérieur ou égal à la contre-valeur de 5 000 000 dollars US par marché
- ☛ aux marchés de fournitures non disponibles sur le marché national ;
- ☛ à tous autres marchés de fournitures dont l'AO à approche ouverte internationale présente un avantage comparatif par rapport aux autres méthodes.

3.1.3.2 Approche nationale ouverte

Principe

L'appel d'offres avec option de recherche ouverte nationale est la procédure de passation des marchés publics dans le pays de l'Emprunteur. Cette procédure de passation des marchés publics doit être examinée et modifiée dans la mesure nécessaire pour garantir que la passation des marchés se fera dans de bonnes conditions d'économie, d'efficacité et de transparence et généralement en accord avec les dispositions du Règlement de la Passation des Marchés daté de Novembre 2020.

L'annonce des marchés peut être limitée à la presse nationale, au Journal officiel ou à un site web libre d'accès.

(ii) Champ d'application

La méthode s'applique :

- ☛ aux marchés de fournitures et d'équipements d'un montant estimatif inférieur à la contre-valeur de 500 000 dollars US et supérieur à 100 000 dollars US par marché ;
- ☛ aux marchés de travaux d'un montant estimatif inférieur à la contre-valeur de 5 000 000 dollars US et supérieur à 200 000 dollars US par marché.

3.1.4 Appel d'offres en approche restreinte

L'appel d'offres est dite en approche restreinte lorsque seuls peuvent remettre des offres les candidats que la personne responsable de marchés, sans publier d'avis, a décidé de consulter au vu de leurs qualifications, leurs références professionnelles ou techniques particulières. Dans ce cas, ces candidats doivent figurer sur une liste présélectionnée approuvée par la Banque. La PPSD a prévu pour le Projet FSRP HASKE l'appel d'offres en approche restreinte pour réaliser des activités pour lesquelles un nombre restreint de professionnels agréés connus à l'avance sont déjà identifiés. Cette méthode est définie au paragraphe 6.12 du Règlement de Passation de Marchés.

3.1.5 Demande de cotation (DC)

La Demande de Cotation (DC) est une méthode de mise en concurrence restreinte qui repose sur la comparaison de devis d'entreprises et de fournisseurs. Cette méthode peut être plus efficace que les méthodes plus complexes pour acheter des quantités limitées de Fournitures ou de Services autres que des Services de Consultants directement disponibles dans le commerce, des biens standards, ou des travaux de génie civil.

Principe

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

Au début de chaque année, un Avis pour la constitution de liste de prestataires agréés par catégories de marché est publié par voie de presse. Ce répertoire sert de base pour la sélection d'au moins trois (03) prestataires par marché de demande de cotation afin de respecter et de justifier une mise en concurrence préalable restreinte.

Les DC doivent indiquer la nature des prestations (Fournitures, Travaux et Services Autres que des Services de Consultants), leur ampleur, les délais de livraison, leur emplacement et, le cas échéant, les modalités de leur installation. Les demandes doivent indiquer aussi la date limite de remise des cotations.

Les cotations sont évaluées et le marché attribué conformément aux critères définis dans la

DC. Les conditions d'application du prix retenu sont formalisées dans un document contractuel.

(i) **Champ d'application** :

La méthode s'applique aux marchés dont le coût estimatif est inférieur ou égal à la contre-valeur de 100 000 dollars US par marché pour les fournitures et 200 000 dollars US par marché pour les travaux.

3.1.6 Sélection Directe (SD)

Principe

Les marchés passés par entente directe sont les marchés passés sans appel à la concurrence de (fournisseur ou entrepreneur unique). Cette méthode peut être justifiée dans les cas suivants :

- a) marché existant y compris un marché n'ayant pas été financé initialement par la Banque portant sur de fournitures ou de travaux attribué conformément à des procédures jugées acceptables par la Banque peut être reconduit pour l'acquisition de fournitures ou travaux supplémentaires de nature analogue si :
 - il est convenable justifié,
 - une mise en concurrence n'apporterait aucun avantage
 - les prix du marché reconduit sont raisonnables
- b) il y a un impératif justifiable de réengager une entreprise ayant mené à bien un précédent contrat au cours des douze derniers mois pour un marché de même type. (Les documents justificatifs doivent montrer que l'entreprise a mené à bien le contrat précédent de façon satisfaisante, une mise en concurrence n'apporterait aucun avantage, les prix qui seraient pratiqués par entente directe sont raisonnables)
- c) fournisseur initial d'un bien lorsque les achats supplémentaires ont trait à du matériel normalisé ou à des pièces détachées devant être compatibles avec le matériel déjà en service ;
- d) le matériel demandé fait l'objet de droits exclusifs et ne peut être fourni que par un seul fournisseur ;
- e) l'entreprise responsable de la conception du procédé exige d'acquérir des composants essentiels provenant d'un fournisseur particulier pour pouvoir garantir le bon fonctionnement de l'installation ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

- f) dans des circonstances exceptionnelles, par exemple, en réponse à des catastrophes naturelles ;
- g) les fournitures, travaux ou services autres que consultant sont fournis dans le pays de l’Emprunteur par une EIP, une université, un centre de recherche ou une institution du pays de l’Emprunteur sont de nature unique et exceptionnelle
- h) sélection directe d’Institution des Nations Unies

Champ d’application :

La méthode s’applique aux marchés de travaux, fournitures et services non consultants dans les conditions requises par l’IDA.

3.1.7 Marchés passés auprès des institutions de l’Organisation des Nations Unies

Principe

Les marchés passés auprès des Institutions de l’Organisation des Nations Unie (ONU) consistent à demander à une Institution de l’ONU de procéder, suivant ses propres procédures de passation des marchés, à l’acquisition de fournitures pour le compte du Projet. La méthode s’applique dans les cas suivants :

- a) Fournitures à but médical pour le traitement d’hommes ou d’animaux, y compris vaccins, médicaments et produits pharmaceutiques, de traitement préventif et de contraception, et équipements biomédicaux, dans la mesure où :
 - i. le nombre de fournisseurs est limité ;
 - ii. l’institution est uniquement ou exceptionnellement compétente pour passer de tels marchés de fournitures et, le cas échéant, de services accessoires y afférents (autres que les services de consultants) ;
 - iii. l’emprunteur utilise un contrat type pour les accords entre les Emprunteurs et les institutions de l’ONU concernant l’acquisition de fournitures et la prestation de certains services approuvés par la Banque.
- b) Cas exceptionnels, tels qu’en réponse à des catastrophes naturelles ou à des situations d’urgence déclarées par l’Emprunteur et reconnues par la Banque ;
- c) Achat de tout type de véhicules via le Bureau des Nations Unies pour les services d’appuis au Projets (UNOPS)

(i) Champ d’application :

La méthode s’appliquera aux marchés de fournitures dans l’une des conditions ci-dessus citées.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

La méthode ne sera utilisée qu'après l'avis préalable de la Banque.

3.2 LES DIFFERENTES OPTIONS D'APPROCHE DE MARCHES DE FOURNITURES DE BIENS ET SERVICES NON CONSULTANTS

5.2.3 3.2.1 Concurrence Ouverte

La Banque Mondiale privilégie la mise en concurrence ouverte (appel d'offres/à propositions ouvert), qui permet de communiquer en temps voulu à tous les Soumissionnaires/Proposants potentiels répondant aux critères d'éligibilité des informations suffisantes sur les besoins du Projet et de donner à tous des chances égales de concourir pour l'obtention d'un marché de Fournitures, de Travaux ou de Services Autres que des Services de Consultants.

Tout autre mode de recherche que l'appel d'offres/à propositions ouvert devra être justifié par le Projet et spécifié dans le Plan de Passation des Marchés

3.2.2 Concurrence Restreinte

La mise en concurrence restreinte consiste à ne contacter que certaines entreprises, sans publier d'avis. Cette méthode de sélection peut convenir s'il n'existe qu'un nombre limité d'entreprises ou si d'autres raisons exceptionnelles justifient de ne pas recourir à un appel d'offres/à propositions ouvert.

3.2.3 Post-qualification

3.2.3.1 Une seule étape et enveloppe unique

La passation de marchés en une seule étape est la plus appropriée lorsque les spécifications

et les exigences définies sont suffisantes pour permettre de soumettre des Offres/Propositions complètes. La passation de marchés en une seule étape à enveloppe unique nécessite de soumettre les Offres/Propositions à la fois techniques et financières sous une seule enveloppe.

3.2.3.2 Une seule étape et deux enveloppes

Un processus de passation de marchés à deux enveloppes peut être utilisé pour une passation de marchés en une seule étape. La première enveloppe contient les qualifications et la partie technique, et la deuxième enveloppe contient la partie financière (prix) ; les deux enveloppes sont ouvertes et évaluées l'une après l'autre.

3.3 PASSATION DES MARCHES DE SERVICES DE CONSULTANTS

3.3.1 Sélection Fondée Sur La Qualité et le Cout (SFQC)

Principe

La méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) consiste à mettre en concurrence des consultants figurant sur une liste restreinte établie suite à une demande de manifestation d'intérêt (DMI) et à prendre en compte dans le choix du consultant la qualité de la proposition technique et le coût des services. Une pondération est effectuée entre la note de la proposition technique et celle de la proposition financière ; le marché est attribué au consultant qui aura obtenu la note pondérée la plus élevée.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

Pour tous les contrats de services de consultants dont le coût estimatif est supérieur ou égal à la contre-valeur de 1 000 000 dollars US, l'avis de non objection de la Banque mondiale est requis sur la liste restreinte, à la demande de propositions, le rapport d'évaluation des propositions techniques et le Projet de contrat et le PV de négociation ; quant au rapport d'évaluation combiné des propositions techniques et financières, il est envoyé à la Banque pour information dès qu'il est élaboré.

Si l'avis de la Banque est requis sur le processus, l'ouverture des propositions financières ne peut se faire qu'après la réception de l'avis de non objection de la Banque sur le rapport d'évaluation des propositions techniques.

Les Termes De Référence de la mission doivent être préalablement soumis à l'avis de la Banque.

Pour les marchés d'un coût estimatif supérieur ou égal à l'équivalent de 300 000 \$ US pour les services d'ingénieur conseil et 100.000 \$US pour les autres services, les demandes de manifestation d'intérêt seront obligatoirement publiées au moins dans un journal national et sur les sites électroniques Web de Development Business online (UNDB online).

La liste restreinte doit comprendre au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets répondant aux critères d'éligibilité et peut être entièrement composée de firmes locales (nationales) si le coût estimatif est inférieur à l'équivalent de 200 000 \$ US pour les services d'ingénieur conseil et 100 000 \$US pour les autres services.

(i) **Champ d'application :**

La méthode s'applique pour la sélection des firmes pour des missions de service de consultants (Mission à caractère intellectuel).

3.3.2 Sélection au Moindre Coût (SMC)

Principe

La méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) consiste à mettre en concurrence des consultants figurant sur une liste restreinte élaborée suite à un Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en fixant une note technique minimale de qualification et en invitant les consultants à soumettre leurs propositions techniques et financières sous deux enveloppes cachetées distinctes placées dans une troisième enveloppe (comme dans le cas de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)). Les propositions techniques sont ouvertes en premier lieu et sont évaluées. Les propositions techniques qui n'obtiennent pas une note au moins égale à la note technique minimale de qualification requise sont éliminées et les propositions financières des consultants restants sont retenues pour être ouvertes en séance publique après invitation des Consultants concernés. La proposition financière dont le prix est le plus bas est automatiquement retenue et le Consultant sera invité à la négociation du contrat.

Aucune pondération n'est effectuée entre les notes techniques et les notes financières.

Les Termes de Référence de la mission doivent être préalablement soumis à l'avis de la Banque. La liste restreinte doit comporter au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets et peut être entièrement composée de firmes locales.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

(i) Champ d'application :

La méthode SMC est utilisée dans le cadre de la sélection de consultants pour des missions standards ou courantes (audits, préparation de dossiers techniques de travaux non complexes, etc.), pour lesquelles il existe des pratiques et des normes bien établies.

3.3.3 *Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD)*

Principe

La méthode de Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD) consiste à mettre en concurrence des consultants figurant sur une liste restreinte élaborée suite à un Avis à Manifestation d'Intérêt. A une Demande de Propositions (DP) similaire à celui de la SFQC, précisant explicitement une note technique minimale de qualification et le montant limite du budget disponible, est adressée aux consultants qui sont invités à soumettre leurs propositions techniques et financières dans la limite du budget disponible. Les propositions seront présentées sous deux enveloppes cachetées distinctes placées dans une troisième enveloppe comme dans le cas de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). A la Demande de Propositions doit clairement indiquer si le budget inclut tous les impôts et taxes à payer et le prix de tout intrant fourni par le Projet. Les propositions techniques sont ouvertes en premier lieu et sont évaluées. Les propositions techniques qui n'obtiennent pas une note au moins égale à la note technique minimale de qualification requise dans la DP sont éliminées et les propositions financières des consultants restants sont retenues pour être ouvertes en séance publique après invitation des consultants concernés. Les propositions financières d'un montant supérieur au budget indiqué sont rejetées, celle correspondant à la proposition technique la mieux classée est retenue, et le consultant qui l'a soumise est invité à négocier un marché.

Aucune pondération n'est effectuée entre les notes techniques et les notes financières.

Les Termes de Référence de la mission doivent être élaborés avec un soin particulier afin de s'assurer que le budget est suffisant pour permettre aux consultants d'exécuter les prestations. Les TDR doivent être préalablement soumis à l'avis de la Banque. La liste restreinte doit comporter au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets et peut être entièrement composée de firmes locales.

(i) Champ d'application :

La méthode de SCBD est utilisée uniquement dans le cadre de la sélection de consultants (firmes) pour des missions simples, qui peuvent être définie de manière précise et dont le budget est prédéterminé.

3.3.4 *Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC)*

Principe

La méthode de SQC consiste à établir les TDR et à inviter, par publication d'un Avis à Manifestation d'Intérêts, les consultants intéressés par la mission à se faire connaître et à fournir des informations sur leurs expériences et leurs compétences en rapport avec la nature de la mission (missions similaires). Sur cette base, un classement sera établi et le choix sera porté sur le Consultant ayant les qualifications et références les plus adéquates pour la mission. Le Consultant retenu doit ensuite être invité à remettre des propositions technique et financière, puis à négocier le contrat.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

La proposition financière (les prix unitaires et le temps d'intervention des experts) devra faire l'objet de négociation. On veillera à ce que les prix unitaires proposés par le consultant ne soient pas supérieurs à ceux généralement proposés par ce dernier en cas de concurrence ; une attention particulière devra également être accordée aux temps d'intervention des différents experts. Ces temps devront être raisonnables et en adéquation avec la mission, notamment avec les TDR. Il est recommandé que le contrat soit négocié sur la base de jours ouvrés. Les TDR de la mission doivent être préalablement soumis à l'avis de la Banque.

(i) Champ d'application :

La méthode de sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC) s'applique pour la sélection de consultants (Bureau d'études, cabinets) pour des missions d'un coût estimatif faible et pour lesquelles il n'est pas justifié de faire établir et d'évaluer des propositions concurrentes détaillées.

3.3.5 Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)

Dans la méthode SFQ, la qualité de la Proposition est évaluée sans prendre en compte le coût comme critère d'évaluation. Si l'appel à propositions demande de soumettre des Propositions à la fois technique et financière, seule la Proposition financière du cabinet le plus qualifié techniquement est ouverte et évaluée afin de déterminer la Proposition la plus Avantageuse.

3.3.6 Sélection de Consultant Individuel (SCI)

Principe

Les consultants individuels sont choisis en fonction de leurs qualifications au regard de la nature de la mission. La publicité n'est pas obligatoire et les consultants n'ont pas à soumettre de propositions. Ils sont sélectionnés par comparaison des qualifications entre ceux qui se sont déclarés intéressés par la mission ou qui ont été contactés directement par le Projet. Les consultants individuels dont les qualifications feront l'objet d'une comparaison doivent posséder toutes les qualifications minima pertinentes requises ; le consultant qui sera retenu sera celui le mieux qualifié, expérimenté et capable de mener à bien la mission.

L'évaluation de leurs capacités se fait sur la base de leurs diplômes, de leurs expériences similaires antérieures et, s'il y a lieu, de leur connaissance du contexte local (langue, culture, organisation administrative et politique).

La méthode consistera à comparer un minimum de trois (3) Curriculum vitae (CV) et demander au meilleur candidat une proposition financière et une proposition technique sur la base des Termes De Référence (TDR) qui lui sont transmis. Les propositions feront l'objet de négociations qui porteront sur les coûts unitaires qui devraient être conformes à ceux généralement appliqués pour des missions similaires.

(i) Champ d'application :

La méthode s'applique dans le cas des missions pour lesquelles :

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

- a) le travail en équipe n'est pas nécessaire ;
- b) aucun appui technique n'est requis de l'extérieur (siège) ; et
- c) l'expérience et les qualifications de l'expert constituent un critère de choix majeur.

L'examen préalable de la Banque Mondiale est requis pour les contrats dont le coût estimatif est supérieur ou égal à l'équivalent de 300 000\$ US. Les avis porteront sur le rapport de comparaison des CV (qualifications et de l'expérience des candidats), les TDR et les conditions d'emploi des consultants.

3.3.7 Sélection Directe (SD)

Principe

La Sélection Directe (SD), encore appelé le gré à gré, consiste à s'adresser et retenir directement un consultant et à passer le marché sans recours à un appel à la concurrence. L'utilisation de cette méthode pourra être envisagée dans des conditions particulières lorsqu'elle présente un net avantage par rapport à l'appel à la concurrence.

(i) Champ d'application :

La méthode SD s'applique dans les situations :

- a) pour les missions qui sont le prolongement naturel d'activités menées par le Consultant concerné durant les 12 derniers mois afin de bénéficier de la même approche technique, de l'expérience acquise et du maintien de sa responsabilité professionnelle ;
- b) un marché existant pour des services de consultant y compris un marché non financé à l'origine par la Banque mais attribué suivant des procédures jugées acceptables par elle, peut être reconduit pour des services supplémentaires de même nature, s'il est convenablement justifié, si une mise en concurrence n'apporterait aucun avantage et si les prix sont raisonnables
- c) la nécessité de réengager un consultant ayant exécuté un précédent contrat conclu avec l'Emprunteur pour la Fourniture du même type de service de consultant se justifie ;
- d) dans les cas d'urgence, comme dans le cadre d'une intervention faisant suite à une catastrophe ou pour des services de consultants pendant la période qui suit immédiatement une urgence ;
- e) pour les marchés d'un montant très faible et peu risqué ;
- f) lorsqu'un cabinet est le seul à posséder les qualifications voulues ou présente une expérience d'un intérêt exceptionnel pour la mission considérée ;
- g) les services fournis dans le pays de l'Emprunteur par une EIP, une université, un centre de recherche ou une institution du pays de l'Emprunteur sont d'une nature unique et exceptionnelle
- h) sélection directe d'une institution des Nations unies.

L'avis préalable de la Banque Mondiale est requis pour tous les contrats à passer suivant la méthode de Sélection Directe. Cet avis est fait lors de la validation du PPM dans le STEP.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

3.4 SUIVI DES MARCHES ET RECEPTION DES COMMANDES

3.4.1 *Suivi des contrats*

3.4.1.1 Objet et principe

Il s'agit principalement de faire le suivi du plan de passation des marchés et de l'exécution de ce dernier. Le SPM apportera un appui au suivi du respect des termes des marchés. Le suivi technique relève de la compétence du bénéficiaire et des services techniques concernés, et le suivi financier sera réalisé par le Responsable Administratif et Financier (RAF) du Projet. Le suivi de l'exécution physique et financière du marché relève du SPM. Il récapitulera dans les rapports, l'état d'avancement physique des marchés en cours d'exécution et le niveau d'exécution financier de chaque marché. Il devra compléter les dates de réalisation aux diverses étapes du plan de passation des marchés dans le STEP pour le SPM et dans le SIGMAP.

3.4.1.2 Champ d'application

Tous les marchés passés et exécutés dans le cadre du Financement du Projet.

3.4.1.3 Procédures de suivi et recommandations

- La situation des marchés passés sur le Projet sera faite par le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM).
- La saisie dans le module gestion des marchés du logiciel comptable se fera par le comptable du Projet.
- Tous les trois (3) mois, le SPM prépare un rapport sur la passation des marchés.
- Le suivi des paiements sera réalisé par le RAF ou le comptable qui devra transmettre une copie de la demande et de la preuve de paiement au SPM pour classement dans le dossier du marché.

Il est fortement recommandé d'examiner l'état de mise en œuvre des plans de passation des marchés au cours des réunions de coordination du Projet. On identifiera les retards et proposera un plan d'action en vue d'apporter les améliorations nécessaires.

3.4.2 *La réception de biens*

3.4.2.1 Objet et principes de procédure

Réceptionner toute livraison de fournitures, travaux ou de services acquis par le Projet. Les livraisons sont réceptionnées par une commission de réception dont la composition est fonction de l'ampleur du marché à réceptionner. La commission de réception devra être constituée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur au Niger.

Toute réception de bien devra donner lieu à la rédaction d'un PV de réception signé par le titulaire et tous les membres de la commission. Le procès-verbal de réception est préparé par le SPM ou toute autre personne désignée.

Concernant les marchés de Fournitures et travaux, pour être acceptés, les livraisons doivent correspondre quantitativement et qualitativement au contenu du bordereau des quantités et des spécifications techniques du marché ; d'où une vérification des quantités livrées et du bon état physique et de

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

fonctionnement des fournitures ou des ouvrages. Le titulaire du marché devra être invité par écrit à la réception. Si la quantité livrée ne correspond pas à la quantité prévue dans le marché, la commission de réception le notifie au titulaire du marché dans le PV de réception ; en cas d'absence du fournisseur, le PV lui sera transmis par courrier par le SPM. Il peut être accepté ou non, selon le bénéficiaire, la réception d'une livraison partielle.

Concernant les contrats de Services de consultants, pour être acceptés, les différents rapports soumis devront être validés par les responsables ou services techniques disposant de compétence dans le domaine de la mission du consultant. Les éventuels commentaires seront transmis par écrit au consultant par l'intermédiaire du SPM.

3.4.2.2 Champ d'application

La procédure s'applique pour la réception de tous marchés financés par le Projet.

3.5 RAPPORT SUR LA PASSATION DES MARCHES

L'EPM préparera à la fin de chaque trimestre un rapport sur la passation des marchés qui sera transmis à la Banque au plus tard à la fin du mois suivant la fin du trimestre. Le format et le contenu du rapport sur la passation des marchés seront les suivants :

- 1- Etat (niveau) de mise en œuvre du plan de passation des marchés
- 2- Etat d'avancement des marchés en cours d'exécution
- 3- Modification/avenant aux contrats : Indiquer brièvement les modifications apportées et les justificatifs.
- 4- Nouveaux marchés signés depuis le précédent rapport

Désignation	Montant	Méthode de PM	Attributaire	Date de signature	Délai d'exécution

- 5- Plaintes et litiges en cours
(Recenser ici les éventuelles plaintes reçues ainsi que les litiges en cours. Indiquer le niveau de résolution)
 - 6- Difficultés affectant la passation des marchés
(Relater les difficultés rencontrées et les mesures correctives envisagées).
 - 7- Point sur l'état de mise en œuvre des recommandations des audits et/ou revues a posteriori.
- Annexe** : Joindre le plan de passation des marchés actualisé avec les dates d'exécution des différentes étapes, les montants des marchés et le nom de l'attributaire.

Modèle de Documents à Utiliser pour la Passation de Marchés

Pour la mise en concurrence (compétition) internationale, les documents-types standards élaborés et publiés par la Banque mondiale seront utilisés ; il s'agit notamment de Dossiers d'Appel d'Offres types, de Demande de propositions type, de contrats-types, de modèles de rapport d'évaluation. Ces documents pourront être obtenus auprès de la Mission résidente de la Banque.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

Pour la mise en concurrence nationale (appel d'offre national, consultation de fournisseurs/d'entrepreneurs, demande de propositions avec liste restreinte composée uniquement de bureaux/cabinets locaux), d'autres dossiers pourront être élaborés et utilisés dans la mise en œuvre du présent Projet à condition que ces dossiers soient préalablement validés par la Banque.

REVUES ET SUPERVISIONS DE LA PASSATION DES MARCHES

a) Revue a priori (examen préalable)

A moins que la Banque Mondiale n'en convienne autrement et ne le notifie au Gouvernement, les marchés devant faire l'objet d'une revue préalable (avis de contrôle et ou de non objection) seront identifiés sur le plan de passation des marchés.

Les examens préalables (avis de non objection) de la Banque seront effectués en fonction des seuils d'examen retenus approuvés sur le Plan de Passation des Marchés. De plus et de façon générale, tout avenant aux contrats signés dont le montant est supérieur à l'équivalent de 15 % du montant initial du marché initial fera l'objet d'une revue a priori. Aussi, les avenants portant sur des modifications substantielles des termes et les conditions du contrat sont soumis à cette revue a priori. Le processus d'examen préalable sera conduit conformément aux dispositions prévues dans le Règlement de passation des marchés.

b) Revue a posteriori

La revue a posteriori consistera à s'assurer que les marchés passés sans l'avis de contrôle et / ou de non objection de la Banque ont été passés conformément aux dispositions des Accords de Financement, du Règlement de la Banque et du Code des marchés publics. La revue a posteriori portera sur un échantillon des marchés n'ayant pas fait l'objet du contrôle et/ou d'une revue a priori (non soumis à l'avis de la Banque et de l'organe de contrôle).

Le processus d'examen a posteriori sera conduit par la Banque conformément aux dispositions des Accords de Financement et du Règlement de la passation des marchés

Il sera procédé à au moins une revue a posteriori par an qui sera effectuée sur un échantillonnage représentant au moins 20% des marchés passés dans la période couverte par la revue. Le rapport d'examen a posteriori sera transmis au Gouvernement.

c) Audits indépendants

Les audits indépendants consisteront à faire appel à un consultant auditeur externe à la Banque et au Gouvernement (non impliqués dans la mise en œuvre du Projet) pour l'examen des conditions et pratiques de passation des marchés sur le Projet. Le rapport de l'audit sera notifié au Gouvernement. Les audits porteront tant sur les marchés à examens préalables que sur les marchés soumis à revue a posteriori. Les audits requis par le Code des Marchés Publics en vigueur au Niger seront aussi exercés par ou au nom des autorités compétentes.

d) Supervision/ Audits indépendants

Des missions de supervision de la passation des marchés seront organisées par la Banque au moins deux fois l'an. Ces missions se dérouleront dans le cadre des missions de supervision du Projet qui seront

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

organisées par la Banque mondiale en collaboration avec le Gouvernement. Les constats et recommandations seront consignés dans l'aide-mémoire de la mission.

e) Seuils de passation des marchés

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les seuils de passation des marchés applicables aux marchés du projet :

Marchés de Travaux (millions USD)			Marchés de fournitures et services non consultants (millions USD)			Liste restreinte des consultants nationaux (millions USD)	
Appel d'offres International $\geq$	Appel d'offres national $<$	Demande de Cotations $\leq$	Appel d'offres International $\geq$	Appel d'offres national $<$	Demande de Cotations $\leq$	Services de consultants $<$	Ingénierie et mission de supervision pour des constructions $<$
5 000	5 000	200	500	500	100	100	200

f) Seuils d'examen préalable des marchés par la Banque mondiale

Les seuils en millions USD d'examen préalable dépendent du niveau de risque évalué pour le Projet et peuvent évoluer pendant sa durée d'exécution.

Type de marché	Risque élevé	Risque substantiel	Risque modéré	Risque faible
Travaux	5	10	15	20
Fournitures et services non consultants	1,5	2	4	6
Consultants firmes	0,5	1	2	4
Consultants individuels	0,2	0,3	0,4	0,5

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	

3.6 CLASSEMENT ET ARCHIVAGE DE LA PASSATION DES MARCHES

3.6.1 *Objet et méthode de classement*

Il s'agit de classer tous les documents de passation des marchés suivant le système de classement développé par la Banque. Un carton d'archivage ou une chemise à sangle sera utilisé pour chaque marché ; à l'intérieur, les chemises ou sous chemises seront utilisées pour les principales étapes du processus. Les cartons et chemises à sangle seront marqués à l'extérieur du nom et de la référence du marché/contrat. Les marchés seront classés par catégorie et par ordre chronologique.

Le SPM de chacune des Agences d'Exécution (NIGELEC, ANPER et ANERSOL) est responsable du classement et de l'archivage des documents de passation des marchés. Cette tâche pourrait être confiée à un archiviste.

Pour plus de détails, prière de consulter les dispositions du manuel de procédures.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ	Rédigé Mars 2022
	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	



VOLUME 3

COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	

VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ

1- CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE

Un système de gestion financière spécifique élaboré pour la mise en œuvre du Projet HASKÉ doit être présenté dans son Manuel de Procédures administratives, financières et comptables. Ce système est informatisé.

Le Responsable Administratif et Financier du Projet au niveau de chaque Agence d'exécution est responsable de la présentation des comptes, de la préparation des demandes de décaissement, de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique. Il assure de la conformité des dépenses du Projet aux règles et aux autorisations de dépenses définies dans le cadre de la programmation de son budget. Un comptable principal, un comptable assistant seront recrutés pour appuyer le Responsable Administratif et Financier au niveau de chaque Agence (NIGELEC, ANPER et ANERSOL).

Le Responsable Administratif et Financier est chargé de mettre en place une organisation de travail conforme aux procédures de la Banque mondiale et de coordonner sa mise en œuvre.

1.1. Décaissements

1.1.1. Dispositions générales

Le financement du Projet provient d'un crédit de l'IDA et sert à couvrir l'intégralité de ses dépenses. Les méthodes de décaissement qui seront utilisées dans le cadre de ce projet seront basées sur les Directives de décaissements applicables au financement des projets d'investissement, datant de février 2017.

Le décaissement des ressources du financement est fait selon quatre (4) méthodes que sont :

1. le remboursement,
2. le réapprovisionnement du Compte Désigné,
3. le Paiement Direct,
4. L'engagement spécial.

1.1.2. Les catégories de dépenses éligibles sur le financement de l'IDA

Catégorie	Montant du Crédit affecté (exprimé en EURO)	Montant du Don affecté (exprimé en DTS)	Pourcentage des Dépenses à Financer (TTC)
1) Biens, travaux, services autres que les services de consultants, services de consultants et formation dans le cadre des Parties 1 (à l'exception du 1.3(b)), 2.2, 4.1, 4.2, et 4.3(a) du Projet que la NIGELEC est chargée d'exécuter	101,628,300	83,684,900	100%

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	

2) Biens, travaux, services autres que les services de consultants, services de consultants et formation pour les Parties 2.1 et 4.3(b) du Projet que l'ANPER est chargée d'exécuter	10,734,000	8,838,700	100%
3) Biens, travaux, services autres que les services de consultants, services de consultants, formation et charges d'exploitation dans le cadre des Parties 3.1, 3.2(a), 3.2(d), 3.2 e) et 4.3(c) du Projet que l'ANERSOL est chargée d'exécuter	9,445,800	7,778,000	100%
4) Biens, travaux, services autres que les services de consultants, services de consultants, formation et charges d'exploitation dans le cadre des Parties 3.3(a) et 3.3(d) du Projet que l'ANERSOL est chargé d'exécuter	1,975,000	1,626,300	56%
5) Subventions d'équipement au titre de la Partie 1.3(b) du Projet que la NIGELEC est chargée d'exécuter	1,202,200	990,000	100%
6) Dons FBR au titre de la Partie 3.2(b) et Subventions FBR au titre de la Partie 3.2(c) du Projet mis en œuvre par l'ANERSOL	6,869,600	5,656,800	100%
7) Dons FBR au titre de la Partie 3.3(b) et Subventions FBR au titre de la Partie 3.3(c) du Projet mis en œuvre par l'ANERSOL	1,245,100	1,025,300	43%
8) Dépenses d'Urgence dans le cadre de la Partie 5 du Projet	0	0	100%
MONTANT TOTAL	133,100,000	109,600,000	

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	

1.1.3 Les catégories de dépenses éligibles sur les subventions MDTF de l'ESMAP

CATÉGORIE	MONTANT DE LA SUBVENTION ALLOUÉE (EXPRIMÉ EN USD)	POURCENTAGE DES DÉPENSES À FINANCER (Y COMPRIS LES TAXES)
(1) (1) BIENS, TRAVAUX, SERVICES AUTRES QUE DE CONSEIL, SERVICES DE CONSEIL, FORMATION ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES PARTIES 3.3(A) ET 3.3(D) DU PROJET MIS EN ŒUVRE PAR ANERSOL.	3 600 000	44%
(2) (1) SUBVENTIONS DE LA FAR AU TITRE DE LA PARTIE 3.3(B) ET SUBVENTIONS DE LA FAR AU TITRE DE LA PARTIE 3.3(C) DU PROJET MIS EN ŒUVRE PAR ANERSOL.	3 900 000	57%
MONTAL TOTAL	7 500 000	

1.1.4 Flux financier

Les décaissements au titre du Projet seront basés sur des transactions. En plus des avances au Projet HASKÉ à travers les différentes Agences d'exécution, d'autres méthodes de décaissement (remboursement, paiement direct et engagement spécial) pourront être utilisées dans le cadre du Projet.

Chaque entité d'exécution ouvrira un compte désigné (CD) séparé libellé en francs CFA dans une banque commerciale selon des conditions générales jugées acceptables par la Banque mondiale. Le CD de l'entité d'exécution fonctionnera avec la co-signature du coordonnateur du projet et du Directeur Général.

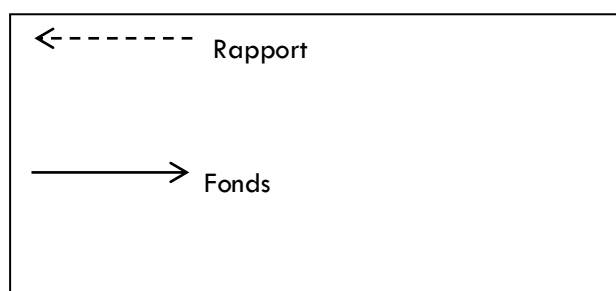
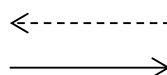
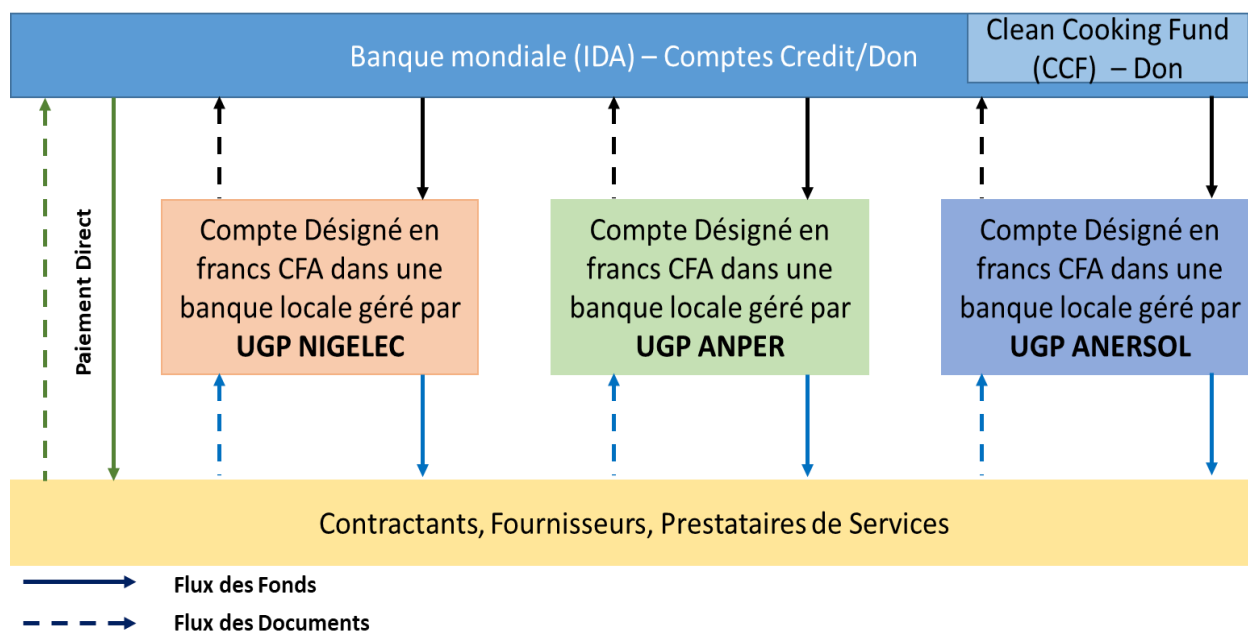
Le compte servira à financer les dépenses éligibles sur la base des plans d'activité annuels approuvés.

Le montant de l'Avance Initiale au Compte Désigné pour chaque Agence d'exécution est fixé comme suit :

- ➔ **NIGELEC : Quatre milliards (4.000.000.000) F CFA**
- ➔ **ANERSOL : huit cent millions (800.000.000) F CFA**
- ➔ **ANPER : Cinq cent millions (500.000.000) F CFA**
- ➔ **ANERSOL/ESMAP : Deux cent cinquante millions (250.000.000) F CFA**

Circuit de mobilisation des ressources

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	



MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ	Rédigé Mars 2022
	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	

1.1.5 Décaissements à partir du Compte Désigné

Les UGP de la NIGELEC, ANPER et ANERSOL seront chargées de gérer les comptes désignés du Projet. Les opérations de retrait de fonds de ces comptes doivent être approuvées par les Coordonnateurs et les Responsables Administratifs et Financiers ou Directeurs Généraux selon le cas des Agences respectives. Les ressources mobilisées sur le compte désigné servent à effectuer les règlements des salaires du personnel recruté, des factures des entrepreneurs, maîtres d'œuvre, les achats fournitures de bureau, de consommables, du carburant, les dépenses de frais d'entretien et de déplacement, fournisseurs et autres prestataires de services des UGP recrutés pour les activités éligibles au budget prévisionnel d'activités pour la période.

S'il s'avère que des dépenses inéligibles ont été effectuées à partir des comptes désignés, le gouvernement du Niger sera tenu de les rembourser. Si les Compte Désignés restent inactifs pendant plus de trois mois, la Banque mondiale peut réduire le montant avancé. La Banque mondiale aura le droit, comme indiqué dans les termes de l'Arrangement Financier, de suspendre le décaissement des fonds si des conditions importantes, y compris les exigences en matière de rapports, ne sont pas respectées.

1.1.6 Paiements directs

Pour des besoins d'efficacité, des paiements directs peuvent être effectués sur les comptes des prestataires à partir de Compte du Projet à l'IDA, pour les dépenses de montants très élevés conformément aux procédures de la Banque. Ces paiements concernent les factures ou décomptes de travaux signés au titre des contrats dépassant 20% du montant plafond de l'avance. Les Paiements Directs résultent des termes et conditions contenus dans le contrat signé entre le Projet et le fournisseur/contractant/consultant.

1.2. Comptabilité

La comptabilité du projet HASKÉ est basée à la coordination de chaque Agence d'exécution (NIGELEC, ANPER et ANERSOL) et tenue par les Responsables Administratifs et Financiers et leurs Assistants. Il s'agit d'une comptabilité d'engagement tenu suivant les principes du système comptable OHADA Révisé en vigueur en République du Niger ou tous autres référentiels qui le remplacerait et admis sur le plan international.

Pour la description détaillée des procédures, conférer le manuel des procédures administratives, financières et comptables.

1.3. Le Contrôle interne

Les mécanismes de contrôle interne sont mis en place pour s'assurer, tout au long de l'exécution du Projet, du respect :

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	

- de l'orthodoxie financière aussi bien au niveau du Projet HASKÉ qu'au niveau des Structures d'exécution,
- des Directives de la Banque mondiale,
- des procédures de passation de marchés,

Le contrôle interne s'articule essentiellement autour du contrôle interne courant.

Contrôle interne courant

Le Contrôle interne courant relève des Responsables Administratifs et financiers, ceci par délégation des Coordonnateurs du Projet HASKÉ. Ce contrôle interne quotidien porte essentiellement sur :

- la vérification du bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement et de comptabilisation des ressources ;
- la vérification de l'éligibilité et de la conformité des dépenses ainsi que du respect des procédures de passation de marchés avant tout engagement de dépenses ;
- la vérification de la tenue correcte des écritures ;
- la vérification du bon fonctionnement du suivi de l'utilisation et de la gestion du matériel.

Les anomalies ou les irrégularités constatées sur le Projet doivent être portées à l'attention des Coordonnateurs, assorties de propositions de mesures correctives ou de sanctions en cas de besoin.

Contrôle interne trimestriel de l'Auditeur Interne

Il produira un rapport trimestriel d'audit interne qui devra couvrir les points relatifs à la méthodologie appliquée, le niveau de couverture, les constats, recommandations et suivi des recommandations. Une section spécifique relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre de son Programme d'activités, les difficultés rencontrées et les solutions envisageables pour améliorer la gestion du projet sera également prévue. Ce rapport devra être disponible dans les 20 jours qui suivent la fin du trimestre.

1.4. Informations financières

Un RFI consolidé, élaboré par la NIGELEC, sur la base des informations produites par chaque entité d'exécution du projet, sera soumis à l'IDA 45 jours après la fin de chaque semestre.

Les RFI consolidés doivent fournir suffisamment d'informations pertinentes pour permettre au lecteur de déterminer si :

- ❖ les fonds versés aux projets sont utilisés aux fins prévues ;
- ❖ la mise en œuvre du projet est en bonne voie ;
- ❖ les coûts budgétisés ne seront pas dépassés.

Les RFI comprendront les éléments suivants :

- ❖ un exposé narratif introductif sur les développements et les progrès du projet au cours de la période, afin de fournir un contexte (ou d'autres explications) aux informations financières communiquées ;
- ❖ un état des sources et des utilisations des fonds, de manière cumulative et pour la période couverte par le rapport, indiquant séparément les fonds fournis ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ	Rédigé Juin2022
	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	

- ❖ un état de l'utilisation des fonds par les composantes, de manière cumulative et pour la période couverte par le rapport ;
- ❖ Relevé d'activité du compte désigné ;
- ❖ Les relevés bancaires pour le compte désigné et le compte du projet, ainsi que les états de rapprochement bancaire correspondants. ;
- ❖ les prévisions de décaissement pour les six mois à venir ;
- ❖ une explication des écarts entre la réalité et les prévisions ;
- ❖ État récapitulatif des dépenses du Compte Désigné pour les contrats soumis à un examen préalable ;
- ❖ État récapitulatif des dépenses du Compte Désigné non soumises à un examen préalable.

Les UGP prépareront également les états financiers annuels du Projet dans les trois (3) mois suivant la fin de l'année comptable (31 décembre), et ces états seront conformes aux exigences du SYSCOHADA et de la Banque Mondiale. Les états financiers consolidés seront réalisés par l'UGP/NIGELEC sur la base des informations fournies par les Agences d'Exécution. Les états financiers doivent contenir au minimum les informations suivantes :

- ❖ un bilan présentant l'actif et le passif ;
- ❖ un état des sources et des utilisations des fonds montrant toutes les sources de fonds du projet et les dépenses analysées par composante ou catégorie du projet ;
- ❖ une liste des biens matériels acquis ou achetés jusque-là avec les fonds du projet ;
- ❖ des notes relatives aux principales politiques et normes comptables adoptées par la direction et qui sous-tendent la préparation des états financiers ;
- ❖ une affirmation de la direction selon laquelle les fonds du projet ont été décaissés pour les fins prévues, comme indiqué dans les accords de financement du Projet.

Les états financiers audités devront être soumis à la Banque Mondiale dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice comptable.

1.5. Audit externe des comptes du Projet

Les comptes du Projet HASKÉ sont vérifiés conformément aux normes ISA par un auditeur indépendant recruté par l'UGP/CGP de la NIGELEC aux conditions acceptées par la Banque mondiale. Les comptes vérifiés et les rapports correspondants sont soumis à l'examen de la Banque dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale. La mission d'audit est sanctionnée par un rapport d'audit des comptes et états financiers du Projet et une Lettre de gestion sur les procédures de contrôle interne détaillant les observations et commentaires et proposant des recommandations pour améliorer le système comptable et l'environnement de contrôle interne.

L'auditeur couvrira les activités de toutes les Agences d'exécution du Projet et produira des lettres séparées sur le contrôle interne au niveau de chaque Agence.

L'auditeur externe du projet sera recruté par la NIGELEC dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du projet.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ	Rédigé Mars 2022
	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	



VOLUME 4

SYSTEMES DE SUIVI- EVALUATION DU PROJET HASKE

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Mars 2022
	GÉNÉRALITÉS SUR LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)

2- Généralités sur le système de suivi-évaluation

1.1. Pourquoi mettre en place un système de Suivi & Evaluation ?

Un dispositif de suivi-évaluation constitue une composante essentielle de la bonne gestion et de la redevabilité d'un projet. Il est essentiel pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats et pour fournir des informations fiables, précises et transparentes aux différentes parties prenantes. La mise en place d'un système de suivi-évaluation répond à une impérieuse nécessité de la mesure de la performance de toute action publique. Le but ultime d'un système de suivi et évaluation est de mesurer et d'évaluer la performance de l'action publique afin d'assurer les résultats de développement moyennant, au besoin, des ajustements à la phase de l'exécution.

La mise en place du système de S&E dans le cadre d'une approche participative permet aux personnes impliquées de mieux comprendre le projet et amorce la création d'un environnement favorable à la bonne exécution du projet, la mesure de la performance, la réflexion critique et à la capitalisation.

Trois (03) objectifs essentiels découlent de la mise en place d'un système de suivi & évaluation :

- apprendre des expériences pour améliorer les pratiques et les activités dans le futur ;
- avoir une responsabilité interne et externe des ressources utilisées et des résultats obtenus.
- prendre des décisions éclairées en fonction du développement futur du projet.

Le Projet d'accélération de l'accès à l'énergie HASKÉ dont l'objectif de développement est d'« **accroître l'accès à des services énergétiques modernes au Niger au moyen de solutions d'énergie en réseau, mini réseau et hors réseau, ainsi que de solutions de cuisson propres** » est une action publique d'envergure. C'est un projet qui sera mis en place conjointement par trois (03) principales agences avec des bénéficiaires finaux, des structures d'assistance technique et des intermédiaires. Les modalités de mise en œuvre de ce projet sont aussi variées. Elles comportent à la fois des activités directes en qualité de maître d'ouvrage mais aussi la mise en place d'une stratégie de réponse à la demande des bénéficiaires avec un dispositif de certification des résultats. Cette diversification des acteurs et des mécanismes de mise œuvre nécessitent la mise en place de manuel de procédures d'exécution spécifiques y compris la définition et l'opérationnalisation d'un système de suivi & évaluation. Le but ultime de ce système de suivi & évaluation serait de contribuer et de faciliter le pilotage du programme en vue de l'atteinte des résultats.

Un système de S&E efficace devient plus que nécessaire pour le Projet d'accélération de l'accès à l'énergie HASKÉ compte tenu de son envergure, de la diversité de ses activités, de sa couverture géographique, et du nombre important de partenaires participant à sa mise en œuvre. Un tel système de S&E contribuera à améliorer les performances du projet en permettant (i) une bonne planification des activités ; (ii) un suivi en temps réel des progrès enregistrés dans la mise en œuvre, (iii) une prise de

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	GÉNÉRALITÉS SUR LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

décision, en temps réel, aux différents niveaux d'intervention, notamment afin d'apporter des mesures correctives aux insuffisances observées ; (iv) une meilleure visibilité des effets et impacts du projet ; (v) une adaptation constante du projet en fonction du contexte et des besoins des bénéficiaires.

La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est une approche de gestion focalisée sur la performance et l'obtention de résultats. Elle s'applique à toute action notamment publique et sous-tend la conception et l'opérationnalisation du système de suivi & évaluation. Au-delà, de l'approche traditionnelle centré sur le suivi des activités ou encore des ressources, la GAR est une stratégie de gestion qui jette les bases d'une approche intégrée de la planification, du suivi et de l'évaluation des projets / programmes. Au-delà de l'identification des performances majeures assignées au projet, notamment en termes d'effets et d'impacts, une telle approche de gestion (GAR) vise à :

- définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes au projet (ministère de tutelle, Comité de pilotage, Groupe technique de coordination et de supervision, agences, institutions publiques, secteur privé, assistance technique, les ménages notamment ceux des réfugiés, les femmes dans tous les types de bénéficiaires) intervenant dans la mise en œuvre et le suivi du programme ;
- formaliser et standardiser les procédures de collecte, de traitement et d'analyse concernant les paramètres mesurables retenus pour chacun des indicateurs de performance à suivre/évaluer ; et
- s'assurer que tous les acteurs et intervenants interagissent d'une manière coordonnée sur la base du cadre de référence identifiant les performances du programme.

1.2. Raison d'être du manuel de suivi-évaluation

La présente partie du manuel d'exécution intitulé "**manuel de suivi-évaluation**" est l'élément principal pour l'opérationnalisation du sous-système de S&E sus-évoqué. Les trois objectifs principaux du manuel sont :

- planifier les activités du projet,
- suivre et rendre compte des réalisations du programme depuis sa mise en vigueur ;
- apprécier l'impact, les retombées ou principaux changements constatés imputables aux actions du projet.

Le présent guide s'inspire d'un principe d'intégration du système de S&E à la stratégie du projet. Son but principal est de faciliter la mise en place au sein des Agences d'exécution (NIGELEC, ANERSOL, ANPER) d'un processus d'apprentissage permettant de rechercher constamment à améliorer la performance du projet et augmenter la consistance de ses effets et impacts. Le système de S&E n'a de sens qu'en soutenant un processus d'apprentissage continu visant une gestion du projet orientée vers plus d'effets et d'impacts et aidant donc une prise de décisions correctives de l'intervention sur la base d'évidence.

La figure 1 ci-après illustre parfaitement ce principe d'intégration.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	GÉNÉRALITÉS SUR LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

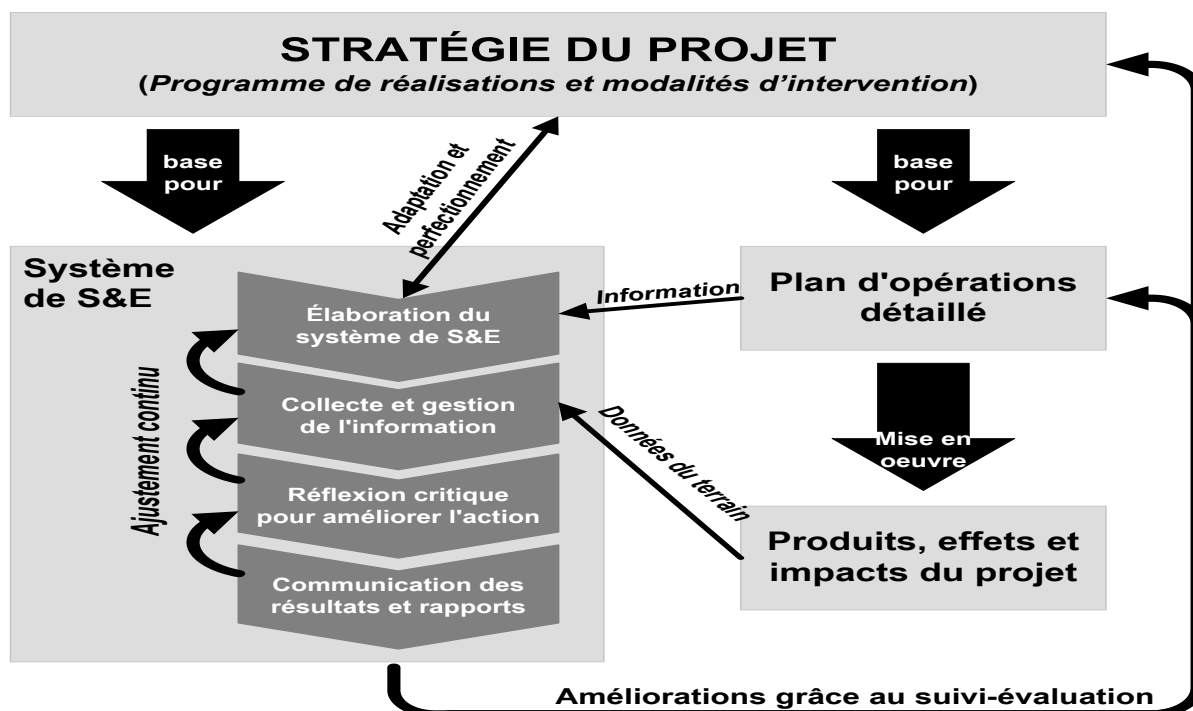


Figure 1 - Articulations entre stratégie du projet, système de suivi-évaluation et plan d'opérations
(Source: FIDA, 2003)⁵

La figure ci-dessus traduit les articulations entre la stratégie du projet, le système de suivi & évaluation et le plan d'opérations ou le plan de travail détaillé. On peut retenir que la stratégie du projet permet de définir un programme de réalisation et des modalités de mise en œuvre qui sous-tendent l'élaboration d'un plan pluriannuel (plan d'opérations) et l'opérationnalisation d'un système de suivi & évaluation. La mise en œuvre du plan d'opérations permet d'aboutir aux produits, effets et impacts. Les données issues de la mise en œuvre du plan d'opérations et des résultats obtenus alimentent le système de suivi & évaluation. Ce système se décline à travers la collecte des données, la réflexion critique et la communication des résultats et des rapports, chaque niveau rétro agissant sur le niveau précédent. Cette rétroaction peut engendrer une revue du plan d'opérations et aussi la stratégie du projet.

1.3. Place, utilité et importance du suivi-évaluation

Au plan opérationnel, le **suiivi-évaluation** peut être décomposé en deux types de fonctions qui sont le « suivi » et « l'évaluation ».

Le **suiivi** constitue l'outil privilégié de prise de décisions en vue de remédier aux insuffisances et contraintes relevées au fur et à mesure de l'exécution du projet sur le terrain. L'objectif du suivi est de fournir des informations pendant la durée du projet, de sorte qu'on puisse opérer, si cela s'avère nécessaire, des ajustements et/ou des modifications. Dans le champ de compétence du suivi, trois éléments méritent d'être considérés :

⁵ FIDA, 2003 - Pour une gestion orientée vers l'impact : Guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural (8 manuels + 5 annexes)

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	GÉNÉRALITÉS SUR LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

- l'efficacité des outils utilisés en matière d'organisation, de procédures de gestion et de technologies ;
- la quantité des ressources mobilisées sur le plan financier, humain et matériel ;
- la quantité et la qualité des biens et services offerts en vue de l'amélioration de l'accès à l'électricité au Niger au moyen de solutions d'énergie en réseau, mini réseau et hors réseau, ainsi que de solutions de cuisson propres.

L'**évaluation** est l'appréciation systématique et objective de la pertinence, de la performance et du succès du projet en cours d'exécution ou à son achèvement. Elle permet de faire apparaître l'incidence des résultats de projet sur la société, le groupe cible bénéficiaire, l'environnement ou l'économie locale et/ou nationale. L'évaluation doit permettre :

- d'établir des liens de cause à effet entre les activités, les moyens prévus pour les réaliser et les résultats obtenus ;
- de valider l'appréciation portée lors du suivi sur la pertinence des actions, l'efficacité et l'efficience des activités menées et de servir à combler les lacunes ;
- d'apprécier les signes annonciateurs du succès ou de l'échec d'un projet.

Tableau 1 : Interrelations entre le Suivi et l'Evaluation

SUIVI / CONTRÔLE	EVALUATION
Accepte la formulation/planification	Peut mettre en cause la formulation/planification
• <u>Vise à mesurer</u> : - l'efficience - la fidélité aux démarches - les écarts prévus – réalisés - l'atteinte des résultats attendus	• <u>Vise à déterminer</u> : - les liens de causes – effets (changements constatés) - les imprévus et non planifiés par rapport aux prévisions dans les documents contractuels - les politiques jugées pertinentes (cohérence) - l'atteinte des objectifs stratégiques et spécifiques
• <u>Fournit une rétro-information</u> - continue tout au long de l'exécution du projet - à partir des activités et résultats intermédiaires - à partir d'un cadre temporel court terme	• <u>Fournit une rétro information</u> - périodique, pour placer des jalons importants de réussite du projet - à partir des résultats finaux attendus - à partir d'un cadre temporel long terme
• <u>Soutient des décisions sures</u> : - la gestion régulière du projet - les ajustements nécessaires aux PTAB - la conformité aux manuels des procédures administratives, financières et comptables, et autres outils mis au point pour les besoins du projet - la programmation des activités	• <u>Soutient des décisions sures</u> : - une éventuelle re-planification majeure du projet - la réussite du projet - la validité de l'objectif stratégique (ou de développement) du projet - les possibilités de dupliquer le projet ailleurs avec des chances de succès

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	GÉNÉRALITÉS SUR LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

1.4. Structuration du manuel de suivi & Evaluation

En adéquation avec les termes de référence, le présent manuel de suivi &évaluation porte sur les procédures du suivi-évaluation (S&E) qui seront mises en œuvre dans le Projet d'accélération de l'accès à l'énergie HASKÉ en République du Niger. Il indique et formalise les démarches et outils devant permettre d'harmoniser l'organisation et les méthodologies de collecte et de circulation des informations relatives à l'état d'avancement du Projet, au suivi opérationnel des actions sur le terrain et au suivi d'impact. Il précise de ce fait, les rôles et responsabilités des acteurs en termes de production et/ou de fourniture de données ainsi que le niveau de leur utilisation. Les relations fonctionnelles entre les diverses entités dans le cadre du système de S&E y sont décrites, dans une vision d'interdépendance des sources et circuits d'informations.

Outre les généralités décrites ci-dessus, le présent manuel est structuré en six parties :

1. la première partie présente les bases de l'organisation du système de suivi & évaluation ;
2. la deuxième partie propose les procédures et outils de planification ;
3. la troisième partie décrit les différents types et outils du suivi d'exécution des activités, des extrants et impacts à utiliser dans la mise en œuvre du projet, en explique les contenus et les procédures afférentes à leur exploitation rationnelle. Un focus particulier est fait sur l'utilisation de l'outil GEMS (Geo-Enabling for Monitoring and Supervision) pour le géo référencement des réalisations ;
4. la quatrième partie est consacrée aux différentes types d'évaluation applicables au projet ;
5. la cinquième partie porte sur les procédures d'élaboration et de diffusion des rapports périodiques.

La seule annexe suggérée dans cette partie du manuel est le modèle de rapport de l'assistance technique notamment sur la composante 3.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

3- Organisation du système de suivi-évaluation

Le présent chapitre consacré à l'organisation du système de suivi & évaluation s'articulera autour de quatre (04) axes.

Pour faciliter la compréhension commune des terminologies utilisées, il est proposé quelques définitions extraites du glossaire de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Ensuite suivra l'ancrage institutionnel du système de suivi & évaluation pour voir les différents acteurs notamment au niveau national. Le troisième axe est à la théorie de changement du projet d'accélération de l'accès à l'énergie HASKÉ. Après tout ce préalable, la présentation proprement dite du système de suivi & évaluation du projet HASKÉ est décrite avec une déclinaison du sous-système applicable aux trois (03) agences d'exécution.

2.1 Rappel de quelques références techniques en suivi & évaluation

Cette partie du manuel rappelle la compréhension de quelques notions clés pour mieux comprendre les développements proposés. En annexe, il est joint le glossaire de l'OCDE sur les principales terminologies en suivi-évaluation.

2.1.1- Définitions de quelques notions clés en rapport au suivi-évaluation

❖ **Données de Suivi-Evaluation :** Les données sont des observations ou des faits spécifiques qui peuvent être soit quantitatifs (comme le nombre d'écoles, le nombre de ménages, le pourcentage de femmes, le nombre de réfugiés, le linéaire de réseau de distribution construit, le nombre mini-réseaux construits ou réhabilités, le nombre d'opérateurs du secteur privé ayant bénéficié de subventions, etc....), soit qualitatifs (l'estimation des pertes du réseau en KWh, le degré de satisfaction des bénéficiaires, la transformation institutionnelle de la NIGELEC, etc....). Une donnée est un élément brut qui n'a pas été interprété, c'est-à-dire non mis en contexte. Il existe deux types de données qui sont complémentaires :

- **données de routine** : calculées à partir des activités réalisées. Exemple : nombre de participants à une réunion ou formation, montant et nature des fournitures de bureau achetés, nombre d'écoles desservies à travers une source d'énergie du réseau ou hors-réseau, nombre de mini-centrales réalisées ou réhabilitées en milieu rural, etc. ;
- **données d'enquêtes et de recensements** : de nature statistique, comme les Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS).

En général, les données de routine proviennent de toute structure, institution menant des activités relevant de leurs plans de travail annuel budgétisé tandis que les données d'enquêtes sont produites par les structures ou externalisées à des firmes ou cabinets spécialisés.

❖ **Importance des données dans le Suivi Évaluation**

- sans données, il ne peut y avoir ni Suivi, ni Évaluation ;
- les données sont les matières premières du Système de Suivi et Évaluation (SSE) ;
- c'est à partir des données traitées qu'on aura des informations à analyser, croiser avec le cadre de mesure des résultats permettant de prendre des décisions, de suivre et évaluer les programmes.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

- ❖ **Information** : c'est un ensemble de données traitées portant sur un sujet précis et présentées dans un contexte particulier. *Une information représente les données transformées sous une forme significative pour la personne qui les reçoit. Elle a une valeur réelle (ou perçue) pour ses décisions ou ses actions.*
- ❖ **Résultat** : c'est un changement descriptible ou mesurable qui découle d'une relation de cause à effet. La notion de changement implique une transformation visible dans les individus, les groupes, les organisations, les communautés et le pays. La notion de causalité illustre le lien entre une action et le changement qui en découle (utilisation de la logique Si – Alors). *Le résultat est le changement induit sur le bénéficiaire par la consommation ou l'utilisation des produits et services fournis.*
- ❖ **Chaîne des résultats** : la chaîne des résultats représente l'ensemble des étapes censées conduire à un résultat final identifié à l'avance. Elle comprend les liens entre les intrants, les activités et les résultats.
- ❖ **Gestion Axée sur les Résultats (GAR)** : c'est une méthode de gestion axée sur la réalisation des activités afin d'atteindre les résultats : les processus et les intrants mènent vers les résultats, elle responsabilise les principaux intervenants pour atteindre les résultats (changement d'état), elle requiert le suivi des progrès visant l'atteinte des résultats, elle mesure la performance.
Contrairement à la Gestion Axée sur les Moyens ou encore sur les activités, la GAR a pour principe de fixer à l'avance les résultats à atteindre, c'est seulement après que les activités sont définies et que les moyens nécessaires sont mobilisés, mais toujours dans le but d'atteindre les résultats escomptés.
- ❖ **Indicateur** : Facteur ou variable, de nature quantitatif ou qualitatif, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement. Il sert à mesurer la preuve de l'avancement vers un résultat ou la preuve de la réalisation d'un résultat. Un indicateur est une indication qui aide à mesurer le progrès vers l'atteinte des résultats. Il détermine le niveau de performance nécessaire pour réaliser les résultats et spécifie les éléments nécessaires pour déterminer si les résultats escomptés ont été réalisés. Il doit être valide, fiable, sensible, simple, utile et abordable.
- ❖ **Cadre logique** : c'est un outil de planification et de gestion dynamique qui récapitule les résultats issus de l'approche cadre logique et communique les principales caractéristiques de la conception d'un programme dans une matrice unique. Il peut servir de base pour le suivi des progrès réalisés et pour l'évaluation des résultats d'un projet ou programme. La matrice doit être examinée et affinée régulièrement compte tenu des nouvelles données disponibles (cadre logique remanié).
- ❖ **Contrôle** : Il s'agit de vérifier si les activités ont été réalisées conformément à leur programmation initiale et les dépenses exécutées conformément aux prévisions. Son objectif sera donc de comparer les prévisions par rapport aux réalisations effectives en vue de dégager d'éventuels écarts, sans chercher à les justifier.
- ❖ **Suivi** : c'est un processus continu de collecte de données et d'analyse d'informations pour apprécier comment un projet (un programme ou une politique) est mis en œuvre, en faisant une comparaison avec les performances attendues. C'est le tableau de bord qui fournit les informations régulières sur la réalisation des activités.
- ❖ **Évaluation** : c'est un exercice de durée limitée qui vise à apprécier systématiquement et objectivement la pertinence, la performance et le succès du projet/programme en cours ou achevé.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

- Pertinence : Les objectifs sont conformes aux priorités (des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale, des partenaires ou des bailleurs de fonds)
- Cohérence : L'intervention s'accorde avec les politiques, stratégies et tout autre texte légal ou réglementaire encadrant l'action publique dans le domaine concerné ;
- Performance : elle se mesure en appréciant l'adéquation entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus
 - **Efficacité** : la mesure dans laquelle un programme/projet atteint ses objectifs immédiats ou fournit les résultats souhaités (atteinte des effets) ;
 - **Efficience** : la transformation optimale des intrants en résultats (produit/extrant) précisément l'obtention des résultats avec moins de ressources que prévues
 - **Ponctualité** : la production en temps opportun des résultats
- Succès :
 - **Impact** : Changement à long terme
 - **Viabilité, Pérennité** : résolution de la problématique via les impacts. Contribution au renforcement des capacités : Autonomie des bénéficiaires, Expériences positives des institutions pour aborder des problèmes de développement plus généraux.

Contrairement au suivi qui concerne plutôt les activités, l'évaluation sert à constater si les résultats fixés à l'avance ont été atteints ou non. L'évaluation utilise les résultats du suivi afin d'expliquer en profondeur le niveau d'atteinte des résultats.

- ❖ **Système de Suivi Évaluation (SSE)** : c'est un ensemble de processus de planification, de collecte et de synthèse de l'information, de réflexion et de présentation de rapport, indiquant les moyens et compétences nécessaires pour que le résultat de suivi & évaluation apporte une contribution utile à la prise de décision et à la capitalisation dans le cadre du projet.
- ❖ **Plan de Suivi Évaluation ou cadre de mesure de rendement** : c'est un tableau structuré qui montre : De quelle information a-t-on besoin ? Comment cette information est-elle définie ? Où trouve-t-on cette information ? Quelle est la fréquence ou la périodicité de la collecte ? Quelle est la méthodologie de collecte ? Quelle est sa valeur initiale ? Quelle valeur veut-on atteindre ? Et qui est chargé de la collecte ? Quel en est le coût ? Le plan de suivi & évaluation implique la mise en place d'un outil de suivi du plan de suivi & évaluation.
- ❖ **Rapport périodique de suivi évaluation ou rapport de projet** : c'est un document qui a pour objet de faire ressortir toutes les avancées réelles effectuées, d'identifier les contraintes majeures éventuelles et de proposer les recommandations adéquates. Le rapport permet de :
 - avoir une vue d'ensemble de la performance du projet/programme ;
 - informer les instances supérieures pour une prise de décision ;
 - informer les groupes d'intérêt concernés pour actions ;
 - informer les bailleurs pour négociation et plaidoyer.

Les critères d'un bon rapport sont la pertinence, la concision, la simplicité, la praticabilité, l'objectivité, la fiabilité, la validité et la promptitude.
- ❖ **Rapport de performance** : c'est un document qui a pour but de fournir une information fiable sur l'atteinte des résultats suite à l'utilisation des ressources mises à la disposition de l'entité pour l'exécution de ses programmes. Le rapport de performance est souvent une partie intégrante du

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

rapport d'exécution statuant beaucoup plus sur le suivi des indicateurs du cadre de mesure de performance. Il permet d'apprécier la progression des indicateurs du cadre de performance, l'atteinte ou les risques liés à l'atteinte de leur valeur cible.

Un rapport de performance doit présenter les résultats afin d'aider les bénéficiaires à comprendre les réalisations d'une organisation ou d'un programme sectoriel qui ont une incidence sur leur vie. Il permet aux mandants et aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de satisfaire leur besoin d'informations sur les questions touchant l'efficacité et l'efficacé, l'utilisation rationnelle des ressources.

- ❖ **Le concept Suivi-évaluation :** La compréhension du suivi-évaluation ne met pas souvent en évidence les interrelations pouvant exister entre les deux concepts de « suivi » et « d'évaluation ». Aussi, il est utile de démontrer clairement la similitude qui transparait dans leur structuration et qui traduit leur complémentarité tant au niveau des approches que des finalités. En effet, les deux concepts ont comme vocation commune d'être fondés sur des systèmes d'informations orientés vers des prises de décisions en matière d'actions (suivi) et de politiques (évaluation).
- ❖ **Enquête de Suivi des Indicateurs (ESI) :** il s'agit, à l'aide de supports appropriés, de collecter chaque année ou suivant une périodicité déterminée, des informations pour renseigner les niveaux atteints des indicateurs au fur et à mesure que le projet est mis en œuvre. Ces ESI se réalisent (i) en début de l'intervention pour avoir les lignes de base des indicateurs et les cibles à atteindre et aussi (ii) chaque année ou période convenue, pour apprécier les avancées obtenues grâce aux actions du projet. En fin de projet, cette ESI débouche sur le Rapport d'Achèvement du Projet (RAP) qui prépare aussi le champ pour les évaluations à mi-parcours et finale du projet.

2.2 Ancrage institutionnel du système de suivi-évaluation

Le cadre institutionnel ci-dessous est décrit sur la base des informations contenues essentiellement dans le document du programme. En dehors du bailleur de fonds, l'ancrage institutionnel fait apparaître sept groupes d'acteurs impliqués dans l'exécution du Projet d'accélération de l'accès à l'énergie HASKÉ notamment :

1. **Le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER) :** Il assure la tutelle du projet. C'est le ministère sectoriel bénéficiaire du financement et de l'exécution du programme pour le compte du Gouvernement de la République du Niger. Outre sa qualité de responsable ultime de mise en œuvre du programme, le MEER a une responsabilité technique dans la mise en œuvre de la sous-composante 3.3 à travers la Direction des Energies Renouvelables et de la Cuisson Propre (DEREC). Le ministère est aussi bénéficiaire du renforcement des capacités institutionnelles sur la sous-composante 4.2,
2. **La Banque mondiale :** partenaire technique et financier du Programme. Elle accompagne le Projet durant tout le cycle, interagit avec le Gouvernement et les trois (03) agences d'exécution. Spécifiquement et dans l'organisation institutionnelle du Projet HASKÉ, elle entretiendra des relations avec les trois (03) Unités de Coordination de Projet installées au sein des agences d'exécution,
3. **Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) :** c'est l'instance de gouvernance du Projet, responsable de la supervision globale du Projet, de la fourniture d'une orientation stratégique aux agences d'exécution. Le Comité de Pilotage du Projet est présidé par le Secrétaire Général du MEER, et composé de représentants de la NIGELEC, de l'ANPER, de l'ANERSOL, du ministère du Plan et

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

des Finances. Les Coordonnateurs du projet seront des observateurs. Pendant la mise en œuvre du projet, il se réunira tous les trimestres, ou selon les besoins, pour examiner l'évolution de la mise en œuvre, discuter des nouveaux problèmes et en identifier les mesures d'atténuation. Le fonctionnement du CPP s'appuiera sur les expériences existantes dans le secteur pour les projets financés par les bailleurs de fonds. Le CPP examinera et approuvera les programmes de travail et le budget annuel du projet ;

4. **Le Groupe Technique de Travail et de Coordination (GTTC) :** le Groupe Technique de Travail et de Coordination sous l'égide de la NIGELEC est responsable de la coordination entre les Agences d'Exécution du Projet et du suivi de l'état d'avancement de l'exécution du Projet. Le Groupe Technique de Travail et de Coordination est présidé par le Coordonnateur de l'UGP NIGELEC et composé des Coordonnateurs de l'UGP ANPER et de l'UGP ANERSOL, d'un représentant de la DERECE et d'un représentant du MEER. Le GTTC se réunira au moins une fois par mois,
5. **Les Agences d'exécution :** Le projet décompte trois agences d'exécution à savoir la NIGELEC, l'ANPER et l'ANERSOL. Chaque agence dispose d'une Unité de Gestion de Projet (UGP). Elles représentent l'organe de pilotage de volets spécifiques sous la houlette d'un Coordonnateur. On y décomptera les fonctions essentielles à la coordination d'un projet notamment les fonctions centrales (suivi-évaluation, finances, passation de marchés, audit interne) et les fonctions techniques. Certains Spécialistes ou Responsables auront des Assistants ou Collaborateurs. En fonction des dispositions convenues à l'évaluation, le personnel est composé de ressources humaines spécifiques recrutées pour le projet par chaque Agence mais aussi du personnel mis à disposition ou mutualisé au niveau de chaque agence,
6. **Les bénéficiaires du projet** Il s'agit essentiellement des acteurs ayant accès à l'énergie sous toutes ses formes notamment des ménages (à décliner suivant le genre ou les réfugiés), des institutions ou entités publiques (ministères, écoles, centres de santé, etc....), des entreprises du secteur privé. Chaque acteur bénéficiera du Projet suivant les finalités des composantes et sous-composantes. Les Agences d'exécution sont aussi des bénéficiaires du projet.
Les prestataires, fournisseurs, entreprises : il s'agit de tous les acteurs qui vont permettre de mettre en œuvre les différentes activités notamment la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures, l'acquisition d'équipements et de matériels, les services de consultants, les formations, les réunions de consultation et de coordination, les moyens de gestion. Il y est inclus aussi l'assistance technique représentée par des firmes en charge de l'intermédiation et de la mobilisation sociale auprès des ménages sur les offres du Projet (abonnement au réseau à coût réduit, solutions de Cuisson Efficaces Propres, le développement de solutions solaires, etc.).

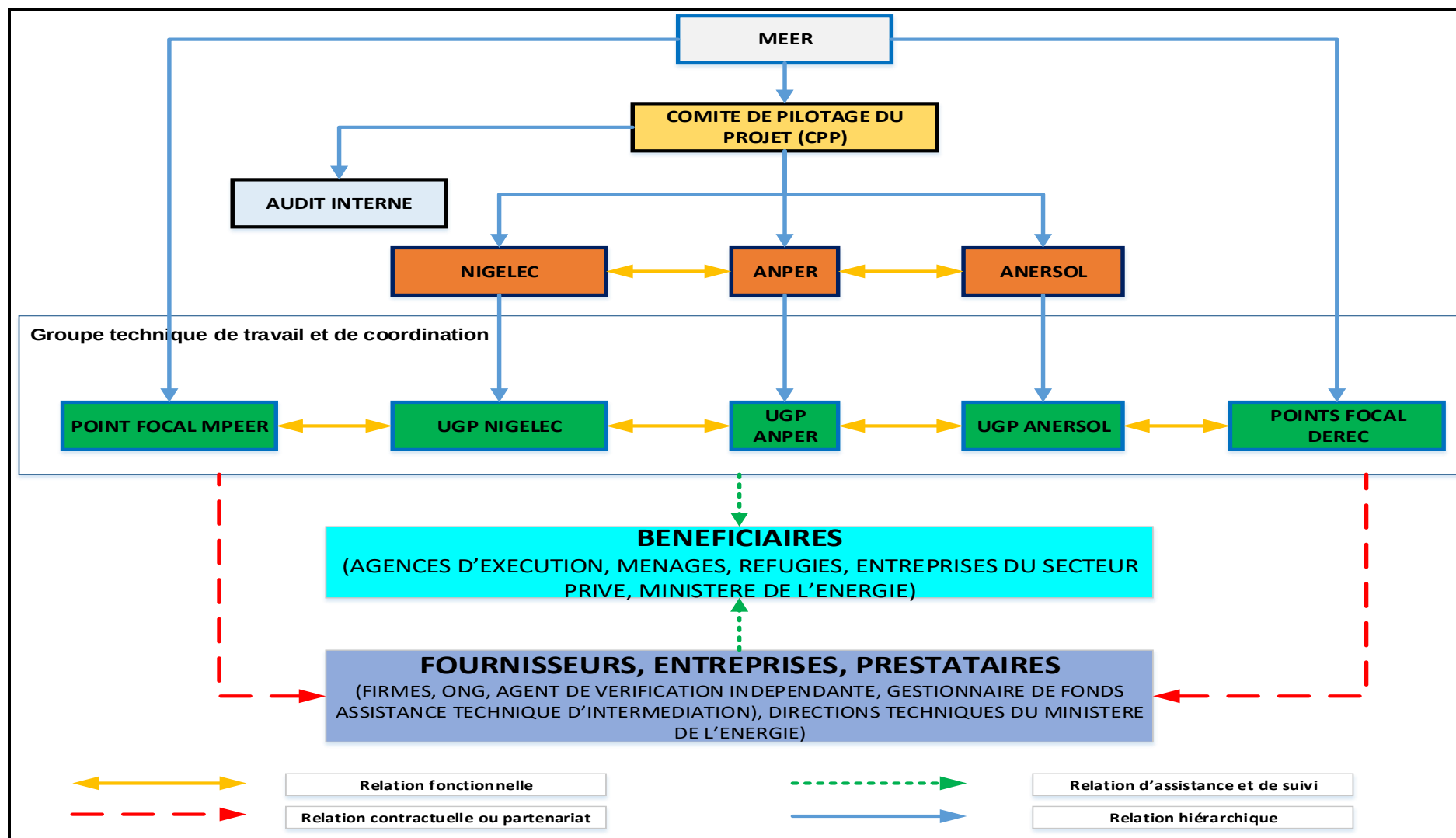
Cet ancrage institutionnel est sous-tendu par l'organisation hiérarchico-fonctionnelles des trois (03) agences d'exécution à savoir la NIGELEC, l'ANERSOL et l'ANPER.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

Figure 2: Cadre des parties prenantes du Projet d'accélération de l'accès à l'énergie HASKÉ

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	



MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ

VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)
ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION

Rédigé
Juin2022

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Mars 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du Projet HASKÉ comprend globalement quatre (04) types de relations :

- **les relations hiérarchiques** : elles régissent les relations entre les différentes institutions en charge de l'orientation, la supervision, la coordination de l'exécution du Projet. Le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER) est le maître d'ouvrage du Projet. C'est le Bénéficiaire du Financement pour le compte de la République du Bénin. En dessous-du MEER, nous avons le Comité de Pilotage du Projet (CPP) conformément aux dispositions de l'accord de financement. Ensuite, viennent les directions générales des trois (03) agences d'exécution (NIGELEC, ANPER, ANERSOL) et les structures assimilées (DEREC, le Point focal MEER). A l'intérieur des agences d'exécution, il y a les trois (03) Unités de Coordination de Projet (UCP) ;
- **les relations fonctionnelles** : elle décrit les relations entre les directions générales des agences d'exécution et les UCP avec les entités sous tutelle du MEER impliquées dans la mise en œuvre du Projet. Elles s'appliquent en général dans les processus d'élaboration et de revue du plan de travail, l'élaboration des rapports, les concertations entre les Spécialistes dans la conception et la mise en œuvre des activités. Ces relations sont débarrassées de toute formalité administrative. A titre d'illustration, les services techniques peuvent s'échanger des documents en vue d'une assurance qualité avant leur soumission à la hiérarchie ;
- **les relations contractuelles ou de partenariat** : elles reposent sur la mise en œuvre des activités. Il s'agit des relations avec les différents prestataires ou les entités publiques avec lesquels les partenariats sont mis en œuvre pour la conduite certaines activités du Projet ;
- **les relations d'assistance ou de suivi** : il s'agit de toutes les relations pour mener des activités à l'endroit des bénéficiaires. Les prestataires de services appuieront les bénéficiaires (ménages, secteur privé, etc), l'agent vérificateur certifiera les résultats, la DEREK sensibiliserait les ménages, les agences feraient le suivi des bénéficiaires, etc.....

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Mars 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

2.3 La théorie du changement du projet HASKÉ

La présente partie du manuel de suivi & évaluation a reconstitué la chaîne de résultats du projet HASKÉ. Globalement, il s'agit de définir les relations de cause à effet allant des activités jusqu'aux impacts probables avec leurs externalités.

Le projet est mis en œuvre pour permettre l'accès à l'énergie via trois grandes sources à savoir (i) le réseau conventionnel avec toutes ses implications (interconnexion, distribution, etc...., (ii) le hors-réseau avec les mini-réseaux à construire ou hybridé, (iii) le solaire et les énergies renouvelables y compris les solutions de cuisson efficace propres. Le quatrième volet d'activité est destiné au renforcement des capacités opérationnelles du principal opérateur du service public de l'électricité mais aussi du ministère de tutelle.

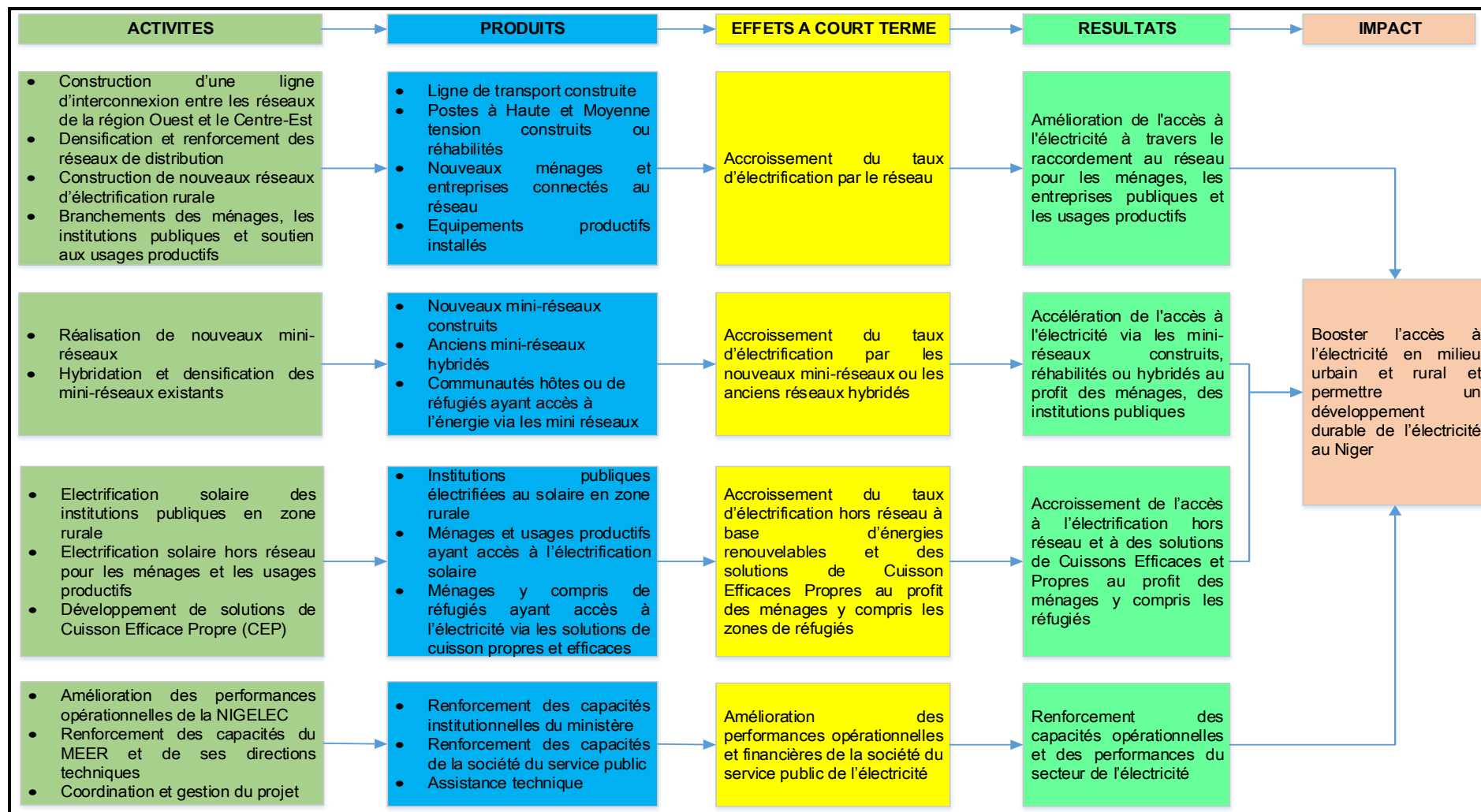
Les activités sont donc essentiellement des investissements (directes ou indirectes) pour fournir de l'électricité à travers les trois sources retenues. Les investissements indirects sont surtout les subventions pour la stimulation de l'offre mais aussi de la demande au profit du secteur privé, des ménages pour l'accès à l'électricité. Les activités sont donc essentiellement des travaux, des équipements, de recherche, du renforcement de capacités avec ou sans de l'assistance technique. La mise en œuvre des activités se fera en recourant à des entreprises, des prestataires de services, des fournisseurs.

Les principaux produits attendus de la mise en œuvre des activités sont relatives à l'accès à l'électricité via les lignes construites, les mini-réseaux construits ou réhabilités, les investissements d'accès à l'énergie solaire ou renouvelable, les solutions de cuisson propre développées, la mise en place d'un cadre institutionnel, opérationnel et technologique qui améliore la qualité du service public d'accès à l'électricité.

Les premiers résultats attendus de la réalisation des investissements sont l'accroissement de l'offre d'électricité de qualité aux bénéficiaires (ménages, institutions publiques, secteur privé). Selon le cas, les bénéficiaires seront spécifiés suivant leur milieu d'habitation, la région d'accès, le genre ou leur qualité de réfugiés.

L'utilisation de cette potentialité du service par les bénéficiaires renforcera l'accès à de l'énergie de qualité pour booster à terme leur qualité de vie mais aussi le développement économique du Niger.

Figure 3: Théorie du changement du projet HASKÉ



MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

2.4 Le système de Suivi & Evaluation

Le système de suivi-évaluation proposé pour la mise en œuvre du projet HASKÉ est centralisé sur les trois (03) Unités de Gestion de Projet installées au sein des trois (03) agences d'exécution. Le Groupe Technique de Travail et de Coordination (GTTC) est donc la pierre angulaire du dispositif de suivi & évaluation projet HASKÉ. La NIGELEC, assure la coordination du GTTC, détient donc la responsabilité ultime de la consolidation des données et de l'analyse de la performance globale du Projet.

2.4.1- Le système de gestion des flux d'informations

Le système de gestion des flux d'informations du projet HASKÉ met en relation les fonctions principales dans un dispositif de suivi & évaluation et les niveaux de décision.

Ainsi, on distingue trois (03) niveaux de prise de décision : opérationnel (centre d'exécution des activités), pilotage (coordination) et stratégique (décision d'approbation et d'orientation). En lien avec ces trois (03) niveaux de décision correspond soit une activité (i) d'enregistrement ou de collecte de données, (ii) de traitement et d'ajustement de la donnée pour la transformer en une variable ou une information susceptible d'alimenter le cadre de mesure des résultats, (iii) d'analyse des informations notamment l'analyse comparative des valeurs cibles et des valeurs réalisées des indicateurs de performance et apprécier les progrès enregistrés, les documents de politique sectorielle sous-tendant une analyse du critère de cohérence (critère d'évaluation de projet), (iv) la diffusion des informations vers le niveau stratégique pour la prise de décisions sur les orientations du Projet en lien avec le Bailleur de Fonds.

Les principales fonctions en suivi & évaluation du système de gestion des flux d'informations comprennent :

- ***l'enregistrement des données*** : elle se fait au niveau le plus proche de l'exécution des activités (ménages, entreprises de travaux, maîtres d'œuvre, promoteurs de l'énergie solaire, assistance technique). L'enregistrement suppose la transcription de la donnée ou de la variable susceptible de justifier l'exécution de l'activité. Il peut se faire dans un cahier d'activités ou de stock, un registre, un livre de chantier, les fiches spécifiques mises à disposition, les rapports de sessions de formation, les dossiers d'appels d'offres (travaux et équipements), etc.....
- ***la collecte des données*** : elle est opérée par les Spécialistes des trois (03) UGP en fonction de leur champ de compétences, les prestataires de services (Gestionnaire de Fonds, AVI, assistance technique), les entreprises, les directions techniques du MEER (DEREC, Point focal). L'activité de collecte fait référence à la mise en place de fiches, de formulaires physiques ou électroniques, de format de rapports pour transcrire les données enregistrées auprès de plusieurs bénéficiaires en vue d'une consolidation au besoin. Une base de données peut-être aussi mise à contribution pour l'enregistrement ou la saisie des données issues de la collecte.
- ***le traitement des données*** : elle représente les corrections ou ajustements faits sur les données collectées afin d'éliminer les valeurs incohérentes ou mal saisies ou encore mal remontées. C'est un travail assez délicat et méthodique. En général dans une collecte routinière, le traitement est immédiat mais pour des travaux d'évaluation, on peut recourir à des modèles spécifiques avec un protocole de validation. Le traitement peut se faire par les Spécialistes techniques avec le concours du Spécialiste en Suivi & Evaluation de l'Unité de Gestion du Projet de l'Agence ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

- ***l'analyse des données*** : elle représente une partie importante du processus d'appréciation et d'évaluation de la performance physique, financière, des résultats et de la cohérence. C'est donc une analyse comparative des réalisations avec les prévisions sur plusieurs aspects (ressources, produits, effets, impacts), la cohérence avec les politiques publiques sectorielles. A cette étape, les progrès enregistrés sont analysés avec les risques, les difficultés et les perspectives envisagées. Les principaux outils utilisés pour procéder à l'analyse sont le plan pluriannuel d'opérations (exécution globale du projet), le plan de travail annuel budgétisé (analyse de l'exécution de la tranche annuelle du projet), le cadre de mesure des indicateurs (atteinte ou non de la valeur cible, risque lié à l'atteinte de la performance à terme), la conformité ou non aux politiques et stratégies sectorielles. La phase d'analyse permet de fournir des informations sous toutes les formes possibles et nécessaires en vue d'une prise de décision (performance ou non du projet, continuité des actions, restructuration du projet, etc....). Cette activité repose essentiellement sur les Spécialistes en Suivi & Evaluation des UGP des agences d'exécution. Les Coordonnateurs procéderont à l'assurance-qualité de ces rapports avant la soumission à leur autorité hiérarchique (direction générale de l'Agence) ;
- ***la diffusion des informations*** : elle se fait à travers les rapports périodiques (trimestriels ou semestriels) vers le Comité de Pilotage du Projet, le Bailleur, le MEER mais aussi vers les parties prenantes à titre de rétro information. Cette étape permet de prendre des décisions ou des orientations en fonction des résultats obtenus (approbation et continuité des activités, révision des activités, restructuration du projet, etc....).

La gestion des flux d'informations est matérialisée par deux types d'informations notamment :

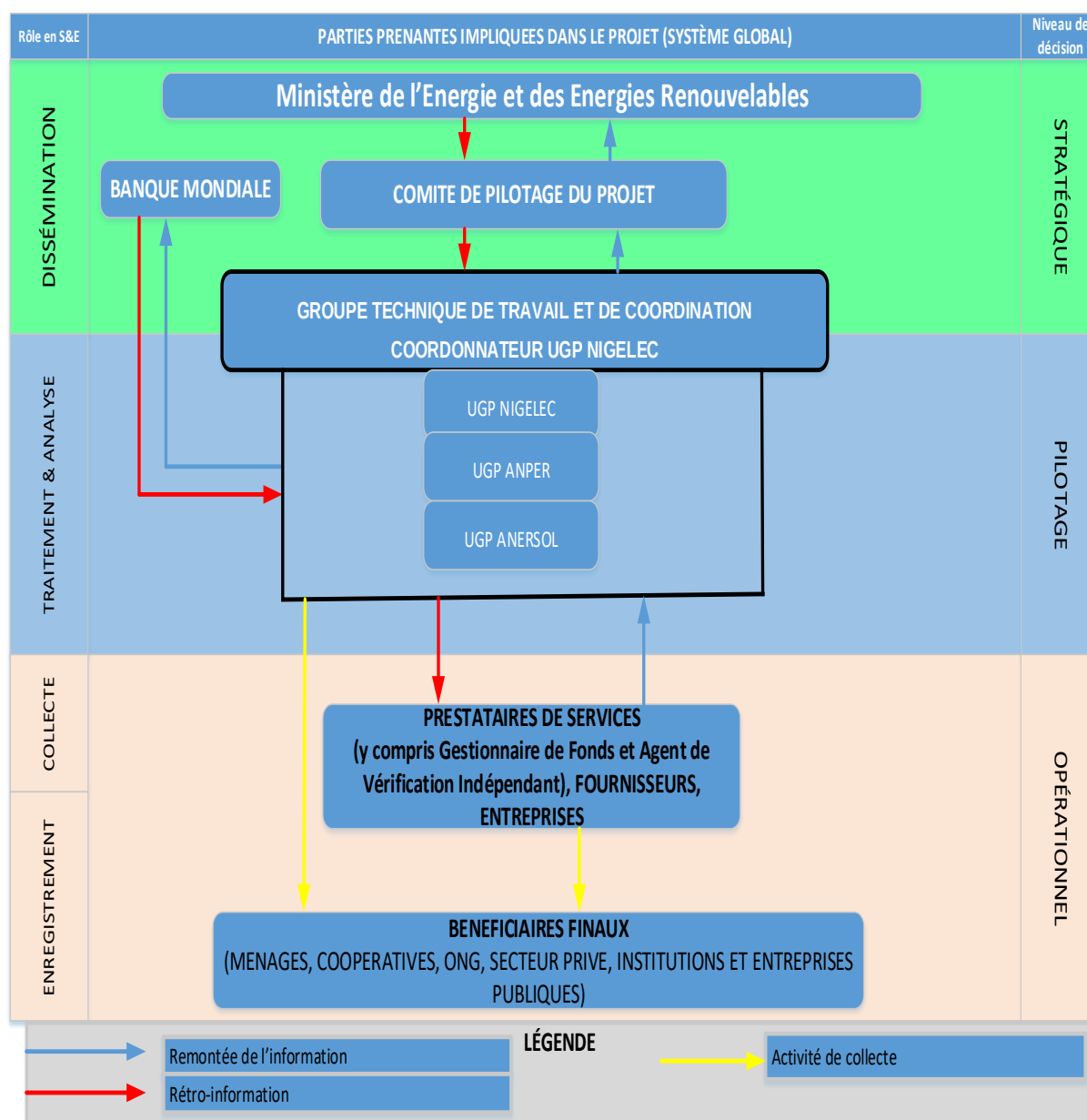
- ***la remontée de l'information*** : Elle traduit la fourniture d'une information à un niveau hiérarchique supérieur dans le processus de gestion des informations. Elle se fait sous la forme de tous les outils appropriés et adaptés à chaque type d'activité (fiche de collecte, rapport contractuel, formulaire électronique, bases de données, plateformes numériques, etc....)
- ***la rétro information*** : elle traduit la nécessité pour le receveur de l'information, d'en accuser réception mais aussi de signaler à l'expéditeur la qualité des informations et documents reçus en vue d'une amélioration ou d'une capitalisation. Elle peut se faire via un courrier, une fiche d'analyse de rapport, etc...

En vue de faciliter la gestion fluide des informations au sein des UGP, il est défini des relations fonctionnelles (remontée de l'information et rétro information) débarrassées de toute disposition administrative et hiérarchiques pouvant affecter la validité de l'information pour une prise de décision idoine. Le partage d'informations entre tous les Spécialistes des UGP doit être très fluide et spontané.

Deux figures permettent de définir le système de gestion des flux d'informations dans le cadre du projet HASKÉ. Le système est défini dans sa globalité (figure 7) et le sous-système applicable à chaque Agence est aussi défini (figure 8) faisant ressortir les Spécialistes.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

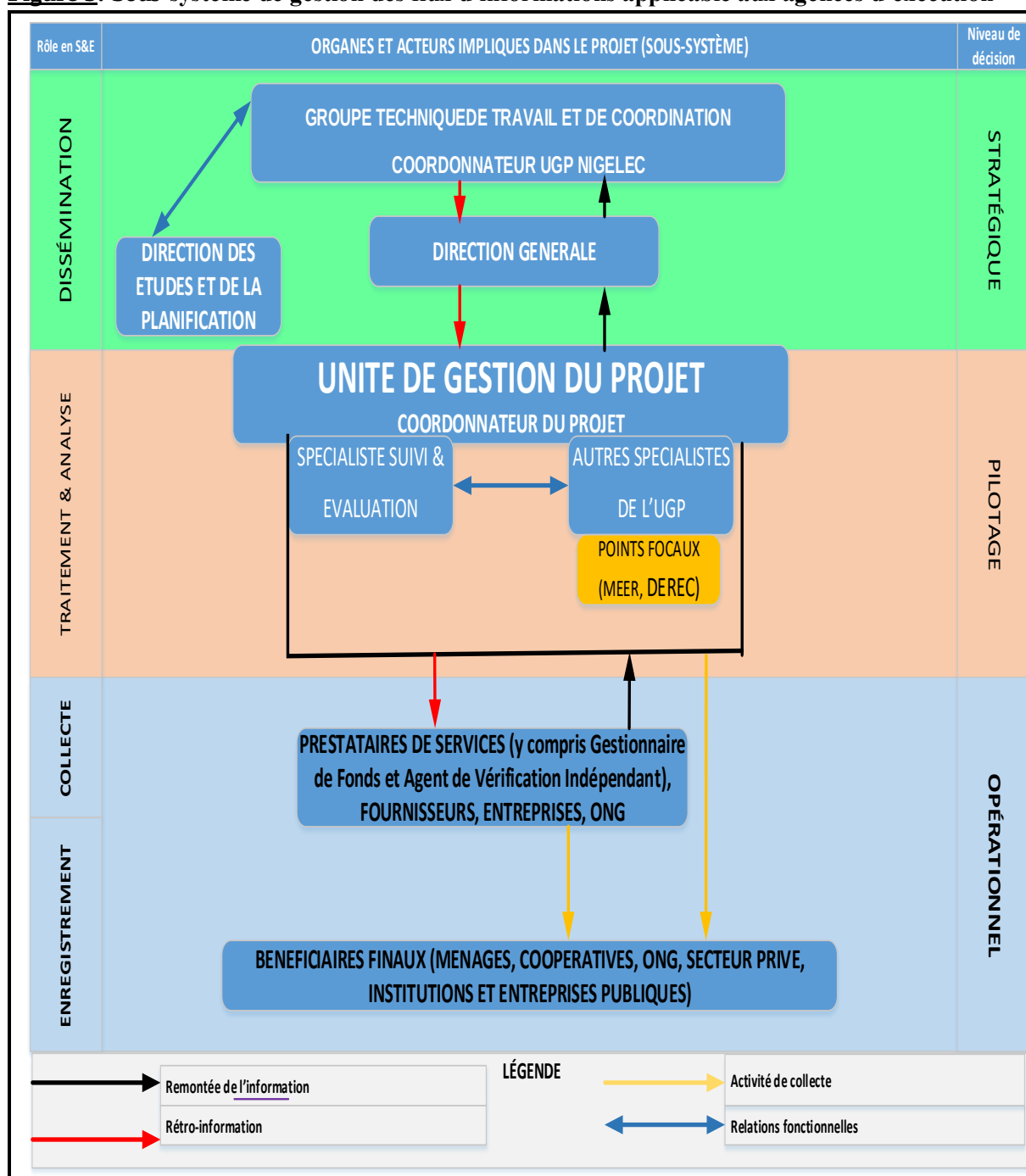
Figure 4: Système de gestion des flux d'informations du projet HASKÉ



Le système global de gestion des flux d'informations met l'accent sur les différentes institutions animant le système de suivi & évaluation. Tandis que le sous-système ci-dessous explicite les relations au sein d'une Agence avec les autres Spécialistes, le Coordonnateur, la Direction Générale, les bénéficiaires, les prestataires, les fournisseurs. Ce sous-système explicite le GTTC et fait apparaître les relations fonctionnelles.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

Figure 5: Sous-système de gestion des flux d'informations applicable aux agences d'exécution



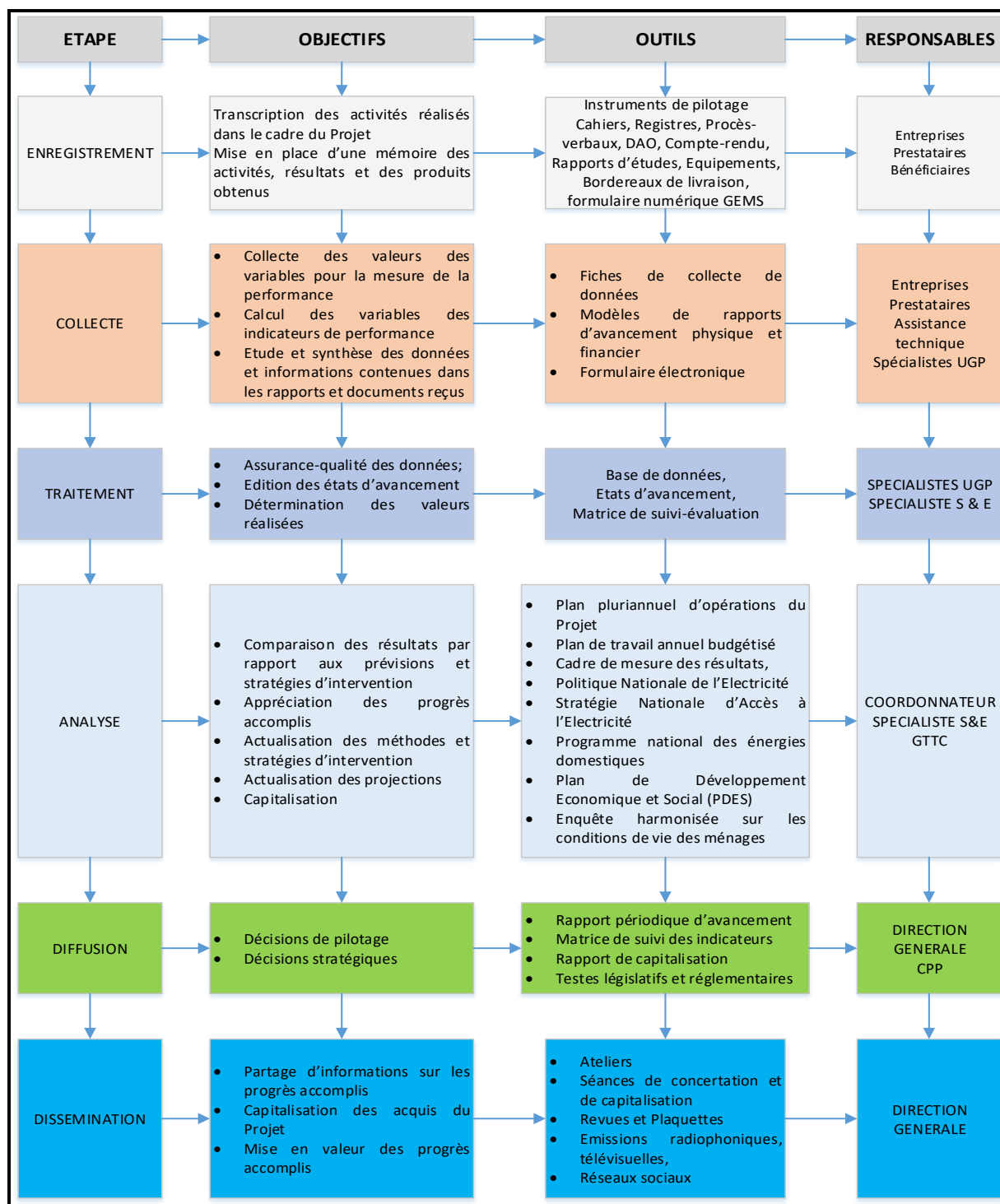
MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

2.4.2- Les procédures de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données

Le diagramme ci-dessous décrit les procédures de collecte des données, les objectifs visés, les outils utilisables et les responsables. Il explicite les étapes du système de suivi & évaluation (figure 7) avec les outils et les responsables.

Diagramme 1: Cycle de collecte de données, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	



2.4.2.1- Enregistrement des données

L'enregistrement des données constitue la première étape du sous-système de collecte de données. Au fur et à mesure que les activités sont mises en œuvre, il est procédé à la collecte des données d'exécution. L'enregistrement se fait dans les outils développés et utilisés par les bénéficiaires ou leur assistance technique (cahiers, registres, compte-rendu, bons de commande, formulaires numériques, plateformes

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

numériques, lois ou textes réglementaires, etc.). Les bénéficiaires agricoles pourraient inscrire dans leur registre le volume de leur production. Les partenaires techniques enregistreront sur les listes de présences, le nombre de personnes ayant bénéficié de conseils à répartir entre hommes et femmes.

Les données sur les activités conduites seront donc enregistrées quotidiennement par tous les acteurs au fur et à mesure de leur exécution. **C'est une étape importante dans le processus de collecte des données. Tout retard enregistré à ce niveau est préjudiciable à la qualité des informations qui seront fournies ultérieurement mais aussi à la fiabilité du système de suivi-évaluation.**

L'enregistrement des données par acteur se décline ainsi qu'il suit :

- les entreprises enregistreront dans leur cahier de chantiers les données relatives aux travaux réalisés conformément aux modèles convenus. Ces données devront en outre prendre en compte les emplois directs ou indirects créés, le mécanisme de gestion des plaintes, etc.
- les maîtres d'œuvre produiront dans leurs rapports, le niveau d'avancement des travaux par type d'ouvrage ou de contrats, les données sur les capacités des réseaux, le linéaire de réseaux, etc... ;
- les prestataires de services ou l'opérateur de service public enregistreront et transcriront dans leurs rapports les données sur les ménages bénéficiaires de l'accès à l'électricité (en fonction de la source d'accès), les subventions accordées tant pour l'offres que pour la demande, le nombre de solutions de cuisson efficace propre utilisés par les ménages, les usages productifs y compris par les femmes et les réfugiés, le nombre de Petites et Moyennes Entreprises (PME) appuyées dans le cadre du Financement Basé sur les Résultats (FBR), etc.,
- les fournisseurs pourraient mettre à disposition les bordereaux des équipements livrés, etc.
- les directions techniques évoqueront les modèles de solution de cuisson propre développés, etc.

Un inventaire des informations disponibles devrait être fait avant d'essayer de collecter plus d'informations.

2.4.2.2- Mécanisme de Collecte des données

La collecte des données est l'étape d'extraction des informations sous une forme susceptible de faciliter la détermination des variables du cadre de mesure des résultats ou de la performance du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB). Pour des besoins de qualité, ces données feront l'objet d'un traitement, en vue de l'analyse pour la prise de décision en adéquation avec les orientations stratégiques pour l'atteinte des résultats assignés au Projet.

Dans le cadre des enquêtes et études spécifiques, la collecte des données sera réalisée par les consultants ou les personnes mandatées à cette fin. Toutefois, ce travail ne sera possible que s'il existe en permanence une base de données fiable et disponible au niveau de l'UGP et que les bénéficiaires disposent des archives bien tenues.

La collecte des données se fait à travers des méthodes et outils de collecte en fonction de la nature des données (qualitatives ou quantitatives) et la source (données primaires ou données secondaires. Une collecte de données peut se réaliser à travers :

- les entretiens ou interviews,
- les discussions de groupes ou focus group,
- les observations,
- l'enregistrement des données dans les documents existants (collecte de routine),

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

- les enquêtes et études (études diagnostiques, recherche opérationnelle, les enquêtes, études de cas, etc....) ;
- la recherche documentaire,

La collecte de terrain ou de supervision sera la plus utilisée par les acteurs à la base notamment les Spécialistes de l'UGP de chaque Agence d'exécution et leurs prestataires. Cela suppose que les bénéficiaires disposent au préalable des outils d'enregistrement des données relatives à leur activité :

- les Spécialistes de l'UGP de chaque Agence d'exécution, à fréquence régulière, lors de leur visite de terrain, collecteront les données enregistrées dans les outils disponibles auprès des bénéficiaires. Cela peut se faire sur des fiches ou supports comme à travers des formulaires électroniques,
- les prestataires de service collecteront sur des supports ou formats appropriés les données de mise en œuvre des subventions destinées à l'offre auprès des PME,
- le Gestionnaire de Fonds pourra inventorier auprès des bénéficiaires les usages faits des ressources mises à disposition des ménages ou des PME,
- les maîtres d'œuvre font la surveillance et le contrôle des entreprises. Ils pourront recourir aux cahiers de chantiers pour alimenter les informations de leurs rapports nécessaires à alimenter les variables du cadre de mesures des résultats,

Au titre des instruments de collecte, il est demandé de recourir aux formulaires numériques notamment GEMS. Le Spécialiste en Suivi & Evaluation peut élaborer ces outils sous Kobotoolbox.

2.4.2.3- Traitement des données

Le traitement des données vise à améliorer la qualité des données brutes collectées pour les mettre en adéquation avec la terminologie retenue au niveau des résultats du cadre logique et faciliter la comparaison et l'analyse. Le traitement vise à s'assurer que l'information collectée satisfait aux conditionnalités de base ou alors à procéder aux combinaisons susceptibles de renseigner sur une variable ou un indicateur précis. Le traitement est défini ici dans le cycle comme une phase de correction, d'ajustement pour avoir la valeur réelle ou proxy de la variable entrant dans le cadre de l'indicateur. Le traitement pourrait recourir à des tests pour apprécier la validité de la donnée ou de la variable selon le cas. Le traitement des données collectées permettrait par exemple de distinguer les hommes des femmes et de calculer le pourcentage de femmes ou de réfugiés. ***Le cadre de mesure des indicateurs (activités, processus, performances) bien renseigné est un des résultats de cette étape.***

Le traitement suppose donc le contrôle de qualité. Le contrôle de qualité se fera à deux niveaux et concernera le remplissage complet des outils de collecte et le contrôle de la qualité des données collectées.

Le premier niveau de contrôle est représenté par le responsable hiérarchique direct du niveau qui transmet les données. Ce niveau vérifiera la cohérence des données transmises pour s'assurer qu'elles sont complètes et ne sont pas contradictoires.

Le deuxième niveau de contrôle est constitué par les supervisions, les visites de contrôle et les réunions au sein de l'UGP ou entre les Spécialistes de l'UGP, les partenaires stratégiques et techniques, les prestataires et les entreprises. Au cours des supervisions et des visites de contrôle, les équipes vérifieront un échantillon des données collectées à chaque niveau pour s'assurer de leur qualité.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

Le traitement des données est réparti en cinq (05) grandes sous-étapes comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Sous-étapes de la phase de traitement

N°	Sous-étape	Contenu
1	Préparation des données ou prétraitement	Etape pendant laquelle les données brutes sont nettoyées et structurées en vue de l'étape suivante du traitement des données. Pendant cette phase de préparation, les données brutes sont vérifiées avec soin afin de déceler d'éventuelles erreurs. L'objectif est d'éliminer les données de mauvaise qualité (redondantes, incomplètes ou incorrectes) et de commencer à créer les données de haute qualité qui peuvent garantir la qualité de l'information ou de la variable
2	Importation des données	Les données propres sont ensuite importées dans leur emplacement de destination (base de données, fiche synthèse, état d'avancement), et converties vers un format approprié. L'importation des données est la première étape au cours de laquelle les données brutes commencent à se transformer en information exploitable
3	Traitement des données	Pendant cette étape, les données importées dans le système lors de l'étape précédente sont traitées pour interprétation. Par exemple, sous Excel, les tableaux dynamiques croisés peuvent être utilisés pour croiser différentes variables. Toutefois, le processus peut présenter certaines variations en fonction de la source des données et de l'utilisation prévue pour ces données (analyse de modèles publicitaires, diagnostic médical à partir d'équipements connectés, détermination des besoins des clients, etc.).
4	Edition et interprétation des données	C'est l'étape d'édition des sorties. Les données deviennent exploitables dans le système de suivi & évaluation. Elles sont converties, deviennent lisibles et sont généralement présentées sous forme de graphiques, tableaux, diagrammes, etc.
5	Stockage des données	La dernière étape du traitement des données est le stockage. Lorsque toutes les données ont été traitées, elles sont stockées pour une utilisation ultérieure ou immédiate.

2.4.2.4- Analyse des données

L'analyse des données permet de refléter trois critères clés d'évaluation d'un projet : la pertinence, la performance (efficacité, efficience), la cohérence. L'analyse des données vise à procéder et à apprécier le niveau de satisfaction des valeurs du cadre de mesure des indicateurs mais aussi les prévisions du plan pluriannuel d'opérations et du plan de travail annuel budgétisé. Il s'agit de faire la comparaison entre les valeurs prévisionnelles et les valeurs réalisées pour ressortir la performance réalisée (performance physique, performance financière, performance du projet sur la base des indicateurs). On procèdera donc à l'analyse des données issues de l'exécution des activités aux fins d'apprécier l'efficacité mais aussi l'efficience. L'analyse sera orientée beaucoup plus vers les résultats, effets et impacts des actions conformément à la théorie de changement décrite supra. Cette analyse doit permettre de ressortir l'évolution des indicateurs socio-économiques sur l'accès à l'électricité dans les régions visées avec la typologie de tous les bénéficiaires du projet HASKÉ. L'analyse permettra de comparer les résultats du

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

projet HASKÉ aux objectifs définis dans certains documents d'orientation notamment le Plan de Développement Economique et Social (PDES), le Document de Politique Nationale d'Electricité (DPNE), la Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité (SNAE), etc...

Chaque Unité de Coordination de Projet des agences d'exécution fera son analyse en lien avec les sous-composantes mises en œuvre. La NIGELEC centralisera et consolidera tous les rapports sans en altérer la qualité dans un rapport global destiné au Comité de Pilotage du Projet. Ce rapport devrait faire l'objet d'une pré analyse par le GTTC.

2.4.2.5- Prise de décision

L'analyse des données doit permettre de prendre des décisions opérationnelles et stratégiques qui vont concourir à atteindre les résultats escomptés. La prise de décisions relève à la fois du Groupe Technique de Travail et de Coordination et du Comité de Pilotage du Projet sur la base des suggestions.

Le Groupe Technique de Travail et de Coordination prendra des décisions opérationnelles sur la base des rapports des Unités de Gestion de Projet sous la supervision de la Direction Générale au sein des agences d'exécution. Les décisions opérationnelles ou de pilotage peuvent s'entendre une réorientation des activités dans le cadre d'une priorisation, une revue des modalités de mise en œuvre des activités, etc.....

Le Comité de Pilotage du Projet, le Ministre de tutelle, ou encore le Bailleur pourront prendre des décisions stratégiques c'est-à-dire des décisions impactant les résultats, le financement ou la stratégie de mise en œuvre du Projet.

2.4.2.6- Dissémination des résultats

La dissémination des données représente la dernière étape du processus. Elle vise à partager avec tous les acteurs, les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Projet. Elle peut se faire à travers des séances de concertations, des ateliers mais aussi des émissions radiodiffusées, les outils de communication (kakémonos, réseaux sociaux, brochures, etc.). Chaque UGP pourrait aussi décider de la diffusion périodique (newsletter) d'une revue sur les activités du Projet. Il est nécessaire pour ce faire de disposer d'un plan de communication. Les Spécialistes en communication prendront le lead des activités de communication du Projet.

2.4.3- La répartition des fonctions de supervision et de suivi

Les fonctions de supervision et de suivi sont des dimensions essentielles dans un système de suivi & évaluation.

La supervision à l'image d'une évaluation, intervient par intermittence tandis que le suivi est une activité continue d'appréciation de l'avancement des activités au quotidien.

Au regard des acteurs du cadre hiérarchico-institutionnel et du système de gestion des flux d'informations, les acteurs sont catégorisés suivant leur fonction dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Répartition des fonctions de supervision et de suivi

N°	Organe de supervision	Entités suivies
----	-----------------------	-----------------

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

1	Ministère de tutelle (MEER)	NIGELEC, ANPER, ANERSOL
2	Comité de Pilotage du Projet	NIGELEC, ANPER, ANERSOL
3	Banque mondiale	NIGELEC, ANPER, ANERSOL
4	NIGELEC	ENTREPRISES, PRESTATAIRES DE SERVICES, FOURNISSEURS, MENAGES
5	ANPER	ENTREPRISES, PRESTATAIRES DE SERVICES, FOURNISSEURS, MENAGES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
6	ANERSOL	ENTREPRISES, PRESTATAIRES DE SERVICES, FOURNISSEURS, MENAGES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, GESTIONNAIRE DE FONDS, AGENT DE VERIFICATION INDEPENDANTE, ONG

2.4.4- Les Rôles et Responsabilité des intervenants du système de S&E

Le tableau ci-dessus décrit les principaux acteurs, leurs responsabilités et leur fonction dans le système de suivi & évaluation allant de l'enregistrement des données à la diffusion des résultats.

Tableau 4: Rôles et responsabilités des acteurs

ACTEURS	RESPONSABILITES	FONCTION S&E
Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables	- Tutelle du projet - Définition des orientations globales du secteur pour l'accès à l'électricité - Assurance de la conformité des projections avec les orientations du Gouvernement - Soumission au Gouvernement des actes pour la mise en œuvre des réformes	- Supervision des activités du projet - Remontée des informations du Programme au Gouvernement - Instructions au Comité de pilotage du Projet
Comité de Pilotage du Projet	- Définitions des orientations globales de mise en œuvre du Programme - Validation des documents de planification et des rapports d'avancement - Facilitation de la mise en œuvre diligente du Programme - Suivi de la Conformité entre orientations, stratégies et politiques nationales	- Supervision des activités du projet - Approbation des documents de planification et des rapports - Remontée des informations au Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables
Banque mondiale	- Partenaire technique et financier - Définition des orientations de mise en œuvre du Projet - Assistance aux agences d'exécution du projet	- Supervision globale du projet - Suivi de la performance du Projet - Approbation du PTBA, du PPM - Evaluation et audit du programme

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

ACTEURS	RESPONSABILITES	FONCTION S&E
Direction générale des agences d'exécution	- Définition des orientations pour la mise en œuvre des sous-composantes spécifiques - Approbation des actes des Unités de Coordination du Projet	Supervision des activités du programme
Coordonnateur	Coordination de la Planification et le Suivi des orientations stratégiques, prise de décisions courantes de gestion au sein de l'UGP de chaque agence	- Coordination de la planification des activités de l'UGP - Suivi des résultats des Spécialistes et des partenaires - Diffusion et dissémination des rapports
Spécialiste en Suivi-Evaluation	- Coordination du processus de gestion des données, de planification opérationnelle, Collecte des données - Assistance technique à tous les acteurs du Programme - Facilitation de la planification des activités et de l'élaboration des rapports d'avancement - Assistance à la réalisation des missions d'évaluation, d'enquêtes de satisfaction et d'audit	- Facilitation de la planification des activités - Collecte, traitement, analyse et rapportage - Mise à jour et consolidation des bases de données - Edition des états d'avancement - Mise à jour du cadre de suivi des performances du programme - Alerte sur les risques encourus par le projet - Suivi des recommandations des missions de la Banque mondiale
Spécialistes de l'UGP	Assistance technique à l'exécution des activités opérationnelles par les acteurs	- Planification des activités - Suivi de l'exécution des bénéficiaires à la base, des partenaires stratégiques et techniques, des prestataires et entreprises - Collecte, traitement, analyse des informations en provenance des bénéficiaires - Mise à jour des bases de données - Production de rapports d'avancement périodiques
Bénéficiaires	Exécution des activités ciblées	- Enregistrement et collecte des données - Suivi de l'exécution des activités - Elaboration des rapports d'activités et compte rendu
Prestataires	- Exécution des activités sur les différentes composantes - Assistance technique aux bénéficiaires, etc. - Suivi de proximité des activités des bénéficiaires	- Assistance à l'enregistrement des données par les bénéficiaires - Collecte et traitement des données - Mise à jour des bases de données - Elaboration et transmission périodique de rapports à l'UGP - Production des rapports d'avancement suivant les termes contractuels

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

2.4.5- Les responsabilités dans le cycle de collecte des données à la diffusion des informations

Le tableau ci-dessous répartit les responsabilités dans le cycle de collecte de données, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations. Le focus est fait spécifiquement sur les Unités de Coordination de Projets tels que décrits dans les organigrammes 3 à 5 supra.

Tableau 5: Responsabilités dans le cycle de collecte des données à la diffusion des informations par sous-composante

Types d'informations	Enregistrement	Collecte	Traitement	Analyse	Diffusion
SC 1.1 : Construction de l'Interconnexion de la Zone fleuve et de la Zone Niger Centre-Est (NCE)	- Entreprises - Maître d'œuvre	- département technique UGP/NIGELEC	- département technique UGP/NIGELEC	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/NIGELEC	- Coordonnateur UGP/NIGELEC
SC 1.2 : Densification, renforcement et réhabilitation des réseaux de distribution existants	- Entreprises - Maître d'œuvre	- département technique UGP/NIGELEC	- département technique UGP/NIGELEC	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/NIGELEC	- Coordonnateur UGP/NIGELEC
SC 1.3 : Construction de raccordements au service et soutien aux utilisations productives pour les nouveaux consommateurs d'électricité	- Service commercial NIGELEC	- département technique UGP/NIGELEC	- département technique UGP/NIGELEC	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/NIGELEC	- Coordonnateur UGP/NIGELEC
SC 2.1 : Développement de nouveaux mini-réseaux solaires par le biais d'opérateurs privés	- Entreprises - Maître d'œuvre	- Responsable sous-composante ANPER	- Responsable sous-composante ANPER	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/ANPER	- Coordonnateur UGP/ANPER
SC 2.2 : Hybridation solaire et densification des mini-réseaux	- Entreprises - Maître d'œuvre	- département technique UGP/NIGELEC	- département technique UGP/NIGELEC	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/NIGELEC	- Coordonnateur UGP/NIGELEC

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

Types d'informations	Enregistrement	Collecte	Traitement	Analyse	Diffusion
alimentés au diesel existants de la NIGELEC					
SC 3.1 : Électrification solaire d'institutions publiques dans des zones rurales	- Petites et Moyennes Entreprises - Gestionnaire de Fonds - Assistance technique	- Gestionnaire de Fonds - Assistance technique	- Responsable sous-composante ANERSOL - Gestionnaire de Fonds - Assistance technique	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/ANERSOL	Coordonnateur UGP/ANERSOL
SC 3.2 : Électrification solaire hors réseau pour les ménages et les utilisations productives	- Petites et Moyennes Entreprises - Gestionnaire de Fonds - Assistance technique	- Gestionnaire de Fonds - Assistance technique	- Responsable sous-composante ANERSOL - Gestionnaire de Fonds - Assistance technique	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/ANERSOL	Coordonnateur UGP/ANERSOL
SC 3.3 : Amélioration de l'accès à des solutions de cuisson propres et efficaces	- Petites et Moyennes Entreprises - Gestionnaire de Fonds - Assistance technique	- Gestionnaire de Fonds - DEREK - Assistance technique	- Responsable sous-composante ANERSOL	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/ANERSOL	- Coordonnateur UGP/ANERSOL
SC 4.1 : Amélioration de la performance opérationnelle des services d'utilité publique	- département technique UGP/NIGELEC	- département technique UGP/NIGELEC	- département technique UGP/NIGELEC	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/NIGELEC	Coordonnateur UGP/NIGELEC
SC 4.2 : Renforcement institutionnel et assistance technique	- Point focal MEER	- Point focal MEER - département technique UGP/NIGELEC	- département technique UGP/NIGELEC	- Spécialiste Suivi & Evaluation UGP/NIGELEC	- Coordonnateur UGP/NIGELEC

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

Types d'informations	Enregistrement	Collecte	Traitement	Analyse	Diffusion
SC 4.3 : Gestion du projet et soutien à la mise en œuvre	- Spécialistes UGP (NIGELEC, ANPER, ANERSOL)	- Spécialistes UGP (NIGELEC, ANPER, ANERSOL)	- Spécialistes UGP (NIGELEC, ANPER, ANERSOL)	- Spécialistes Suivi & Evaluation UGP (NIGELEC, ANPER, ANERSOL)	- Coordonnateurs UGP (NIGELEC, ANPER, ANERSOL)

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

2.4.6- Informatisation du système de suivi & évaluation

Le système de suivi & évaluation peut être informatisé pour gagner en efficacité. De plus en plus, plusieurs plateformes sont développées pour faciliter la collecte et le suivi des activités d'un projet ou programme. L'informatisation du système pourrait porter sur quatre (04) fonctions :

- la programmation opérationnelle avec un logiciel de planification notamment MS Project ou tout autre progiciel,
- la réalisation des tableaux de bord interactifs notamment avec un tableau Excel (utilisation de la fonction Tableaux Dynamiques Croisés)
- les bases de données pour la gestion des investissements notamment sur les composante 1 ; 2 et 3,
- la visualisation des données avec l'utilisation d'un Système d'Informations Géographiques (SIG) ou le GEMS.

2.4.7- Les mécanismes d'assurance-qualité

Une donnée de qualité contribue au succès du projet HASKÉ. La qualité de la donnée à collecter par le système de S&E d'un projet demeure donc un enjeu critique pour les responsables et les Spécialistes de l'UGP, notamment dans les 3 étapes essentielles d'un système de S&E : (1) lors de la collecte et la saisie de données dans les bases de données ; (2) au cours des différentes transformations et agrégations ; et (3) pendant l'analyse et la présentation des résultats du S&E.

Deux mécanismes de contrôle de qualité sont suggérés dans le présent manuel. Ces mécanismes s'appliquent aux Unités de Gestion des Projets au sein des agences dans le contrôle des données de suivi. Pour les évaluations, enquêtes ou études spécifiques, les dispositions applicables devraient être déclinées dans les termes de référence ou la méthodologie du prestataire. Les mécanismes suggérés sont

- 1) **le sondage** : Il s'agira pour les Spécialistes en Suivi & Evaluation de définir un échantillon des variables appliquées à des cibles claires auprès desquelles les sources de données existent (cahier, registres, etc.) mais aussi le décompte ou le calcul sur la base de données appréciables ;
- 2) **la supervision des responsables en charge de la collecte** : elle vise à descendre sur le terrain et apprécier les modalités de collecte, la compréhension de l'objet par les Agents ou structure de collecte de données,
- 3) **les réunions de chantiers lors de la réalisation des travaux par les entreprises** : Pour les travaux réalisés par les entreprises, les réunions de chantiers conjointement avec les maîtres d'œuvre sont un mécanisme d'assurance-qualité à travers les échanges et autre visite de terrain.

Il s'agira pour le Spécialiste en S&E de procéder systématiquement et régulièrement à un sondage aléatoire simple, tiré a posteriori sur un échantillon de bénéficiaires ayant reçu une assistance technique ou subventionnés par le projet HASKÉ, afin de contrôler la qualité des données collectées. L'utilisation de l'outil GEMS renforce la qualité des données.

Un sondage est aléatoire lorsque tout bénéficiaire accompagné ou subventionné par le programme a une probabilité d'inclusion connue (i.e. pour faire partie de l'échantillon de bénéficiaires ayant reçu une assistance technique à vérifier). Cette probabilité est fixée a priori par la méthode d'échantillonnage. Un tel sondage présente 3 avantages majeurs :

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é juin 2022
	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	

1. la connaissance des probabilités d'inclusion de chaque bénéficiaire subventionné permet de calculer une marge d'erreur sur les vérifications à faire ;
2. le tirage aléatoire de l'échantillon fournit une protection contre une sélection biaisée de l'échantillon ; et
3. la connaissance des taux de réponse fournit un critère d'appréciation de la qualité des vérifications et donc de la qualité des données collectées.

Pour pouvoir conduire ce sondage, il est nécessaire de tirer au niveau des bénéficiaires subventionnés, et qui sont en cours de réalisation ou terminés, un échantillon aléatoire dont la taille est à fixer par règle statistique. L'échantillon est tiré de telle sorte que chaque bénéficiaire ait la même probabilité d'inclusion.

Fort de la liste des bénéficiaires appuyés figurant dans l'échantillon tiré et des données à vérifier, le Spécialiste en S&E organise une sortie de vérification des données sur les bénéficiaires ayant reçu une assistance technique et/ou financière contenus dans l'échantillon. Pendant cette sortie de vérification, il est recommandé qu'il soit accompagné par l'agent ayant collecté initialement les données et saisi ces données sur la base de données.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

4- *Procédures et outils de planification*

Les procédures et outils de planification proposés dans le présent manuel s'inscrivent dans une dynamique participative. Globalement on distingue quatre (04) niveaux de planification dans le cycle de mise en œuvre d'un projet

- 1) **la planification stratégique** qui permet de disposer d'un plan **pluriannuel** de mise en œuvre du Projet. Le suivi de ce plan facilite l'appréciation de l'avancement global du projet sur tous les aspects (technique, financier, passation de marchés, cohérence, indicateurs, etc.....) ;
- 2) **le plan de suivi & évaluation** : c'est l'étape ultime de planification des résultats d'un projet sur la base des indicateurs du cadre de mesure des résultats. Elle découle du plan pluriannuel des activités permettant de définir la période, les modalités d'obtention des résultats attendus. L'élaboration du plan de suivi & évaluation reste participative. Cet outil doit-être approprié par tous les acteurs de mise en œuvre du Projet.
- 3) **la planification opérationnelle** qui se décline par l'élaboration d'un plan de travail **annuel** budgétisé. Le suivi de ce plan permettra d'apprécier les progrès accomplis en termes de réalisation de la tranche annuel initiale ou révisée du plan pluriannuel des activités du projet ;
- 4) **la planification courante** : elle découle des réunions de coordination **hebdomadaires** ou par **quinzaine** visant à faire une planification détaillée pouvant aller jusqu'aux tâches et sous-tâches. Son suivi permet d'apprécier au quotidien l'exécution du Projet ;

3.1. Plan pluriannuel des activités du projet

Le Plan Pluriannuel des activités d'un projet ou programme est établi sur la base des documents de base du projet (rapports de formulation et cadre logique) et des besoins et attentes actualisés des acteurs. Le plan pluriannuel des activités est élaboré sur la durée du projet et les trois (03) agences sont responsables de son élaboration en collaboration avec tous les acteurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'intervention. Il présente de façon logique par objectif, les résultats, les actions, les activités avec les indicateurs y afférents, le chronogramme prévisionnel et les acteurs responsables de la mise en œuvre des activités planifiées. Enfin, le plan peut être actualisé chaque année en fonction du déroulement effectif des activités du projet. Le tableau ci-dessous propose un extrait du modèle pour l'élaboration du plan pluriannuel des activités dans le cadre du projet HASKÉ (le fichier complet est disponible dans le classeur Excel accompagnant le présent manuel.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

Tableau 6: Tableau de planification pluriannuelle des activités

Code	Composante, Sous-Composantes, Actions	Indicateur de mesure	Coût estimatif	Poids	Priorité	Durée (Mois)	Echéancier					Budget prévisionnel						Responsable	
							An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Source de financement		Catégorie
C1	Composante 1: Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau																		
C1.1	Sous-Composante 1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est																		
C1.1.1	Action 1.1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est																		

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

Le plan pluriannuel des activités doit fournir un détail des actions et activités à exécuter dans le cadre du projet HASKÉ. C'est un document global d'orientation pour faciliter le pilotage du Projet, le bon suivi et procéder aux ajustements en temps opportun. Ce document est élaboré en début de mise en œuvre du Projet par chaque agence. Il est préconisé dans les activités de démarrage pour l'Unité de Gestion de Projet notamment au niveau de la NIGELEC, l'organisation d'un atelier d'appropriation du projet HASKÉ et de planification globale.

Une priorité peut être définie sur les activités pour ne pas tout embrasser à la fois. Dans le modèle, il est prévu une priorisation à trois niveaux (1 = priorité absolue ; 2 = priorité relative ; 3 = activité courante). Pour prioriser les activités, il est conseillé de tenir compte du poids financier de l'activité mais aussi des indicateurs du cadre de performance impactés.

En termes de calendrier, il faut être le plus réaliste possible en intégrant les délais réels de passation des marchés. En omettant les délais de passation de marchés, les projections sont de courte durée. A l'évaluation, on a l'impression d'accuser du retard alors que c'est la planification qui n'est pas réaliste. Une bonne programmation permet d'actualiser les valeurs cibles par année du cadre de mesure des performances.

3.2. Plan de travail annuel budgétisé des activités

Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) est l'outil de planification et de pilotage permanent par excellence. C'est un outil essentiel de pilotage, raison pour laquelle, il est prescrit dans le document de projet son élaboration et son approbation par le Comité de Pilotage du Projet.

3.2.1. Procédure d'élaboration du Plan de Travail Annuel Budgétisé

L'élaboration du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) procède d'un processus participatif et itératif. L'approche recommandée dans le présent manuel est down-top c'est-à-dire du bas vers le haut notamment des bénéficiaires vers les UGP, le Groupe de Travail Technique et de Coordination, le Comité de Pilotage du Projet, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, la Banque mondiale. Au démarrage du processus, l'état des lieux doit être fait et les orientations globales peuvent être définies par le CPP.

Le diagramme ci-dessous décrit les principales étapes pour l'élaboration du PTBA dans le cadre du projet HASKÉ. Pour élaborer le PTAB, il faut faire le bilan de l'exercice courant, apprécier les progrès accomplis et les défis restants à lever. L'Accord de financement prescrit la disponibilité du premier PTAB **un mois après la mise en vigueur du projet HASKÉ**. Pour les autres années, le PTAB doit être disponible au plus tard **le 30 novembre (n-1) pour le PTBA de l'année (n)**.

- 1) Sur la base de cet état des lieux, les structures bénéficiaires notamment les partenaires techniques élaboreront leurs projets de PTAB concourant à l'atteinte des résultats attendus. Ce travail sera fait avec l'appui des différents Spécialistes de la Coordination du Projet de l'Agence d'exécution.
- 2) L'Unité de Gestion du Projet organisera un atelier d'élaboration du PTAB. Toutes les structures de mise en œuvre partageront le niveau de mise en œuvre des activités et présenteront leurs projections d'activités pour l'année à venir. Au terme de ces présentations, les PTAB par structure seront consolidés par l'Unité de Gestion de Projet de la NIGELEC. L'UGP procédera

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

à l'audit des activités, des ressources et des délais de mise en œuvre afin que le plan soit réaliste. A ce niveau, les services centraux (passation de marchés, gestion, financière, suivi & évaluation) doivent veiller sur les activités dans lesquelles ils sont impliqués ;

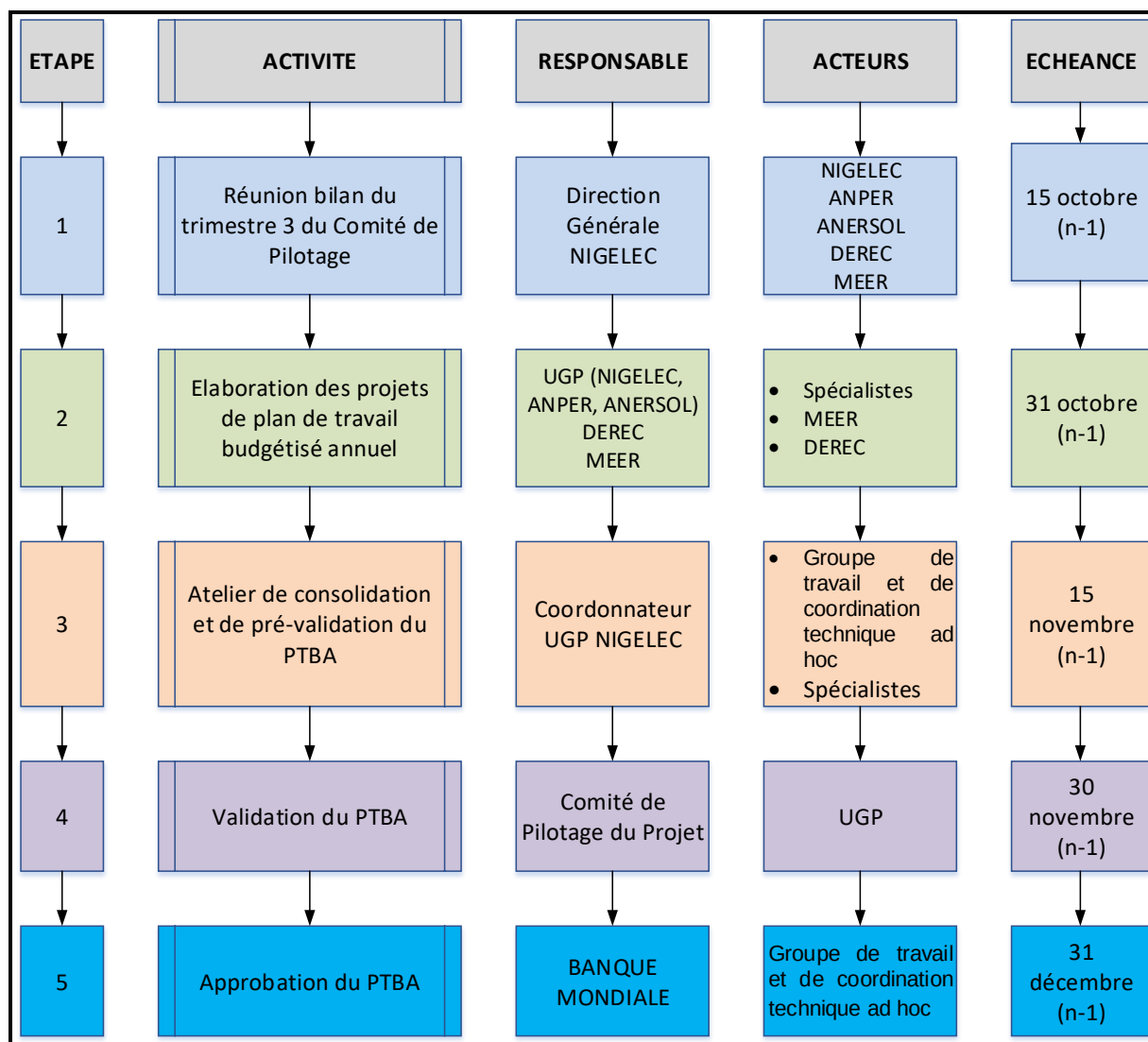
- 3) Au terme de cet atelier, chaque UGP disposera d'un PTAB avec un Plan de Consommation des Ressources (PCR) et un Plan de Passation des Marchés (PPM). La réalisation de ces outils complémentaires pourrait engendrer la révision du chronogramme de base notamment les délais de mise à disposition des Consultants, des produits, etc...
- 4) Suite à l'atelier d'élaboration du PTAB, le Coordonnateur du GTTC proposera la validation par le CPP.
- 5) Suite à la validation du PTAB par le CPP, le Coordonnateur du GTTC ou le Directeur Général de la NIGELEC ou encore chaque UGP soumettra le PTAB à l'approbation de la Banque mondiale (sous réserve que cela soit prévu explicitement dans l'accord de financement). Les échanges permettront d'affiner les résultats attendus. La Banque mondiale donnera son avis de non objection au PTAB afin de lui donner une force exécutoire.

L'Unité de Gestion du Projet au sein de chaque agence doit prendre toutes les dispositions, notamment anticiper sur le processus afin de disposer d'un PTAB approuvé par le Bailleur ou l'instance appropriée au plus tard le 31 décembre de l'année (n-1) pour le PTBA de l'année (n).

Le diagramme N°2 décrit les procédures d'élaboration du PTAB. C'est un processus qui doit être assez flexible avec un bon diagnostic sans pour autant excéder les délais définitifs de l'accord de financement.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

Diagramme 2: Procédures d'élaboration et d'approbation du PTBA



3.2.2. Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB)

Le Plan de Travail et Budget Annuel (PTAB) ou le Plan de Travail Annuel (PTA) tout court, est un document de programmation qui donne le détail séquentiel et logique des résultats (indicateurs), activités, sous-activités ou tâches à réaliser dans le cadre d'un projet, assortis d'un budget détaillé, d'un chronogramme et des responsabilisations nécessaires. Le tableau 7 ci-dessous présente un extrait du modèle de PTAB suggéré dans le cadre du présent manuel. Le fichier complet figure dans le classeur Excel joint au présent manuel. Le modèle de PTAB peut être revu. Par exemple, le chronogramme peut être fait par trimestre. La colonne « poids » peut aussi être retiré, etc. en fonction des usages ou de l'alignement avec les modèles spécifiques que pourrait développer le Ministère de la Planification ultérieurement.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

Tableau 7: Modèle de Plan de Travail Budgétisé Annuel

Code	Composante; Sous-Composantes; Résultats; Actions; Activités	Indicateur de mesure	Budget	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Poids	Échéance	Responsable	Collaborateurs
C1	Composante 1: Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau																		
C1.1	Sous-Composante 1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est																		
C1.1.1	Action 1.1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est																		
C1.1.2	Action 1.2.1: Densification, Renforcement, Réhabilitation, Mise à niveau et/ou Extension de réseaux de distribution existants sélectionnés																		

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

- **Le code** : Il est attribué dans la logique d'intervention du Projet. Il est proposé un code alphanumérique. L'UGP pourrait retenir toute autre forme de codification sous réserve d'en assurer l'appropriation par tous les acteurs.
- **La Composante - Sous-Composante - Actions – Activités** : C'est une déclinaison des activités suivant la logique d'intervention du projet HASKÉ. Au besoin, la déclinaison peut aller jusqu'aux tâches. Il est recommandé de séparer les activités de passation de marchés clairement dans le PTAB de l'exécution de la mission y relative ;
- **Indicateur de mesure** : Les indicateurs de mesure sont définis au niveau des activités. Ils doivent être assez précis sur le libellé, la mesure, l'échéance.
- **Budget** : C'est le coût prévisionnel des activités. Le budget par activité est agrégé progressivement jusqu'à la composante et au projet. Cette valeur peut être nulle notamment pour les activités de passation de marchés ou de gestion. L'activité n'a pas besoin nécessairement d'une allocation de ressources. Elle doit être transcrite du moment où du personnel et du temps y sont consacrés. Le budget peut ne pas être le coût global de l'activité mais la tranche annuelle à dépenser, des activités pouvant s'étaler au-delà d'une périodicité annuelle.
- **Chronogramme** : Le calendrier d'exécution des activités peut être proposé mensuellement ou trimestriellement. Le modèle proposé est fait sur la base d'un chronogramme mensuel dont le suivi est plus aisé,
- **Poids de l'activité** : toutes les activités n'ont pas le même poids dans un PTAB. Certaines activités à faible incidence financière nécessitent souvent plus de temps pour leur réalisation,
- **Echéance** : il est nécessaire de préciser l'échéance des activités pour faciliter la mesure.
- **Responsable** : c'est le Spécialiste ou la structure d'exécution qui pilote l'activité. Par activité, il ne peut y avoir qu'un seul responsable. Il faut se garder d'associer plusieurs responsables à une même activité. C'est en général une source d'inefficacité
- **Collaborateurs** : il s'agit de tous les acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans l'exécution de l'activité et que les résultats soient obtenus dans les meilleurs délais.

3.2.3. Plan de consommation des ressources

Le Plan de Consommation des Ressources (PCR) ou le Plan de Consommation des Crédits (PCC) est un instrument de planification budgétaire avec la double finalité de faciliter la mobilisation des ressources mais aussi leur utilisation optimale dans le cadre de l'exécution des activités du Projet. Le modèle proposé est basé sur la même configuration que le PTBA. Le chronogramme est mensuel. Il pourrait être trimestriel. Dans le fichier Excel, le PTAB et le PCR sont dans la même feuille.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

Tableau 8 : Modèle de Plan de Consommation des Ressources (PCR)

Code	Composante; Sous- Composantes; Résultats; Actions; Activités	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Catégorie	TOTAL
C1	Composante 1: Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau														
C1.1	Sous-Composante 1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est														
C1.1.1	Action 1.1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est														
C1.1.2	Action 1.2.1: Densification, Renforcement, Réhabilitation, Mise à niveau et/ou Extension de réseaux de distribution existants sélectionnés														

- **Le budget par période :** le budget annuel est réparti suivant les périodes (mensuel ou trimestriel) où les dépenses pourraient intervenir. Pour certaines activités induisant la passation

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

des marchés, les décaissements sont basés sur la probabilité des conditions de paiement. C'est d'ailleurs pour ces raisons que la finalisation du PTAB est un travail conjoint entre les services centraux (suivi-évaluation, financier et passation des marchés),

- **Catégorie** : l'accord de financement alloue les ressources suivant des catégories financières. Pour faciliter le suivi des décaissements par composante, il est recommandé de faire une répartition par catégorie de financement de l'Accord de Financement et d'anticiper sur d'éventuelles réallocation des ressources au regard de l'avancement des activités,
- **Nature de dépenses** : Ce n'est pas une ligne explicite dans le modèle proposé. Il figure dans le fichier Excel et permet de catégoriser les dépenses. Il s'agit de préciser si c'est une dépense de fonction ou d'investissement (activité ou investissement impactant le cadre de mesure des résultats). La structure actuelle des activités laisse entrevoir les dépenses de fonctionnement uniquement sur la sous-composante 4.3 pour les trois (03) agences de mise en œuvre.

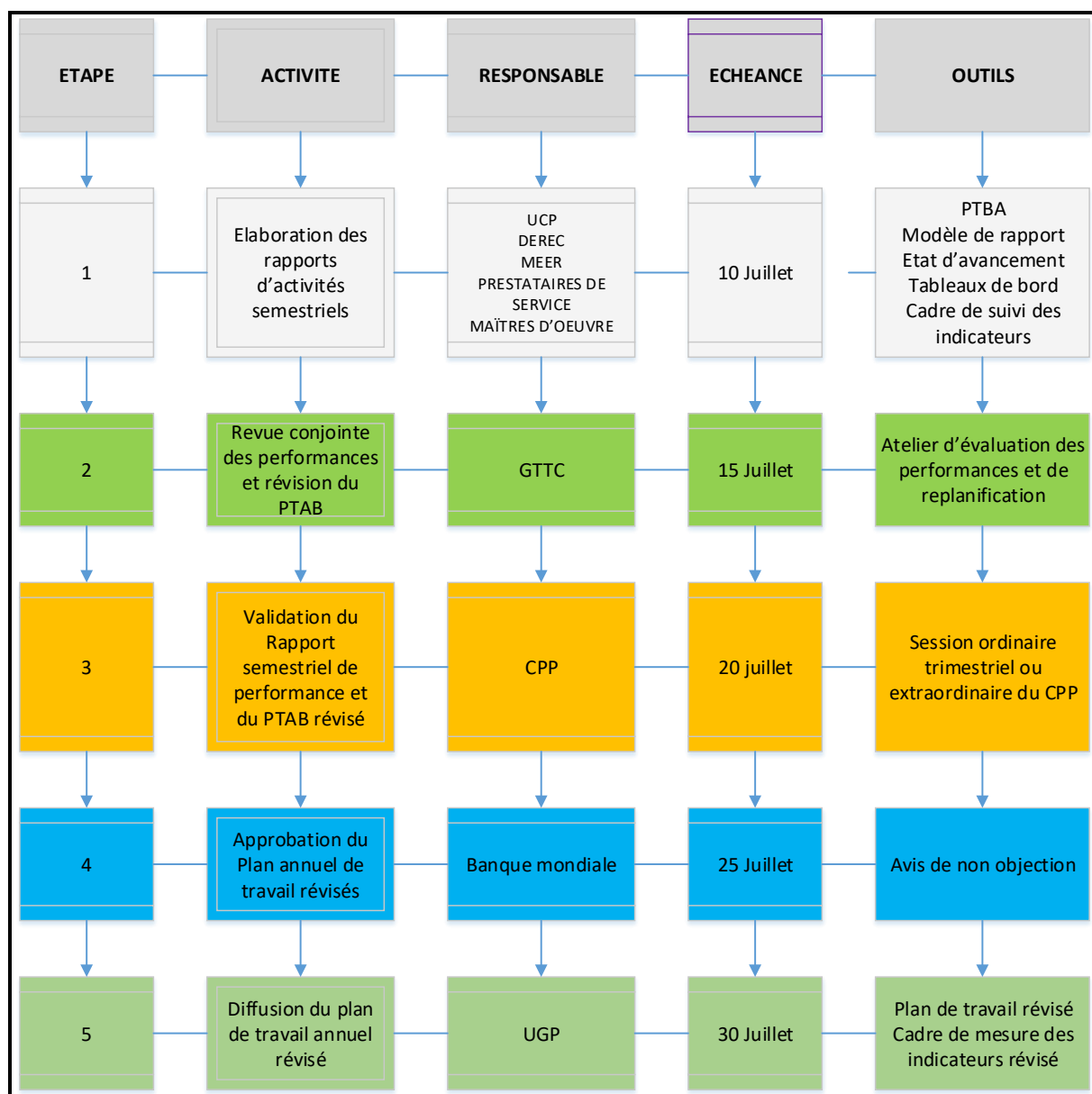
3.2.4. Plan de passation des marchés

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) présente pour une année, le planning de tous les marchés à passer par le projet ainsi que les sources de financement. Le PPM permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des marchés et de prendre toutes les dispositions utiles afin d'éviter les retards qui caractérisent ce type d'activité. Lors de l'élaboration de PTAB, il est prévu une colonne afin de déterminer les activités nécessitant au préalable la passation des marchés. Sur la base de ces activités retenues, la Spécialiste en Passation des Marchés élaborera son PPM. Après l'élaboration du PPM, le chronogramme de mise en œuvre des activités doit être revu et éventuellement les prévisions budgétaires. L'optimisation des procédures doit être recherchée pour éviter l'éclatement des marchés et la reprise de processus identiques plusieurs fois dans l'année au profit de différentes entités.

3.2.5. Revue périodique du plan de travail annuel budgétisé

La revue périodique des activités par tous les acteurs est un élément capital du dispositif de suivi. Cette revue doit prendre en compte tous les acteurs de mises en œuvre. Elle permet de faire le point de l'avancement des activités et la reprogrammation au regard des progrès accomplis et des difficultés enregistrées. La procédure de revue préconisée est aussi itérative et participative comme lors de l'élaboration du PTAB. En même temps qu'il est un outil de suivi, la revue semestrielle sert également la replanification. Au terme de la replanification, les changements majeurs doivent être partagés à la réunion trimestrielle du CPP immédiate pour validation. Les changements doivent être soumis à l'approbation du bailleur comme ce fut le cas pour le PTAB.

Diagramme 3: Procédures de revue périodique du PTBA



La procédure de révision du PTAB se conduit par semestre simultanément avec celles d'élaboration des rapports semestriels qui sera présentée dans la dernière partie du manuel de suivi & évaluation. L'atelier interne de revue de performance se fait avec les rapports semestriels provisoires ou définitifs des trois agences d'exécution. Ceci implique une anticipation à l'opérationnelle par le GTTC.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

3.3. Planification courante des tâches

Elle représente le troisième niveau de planification. Il s'agit des planifications à fréquence régulière (hebdomadaire ou par quinzaine) au sein de chaque UGP de chaque Agence d'exécution. En fonction du style managérial de chaque Agence, elle pourrait se combiner avec sa réunion de pilotage sur les mêmes périodes. Mensuellement, la réunion du GTTC permettra de faire l'avancement des activités mensuelles du mois écoulé, ses répercussions sur le mois à venir et éventuellement sur le PTAB. Le tableau à cinq (05) colonnes peut servir à la planification courante de l'équipe de pilotage.

Tableau 9: Modèle de planification hebdomadaire ou par quinzaine

N°	Tâches	Échéance ou Date butoir	Responsable (à l'intérieur de l'UGP)	Personnes ou structures impliquées

3.4. Plan de suivi & évaluation des indicateurs du cadre de mesure des résultats

La finalité de tout dispositif de suivi & évaluation est de disposer à termes des valeurs réalisées en comparaison des valeurs cibles du cadre de mesure des résultats. Comme indiqué dans la partie relative aux généralités, le plan de suivi & évaluation est un tableau faisant ressortir pour chaque indicateur. Pour une collecte efficace des informations sur le niveau de réalisation d'un Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV), il faut procéder à son opérationnalisation qui s'entend une démarche méthodologique consistant à fournir pour chaque IOV un certain nombre d'éléments présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Paramètres d'opérationnalisation des indicateurs

N°	Eléments	Définition
1	Nom de l'indicateur	Il s'agit du libellé de l'indicateur tel qu'il a été retenu comme objectivement vérifiable dans le cadre logique
2	Type d'indicateur	Quel est le type d'indicateur dont il s'agit lorsqu'on se réfère à la chaîne de résultats : Impact, Effet et Résultat/Produit ? Il faut préciser dans la catégorie de l'indicateur.
3	Description ou la définition de l'indicateur (à quoi sert l'indicateur ?)	Dans la description de l'indicateur, il est indiqué de mentionner à quoi sert cet indicateur. Quelle est la préoccupation qu'il permet de cerner aux fins des actions de correction à envisager ? Quel enseignement permet-il de tirer ?
4	Variables à mesurer	Il s'agit de dire les données de base nécessaires pour l'obtention ultérieure de l'indicateur. Est-ce par exemple l'effectif d'une population à compter, est-ce une taille à mesurer ou un poids à mesurer, est-ce une surface à mesurer, est-ce une production à déterminer ?, etc.
5	Unité de mesure de l'indicateur	Est-ce sur un nombre qu'on doit déboucher ? ou un ratio en termes de pourcentage ?
6	Formule ou méthode de calcul	Il s'agit d'indiquer comment obtenir mathématiquement l'indicateur à partir des variables ou des données collectées

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Eléments	Définition
7	Circuit de l'information ou la source ou la provenance des données	Il s'agit d'informer sur la manière dont ces données vont être acheminées. Quels seront les différents intermédiaires pour assurer la remontée de l'information ?
8	Méthode de collecte	Comment les données vont être collectées ? Est-ce à partir d'une source secondaire ou d'une source primaire nécessitant peut-être même une enquête ? auquel cas on peut chercher avoir une idée du coût de la collecte des données
9	Périodicité de collecte	Doit-on faire une collecte journalière, hebdomadaire, par quinzaine, etc. des données sur l'indicateur et faire un traitement en temps réel ? Ou bien, les informations peuvent être disponibles mais on aura une période trimestrielle voire semestrielle ou annuelle pour produire les informations relatives à l'indicateur proprement dit ?
10	Responsable de la collecte de la données	Qui sera désigné comme le responsable principal de la disponibilité des informations relatives à l'indicateur ? Autrement dit qui aura à charge d'amener les personnes identifiées au niveau des différents échelons/niveaux à se rappeler de leurs tâches et devoirs pour que l'indicateur soit renseigné comme prévu ?
11	Niveau de désagrégation de l'indicateur	Il importe de le préciser lorsque c'est nécessaire. La désagrégation peut-être par genre ou par découpage territorial ou encore sur une nature acquise par le bénéficiaire (exemple réfugié, personne vivant avec un handicap, etc.....)
12	Valeur de référence	Il s'agit de l'existant par rapport à l'indicateur surtout lorsqu'on est en présence d'indicateurs d'effet ou d'impact. L'étude de référence fournit les valeurs de référence des indicateurs
13	Valeur cible	Il s'agit de l'objectif visé dans le cadre du projet
14	Projection par année	Il s'agit de déterminer les valeurs cibles à atteindre année par année dans la mise en œuvre du Projet

Le plan de suivi & évaluation mis à jour doit faire l'objet d'une appropriation par tous les acteurs du Projet (Agence d'exécution, Unité de Gestion de Projet, Prestataire de services, partenaires techniques). Au besoin, cette compréhension peut s'étendre à certains bénéficiaires spécifiques. La méconnaissance ou le défaut d'appropriation du plan de suivi & évaluation peut engendrer des préjudices à l'atteinte des résultats.

Le plan de suivi & évaluation du projet HASKÉ est défini dans le tableau ci-dessous. Ce plan de suivi & évaluation peut faire l'objet d'une mise à jour au démarrage du projet et des éléments de stratégie qui seraient convenus avec les différentes parties prenantes.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

Tableau 11: Plan de suivi & évaluation du projet HASKÉ

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Comp osant e	Types d'indicateur s	Unité	Anné e de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréque nce de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsabl e de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
Objectif de développement: Accroître l'accès à des services énergétiques modernes au Niger au moyen de solutions d'énergie en réseau, mini réseau et hors réseau, ainsi que de solutions de cuisson propres																		
1	Personnes bénéficiant de services électriques nouveaux ou améliorés	Cet indicateur définit le nombre total de personnes vivant au sein de ménages ayant accès à l'électricité via le réseau et les mini-réseaux, le mini-réseau et les solutions solaires autonomes	- Taille d'un ménage - Nombre de ménages ayant accès à l'électricité via le réseau et les mini-réseaux - Nombre de ménages ayant accès à l'électricité via les nouveaux mini-réseaux de l'ANPER - Nombre de ménages ayant accès à l'électricité via les systèmes solaires autonomes	ODP	IMPACT	Nombre	2021	0	2 500 000	Deux fois par an	-	160 000	975 000	1 709 000	2 500 000	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	Le département commercial delà NIGELEC/ les bases de données des projets de l'ANPER et de l'ANERSO L.	Le calcul est basé sur le nombre de ménages bénéficiant d'un raccordement au réseau ou qui acquièrent un système hors réseau. Ce chiffre est obtenu à partir de la base de données clients de la NIGELEC, de l'ANPER et de l'ANERSOL (pour les mini-réseaux et les systèmes autonomes). Le nombre de personnes serait estimé en multipliant le nombre de ménages au

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composante	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
																		niveau national ou régional par la taille d'un ménage soit 6 personnes

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Comp osant e	Types d'indicateur s	Unité	Anné e de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréque nce de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsabl e de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
1.1	Femmes bénéficiaires de services électriques nouveaux ou améliorés	Cet indicateur définit le nombre total de femmes dans la population desservie vivant au sein de ménages ayant accès à l'électricité via le réseau et les mini-réseaux, le mini-réseau et les solutions solaires autonomes	- Taille d'un ménage - Nombre de ménages dirigés par une femme ayant accès à l'électricité via le réseau et les mini-réseaux - Nombre de ménages dirigés par une femme ayant accès à l'électricité via les nouveaux mini-réseaux de l'ANPER - Nombre de ménages dirigés par une femme ayant accès à l'électricité via les systèmes solaires autonomes	ODP	IMPACT	Nombre	2021	0	1 250 000	Deux fois par an	-	80 000	487 500	854 500	1 250 000	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	Statistiques nationales/ Données du projet.	Estimé sur la base de la proposition de femmes dans la population nationale telle que publiée par l'institut national de la statistique ou d'autres sources crédibles.
2	Réfugiés et hôtes bénéficiant de services d'électricité grâce au réseau, aux mini-réseaux et aux	Il s'agit du nombre de réfugiés et de populations hôtes vivant dans des localités et des milieux où le projet fournit de l'électricité par le	- Estimation des réfugiés vivant dans les régions couvertes par le Projet - Estimation des populations hôtes vivant dans les	ODP	IMPACT	Nombre	2021	0	550 000	Deux fois par an	²	15 000	250 000	450 000	550 000	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	Statistiques nationales/ données du projet / HCR / BM	Estimation basée sur les données collectées sur les zones de réfugiés et de communautés d'accueil et sur les données au

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composante	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
	institutions publiques électrifiées	biais du réseau, des mini-réseaux et de l'électrification hors réseau (dans le cadre des composantes 1, 2 et 3). Ceci n'est pas couvert par l'indicateur "Personnes bénéficiant d'un service d'électricité nouveau ou amélioré".	régions couvertes par le Projet															niveau des projets.
2.1	Réfugiés bénéficiaires de services d'électricité grâce au réseau, aux mini-réseaux et aux institutions publiques électrifiées	Nombre de réfugiés (spécifiquement) vivant dans des localités et des milieux où le projet fournit de l'électricité par le biais du réseau, des mini-réseaux et de l'électrification hors réseau (dans le cadre des composante 1,2 et 3).	- Estimation des réfugiés vivant dans les régions couvertes par le Projet	ODP	IMPACT	Nombre	2021	0	170 000	Deux fois par an		5 000	100 000	150 000	170 000	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	Statistiques nationales/ données du projet/HCR /BM	Estimation basée sur les données collectées sur les réfugiés et les données au niveau des projets.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composante	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
3	Institutions publiques bénéficiant de services électriques	L'indicateur mesure le nombre d'institutions publiques (établissements de santé, écoles, bâtiments administratifs, places de marchés, sites religieux, etc.) dotées d'un raccordement électrique dans le cadre du projet. le raccordement peut provenir de tout type de solution (réseau, mini-réseau, systèmes autonomes).	- Institutions publiques bénéficiant de services électriques via le réseau - Institutions publiques bénéficiant de services électriques via les mini-réseaux - Institutions publiques bénéficiant de services électriques via les systèmes solaires autonomes	ODP	IMPACT	Nombre	2021	0	3 950	Deux fois par an		100	1 175	2 560	3 500	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	Bases de données des projets de la NIGELEC, l'ANPER, l'ANERSOL.	Déterminé sur la base des rapports des entrepreneurs responsables des connexions, et des bases de données du projet (Cumul des institutions ayant accès à l'électricité via les trois sources d'approvisionnement envisagées)

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composante	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
4	Personnes ayant bénéficié de solutions de cuisson propres et efficaces dans le cadre du projet	L'indicateur permet de déterminer le nombre de personnes bénéficiant directement de solutions de cuisson propre acquises par le biais du projet, y compris la population réfugiée et la population hôte.	- Taille d'un ménage - Nombre de ménages - Nombre de bénéficiaires d'une solution de cuisson efficace propre	ODP	IMPACT	Nombre	2021	0	3 300 000	Deux fois par an		210 000	750 000	1 980 000	3 300 000	ANERSOL	La Direction de la promotion des énergies domestiques du ministère de l'Energie (DPED/Bas e de données du projet.	Déterminé sur la base du nombre de solutions de cuisson propre vendues dans le cadre du projet (en utilisant les subventions fournies). Le gestionnaire de fonds en charge de la gestion des subventions et l'agent de vérification rapporteront ce nombre périodiquement. On supposera que chaque solution de cuisson propre bénéficiera à environ 6 personnes (taille moyenne d'un ménage).

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
4.1	Femmes ayant bénéficié de solutions de cuisson propres et efficaces dans le cadre du projet	Il s'agit de la proportion de femmes dans la population bénéficiaire qui dispose de solutions de cuisson propres et efficaces par le biais du projet.	- Taille d'un ménage - Nombre de ménages bénéficiaire d'une solution de cuisson efficace propre - Nombre de ménages dirigés par une femme bénéficiaire de solution de cuisson efficace propre	ODP	IMPACT	Pourcentage	2021	0%	50%	Deux fois par an		50%	50%	50%	50%	ANERSOL	Statistiques nationales/ Données du projet.	Estimé sur la base de la proposition de femmes dans la population nationale telle que publiée par l'institut national de la statistique ou d'autres sources crédibles.
5	Solutions de cuisson propres et efficaces fournies aux réfugiés et à la population hôte	Il s'agit du nombre de réfugiés et de la population hôte auxquels le projet a fourni des solutions de cuissons propres et efficaces.	- Nombre de solutions de CEP fournies à la population hôte - Nombre de solutions de CEP fournies aux réfugiés	ODP	IMPACT	Nombre	2021	0	605 000	Deux fois par an		19 250	137 500	363 000	605 000	DPED-ANERSOL	Statistiques nationales/ Données du projet/ Données du HCR/ Données de la BM.	Estimation basée sur les données collectées sur les zones de réfugiés et de communautés d'accueil et sur les données au niveau des projets.
5.1	Solutions de cuisson propres et efficaces fournies aux réfugiés	Il s'agit du nombre de réfugiés et de la population hôte auxquelles le projet a fourni des solutions de	- Solutions de CEP destinées aux réfugiés	ODP	IMPACT	Nombre	2021	0%	192 500	Deux fois par an		8 250	55 000	165 000	192 500	DPED-ANERSOL	Statistiques nationales/ Données du projet/ Données du HCR/ Données de la BM.	Estimation basée sur les données collectées sur les zones de réfugiés et de communautés d'accueil et sur

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Comp osant e	Types d'indicateur s	Unité	Anné e de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréque nce de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsabl e de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
		cuissons propres et efficaces.																les données au niveau des projets.
6	Capacités de production d'énergie renouvelable construites ou réhabilitées	L'indicateur permet de déterminer la capacité solaire photovoltaïque totale qui a été installée via des mini-réseaux ou réhabilitée grâce à l'hybridation solaire photovoltaïque.	- Capacités de production d'énergie renouvelable construites ou réhabilitées	ODP	IMPACT	Mégawatts	2021	0	8,80	Deux fois par an		0,45	2,45	4,75	8,80	DEREC-ANERSOL	Base de données des projets de la NIGELEC et de l'ANPER.	Cumul des Capacités de production d'énergie renouvelable construites ou réhabilitées sur la base des rapports des entrepreneurs responsables de l'installation / hybridation des mini-réseaux.
7	Émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) (CRI, tonnes métriques/an)	Les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) du projet sont calculées comme une moyenne annuelle de la différence entre les émissions	- Estimation des émissions brutes (absolues) du projet agréées sur la durée de vie économique du projet - Estimation des émissions d'un scénario de référence	ODP	IMPACT	Tonnes métriques par an	2021	0	- 779 215	Annuel	- 779 215	- 779 215	- 779 215	- 779 215	- 779 215	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	Le département commercial de NIGELEC/ les bases de données des projets	Sur la base des données fournis dans le rapport de l'ingénieur du propriétaire. 5,73 millions de tCO2e devraient être réduites pendant la

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant e	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
		brutes (absolues) du projet agréées sur la durée de vie économique du projet et les émissions d'un scénario de référence (contrefactuel) agrégées sur le même horizon temporel. Elles sont exprimées en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone par an.	(contrefactuel) agrégées sur le même horizon temporel														ANPER et ANERSOL	durée de vie économique du projet, soit une réduction annuelle approximative de 779 215 tCO2e. Les objectifs MTR sont les mêmes que les objectifs finaux car l'indicateur mesure les réductions annuelles moyennes sur toute la période d'analyse économique.
C1	Composante 1: Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau																	
8	Lignes de transmission construites ou réhabilitées dans le cadre du projet	Longueur totale de lignes de transmission à haute tension (132 ou 330 KW) construite dans le cadre du projet.	- Longueur totale de lignes de transmission à haute tension (132 ou 330 KW) construite dans le cadre du projet	COMPOSANT E 1	PRODUIT	Kilomètre	2021	170	270	Deux fois par an	-	-	100			NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Addition des longueurs de lignes HT construites ou réhabilitées.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
9	Lignes de distribution construites ou réhabilitées dans le cadre du projet	Longueur totale de lignes à moyenne et basse tension construites ou réhabilitées dans le cadre du projet.	- Longueur totale de lignes à moyenne et basse tension construites ou réhabilitées dans le cadre du projet	COMPONENTE 1	PRODUIT	Kilomètre	2021	1 000	5 150	Deux fois par an			2 500	4 150	5 150	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Addition des longueurs de lignes HT ou MT construites ou réhabilitées.
10	Capacité des transformateurs de distribution installés	Capacité totale des transformateurs de distribution installés dans le cadre de la composante 1.	- Capacité totale des transformateurs de distribution installés dans le cadre de la composante 1.	COMPONENTE 1	PRODUIT	(Kilovolt-Ampère [KVA])	2021	20 000	140 000	Deux fois par an		60 000	90 000	130 000	140 000	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Addition des capacités des transformateurs de distribution installés dans le cadre de la composante 1.
11	Ménages bénéficiant d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré à l'électricité à partir du réseau	Nombre de ménages qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré au réseau dans le cadre de la composante 1.	- Nombre de ménages qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré au réseau dans le cadre de la composante 1	COMPONENTE 1	EFFETS	Nombre	2021	10 000	205 950	Deux fois par an		70 000	150 000	190 000	205 950	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Extrait des bases de données clients et du projet de la NIGELEC.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant e	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
11.1	Ménages dirigés par des femmes bénéficiant d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré à l'électricité à partir du réseau	Pourcentage de ménages dirigés par des femmes ayant bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré au réseau électrique dans le cadre de la composante 1, et qui sont dirigés par des femmes.	-Nombre de ménages dirigés par des femmes qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré au réseau dans le cadre de la composante 1 - Nombre de ménages qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré au réseau dans le cadre de la composante 1	COMPOSANTE 1	EFFETS	Pourcentage	2021	8%	8%	Deux fois par an	8%	8%	8%	8%	8%	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Extrait des bases de données clients et du projet de la NIGELEC (Ratio du nombre de ménages dirigés par des femmes qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré au réseau dans le cadre de la composante 1 sur le nombre de ménages qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré au réseau dans le cadre de la composante 1)

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant e	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
12	Clients non résidentiels raccordés au réseau dans le cadre du projet	Nombre de consommateurs non résidentiels (par exemple, entreprises, PME, éclairages publics, etc.) qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré au réseau dans le cadre de la composante 1.	- Nombre total d'accès à l'électricité via le réseau - Nombre total d'accès des ménages à l'électricité via le réseau	COMPONENTE 1	PRODUIT	Nombre	2021	0	18 000	Deux fois par an		4 000	10 000	15 000	18 000	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Extrait des bases de données clients et du projet de la NIGELEC (Soustraction du nombre total de ménages abonnés du nombre total d'abonnés)
13	Institutions publiques (écoles, établissements de santé) électrifiées dans le cadre de la composante 1	Nombre d'établissements (écoles, établissements de santé, lieux publics, lieux de cultes, etc.) qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré dans le cadre du projet.	- Nombre d'établissements (écoles, établissements de santé, lieux publics, lieux de cultes, etc.) qui ont bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré dans le cadre du projet	COMPONENTE 1	PRODUIT	Nombre	2021	0	3 000	Deux fois par an		900	2 000	3 000	-	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Extrait des bases de données clients et du projet de la NIGELEC.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
14	Appareils destinés aux ménages et utilisations productives financés et connectés dans le cadre de la composante 1	Nombre d'appareils et d'utilisations productives financés par des subventions dans le cadre de la composante 1, et qui ont été alimentées entre électricité.	Nombre d'appareils et d'utilisations productives financés par des subventions dans le cadre de la composante 1, et qui ont été alimentées entre électricité	COMPONENTE 1	PRODUIT	Nombre	2021	0	10 000	Deux fois par an		3 000	6 000	9 000	10 000	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Extrait des bases de données clients et du projet de la NIGELEC.
14.1	Appareils et utilisations productives directement destinés à des femmes bénéficiaires financés et connectés dans le cadre de la composante 1	Pourcentage d'appareils et d'utilisations productives financés par des subventions dans le cadre de la composante 1, et qui ont bénéficié directement à des femmes.	- Nombre d'appareils et d'utilisations productives financés par des subventions dans le cadre de la composante 1, et qui ont été alimentées entre électricité - Nombre d'appareils et d'utilisations productives financés par des subventions dans le cadre de la composante 1 au profit des femmes, et qui ont été	COMPONENTE 1	PRODUIT	Pourcentage	2021	0%	50%	Deux fois par an		50%	50%	50%	50%	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC.	Extrait des bases de données clients et du projet de la NIGELEC.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant e	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
			alimentées entre électricité															
C2 Composante 2: Renforcement de l'écosystème pour le développement de mini-réseaux électriques alimentés à l'énergie solaire PV en milieu rural																		
15	Ménages bénéficiant de services d'électricité nouveaux ou améliorés dans le cadre de la composante 2	Nombre de ménages qui bénéficient d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services d'électricité dans le cadre de la composante 2.	- Nombre de ménages qui bénéficient d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services d'électricité dans le cadre de la composante 2.	COMPOSANTE 2	EFFETS	Nombre	2021	0	15 400	Deux fois par an		3 000	8 000	15 000	15 400	ANPER	Base de données du projet de la NIGELEC et de l'ANPER,	Addition des nombres de personnes bénéficiant de services d'électricité dans le cadre de la composante 2
15.1	Ménages dirigés par des femmes bénéficiant de services d'électricité	Pourcentage de ménages dirigés par des femmes bénéficiant d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services	- Nombre de ménages qui bénéficient d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services	COMPOSANTE 2	EFFETS	Pourcentage	2021	0	8%	Deux fois par an		8%	8%	8%	8%	NIGELEC-ANPER	Base de données du projet de la NIGELEC et de l'ANPER.	Ratio du nombre de ménages dirigés par des femmes bénéficiant d'un

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant e	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
	nouveaux ou améliorés dans le cadre de la composante 2	amélioré aux services d'électricité dans le cadre de la composante 2.	d'électricité dans le cadre de la composante 2 - Nombre de ménages dirigés par une femme bénéficiant d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services d'électricité de la composante 2															nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services d'électricité sur le nombre total de ménages bénéficiaires dans le cadre de la composante 2.
16	Ménages bénéficiant de nouveaux services électriques dans le cadre de la sous-composante 2.1	Nombre de ménages ayant bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services d'électricité dans le cadre de la sous-composante 2.1.	Nombre de ménages ayant bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services d'électricité dans le cadre de la sous-composante 2.1.	COMPONENTE 2	EFFETS	Nombre	2021	0	9900	Deux fois par an		1 500	5 000	9 000	9 900	ANPER	Base de données du projet de l'ANPER.	Addition du nombre de ménages qui ont bénéficié d'un nouvel accès amélioré aux services d'électricité dans le cadre de la sous-composante 2.1.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
17	Ménages bénéficiant de services électriques nouveaux ou améliorés grâce à l'hybridation solaire de mini-réseaux existants de la NIGELEC dans le cadre de la sous-composante 2.2	Nombre de ménages ayant bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services d'électricité grâce à l'hybridation solaire des mini-réseaux de la NIGELEC dans le cadre de la sous-composante 2.2.	Nombre de ménages ayant bénéficié d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré aux services d'électricité grâce à l'hybridation solaire des mini-réseaux de la NIGELEC dans le cadre de la sous-composante 2.2	COMPONENTE 2	EFFETS	Nombre	2021	0	5500	Deux fois par an		1 500	3 000	5 000	5 500	NIGELEC	Base de données de la NIGELEC	Addition du nombre de ménages ayant bénéficié d'un nouvel accès amélioré aux services d'électricité grâce à l'hybridation solaire des mini-réseaux existants de la NIGELEC dans le cadre de la sous-composante 2.2.
18	Institutions publiques (écoles, centres de santé) électrifiées dans le cadre de la composante 2	Nombre d'institutions publiques (écoles, centres de santé, autres...) bénéficiant d'un nouvel accès ou d'un accès amélioré à l'électricité dans le cadre de la composante 2.	- Institutions publiques électrifiées via les nouveaux réseaux ou mini-réseaux réhabilités et hybridés	COMPONENTE 2	EFFETS	Nombre	2021	0	350	Deux fois par an		75	160	350	350	NIGELEC-ANPER	Base de données des projets de la NIGELEC et de l'ANPER.	Addition des nombres d'institutions publiques (écoles, centres de santé et autres...) ayant bénéficié d'un nouvel accès ou d'un système amélioré à l'électricité dans le cadre de

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant e	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
																		la composante 2.
19	Ménages et Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) soutenus avec des utilisations productives de l'énergie dans le cadre de la composante 2	Nombre de ménages et de Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) soutenus avec des utilisations productives grâce à l'électricité solaire photovoltaïque dans le cadre de la composante 2	- Nombre de ménages bénéficiant d'une utilisation productive de l'énergie grâce à l'électricité solaire photovoltaïque dans le cadre de la composante 2 - Nombre de MPME bénéficiant d'une utilisation productive de l'énergie grâce à l'électricité solaire photovoltaïque dans le cadre de la composante 2	COMPONENTE 2	EFFETS	Nombre	2021	0	1700	Deux fois par an		375	900	1 700	1 700	NIGELEC-ANPER	Base de données des projets de la NIGELEC et de l'ANPER.	Addition des nombres de ménages et de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) bénéficiant d'une utilisation productive de l'énergie grâce à l'électricité solaire photovoltaïque dans le cadre de la composante 2.
19.1	Ménages et Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) dirigés par des femmes bénéficiaires et soutenus avec des	Pourcentage de femmes bénéficiaires parmi les Ménages et Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) bénéficiant d'un soutien avec des	- Nombre de ménages dirigés par une femme bénéficiant d'une utilisation productive de l'énergie grâce à l'électricité solaire photovoltaïque dans le cadre de la composante 2	COMPONENTE 2	EFFETS	Pourcentage	2021	0	50%	Deux fois par an		50%	50%	50%	50%	NIGELEC-ANPER	Base de données des projets de la NIGELEC et de l'ANPER.	Ratio du nombre de MPME dirigés par une femme bénéficiant d'une utilisation productive de l'énergie grâce à l'électricité solaire

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant e	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
	utilisations productives de l'énergie dans le cadre de la composante 2	utilisations productives grâce à l'électricité solaire photovoltaïque dans le cadre de la composante 2.	- Nombre de MPME dirigés par une femme bénéficiant d'une utilisation productive de l'énergie grâce à l'électricité solaire photovoltaïque dans le cadre de la composante 2															photovoltaïque dans le cadre de la composante 2 sur le nombre de ménages dirigés par une femme bénéficiant d'une utilisation productive de l'énergie grâce à l'électricité solaire photovoltaïque dans le cadre de la composante 2
20	Capacités de production d'énergie renouvelable construites	Capacités de production d'énergie solaire construite dans le cadre de la composante 2.	- Capacités de production d'énergie solaire construite dans le cadre de la composante 2	COMPOSANTE 2	PRODUIT	Mégawatts	2021	0	6	Deux fois par an		1,20	2,80	5,50	5,85	NIGELEC-ANPER	Base de données des projets de la NIGELEC et de l'ANPER.	Addition des capacités de production d'énergie solaire construites dans le cadre de la composante 2
C3	Composante 3: Augmentation de l'accès au service d'électricité solaire hors réseau pour les institutions publiques, les ménages et les utilisations productives, ainsi qu'à des solutions de cuisson propres et efficaces																	

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
21	Institutions publiques (écoles, établissements de santé, approvisionnement en eau potable, éclairage public) de services électriques par des systèmes solaires autonomes	Nombre d'institutions publiques (écoles, établissements de santé, approvisionnement en eau potable, éclairage public) équipées de systèmes solaires autonomes dans le cadre la composante 3.	- Nombre d'institutions publiques équipées de système solaire autonome	COMPONENTE 3	EFFETS	Nombre	2021	100	600	Deux fois par an	100	200	400	600	600	ANERSOL	Base de données du projet de l'ANERSOL.	Décompte du nombre total d'institutions publiques (écoles, établissements de santé, approvisionnement en eau potable, éclairage public) équipées de systèmes solaires autonomes dans le cadre de la composante 3
22	Utilisations productives fonctionnant à l'énergie solaire, financées et diffusées dans le cadre de la composante 3	Nombre d'utilisations productives fonctionnant à l'énergie solaire, financées et diffusées dans le cadre de la composante 3.	Nombre d'utilisations productives fonctionnant à l'énergie solaire, financées et diffusées dans le cadre de la composante 3	COMPONENTE 3	PRODUIT	Nombre	2021	1500	10 000	Deux fois par an	1 500	5 000	7 500	10 000	10 000	ANERSOL	Base de données du projet de l'ANERSOL/Gestionnaire de fonds/ Agent de vérification.	Nombre total d'utilisations productives fonctionnant à l'énergie solaire, financées et diffusées dans le cadre de la composante 3.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
22.1	Utilisations productives destinées aux femmes bénéficiaires, fonctionnant à l'énergie solaire, financées et diffusées dans le cadre de la composante 3	Pourcentage d'utilisations productive fonctionnant à l'énergie solaire, financées et diffusées dans le cadre de la composante 3, auprès des femmes directement bénéficiaires.	- Nombre d'utilisations productives fonctionnant à l'énergie solaire, financées et diffusées dans le cadre de la composante 3 - Nombre d'utilisations productives fonctionnant à l'énergie solaire, financées et diffusées dans le cadre de la composante 3 au profit des femmes	COMPONENTE 3	PRODUIT	Pourcentage	2021	0	50%	Deux fois par an	50%	50%	50%	50%	50%	ANERSOL	Base de données de projet de l'ANERSOL/Gestionnaire de fonds/ Agent de vérification	Ratio du nombre d'utilisations productives destinées aux femmes sur le nombre d'utilisations productives diffusées dans la population globale
23	Ménages ayant accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes	Nombre des ménages ayant accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes dans le cadre de la sous-composante 3.2.	- Nombre de systèmes solaires autonomes d'accès à l'électricité vendus par les investisseurs privés - Ménages ayant accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes	COMPONENTE 3	EFFETS	Nombre	2021	15 000	200 000	Deux fois par an	15 000	80 000	130 000	190 000	200 000	ANERSOL	Base de données de projet de l'ANERSOL/Gestionnaire de fonds/ Agent de vérification	Cumul du nombre total de ménages ayant accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes dans le cadre de la composante 3.2.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
23.1	Ménages dirigés par des femmes ayant accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes	Pourcentage de ménages ayant accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes et qui sont dirigés par des femmes.	- Nombre de systèmes solaires autonomes d'accès à l'électricité vendus par les investisseurs privés - Ménages ayant accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes - Nombre de ménages dirigés par des femmes ayant accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes	COMPONENTE 3	EFFETS	Pourcentage	2021	8%	8%	Deux fois par an	8%	8%	8%	8%	8%	ANERSOL	Base de données de projet de l'ANERSOL/Gestionnaire de fonds/Agent de vérification.	Pourcentage calculé sur la base du nombre total de ménages ayant bénéficié d'un accès à l'électricité grâce à des systèmes solaires autonomes dans le cadre de la composante 3.2 et du sexe des Bénéficiaires.
24	Capacité solaire totale installée dans le cadre de la composante 3	Capacité solaire totale installée dans le cadre de la composante 3.	Capacité solaire totale installée dans le cadre de la composante 3.	COMPONENTE 3	PRODUIT	Mégawatt	2021	0,45	3,00	Deux fois par an		1	2	3	3	ANERSOL	Base de données du projet de l'ANERSOL.	Addition des capacités solaires installées dans le cadre de la composante 3.
25	Solutions de cuisson propre et efficace diffusées dans le cadre de la sous-composante	Nombre de solution de cuisson propres et efficaces diffusées dans le cadre de la sous-composante 3.3.	- Nombre de solutions de CEP diffusées dans la population	COMPONENTE 3	PRODUIT	Nombre	2021	35 000	550 000	Deux fois par an		125 000	330 000	500 000	550 000	ANERSOL	Base de données du projet du MEER (DPED)/Gestionnaire de fonds/Agent	Addition du nombre de solutions de cuisson propres et efficaces diffusées dans le cadre de la sous-

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
																	t de vérification	composante 3.3.
25.1	Solutions de cuisson propres et efficaces destinées aux femmes bénéficiaires et diffusées dans le cadre de la sous-composante	Pourcentage de solutions propres et efficaces diffusées dans le cadre de la sous-composante 3.3 qui sont destinées aux femmes qui cuisinent, principales bénéficiaires.	- Solutions de CEP diffusées au profit de toute la population - Solutions de CEP destinées aux femmes et diffusées dans le cadre du projet	COMPONENTE 3	PRODUIT	Pourcentage	2021	50%	50%	Deux fois par an	50%	50%	50%	50%	50%	ANERSOL	Base de données du projet du MEER (DPED)/Gestionnaire de fonds/Agent de vérification	Ratio du nombre de solutions de CEP diffusées vers les femmes sur le nombre de solutions CEP diffusées dans la population en général

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
26	Montant des investissements privés mobilisés dans le cadre de la sous-composante 3.3	Montant des investissements privés mobilisés dans le cadre de la vente de solutions de cuisson propre.	- Nombre des investisseurs privés ayant sollicité une demande de financement de l'offre - Montant des investissements du plan d'affaires de chaque investisseur du secteur privé - Montant des contreparties des investisseurs privés au financement de leurs plans d'affaires - Volume des ventes des entreprises du secteur privé participant au projet	COMPONENTE 3	EFFETS	USD	2021	1 000 000	8 000 000	Deux fois par an		3 000 000	5 000 000	8 000 000	8 000 000	ANERSOL	Gestionnaire de fonds/ Agent de vérification	Cumul du volume total des ventes des entreprises privées participant au projet.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
27	Politiques et réglementations adoptées par les gouvernements pour soutenir le développement du marché de la cuisson propre	Nombre total de politiques et de réglementations adoptées par le gouvernement pour soutenir le développement et la cuisine propre.	- Documents de politiques et de réglementations pour soutenir le développement de solutions de cuisson efficace propre - Textes réglementaires sanctionnant l'adoption des politiques et réglementations par le Gouvernement	COMPONENTE 3	EFFETS	Nombre	2021	0	1	Annuellement		1	1	1	1	ANERSOL	Base de données des projets du MEER (DPED).	Décompte du nombre total de politiques et de réglementations adoptées par le gouvernement pour soutenir le développement et la cuisine propre.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
28	Ménages réfugiés et hôtes raccordés à l'électricité par le biais du réseau, de mini-réseaux et de systèmes solaires autonomes	Nombre de réfugiés et de ménages de la communauté d'accueil qui ont bénéficié d'un nouveau raccordement à l'électricité dans le cadre du projet. Cette connexion peut être fournie par le réseau, des mini-réseaux ou des systèmes solaires autonomes.	- Nombre de ménages de la population d'accueil raccordés via le réseau - Nombre de ménages de la population d'accueil raccordés via les mini-réseaux - Nombre de ménages de la population d'accueil raccordés via le solaire ou les solutions autonomes - Nombre de ménages de réfugiés raccordés par le biais du réseau - Nombre de ménages de réfugiés raccordés par le biais des mini-réseaux - Nombre de ménages de réfugiés électrifiés par le solaire ou les	COMPONENTE 3	EFFETS	Nombre	2021	1500	74 500	Deux fois par an	1 500	30 000	47 500	74 500	74 500	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	NIGELEC/ANPER/ANERSOL/Données du projet	Décompte du nombre total de réfugiés ou de ménages de la communauté d'accueil qui ont bénéficié d'un nouveau raccordement à l'électricité dans le cadre du projet. Cette connexion peut être fournie par le réseau, des mini-réseaux ou des systèmes solaires autonomes.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ

VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)

Rédigé
juin 2022

PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composante	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
			solutions autonomes															

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
28.1	Ménages réfugiés raccordés à l'électricité par le biais du réseau, de mini-réseaux et de systèmes solaires autonomes	Nombre de ménages réfugiés (spécifiquement) qui ont bénéficié d'un nouveau raccordement à l'électricité dans le cadre du projet. Cette connexion peut être fournie par le réseau soit par le réseau, soit par le mini-réseau, soit par des systèmes solaires autonomes.	- Nombre de ménages de réfugiés raccordés par le biais du réseau - Nombre de ménages de réfugiés raccordés par le biais des mini-réseaux - Nombre de ménages de réfugiés électrifiés par le solaire ou les solutions autonomes	COMPOSANTE 3	EFFETS	Nombre	2021	500	30 000	Deux fois par an	500	10 000	25 000	30 000	30 000	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	NIGELEC/ANPER/ANERSOL / Données du projet	Décompte du nombre total de ménages réfugiés (spécifiquement) qui ont bénéficié d'une nouvelle connexion dans le cadre du projet. Cette connexion peut être fournie par le réseau, des mini-réseaux ou des systèmes solaires autonomes.
29	Institutions publiques (écoles, établissements de santé, etc.) électrifiées au profit des réfugiés et des communautés d'accueil	Nombre d'établissements (écoles, établissements de santé, lieux publics, etc.) électrifiés dans le cadre du projet dans les localités où vivent les réfugiés et les communautés d'accueil.	- Régions recevant des réfugiés - Nombre d'institutions publiques électrifiées	COMPOSANTE 3	EFFETS	Nombre	2021	0	500	Deux fois par an	-	300	400	500	500	ANERSOL	Base de données des projets NIGELEC/ANPER/ANERSOL /Gestionnaire de fonds / Agent de vérification .	Décompte du nombre total d'institutions publiques (écoles, établissements de santé, etc.) électrifiées dans le cadre du projet dans les localités où vivent les réfugiés et les

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
																		communautés d'accueil
30	Utilisations productives de l'énergie solaire financées et diffusées auprès des réfugiés et de la population d'accueil	Nombre d'utilisations productives de l'énergie solaire financées et diffusées dans le cadre de la sous-composante 3, qui ont directement bénéficié aux réfugiés et à la population hôte.	- Nombre d'utilisations productives financées et diffusées auprès des populations hôtes - Nombre d'utilisations productives financées et diffusées auprès des réfugiées - Régions recevant des réfugiés	COMPONENTE 3	EFFETS	Nombre	2021	150	2 000	Deux fois par an	150	750	1 500	2 000	2 000	ANERSOL	Base de données des projets NIGEEC/ANPER/ANERSOL /Gestionnaire de fonds / Agent de vérification .	Dénombrement des utilisations productives d'énergie solaire financées et diffusées dans le cadre de la composante 3 qui ont bénéficié aux réfugiés et à la population hôte.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
31	Réfugiés et ménages hôtes dotés de solutions de cuisson efficaces et propres	Nombre de réfugiés et de foyers d'accueil ayant reçu des solutions de cuisson propres et efficaces diffusées dans le cadre de la sous-composante 3.3.	- Nombre de ménages hôtes dotés de solution de cuisson efficace propre - Nombre de ménages de réfugiés dotés de solutions de cuisson efficace propre	COMPONENTE 3	EFFETS	Nombre	2021	3 500	110 000	Deux fois par an	3 500	25 000	66 000	110 000	110 000	ANERSOL	Base de données des projets MEER (DEREC)/ Gestionnaire de fonds/ Agent de vérification	Somme du nombre total de ménages de réfugiés et du nombre de ménages hôtes ayant reçu des solutions de cuisson propres et efficaces diffusées dans le cadre de la sous-composante 3.3.
31.1	Ménages de réfugiés dotés de solutions de cuisson efficaces et propres	Nombre de ménages réfugiés (spécifiquement) dotés de solution de cuisson propres et efficaces diffusées dans le cadre de la sous-composante 3.3.	- Nombre de ménages de réfugiés dotés de solutions de cuisson efficace propre	COMPONENTE 3	EFFETS	Nombre	2021	1 500	35 000	Deux fois par an	1 500	10 000	30 000	35 000	35 000	ANERSOL	Base de données des projets MEER (DEREC)/ Gestionnaire de fonds/ Agent de vérification	Décompte du nombre total de ménages de réfugiés ayant reçu des solutions de cuisson propres et efficaces diffusées dans le cadre de la sous-composante 3.3.
C4	Composante 4: Amélioration de la performance opérationnelle du service d'utilité publique, renforcement institutionnel, assistance technique et soutien à la mise en œuvre																	

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
32	Réduction de l'énergie non distribuée	Réduction de la demande non satisfaite (exprimée en terme d'énergie) par rapport à l'année de référence.	- Quantité d'énergie disponible - Quantité d'énergie sollicitée par les bénéficiaires non satisfaite	COMPONENTE 4	EFFETS	GWh/an ((Gigawatt heure [GWh])/an)	2021	0	10,5	Annuellement		10,5	10,5	10,5	10,5	NIGELEC	Base de données des projets de la NIGELEC.	Ratio du cumul des énergies ayant fait l'objet d'une demande et non satisfaite sur le cumul des énergies disponibles et susceptibles de desservir la demande des bénéficiaires
33	Réduction des pertes annuelles de transmission et de distribution	Pertes annuelles de transmission et de distribution y compris les pertes techniques et commerciales.	- Pertes annuelles de transmission et de distribution y compris les pertes techniques et commerciales transmises par la NIGELEC	COMPONENTE 4	EFFETS	Pourcentage	2021	22,6	16,4	Annuellement		22,6	16,4	16,4	16,4	NIGELEC	Rapport de suivi des pertes annuelles de transmission et de distribution des directions compétentes de la NIGELEC	Calculé à partir des premières pertes du système rapportées par la NIGELEC.

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
34	Programme de protection des revenus et systèmes de gestion des pannes opérationnels	Programme de protection des revenus et systèmes de gestion des pannes mis en œuvre et pleinement opérationnels.	- Programme de protection des revenus et systèmes de gestion des pannes - Volume d'activités du programme de protection des revenus et systèmes de gestion des pannes	COMPONENTE 4	EFFETS	O/N	2021	Non	Oui	Deux fois par an	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	NIGELEC	Base de données des projets de la NIGELEC	Extraction des données des plateformes associées démontrant que le programme de protection des revenus et les système de gestion des pannes sont pleinement opérationnels.
35	Renforcement et opérationnalisation de la structure organisationnelle de la NIGELEC	Les indicateurs visent à saisir la mise en œuvre par la NIGELEC de diverses mesures qui contribueront à améliorer sa structure organisationnelle afin de fournir la capacité institutionnelle nécessaire.	- Plan de renforcement et d'opérationnalisation de la structure organisationnelle de la NIGELEC - Volume d'activités du plan de renforcement et d'opérationnalisation mis en œuvre	COMPONENTE 4	EFFETS	O/N	2021	Non	Oui	Annuel	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	NIGELEC	Base de données du projet de la NIGELEC/ Données NIGELEC RH.	Evaluation basée sur les données/documents fournis par NIGELEC pour démontrer que des mesures appropriées ont été mises en œuvre pour améliorer sa structure organisationnelle

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composante	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
36	Plan de numérisation adopté par la NIGELEC et mis en œuvre	Plan de numérisation adopté par le conseil d'administration de la NIGELEC et mis en œuvre.	- Plan de numérisation - Procès-verbal d'adoption du Conseil d'administration de la NIGELEC - Volume d'activités du plan de numérisation mis en œuvre	COMPONENTE 4	EFFETS	O/N	2021	Non	Oui	Deux fois par an	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	NIGELEC	- Procès-verbal du Conseil d'administration - Plan de numérisation - Rapport d'exécution du plan de numérisation	Analyse du rapport d'exécution du plan de numérisation et de tout matériel démontrant qu'il a été pleinement mis en œuvre.
37	Mise à jour de la stratégie de ressources humaines de la NIGELEC avec un plan d'actions clair concernant les formations pour les jeunes cadres et l'augmentation du nombre de femmes parmi le personnel, en	Stratégie de développement des ressources humaines de la NIGELEC mise à jour avec un plan d'action clair concernant les formations pour les jeunes cadres et l'augmentation du nombre de femmes parmi le personnel, en particulier dans les postes techniques.	- Stratégie de développement des ressources humaines de la NIGELEC - Nombre de membres du personnel de la NIGELEC dans le plan RH mis à jour - Nombre de jeunes prévus dans le plan RH - Nombre de femmes prévues dans le plan RH	COMPONENTE 4	EFFETS	O/N	2021	Non	Oui	Deux fois par an	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	NIGELEC	Rapport de mise en œuvre du plan de développement des ressources humaines mis à jour	- Vérification de l'existence d'un plan de ressources humaines mis à jour - Ratio des jeunes prévus dans le plan RH par rapport au nombre de membres du personnel de la NIGELEC - Ratio des femmes prévues dans le plan RH par rapport au

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
	particulier dans les postes techniques																	nombre de membres du personnel de la NIGELEC
38	Formations achevées par des femmes à la NIGELEC. L'accent sera mis sur les rapports de formations techniques achevées en matière d'exploitation du réseau et	Pourcentage de formations suivies par des femmes à la NIGELEC, portant sur l'exploitation des réseaux, la gestion des compétences commerciales.	- Nombre de formations organisées par la NIGELEC sur l'exploitation des réseaux et la gestion des compétences commerciales - Nombre de formations organisées par la NIGELEC ayant connu la	COMPONENTE 4	EFFETS	Pourcentage	2021	15%	30%	Deux fois par an	15%	20%	25%	30%	30%	NIGELEC	Base de données des projets de la NIGELEC.	C'est le ratio du nombre de formations organisées par la NIGELEC ayant connu la participation de femmes sur l'exploitation des réseaux et la gestion des compétences commerciales sur le nombre

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composante	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
	de gestion commerciale		participation de femmes sur l'exploitation des réseaux et la gestion des compétences commerciales															de formations organisées par la NIGELEC sur l'exploitation des réseaux et la gestion des compétences commerciales
39	Commentaires de citoyens intégrés dans la conception du programme et publiés dans des supports de communication	Commentaires et avis exprimés par des citoyens intégrés dans la conception du programme et publiés dans des supports de communication.	- Toutes les illustrations dans les supports de communication provenant des citoyens sur les activités du projet	COMPONENTE 4	EFFETS	O/N	2021	Non	Oui	Deux fois par an	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	NIGELEC	Base de données des projets de la NIGELEC (Supports de communication du Projet	- Recensement de tous les supports de communication issus de la mise en œuvre des activités du Projet - Utilisation des témoignages des citoyens sur les supports de communication

MANUEL D'EXECUTION

PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	

N°	Libellé des indicateurs	Définition	Variables	Composant	Types d'indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Valeur cible	Fréquence de mesure	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Responsable de la collecte de base	Source de collecte	Méthodologie de calcul
40	Griefs liés au projet enregistrés dans le cadre du mécanisme de redressement des griefs (MRG) du projet et traités	Les griefs liés au projet enregistrés dans le cadre du mécanisme de règlement de griefs du projet (MRG) et traités.	- Ensemble des plaintes enregistrées dans les registres ouverts dans le cadre du projet sur les tous les chantiers ou auprès des prestataires, ou au niveau du Projet - Ensemble des griefs ci-dessus ayant fait l'objet d'un traitement ou d'une résolution	COMPONENTE 4	PRODUIT	Pourcentage	2021	100%	100%	Deux fois par an	100%	100%	100%	100%	100%	NIGELEC-ANPER-ANERSOL	Base de données des projets de la NIGELEC, de l'ANPER et de l'ANERSOL	Ratio des plaintes traitées sur les plaintes enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre du Mécanisme de Règlement des Griefs et des consultations avec les citoyens.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Mars 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

5- Les différents types de suivi

Après la planification des activités, il faut faire le suivi de l'exécution des activités planifiées. Ce suivi peut se traduire par des activités de suivi documentaire (exploitation des rapports des partenaires, prestataires et entreprises) et la supervision (suivi de la réalisation sur le terrain ou analyse et confirmation des données auprès des bénéficiaires). Pour rendre compte du suivi des activités, en lien avec la planification, il est proposé les instruments pour rendre compte de chaque instrument de planification à savoir :

- le suivi du plan pluriannuel des activités,
- le suivi du plan de travail budgétisé annuel,
- le planning courant des activités et tâches.

Ce suivi est couronné par le suivi du cadre de mesure des résultats en renseignant les valeurs réalisées versus valeurs cibles des indicateurs, l'analyse de la performance globale du Projet ou encore la probabilité que les résultats soient atteints. Le volet relatif au suivi des indicateurs sera fait dans la partie suivante. Ce suivi se fait à trois niveaux notamment les indicateurs de produits, les indicateurs d'effets et les indicateurs d'impact

4.1. Le suivi du plan pluriannuel des activités

Le suivi du plan pluriannuel des activités permet de dire globalement le niveau d'avancement du Projet HASKÉ. Les principaux indicateurs découlant du suivi de ce plan sont (i) le taux global ou cumulé d'exécution financière, (ii) le taux estimé d'exécution physique cumulée. La cadre de mesure des résultats renseigné vient compléter ces deux principaux indicateurs et la matrice de gestion des risques et les mesures d'atténuation pour donner l'image d'exécution du PTAB.

Le tableau ci-dessous présente un extrait du modèle de suivi du plan pluriannuel d'activités. Les données financières doivent provenir du logiciel de gestion financière. Pour faciliter l'appariement des données, il est suggéré une concertation entre les services financiers et suivi & évaluation afin de disposer du même plan analytique (déclinaison des activités par composante). L'adoption de la même nomenclature en début d'exécution du Projet, permettra de calculer les ratios d'efficacité et d'efficience du Projet.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

Tableau 12: Extrait du Modèle de suivi du plan pluriannuel d'activités

Code	Composante, Sous-Composantes, Actions	Indicateur de mesure	Coût estimatif (A)	Suivi de l'avancement physique			Suivi de l'exécution financière				
				Niveau d'avancement physique (B)	Taux estimé d'exécution physique (C)	Commentaires	Montant engagé (D)	Montant décaissé (E)	Taux d'engagement (F=D/A)	Taux de décaissement (G=E/A)	Commentaires
C1	Composante 1: Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau										
C1.1	Sous-Composante 1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est										
C1.1.1	Action 1.1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est										

- **Niveau d'avancement physique** : C'est une liste déroulante où il faudra sélectionner le niveau d'avancement de l'activité (NON DEMARRE, EN COURS, CLÔTUREE). Un tableau de bord pourrait en découler pour apprécier le poids des activités à chaque phase,
- **Taux estimé d'exécution physique** : En général c'est le produit de taux d'avancement physique par le poids de l'activité. La somme des taux d'exécution physique ne saurait excéder 100%.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

4.2. Le suivi du plan de travail annuel budgétisé

Le suivi du PTAB est la tâche récurrente de suivi des activités d'un projet par référence. Le suivi concerne un outil qui requiert une approbation du bailleur et qui doit faire l'objet d'au moins deux rapports semestriels par année.

Le suivi du PTBA est un processus continu à intervalle très régulier. Le présent manuel suggère les suivis hebdomadaires ou par quinzaine, mensuel et trimestriel. Le GTTC peut convenir de toute autre période ou de toute autre activité spécifique de suivi en fonction des besoins d'informations.

4.2.1. Le suivi hebdomadaire ou par quinzaine

Il s'agit essentiellement d'un suivi physique des tâches. La coordination d'un projet implique la programmation hebdomadaire ou par quinzaine des tâches concourant à la réalisation des activités. Le présent modèle est relatif à la coordination interne des activités à chaque UGP des agences d'exécution qui tiendra par hebdomadairement ou par quinzaine une réunion interne de pilotage regroupant tous les Cadres Spécialistes. Cette réunion se focalise sur trois points essentiellement :

- le point d'avancement des activités exécutées au cours de la période écoulée,
- la planification des activités de la période à venir,
- les échanges sur divers sujets.

Ce cadre de concertation régulier est nécessaire au bon pilotage du projet. Outre l'avantage d'apprécier les progrès accomplis, il permet le partage d'informations, une réflexion commune sur les difficultés enregistrées et les pistes de solutions. Cette concertation facilite l'optimisation des procédures. Ainsi un fichier Excel peut permettre de renseigner par période les activités planifiées et leur niveau d'avancement ainsi que la reprogrammation.

Le tableau ci-dessous propose le modèle de fichier de planification mais aussi de compte rendu hebdomadaire ou par quinzaine sur les tâches. Il ne s'agit pas de faire de longues rédactions de textes.

Tableau 13: Modèle de suivi des tâches hebdomadaires ou par quinzaine

Période du:			Date:	
N°	Tâches	Etat d'avancement	Échéance	Commentaires

- Au terme de la réunion, le Spécialiste du Suivi & Evaluation doit consolider toutes les tâches programmées par chaque Spécialiste de l'UGP dans le tableau suivant avec les échéances dans la semaine période couverte,
- La tâche doit être libellée de manière précise et susceptible d'être réalisée dans un délai maximal de la période convenue,
- L'échéance doit être une date de la période,

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

- Le fichier Excel mis à jour doit être diffusé à tous les Spécialistes au plus tard trente (30) minutes après la fin de la réunion. De préférence, il est conseillé d'avoir un seul fichier pour le suivi des tâches pendant une année civile. Chaque feuille du classeur Excel sera renommée sur la date de réalisation de la réunion. Le format peut être jjmmaaaa (la date en deux caractères, le mois en deux caractères et l'année en quatre caractères).

En fin de période, chaque Spécialiste fera parvenir au Spécialiste Suivi & Evaluation avec Copie au Coordonnateur, le niveau d'avancement des tâches planifiées. Dans la colonne « état d'avancement » du fichier Excel, il y a une liste déroulante qui propose des choix à sélectionner. Les choix possibles sont :

- ACHEVE : il s'agit de toutes les tâches programmées et exécutées,
- EN COURS : il s'agit de toutes les tâches démarrées sans être achevées. Si une suspension de l'activité n'est pas observée, elle devrait être reprogrammée pour la semaine suivante,
- NON EXECUTEE : il s'agit de toutes les tâches non exécutées.

Une colonne « **Commentaire** » est prévue afin de donner des précisions utiles.

Le fichier Excel permet automatiquement de générer le tableau de bord ci-dessous. La performance hebdomadaire serait d'avoir au moins 80% des tâches programmées qui soient achevées.

Tableau 14: Tableau de bord de suivi des tâches hebdomadaire ou par quinzaine

Tâches	Nbre	Pourcentage
ACHEVE	0	#DIV/0!
EN COURS	0	#DIV/0!
NON EXECUTEE	0	#DIV/0!
TOTAL	0	

4.2.2. Le suivi physique des activités du PTAB

Le second niveau de suivi des activités est le suivi mensuel des activités se traduisant par un rapportage mensuel. Le rapportage se fera sur la base du modèle du tableau ci-dessous. C'est l'outil de pilotage du GTTC qui a l'obligation de se réunir au moins une fois par mois.

Dans le pilotage du projet, l'évaluation du PTAB rend compte des taux de réalisation physique et financière de tout le projet sur chaque période (mensuel ou trimestriel). Ainsi pour chaque activité planifiée mensuellement ou trimestriellement, il est présenté : i) l'état d'avancement ii) le taux de réalisation physique ; iii) les commentaires, justifications et recommandations en termes d'actions à entreprendre ou d'appui attendu de la hiérarchie pour la période suivante.

Au plus tard cinq (05) jours calendaires après la fin du mois ou du trimestre, chaque Spécialiste de l'UGP doit envoyer son rapport d'activités mensuel au Spécialiste du Suivi & Evaluation. Ce dernier se charge de consolider tous les rapports mensuels, d'établir les progrès accomplis au cours du mois. Ce tableau de suivi doit être disponible au plus tard dix (10) jours calendaires après la fin du mois ou du trimestre concerné. L'objectif est qu'au moins 80% des activités planifiées et échues dans la période concernée soient entièrement exécutées. Si le taux des activités entièrement exécutées est inférieur à 60%, un diagnostic doit être vite établi pour apprécier les sources de contreperformance et convenir des mesures de remédiation.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

Pour faciliter le suivi des activités, il est possible de mettre en place une plateforme digitalisée de planification et de suivi du PTAB. Une telle plateforme a l'avantage d'un suivi au quotidien des activités planifiées réduisant les délais de production des rapports. Plusieurs instruments de ce type existent aujourd'hui et sont développés aussi de manière spécifique.

Tableau 15: Modèle de rapport de suivi physique mensuel des activités

Code	Composante; Sous-Composantes; Résultats; Actions; Activités	Indicateur de mesure	Budget (A)	Poids	Opérations physiques réalisées	Échéance	Taux d'exécution physique	Niveau d'avancement
C1	Composante 1: Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau							
C1.1	Sous-Composante 1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre- Est							
C1.1.1	Action 1.1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre- Est							
C1.1.2	Action 1.2.1: Densification, Renforcement, Réhabilitation, Mise à niveau et/ou Extension de réseaux de distribution existants sélectionnés							

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

Les indications pour le renseignement du modèle ci-dessus sont :

- **Opérations physiques réalisées** : il s'agit d'indiquer au niveau de chaque activité, les produits ou services obtenus suite à la mise en œuvre des activités. Il peut s'agir de termes de référence, du niveau d'avancement des travaux, mini-réseaux nouveau ou hybridés, la mise en place de subventions, l'organisation d'ateliers, la validation de rapport d'étape, etc...
- **Le taux d'exécution physique (TEP)** : c'est une valeur à sélectionner allant de 0% à 100% pour chaque activité. Le taux d'exécution des actions peut-être une moyenne simple des taux d'exécution physique des activités. Celui des résultats peut-être une moyenne des TEP des actions. Il en sera ainsi pour les résultats, les sous-composantes, les composantes et le Projet. S'il est convenu d'affecter des poids à chaque activité, action, sous-composante ou composante, le TEP moyen doit être affecté de ce poids (p). La somme des (p*TEP) donnera le TEP d'exécution physique pondéré du PTAB. En général, il est recommandé d'affecter les poids au niveau des actions ;
- **Niveau d'avancement** : c'est aussi une liste déroulante où chaque Spécialiste fera un choix sur le niveau d'avancement de l'activité. Les valeurs possibles sont « ACHEVEE, EN COURS, NON DEMARREE, ANNULEE, REPORTEE ». Sur la base de ces informations, un tableau de bord est édité.

4.2.3. Le suivi de l'exécution financière

Le suivi financier est fait simultanément pour apprécier les ressources engagées et les montants décaissés tant par rapport au budget prévisionnel que le financement alloué au programme.

Tableau 16: Modèle de rapport de suivi financier mensuel des activités

Code	Composante; Sous-Composantes; Résultats; Actions; Activités	Budget (A)	Montant engagé (B)	Montant décaissé (C)	Taux de décaissement (D=C/A)	Commentaires et Justifications
C1	Composante 1: Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau					
C1.1	Sous-Composante 1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est					
C1.1.1	Action 1.1.1: Construction de la ligne d'interconnexion entre le réseau Ouest et le réseau Centre-Est					
C1.1.2	Action 1.2.1: Densification, Renforcement, Réhabilitation, Mise à niveau et/ou Extension de réseaux de distribution existants sélectionnés					

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

- **Les montants engagés** : il s'agit des ressources engagées (contrats, bons de commande, TDR, etc....) pour la mise en œuvre de l'activité,
- **Montant décaissé** : il s'agit des dépenses effectives enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité.

4.2.4. Le suivi du plan de passation des marchés

Le plan de passation de marchés (PPM) est un important outil de planification et de gestion de projet. Son suivi est nécessaire pour atténuer les risques de retard dans l'exécution des activités. Le plan de Passation des Marchés est géré à travers le système de la banque mondiale. Néanmoins, il est nécessaire de générer des rapports de suivi du PPM pour le pilotage courant.

Tableau 17: Modèle de rapport de suivi du plan de passation marchés

Types de marchés	Nombre de marchés (A)	Coût estimatif des marchés	Nombre de processus non démarrés	Nombre de processus en cours	Nombre de marchés signés et notifiés (B)	Coût des marchés signés et notifiés	Taux physique de passation des marchés (C=B/A)
Prestations intellectuelles							
Biens et services							
Travaux							

- Le niveau d'avancement de la passation des marchés peut s'apprécier à trois (03) niveaux notamment :
 - o les marchés dont le processus n'a pas encore démarré,
 - o les marchés dont le processus a démarré,
 - o les marchés dont le processus est achevé et notifiés aux adjudicataires,
- le taux de passation des marchés est déterminé par le rapport entre le nombre de marchés signés et notifiés et le nombre de marchés prévus au PPM. Ce rapport pourrait être revu suite à chaque actualisation du PPM.

4.2.5. Le suivi géo référencé (GEMS)

La Banque mondiale a initié depuis quelques années le renforcement des équipes de coordination de projet à l'utilisation des outils de géo référencement. Il s'agit d'un renforcement des capacités en Suivi & Evaluation, Supervision et Cartographie à travers le GEMS (Geo-Enabling for Monitoring and Supervision). Les outils ont été développés sous KoboToolBox, une plateforme permettant de développer des formulaires digitaux pour la collecte des données en lieu et place des fiches habituelles. Il donne l'avantage de la collecte des données géo référencées facilitant l'identification et la cartographie du portefeuille de la Banque mondiale.

Il permet donc d'établir un système de supervision à distance de projets et de Suivi & Evaluation via KoboToolbox.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

Les Spécialistes en Suivi & Evaluation pourraient développer des formulaires spécifiques au besoin pour le suivi des activités du programme notamment les investissements et la gestion intégrée des paysages.

4.2.6. Tableaux de bord du suivi des activités

Le suivi mensuel ou trimestriel du PTAB doit déboucher sur le calcul de certains ratios notamment :

- le Taux d'Exécution Physique (TEP) du PTAB : il est la moyenne pondérée des activités du PTAB
- le Taux d'Exécution Financière (TEF) : c'est le ratio des dépenses sur les prévisions budgétaires de chaque activité. Il peut être désigné aussi sous le vocable de Taux d'Exécution du Budget (TEB) ;
- Le taux d'exécution du Plan de Passation de Marchés : Il est calculé soit en valeur physique (nombre de marchés attribués/nombre de marchés prévus) ou en valeurs monétaires (montant des contrats engagés/montants des contrats prévus).

Le tableau ci-dessous est un tableau de bord qui complète les ratios de gestion afin d'apprécier les progrès accomplis. L'analyse doit être faite notamment par rapport aux types d'activités (investissements et fonctionnement).

Tableau 18: Etat d'avancement des activités de la période échue au...

Niveau d'avancement	Nombre	Pourcentage
ANNULEE	0	#DIV/0!
NON DEMARREE	0	#DIV/0!
EN COURS	0	#DIV/0!
ACHEVEE	0	#DIV/0!
REPORTEE	0	#DIV/0!
TOTAL	0	#DIV/0!

4.2.7. Identification et gestion des risques

La gestion des risques est une dimension importante dans le suivi d'un projet et accroître la probabilité de succès du Programme. A l'élaboration du PTAB, l'Unité de Gestion de Projets et tous les acteurs doivent identifier les risques pouvant entraver la bonne exécution des activités. Un modèle d'identification et de définition des mesures d'atténuation des risques est défini dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19: Matrice d'identification et de gestion des risques

Risque identifié	Description	Niveau	Mesures d'atténuation proposées

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

Risque identifié	Description	Niveau	Mesures d'atténuation proposées

- ✓ Dans la matrice ci-dessus, les risques doivent être bien identifiés avec une description précise. Il peut s'agir de risques institutionnels ou de risques liés au projet ;
- ✓ Le niveau de risque peut être FAIBLE, MODERE ou ELEVE. Pour définir le niveau de risque, il est souvent utilisé l'outil de la cartographie des risques ;
- ✓ Pour chaque risque identifié, les mesures d'atténuation ou de remédiation doivent être proposées et suivies.

Un risque n'est pas une insuffisance ou une difficulté. Il s'agit d'évènements plus ou moins prévisibles dont la survenance pourrait entraver l'atteinte des résultats. C'est donc la combinaison d'un aléa possible avec un enjeu relatif au Projet.

4.3. Le suivi des indicateurs du cadre de résultats

Le suivi d'une intervention de développement dans une perspective de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) stipule le suivi de résultats de différents niveaux inscrits dans le cadre logique ou de résultats de cette intervention. Ces résultats peuvent être de 3 niveaux différents :

1. Les **produits/extrants** : livrables immédiats à **court terme** par l'intervention de développement, dans la limite de la durée de cette intervention ;
2. Les **effets** (cf. *Objectif des composantes du Projet*) : changements multidimensionnels à **moyen terme** induits par l'intervention, observables chez les individus et les groupes bénéficiant de cette intervention. Ces changements sont conditionnés par l'utilisation volontaire ou non (externalités) des bénéficiaires des produits/extrants livrés par l'intervention (attribution) ;
3. Les **impacts** (cf. *Objectif de développement*) : changements de très haut niveau à **long terme** induits par les effets de l'intervention (contribution).

L'atteinte des différents résultats (produits, effets, impacts) assignés du Projet HASKÉ nécessitent la conduite d'une batterie d'activités permettant de générer tout d'abord les livrables attendus de ce projet. La revue de ces activités dans un plan d'opérations, complément nécessaire au cadre de résultats et de S&E pour la gestion du Projet HASKÉ, permettra de comprendre de quelle manière vont être générés les extrants ou résultats des différentes composantes identifiées dans ce projet.

Comme cela est bien démontré dans la Figure 1 de ce manuel, la planification des activités à entreprendre dans le cadre de la chaîne de résultats d'un programme relève du ressort d'un plan d'opérations à mettre en place à partir du cadre de référence (ou de résultats) retenu pour ce projet. Par ailleurs, la planification des activités du Projet HASKÉ se fera annuellement et demeure fortement dépendante à la fois de l'éligibilité des activités des bénéficiaires et de l'allocation budgétaire annuelle réservée au projet.

Le suivi des indicateurs de performance se fera par niveau notamment des extrants aux effets/impacts. Indépendamment du type d'indicateurs, le tableau de suivi se présente sous la même forme

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

4.3.1. Le suivi des indicateurs du cadre de mesure des résultats

Le cadre de mesure des résultats contient globalement quarante (40) indicateurs déclinés par moment suivant le genre ou par la nature des bénéficiaires (réfugiés) soit au total cinquante-trois (53) indicateurs et sous-indicateurs à suivre dans le cadre du projet

Tableau 20 : Répartition des indicateurs par type et par composante du Projet HASKÉ

ODP et Composante	Produit	Effets	Impact	Total
Objectif de développement du Projet			11	11
Composante 1	7	2		9
Composante 2	1	7		8
Composante 3	5	11		16
Composante 4	1	8		9
Total	14	28	11	53

- Les impacts s'observent globalement au niveau de l'objectif de développement visant une amélioration de la qualité d'accès à l'énergie (toutes sources confondues) pour tous les types de bénéficiaires et la réduction des Gaz à Effets de Serre (GES) à terme. Les indicateurs d'impact portent globalement sur les personnes bénéficiaires par extrapolation des différents types de bénéficiaires ;
- Les effets portent sur les indicateurs relatifs à l'accès aux différents types de bénéficiaires notamment les ménages, les institutions publiques, les entreprises du secteur privé. Les indicateurs d'effets matérialisent globalement le premier niveau d'utilisation de l'offre d'accès à l'électricité par toutes les sources de financement. On observe un nombre élevé de sous-indicateurs à cause des déclinaisons suivant le genre ou la nature des bénéficiaires (réfugiés ou institutions publiques) ;
- Les produits portent sur quatorze (14) indicateurs représentent les différentes sources d'offre d'accès à l'électricité mais aussi le renforcement des capacités du secteur. Les produits portent sur les constructions, les réhabilitations, les extensions, la densification, le développement de solutions de cuisson efficace propres, la commercialisation des systèmes solaires autonomes, etc.....

Pour suivre les indicateurs du cadre de mesure des résultats, le tableau ci-dessous donne un extrait du cadre de suivi et de mesure des rendements. Les variables doivent être collectées au rythme de réalisation de chaque type d'activité. Au moins trimestriellement ou tout au plus semestriel, les valeurs réalisées doivent être renseignées sur la base de la méthodologie de calcul de la valeur réalisée des indicateurs. Pour chaque tranche annuelle, il est recommandé de faire l'évaluation annuelle et l'évaluation cumulée. Les efforts à fournir sont dégagés au regard de l'écart entre les valeurs cibles et les valeurs réalisées.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	Juin 2022

Tableau 21 : Extrait du modèle de suivi du cadre de mesure des résultats du Projet HASKÉ

N°	Libellé des indicateurs	Unité	Année de base	Valeur de base	Objectif global	Valeur cible Année n	Valeur Réalisée Année n	Niveau de satisfaction	Risque d'atteinte de la valeur cible	Commentaire et justification	Etat d'évolution de la valeur réalisée
Objectif de développement: Accroître l'accès à des services énergétiques modernes au Niger au moyen de solutions d'énergie en réseau, mini réseau et hors réseau, ainsi que de solutions de cuisson propres											
1	Personnes bénéficiant de services électriques nouveaux ou améliorés	Nombre	2021	0	2 500 000						
1.1	Femmes bénéficiaires de services électriques nouveaux ou améliorés	Nombre	2021	0	1 250 000						
2	Réfugiés et hôtes bénéficiant de services d'électricité grâce au réseau, aux mini-réseaux et aux institutions publiques électrifiées	Nombre	2021	0	550 000						
2.1	Réfugiés bénéficiaires de services d'électricité grâce au réseau, aux mini-réseaux et aux institutions publiques électrifiées	Nombre	2021	0	170 000						
3	Institutions publiques bénéficiant de services électriques	Nombre	2021	0	3 950						
4	Personnes ayant bénéficié de solutions de cuisson propres et efficaces dans le cadre du projet	Nombre	2021	0	3 300 000						
4.1	Femmes ayant bénéficié de solutions de cuisson propres et efficaces dans le cadre du projet	Pourcentage	2021	0	50%						
5	Solutions de cuisson propres et efficaces fournies aux réfugiés et à la population hôte	Nombre	2021	0	605 000						
5.1	Solutions de cuisson propres et efficaces fournies aux réfugiés	Nombre	2021	-	192 500						

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

- La valeur cible de l'année provient du plan de suivi & évaluation mis à jour au démarrage du projet ou de toutes les actualisations ultérieures,
- La valeur réalisée à l'année (n) provient du système de collecte, de traitement et d'analyse des données provenant de l'exécution des activités,
- Le niveau de satisfaction est un champ de sélection comportant deux valeurs « SATISFAIT » ou « NON SATISFAIT ». Il s'agit de dire si la valeur cible est atteinte ou pas. L'écart devrait être à minima à zéro ou la valeur réalisée est supérieure à la valeur cible. Un tableau de bord pourra être élaboré sur la base des valeurs prises par l'ensemble des indicateurs et sous-indicateurs. Au début, plusieurs indicateurs pourraient prendre la valeur « NON APLICABLE » ou « MESURE NON ECHUE » pour indiquer que la valeur réalisée n'est pas encore mesurable,
- Le risque d'atteinte de la valeur cible comporte trois valeurs possibles à savoir « AUCUN RISQUE », « RISQUE MODERE » ou « RISQUE ELEVE ». Cette catégorisation vise à apprécier la probabilité d'atteindre ou pas la valeur cible,
- La dernière colonne relative à l'état d'évolution de la valeur réalisée comporte quatre (04) valeurs visant apprécier le processus d'atteinte de la valeur cible. Les valeurs sont « STAGNATION » pour les indicateurs n'ayant pas évolué dans le processus pour l'atteinte de la valeur cible, « REGRESSION » pour les indicateurs dont les réalisations n'ont pas progressé mais la valeur cible s'est accru sur la période, « PROGRESSION » pour tous les indicateurs dont les réalisations sont supérieures aux prévisions sur la période de mesure, « SATISFACTION » pour tous les indicateurs dont les valeurs cibles cumulées sont satisfaites.

4.3.2. Les tableaux de bord de suivi des indicateurs de performance

Les indicateurs servent à mesurer les performances du Projet. Pour cela, il est suggéré des tableaux de bord sur les indicateurs de performance pour permettre d'apprécier la probabilité d'obtenir les résultats attendus du programme à terme. Plusieurs tableaux de bord sont proposés dans le présent manuel

Tableau 22: Evaluation de l'atteinte de la valeur cible des indicateurs du cadre de résultats

Niveau d'avancement	Nombre	Pourcentage
Indicateurs dont la valeur cible est atteinte	0	#DIV/0!
Indicateurs dont la valeur cible n'est pas atteinte	0	#DIV/0!
TOTAL	0	#DIV/0!

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier le nombre d'indicateurs dont la valeur cible est atteinte. Cette analyse pourrait être affinée en appréciant la probabilité pour chaque indicateur que la valeur cible soit atteinte. Le tableau suivant permet de rendre compte de cette analyse. Pour les indicateurs n'ayant aucune chance que la valeur cible soit atteinte, les dispositions doivent être prises pour réorienter au plus tôt les ressources et optimiser le temps de travail.

Tableau 23: Tableau de bord sur le risque de satisfaction de la valeur cible des indicateurs

Suivi du niveau de risque des indicateurs	Nombre	Pourcentage
Indicateurs sans risque	0	#DIV/0!
Indicateurs à risque modéré	0	#DIV/0!
Indicateurs à fort risque	0	#DIV/0!
TOTAL	0	#DIV/0!

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

- Les indicateurs sans risque sont ceux dont l'objectif est atteint ou sera atteinte sans autre disposition particulière. En général, il s'agit des indicateurs d'extrants,
- Les indicateurs à risque modéré sont les indicateurs pour lesquels, il y a un risque que les objectifs soient atteints probablement avec un léger retard conformément au plan de suivi & évaluation,
- Les indicateurs à fort risque sont ceux pour lesquels il existe une forte présomption de ne pouvoir atteindre la valeur cible. Ces indicateurs nécessitent un suivi de proximité ou une orientation des activités si ce n'est tard pour renforcer les résultats obtenus sur d'autres activités ou composantes du projet.

Pour faciliter le suivi du risque d'atteindre de la valeur cible des indicateurs, il est recommandé de faire des comparaisons périodiques notamment dans le cadre des missions de supervisions de la Banque mondiale. Les indicateurs peuvent être à quatre stades : **régression**, **stagnation**, **progression** ou **satisfaction**. Les deux dernières catégories n'appellent souvent pas d'autres activités spécifiques que le suivi courant. Par contre, pour les deux premières catégories notamment lors de régression ou de stagnation, il est utile de renforcer le dispositif de suivi des activités concourant à la satisfaction des valeurs cibles des indicateurs. L'appréciation peut être rapportée à chaque indicateur.

4.4. La supervision de la Banque mondiale

La supervision régulière des projets par la Banque Mondiale participe du suivi des activités du Projet. Toute mission de supervision de la Banque mondiale fait l'objet d'un accord préalable avec le Gouvernement. Ainsi, le Directeur Général et le Président du GTTC, en lien avec les autres agences d'exécution et leurs UGP, prépareront l'organisation des missions de supervision de la Banque mondiale. Suite à l'accord entre les deux parties, la Banque mondiale saisit le Gouvernement par une lettre d'annonce de mission de supervision à laquelle peut être annexé le calendrier prévisionnel de déroulement de la mission. La fréquence des missions de supervision est fonction des performances enregistrées à l'exécution du projet. Au démarrage, les supervisions sont fréquentes (trimestrielles) avant de passer à une fréquence semestrielle voire annuelle quand le niveau de risque est suffisamment atténué.

Une mission de supervision doit-être bien préparée par les agences d'exécution de Projet tant au plan de la reddition de compte que de la logistique.

En prélude à l'arrivée de la mission, sous la houlette du Président du GTTC, tous les Spécialistes doivent préparer un rapport d'avancement des activités relevant de leur portefeuille avec les pièces justificatives. Il peut s'agir de présentation PowerPoint.

Outre le suivi de ses activités directes, les Spécialistes en Suivi & Evaluation (NIGELEC, ANPER, ANERSOL) doivent préparer le rapport de suivi des indicateurs de performance avec une analyse objective et sur la probabilité d'atteindre ou de ne pas atteindre les valeurs cibles. Ce rapport sera consolidé par le Spécialiste en Suivi & Evaluation de l'UGP de la NIGELEC

Au terme de la mission de supervision, un aide-mémoire actant les principales décisions et recommandations, est discuté par les différentes parties avant sa diffusion par la Banque mondiale.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	

Au terme de la mission de supervision, les Spécialistes en Suivi & Evaluation doivent établir la matrice de suivi des recommandations issues de la mission et d'en faire un suivi périodique conformément au modèle ci-dessous :

Tableau 24: Suivi des principales recommandations des missions de supervision

N°	Action	Activités	Échéance	Etat d'avancement	Description du niveau d'avancement	Responsabilité

Le tableau de suivi des principales recommandations de la mission antérieure doit faire l'objet d'une présentation au démarrage de chaque nouvelle mission de supervision. Les Agences d'exécution doivent préciser le niveau d'avancement de chaque recommandation (Entièrement mise en œuvre, Partiellement mise en œuvre, Recommandation non mise en œuvre). Au besoin, elle doit fournir les preuves de la mise en œuvre des recommandations.

De plus en plus, la Représentation résidente de la Banque mondiale, procède à des revues de portefeuille de chaque pays et par groupe de pays relevant d'une Direction des Opérations. Il s'agit d'instruments de suivi pour permettre à la Banque mondiale de suivre et contribuer à la performance des projets notamment en agissant sur les goulots d'étranglement au niveau stratégique auprès du Gouvernement.

Les vidéoconférences et audioconférences sont aussi des instruments pour réaliser les missions de supervision et de suivi des Projets utilisées couramment par la Banque mondiale. La pandémie de la COVID 19 en a fait un instrument privilégié de suivi et de supervision des projets. Elles s'appliquent surtout aux activités opérationnelles, les échanges et le partage de point de vue sur les éléments de stratégies pour l'exécution diligente du Projet.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION	

6- Les différents types d'évaluation

L'impact est défini comme l'ensemble des changements intervenus (effets à court, moyen et long terme) notamment l'accès à une électricité de qualité par les ménages, les entreprises, les établissements publics, etc. Ces changements peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects, attendus ou imprévus. A la lecture du cadre de mesure des indicateurs du projet HASKÉ, il n'est pas envisagé des évaluations spécifiques outre l'évaluation à mi-parcours.

Le suivi des effets et des impacts ou simplement le suivi d'impact consiste à collecter progressivement et à analyser les données requises sur les indicateurs d'effets et d'impact (objectifs global et spécifiques) qui ont été identifiés et retenus par les décideurs du projet et les autres acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, de façon à fournir les informations nécessaires pour une évaluation de ces changements par rapport à une situation de base ou de référence.

A l'instar du suivi d'exécution qui consiste à comparer les indicateurs de réalisation à ceux qui sont programmés (tableau des valeurs cibles des indicateurs) le suivi d'impact a lui aussi besoin de connaître la situation de base c'est à dire les indicateurs de référence au démarrage du projet et les comparer avec ceux qui résultent de la mise en œuvre de l'intervention.

Les différentes définitions mettent en exergue un continuum de pratiques complémentaires assez similaires alliant la collecte, l'analyse et le traitement de données relatives aux programmes publics afin de :

- apprécier les réalisations du programme selon des critères définis (*que s'est-il passé ?*) ;
- répondre à des préoccupations normatives (*avons-nous bien fait ?*) ; et/ou,
- répondre à des préoccupations instrumentales (*comment aurions-nous pu faire mieux ?*).

Les principales exigences et préoccupations qui doivent impérativement être prises en compte dans un processus d'évaluation d'un programme public sont les suivantes :

- l'ambition d'apprécier le plus objectivement possible, en respect des exigences de la méthode scientifique et en restant indépendant par rapport à celui qui met en œuvre le programme, les effets du programme évalué sur les bénéficiaires, et/ou de comprendre les logiques de son fonctionnement ;
- le souci d'aider le commanditaire de l'évaluation et, au-delà, l'ensemble des lecteurs du rapport d'évaluation à avoir une idée claire sur le programme évalué, notamment sur l'atteinte de ses objectifs et, éventuellement, sur leur validité, son efficacité, son efficience, sa cohérence, etc.) ;
- le souci de contribuer pratiquement à l'amélioration du programme évalué.

En termes de finalité, l'expérience a montré que l'évaluation remplit en général une pluralité de fonctions, notamment :

- a. « **déontologique** »: rendre des comptes aux bailleurs de fonds sur la manière dont un programme a été mis en œuvre et sur les résultats obtenus. Cette dimension recouvre donc à la fois l'amélioration de la "**redevabilité**" d'un programme de développement (notamment en termes de reddition de comptes sur son action),
- b. « **gestionnaire** »: répartir plus rationnellement les ressources humaines et financières entre différents programmes, améliorer la gestion des organismes chargés de mettre en œuvre ces programmes,

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION	

- c. « **décisionnelle** »: préparer des décisions concernant la poursuite, l'arrêt ou la refonte d'un programme,
- d. « **d'apprentissage et de mobilisation** » : contribuer à la capitalisation des expériences et à leurs partages parmi les agents de développement et leurs partenaires en les aidants à comprendre mieux les processus mis en œuvre.

5.1.Critères universels d'évaluation

Fondamentalement, l'évaluation consiste à apporter des réponses à un ensemble de questions relatives au projet, sa mise en œuvre et ses effets. Ce questionnement peut être orienté de différentes manières en fonction du contexte et des buts poursuivis par le commanditaire de l'évaluation. Toutefois, les critères universels auxquels peut souscrire toute évaluation du FSRP sont les suivants :

- **pertinence** : Dans quelle mesure les évolutions constatées sont-elles conformes aux objectifs de la politique ? Un projet se justifie très généralement par l'identification d'une "problématique de développement" auquel les pouvoirs publics doivent faire face. Un programme est jugé pertinente si ses objectifs explicites sont adaptés à la nature de la problématique de développement qu'il est censé résoudre ou prendre en charge. La question de la pertinence est la plus délicate que l'évaluation doit examiner. Il est parfois bien légitime de l'exclure du champ de l'évaluation, si tel est le choix du commanditaire ;
- **cohérence** (dans la conception et la mise en œuvre) : les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? Les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés à ses objectifs ? Le critère cherche à examiner comment d'autres interventions (en particulier des politiques) appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement. Sont englobés la cohérence interne et la cohérence externe ;
- **efficacité** : Dans quelle mesure les effets du programme sont-ils conformes à ses objectifs ?
- **efficience** : Les ressources financières mobilisées par le programme ont-elles été bien utilisées ? Les résultats du programme sont-ils à la mesure des ressources décaissées ? Aurait-il été possible d'obtenir les mêmes résultats avec un montant inférieur aux dépenses effectuées ?
- **impact** : Quelles sont les conséquences globales du programme pour les bénéficiaires et le Pays ? Ces conséquences sont-elles bénéfiques pour le Pays et les bénéficiaires ? Quelles sont les externalités du programme sur d'autres acteurs identifiés ou non ?
- **viabilité** : est-ce que les impacts positifs se poursuivront au-delà et indépendamment du Projet ?

Devant répondre à un besoin précis et clairement formulé par le commanditaire, toute évaluation du Projet HASKÉ devra faire l'objet d'une matrice d'évaluation qui définira les questions de recherche auxquelles l'évaluation doit apporter des réponses et la méthodologie détaillée de collecte et d'analyse des données à cet effet.

Figure 6: Critères universels d'évaluation de l'OCDE

Définition des critères universels d'évaluation de l'OCDE⁶

⁶ Organisation de Coopération et de Développement Économique : Organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure. Son objectif est de promouvoir des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION	

Pertinence : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds.

Cohérence : Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution

Efficacité : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

Efficience : Mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe.

Impacts : Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non.

Viabilité / Durabilité : Continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme. Situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet HASKÉ, l'évaluation à mi-parcours est la seule envisagée. La mesure des indicateurs du cadre de mesure des résultats n'évoque aucune évaluation ou enquête spécifique des bénéficiaires. Les propositions faites dans le présent manuel peuvent être mises en œuvre en cas d'accord entre les différentes parties (Gouvernement et bailleur).

5.2.L'évaluation de référence

Une évaluation de référence vise à établir une base de données à l'aune de laquelle il convient de suivre et d'évaluer la progression et l'efficacité d'une activité pendant sa mise en œuvre et après sa réalisation.

L'évaluation de référence ou Baseline fait le lien entre la formulation et la mise en œuvre d'une intervention. Il vise à préparer sa mise en œuvre tout en garantissant son appropriation par les parties prenantes pour une compréhension commune de l'intervention dès sa phase de mise en œuvre.

La détermination de la situation de référence doit être effectuée de manière à ce que l'on puisse recueillir le même type de données après l'intervention, comparer les résultats et évaluer l'ampleur du changement ou l'absence de changement.

Certains indicateurs du cadre de mesure des performances ne disposent pas de valeur de référence. Il est donc impérieux d'initier une étude de référence au démarrage du programme pour assurer la comparaison à terme et la mesure de la performance.

5.3.L'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours est la première évaluation susceptible d'être réalisée dans le cadre du projet HASKÉ. Elle pourrait intervenir à toute autre période indiquée dans l'Accord de financement ou convenue avec le Bailleur. L'évaluation à mi-parcours portera sur : i) le niveau de réalisation des activités, ii) le niveau de réalisation des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) prévus ; iii) les premiers effets résultant de l'intervention ; iv) le niveau d'appropriation des outils mis en place dans le cadre du suivi – évaluation, v) le management global du programme au niveau national, vi) les risques encourus par le

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION	

programme et les mesures d'atténuation, vii) les révisions souhaitées suite aux leçons tirées de l'exécution du projet

5.4.L'évaluation d'impact

De portée plus grande, elle vise à apprécier le niveau d'atteinte des objectifs de développement. Elle est réalisée en général une fois dans le cycle de vie des projets. Dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), cette évaluation peut être réalisée avant le terme de projet. Les outils statistiques sont utilisés pour faire les projections sous hypothèses. Elle devra démarrer au moins six (06) mois avant l'achèvement des projets.

5.5.Les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires

L'enquête de satisfaction des bénéficiaires vise à apprécier les effets des actions du Projet sur les bénéficiaires et leur degré de satisfaction. Cette enquête doit être réalisée au moins tous les deux (02) ans sur un échantillon représentatif des bénéficiaires du Projet. Un questionnaire allégé simple peut être conçu pour la collecte des variables permettant d'apprécier le taux de satisfaction des bénéficiaires.

L'enquête de satisfaction des bénéficiaires peut être aussi externalisée pour assurer une complétude de l'étude. C'est un baromètre pour apprécier l'adéquation des services offerts par le programme avec les besoins réels des bénéficiaires.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

7- Procédures d'élaboration et de diffusion des rapports périodiques

La mise en place de tout système de suivi & évaluation emporte l'obligation de la production de rapports d'avancement périodiques pour rendre compte des progrès enregistrés mais aussi pour permettre la prise de décision idoines à une bonne performance du Projet. Les rapports sont produits par plusieurs acteurs notamment les partenaires stratégiques et techniques. La présente partie du manuel aborde les rapports produits par l'Unité de Coordination de Projet.

A l'instar de tous les projets, le projet HASKÉ est astreint à la production de rapports d'avancement des activités. L'accord de financement prévoit des rapports de projets semestriels. Globalement, on distingue les rapports de suivi hebdomadaire, mensuel, trimestriel et annuel. La présente partie traitera des rapports d'avancement semestriels et annuels.

7.1 Procédure d'élaboration du rapport semestriel d'avancement

Le diagramme ci-dessous décrit la procédure globale de production des rapports d'avancement semestriels.

Diagramme 4: Processus d'élaboration des rapports d'avancement semestriels ou annuels des agences d'exécution

Etapas	Activités	Responsable	Associés	Echéance	Durée (jours)
1	Elaboration des rapports par les Cadres et Spécialistes de chaque agence	Spécialistes	Prestataires, Entreprises, AVI, MPEER, DEREK	10 jours calendaires après la fin du semestre	10
2	Consolidation des rapports au niveau de chaque agence	Spécialiste en Suivi & Evaluation	Spécialistes	15 jours calendaires après la fin du semestre	5
3	Finalisation du rapport de chaque Agence	Coordonnateur	Spécialiste en Suivi & Evaluation	20 jours calendaires après la fin du semestre	5
4	Approbation et Transmission des rapports à la NIGELEC	Direction Générale	Coordonnateur	25 jours calendaires après la fin du semestre	5
5	Consolidation des rapports des trois (03) agences d'exécution	Spécialiste Suivi & Evaluation NIGELEC	Spécialiste Suivi & Evaluation ANPER, ANERSOL	30 jours calendaires après la fin du semestre	5
6	Finalisation du rapport consolidé des trois (03) agences	Coordonnateur NIGELEC	Coordonnateurs ANPER, ANERSOL	35 jours calendaires après la fin du semestre	5
7	Transmission du rapport consolidé à la Banque mondiale	Direction Générale NIGELEC	Coordonnateur NIGELEC	40 jours calendaires après la fin du semestre	5

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé é Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

1. Les procédures prescrites voudraient une disponibilité des rapports d'avancement semestriels, lus et approuvés au plus tard trente-cinq (35) jours calendaires après la fin du semestre. Pour y parvenir, chaque Unité de Gestion de Projet au sein des agences d'exécution, doit anticiper sur les échéances. Les Spécialistes en Suivi & Evaluation doivent rappeler couramment, dans le cadre des relations fonctionnelles, les échéances de production des rapports, des formats et des informations attendues ;
2. Au plus tard dix (10) jours calendaires après la fin du semestre, tous les Spécialistes des UGP doivent transmettre leur rapport à leur Spécialiste en Suivi & évaluation en mettant en Copie le Coordonnateur,
3. Les Spécialistes en Suivi & Evaluation consolideront les rapports de leur UGP dans un délai de cinq (05) jours calendaires au maximum,
4. Les Coordonnateurs des UGP finaliseront les rapports de leur coordination dans un délai de cinq (05) jours calendaires au maximum,
5. Les directions générales des trois (03) agences d'exécution valideront les rapports. Les directions générales de l'ANPER et de l'ANERSOL transmettront leurs rapports validés à la Direction Générale de la NIGELEC avec copie au Coordonnateur du GTTC,
6. Le Spécialiste en Suivi & Evaluation de la NIGELEC et le Coordonnateur du GTTC procéderont à la consolidation des rapports des trois (03) agences pour une revue par le GTTC. Toutefois, si les relations fonctionnelles prédominent, plusieurs étapes notamment celles administratives de validation par les directions générales pourraient être annulées pour une revue unique au terme du processus sous la supervision du Coordonnateur du GTTC.

7.2 Rapport semestriel d'avancement

Le rapport d'avancement semestriel vise à faire un premier rapport analytique en vue de prendre les décisions stratégiques qui s'imposent très tôt. En même temps qu'il permettra de rendre compte de l'exécution des programmes et activités, il fera ressortir les difficultés et les projections pour le semestre à venir. Il permet de vite déceler les goulots d'étranglement susceptibles d'engendrer un retard dans l'exécution des activités et de prendre les solutions idoines. En ce sens, il est un véritable outil d'aide à la prise de décisions et à la définition d'orientations stratégiques claires qui permettent d'atteindre les objectifs visés avec les moyens disponibles.

Le rapport d'avancement semestriel suggéré dans le présent dispositif vise à faire déjà une première analyse centrée sur les effets majeurs des activités du programme. Dans le processus de collecte de données, les premières informations qualitatives sur la mise en œuvre des activités du projet seraient déjà collectées, traitées, analysées en vue d'une appréciation de la portée de ses actions. Il peut être élaboré suivant le format figurant dans l'encadré ci-dessous. Cet outil pourrait connaître des évolutions en fonction de besoins spécifiques exprimés par le bailleur, le Comité de Pilotage du Projet. Il s'articule autour de cinq (05) grandes parties portant sur l'avancement physique, l'avancement financier, le suivi de la passation des marchés, les difficultés rencontrées et les perspectives.

Encadré 1: Modèle d'élaboration des rapports d'avancement semestriels de chaque UGP

Introduction
Liste des tableaux, graphiques, figures, etc

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

Résumé

Fiche signalétique du Projet

- A. Avancement physique des activités
 - 1. Avancement physique des activités de la composante
 - 2. Analyse de la performance physique de la composante
- B. Exécution financière du projet
 - 1. Mobilisation des ressources financières
 - 2. Exécution financière des activités
 - 3. Analyse de la performance financière
 - 4. Prévisions de décaissement pour la période à venir
- C. Avancement de la passation des marchés
 - 1. Point d'exécution des activités de passation de marchés
 - 2. Analyse de la performance des activités de passation des marchés
- D. Difficultés rencontrées et suggestions
- E. Perspectives

Conclusion

Annexes : Etats d'avancement, Cadre de mesure des performance, etc..

Le rapport d'avancement semestriel est structuré en trois grandes parties qui sont dépendantes. On y rajoute les difficultés rencontrées et les perspectives d'actions :

- **une partie introductive** : elle précise le contexte de mise en œuvre des activités du semestre ainsi que les grandes activités prévues ;
- **une description sommaire des grands résultats attendus pour la période** : à ce niveau, il doit être mentionné les grandes actions prévues pour la période avec des indications précises.
- **le rapport sur l'avancement physique** : il s'agit de la partie analytique du rapport sur l'avancement global des activités par rapport aux prévisions. Une analyse pointue est faite sur les grands résultats obtenus, les effets induits. Il est étayé de données statistiques et de graphiques en fonction des informations disponibles et traitées. Elle est aussi complétée d'une analyse technique en relation avec les différentes priorités définies lors de l'élaboration du PTAB par les organes compétents. Par ailleurs, un rapport sur les indicateurs de performance dont la mesure est possible doit être joint. Pour les indicateurs non mesurables à la date de production du rapport, il faudra juste mettre « Non Applicable (NA) ». Par contre pour les indicateurs non mesurés, il faudra mettre « Non Disponible (ND) » et justifier. Le tableau de suivi du PTAB peut être rapporté au semestre pour le calcul des Taux d'Exécution Physique (TEP).
- **le rapport sur le niveau de consommation des ressources ou des crédits**: il s'agit de la partie financière du rapport qui doit ressortir les ressources mobilisées dans le cadre des activités du projet et leurs emplois. L'analyse doit porter sur le taux de décaissement en comparaison aux prévisions de la période. Les insuffisances et difficultés liées au décaissement. Une synthèse doit être faite par composante, par sous-composantes et par catégorie de dépenses.
- **Le rapport sur l'avancement de la passation des marchés** : ce rapport fera ressortir les différents types de marchés passés. Pour apprécier l'avancement de la passation de marchés, une analyse doit

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

être faite par rapport aux prévisions de marchés à passer réellement et les contrats signés dans la période.

- **Les prévisions d'activités pour le semestre à venir** : la replanification est un outil de suivi. Au terme d'un semestre et des actions réalisées, il est souvent conseillé de réajuster les actions pour le semestre à venir en tenant compte des performances réalisées mais aussi des difficultés. Il s'agira donc d'énumérer les grandes actions qui devraient connaître leur épilogue au cours du semestre à venir.

L'élaboration du rapport d'avancement semestriel repose aussi sur un processus itératif qui permet à tous les acteurs de fournir des informations mais aussi d'être informés, de croiser les informations de part et d'autre pour s'assurer que chacun fait un traitement judicieux de l'information et qu'il n'y a pas trop d'écarts par rapport aux prévisions. Les comptes rendus mensuels et de suivi des résultats périodiques sont des outils précieux qui doivent favoriser l'élaboration dans les délais et les formes requises du rapport d'avancement trimestriel à bonne date.

En ce qui concerne les prestataires de service, un modèle de rapport est présenté en Annexe 1 au présent manuel. Ce rapport vise à faire essentiellement le point de l'avancement des activités planifiées et approuvées entre les différentes parties. Pour le Gestionnaire de fonds, il est prévu une partie financière relative à la mise en place des subventions au profit des différents bénéficiaires. En annexe, il est prévu un tableau sur les indicateurs de performance à renseigner en fonction du champ couvert par les activités de chaque prestataire.

7.3 Publication et diffusion des documents

Le tableau ci-dessous présente les échéances de publication des différents documents produits dans le cadre du programme au plan national.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

Tableau 25 : Tableau de bord des Dates butoir de diffusion des rapports et comptes-rendus

Documents	Source	Destination	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Rapports des bénéficiaires	- Bénéficiaires (secteur privé) - Agent de Vérification Indépendante	- Prestataires - Gestionnaire de fonds - ONG												
Rapports contractuels	- Prestataires - Gestionnaire de fonds - Assistance technique	Coordonnateur UGP												
Comptes-rendus mensuels	Spécialistes	Coordonnateur UGP	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Rapports d'avancement semestriels	Spécialistes	Coordonnateur UGP	10						10					
Rapports d'avancement semestriels	Coordonnateur GTTC	- Bailleur - Ministère de tutelle		35						35				
Plan de travail annuel budgétisé	Coordonnateur GTTC	- Bailleur - Ministère de tutelle											30	
Document de capitalisation	- Partenaires techniques - Gestionnaire de Fonds - Prestataires	Coordonnateur UGP												

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

Annexe 1 : Modèle de rapport des prestataires outre les maîtres d'œuvre

République du Niger
Ministère de l'Énergie et des Énergies Renouvelables (MEER)
Projet d'accélération de l'accès à l'énergie (HASKÉ)

Contrat de prestations N°

Objet du Contrat :

Période couverte par le rapport :

RAPPORT D'ACTIVITES N°

Origine du rapport :

Destinataire du rapport :

(Mois/Année)

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

Introduction

1) Exécution physique du contrat

a. Niveau d'exécution des activités

Tableau 26: Point d'exécution physique des activités planifiées

N°	Activités planifiées	Indicateurs de mesure	Activités réalisées	Ecart

b. Analyse de la performance physique

2) Exécution financière du Projet

a. Point d'exécution des activités à incidence financière sur les bénéficiaires

Tableau 27: Point d'exécution financière des activités

Désignation	Valeur	Commentaire
Ressources attendues		
Ressources mobilisées		
Ressources mises à disposition		
Taux de décaissement des ressources		
Nombre de bénéficiaires		

3) Difficultés rencontrées

4) Perspectives pour la prochaine période

Conclusion

Annexe 1 : Suivi des indicateurs du cadre de mesure des renseignements

N°	Libellé de l'indicateur	Période de référence du rapport			Cumul			Commentaires
		Valeur prévisionnelle	Valeur réalisée	Ecart	Valeur prévisionnelle	Valeur réalisée	Ecart	

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ)	Rédigé Juin 2022
	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	

--	--	--	--	--	--	--	--	--



VOLUME 5

MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

1. Sauvegarde environnementale et sociale

Le Projet d'Accélération de l'Accès à l'Electricité au Niger (HASKÉ) a pour finalité de booster l'accès à l'électricité en milieux urbain et rural et permettre un développement durable de l'électricité au Niger. Il a pour objectif global d'accélérer l'accès à l'électricité pour les ménages, les établissements de santé et d'éducation et les entreprises au Niger à travers le raccordement au réseau et les solutions hors réseau. Ce projet dans sa mise en œuvre devra se reposer sur l'application des normes environnementales et sociales nationales et les normes environnementales et sociales (du Cadre environnemental et social) de la Banque mondiale.

1.1. Normes Environnementales et Sociales applicables

Les mesures de sauvegarde s'appuient sur des normes environnementales et sociales visant à s'assurer que les projets de développement financés par la Banque mondiale ne nuisent pas aux personnes et à l'environnement. Elles définissent des normes et des procédures auxquelles la Banque mondiale et les gouvernements emprunteurs doivent se conformer. Ces exigences portent sur l'évaluation et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux, l'utilisation rationnelle des ressources, la santé et la sécurité des populations, la transparence et l'accès à l'information, la participation et la consultation, l'engagement auprès des peuples autochtones, la réinstallation, les forêts et les habitats naturels, et le patrimoine culturel.

Huit Normes Environnementales et Sociales (NES) sont applicables sur les dix dans le cadre du projet HASKÉ à savoir :

- ✓ **NES n°1** «Évaluation et gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux» : Elle est pertinente par rapport au projet HASKÉ car susceptible de générer des risques et impacts environnementaux et sociaux qu'il faudra gérer durant tout le cycle (préparation, construction, exploitation et démantèlement) du projet. Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) a été préparé pour atténuer ces impacts et a défini les orientations en vue d'assurer la prise en compte de l'environnement dans le processus de mise en œuvre des différents sous-projets ;
- ✓ **NES n°2** «Emploi et conditions de travail» : La NES n°2 est pertinente par rapport au projet. Cette norme concerne : (i) le recrutement et la gestion du personnel direct de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) ; (ii) l'embauche et la gestion des services de passation de marchés et de consultation pour les activités du projet ; et, (iii) l'embauche et la gestion des agents de santé communautaire. La planification et la mise en œuvre de certaines activités du Projet HASKÉ occasionneront la création d'emplois (fournisseurs de biens et de services, constructions, etc.) et les exigences en matière de traitement des travailleurs et de conditions de travail telles que définies dans la présente NES devront être respectées. En application de cette norme, les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) ont été élaborées dont l'objectif est d'être en parfaite concordance concernant les procédures de gestion des ressources humaines du projet.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

- ✓ **NES n°3** «Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution» : Les phases du projet (construction, exploitation et démantèlement) nécessiteront l'utilisation des ressources et induiront des risques de pollution de l'environnement et des ressources, par rapport auxquelles s'impose le respect des exigences de la NES n°3 pour traiter l'utilisation rationnelle des ressources, ainsi que la prévention et la gestion de la pollution notamment la gestion des déchets issus des équipements électriques et électroniques ; des déchets dangereux provenant de vieux transformateurs. Par conséquent, le projet devra prévoir la préparation et la mise en œuvre de Plans de Gestion des déchets (PGD), conformément aux dispositifs de la Banque mondiale, aux fins d'éviter ou réduire ces risques à travers des techniques et principes adaptés au Projet HASKÉ ;
- ✓ **NES n°4** «Santé et sécurité des populations» : La NES n° 4 est pertinente pour le projet étant donné que les activités de projet proposées pourraient avoir des effets négatifs sur la santé, la sûreté et la sécurité, y compris le risque d'exploitation et d'abus sexuels des communautés voisines. Ainsi, les exigences de la présente NES en matière de réduction ou d'atténuation de ces risques et impacts devront être respectées par l'UCP qui aura la responsabilité de veiller à ce que les mesures préventives et de contrôle conçues pour protéger la communauté soient conformes à la réglementation nationale et aux mesures de bonnes pratiques internationales et soient adaptées à la nature et à l'envergure du Projet HASKÉ. Dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, des clauses spécifiques seront annexées dans les contrats des prestataires de services de façon qu'aucune activité du projet n'occasionne des risques sanitaires pour les locaux et tous les usagers du milieu en général ;
- ✓ **NES n°5** «Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire» : Cette norme est pertinente dans la mesure où le projet HASKÉ nécessitera la construction d'infrastructures électriques de grandes envergures dans certaines zones. L'installation de ces infrastructures est à même d'occasionner des risques de déplacement involontaire des populations par rapport auxquels s'impose le respect des exigences de la NES n°5 pour éviter, et chaque fois que cela est impossible, minimiser la réinstallation involontaire en envisageant des conceptions alternatives du projet ;
- ✓ **NES n°6** «Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques» : La NES n° 6 est pertinente pour le projet. A cet égard pour la conception et la préparation de certaines infrastructures énergétiques prévues dans le cadre du projet HASKÉ, le CGES contiendra des listes de contrôle et des conseils pour aider à gérer les problèmes de biodiversité pour les différents types d'activités financées. Le CGES aidera à éliminer les travaux de génie civil susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur les fonctions écologiques des habitats et la biodiversité qu'ils soutiennent. En outre, au besoin lors de la préparation de certains sous-projets prévus dans le cadre du projet HASKÉ qui nécessiteront des EIES, les impacts sur la biodiversité seront évalués et des mesures et des actions de gestion des risques et effets pour la biodiversité seront identifiées, proposées et mises en œuvre ;
- ✓ **NES n°7** «Peuples autochtones» : non applicable ;
- ✓ **NES n°8** «Patrimoine culturel» : Cette norme est pertinente pour le projet dans la mesure où il y aura des sous-projets de construction/réhabilitation d'infrastructures dans le cadre du projet. Pendant la construction, il est possible que lors des travaux d'excavation que des vestiges archéologiques ou culturels soient découverts de façon fortuite. Des dispositions seront donc prises pour protéger les sites culturels et les éventuelles découvertes archéologiques ;
- ✓ **NES n°9** «Intermédiaires financiers» : non applicable ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

- ✓ **NES n°10** «Mobilisation des parties prenantes et information» : Elle est pertinente pour le projet en ce sens que l'UCP préparera une stratégie de communication pour fournir aux parties prenantes l'information sur le projet qui soit compréhensible et accessible et les consultera sous une forme adaptée à leur culture, de manière libre de toute manipulation, sans interférence, coercition, discrimination et intimidation. Aussi, l'UCP diffusera-t-elle les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre ses risques et impacts, ainsi que ses opportunités potentielles. Il les mobilisera pendant tout le cycle de vie du projet. Ainsi, les exigences de la NES n°10 doivent être appliquées et servir de référence en particulier en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) aux fins d'établissement d'une approche systématique de mobilisation de ces parties.

1.2.Impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels du projet

Le projet HASKÉ est catégorisé à risque substantiel par la Banque mondiale. Sa mise en œuvre pourrait générer des impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs sur les cadres biophysique et humain conformément au CGES élaboré et publié. Ces potentiels impacts et risques environnementaux et sociaux sont liés à quelques Normes Environnementales et Sociales, notamment les NES 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 et présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels

NES applicable	Risques et impacts environnementaux et sociaux positifs	Risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs
NES 2	- Création d'emplois et renforcement des capacités des concessionnaires - Amélioration de la qualité de vie et des moyens de subsistance des populations des localités bénéficiaires du projet - Développement d'activités socioéconomiques - Amélioration des conditions de vie et du confort des populations locales - Contribution à l'émergence d'unités industrielles manufacturières et de transformation - Amélioration des conditions de vie, en particulier pour les femmes et les filles, qui sont les principales gardiennes des ménages et qui sont responsables des sources d'énergie disponibles pour l'éclairage et la cuisine.	- Risques d'accidents de travail - Risques de propagation de la COVID-19 - Risques relatifs aux conditions et à la protection des travailleurs - Risques sanitaires - Risques de mauvais traitement et de faible rémunération des travailleurs locaux par les entreprises en charge des travaux principalement pour la main d'œuvre locale non-qualifiée - Risques VBG
NES 3	- Diminution de l'usage du diesel dans la production d'énergie - Alimentation permanente en eau potable des populations - Réduction des émissions de gaz à effet de serre	- Pollution de l'air - Pollution sonore - Pollution des sols par les rejets des déchets solides et liquides - Risques de pollution des eaux - Risques sanitaires et écologiques liés aux rejets anarchiques des déchets de chantier

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

NES applicable	Risques et impacts environnementaux et sociaux positifs	Risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs
		- Perturbation des sols - Pollution des sols et des eaux - Fragilisation des sols et risques d'érosion - Génération des gaz à effet de serre
NES 4	- Amélioration des conditions de santé et d'hygiène des populations locales - Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires - Meilleur fonctionnement des structures sanitaires et pharmaceutiques ;	- Risques liés à la santé publique et à la manoeuvre des équipements à moteur - Risques de gêne de la circulation - Impacts sociaux liés à l'afflux de la main d'oeuvre - Risques d'exploitation et d'abus sexuels - Perturbation des réseaux des concessionnaires - Dégradation du cadre de vie et mauvaise gestion des ordures ménagères - Risques de frustration sociale en cas de non utilisation de la main d'oeuvre locale et de conflits - Pollution sonore
NES 5	Dédommagement des Personnes Affectées par le Projet	- Pertes d'activités économiques - Acquisition et perte de terres privées - Risques de déplacement physique, de déplacement économique éventuels
NES 6	- Diminution de la consommation du charbon de bois et préservation des écosystèmes	- Perte de végétation - Dégradation des habitats fauniques - Risques d'électrocution des oiseaux lors de la migration - Risques de collision des oiseaux avec les câbles électriques
NES 8		Risques de dégradation du patrimoine culturel/ dégradation de vestiges culturels

1.3.Enjeux environnementaux et sociaux majeurs des zones potentielles d'implantation du projet

✓ Sur le plan environnemental

- pertes de surfaces boisées et coupure de la continuité écologique ;
- pressions anthropiques sur les habitats fauniques et floristiques ;
- production et gestion des déchets ;
- altération de la qualité de l'eau, des sols et de l'air ;
- nuisances sonores.

✓ Sur le plan social

- acquisitions du foncier ;
- dommages aux cultures et perturbation de l'élevage ;
- pertes de bâtiments (individuels) et d'infrastructures communautaires (dont voiries) ;
- risques sanitaires et sécuritaires ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

- dommages sur la santé ;
- développement socio-économique ;
- augmentation des cas d'EAS/HS;
- situation sécuritaire dans certaines zones du projet.

1.4. Mesures globales d'atténuation des impacts potentiels négatifs du projet HASKÉ

Les activités du projet HASKÉ engendreront des impacts négatifs sur l'environnement. A cet effet, des mesures d'atténuation des différents risques et impacts identifiés sont proposées afin de prévenir, de limiter, de compenser, de réparer ou de supprimer les impacts négatifs sur l'environnement ou d'en renforcer les impacts positifs.

D'une manière générale, ces impacts peuvent être bien contrôlés grâce à la mise en œuvre de mesures de gestion environnementale et sociale telles que :

- l'exécution d'un screening pour déterminer les instruments de sauvegarde à préparer : EIES/PGES ou un seul PGES ;
- des mesures d'optimisation du concept et du tracé lors de la phase de conception ;
- l'intégration des clauses contraignantes dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et l'obligation pour l'Entreprise de préparer et exécuter un Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Entreprise basé sur le PGES du projet et un Plan d'Hygiène Sécurité en conformité avec l'ISO 45001 : 2018 ou équivalent ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation qui veille à ce que les activités du projet garantissent la protection de l'environnement physique et social ;
- la mise en œuvre des programmes de formation et des stratégies de communication adaptés à chaque niveau de la chaîne de prestation de services pour une meilleure responsabilisation des acteurs afin de réduire les pollutions diverses ;
- la mise en œuvre d'un Cadre Politique de Réinstallation et d'un Plan d'Action de Réinstallation qui viendront compléter le CGES en définissant les modalités des déplacements physiques et compensations;
- La prise en compte des risques d'exploitation et abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS);
- la prise en compte des aspects de vulnérabilité des communautés hôtes, des aspects de genre et de la participation effective des acteurs concernés ;
- la priorisation d'emplois locaux ;
- la mise en œuvre d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) pour les travailleurs et un autre séparé pour les communautés ;
- l'intégration et le renforcement des services locaux dans le suivi et la mise en œuvre du projet.

1.5. Catégorisation environnementale du projet

Le risque environnemental du projet est substantiel en raison des impacts et risques environnementaux et sociaux négatifs directs ou indirects de ses sous-projets et qui nécessiteront des mesures d'atténuation. Ces mesures découleront des travaux/études environnementaux et sociaux qui seront réalisés (Etudes

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

d'Impact Environnemental et Social simplifié ou approfondie et fiches PGES) à la suite du screening environnemental et social et des recommandations du CGES.

Sur la base de cette évaluation, les instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux suivants ont été préparés et publiés :

- (i) un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) préparé en conformité avec le cadre juridique et réglementaire national et les exigences de la Norme Environnementale et Sociale relative à l'évaluation et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux (NES 1) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale (avec le plan budgétisé de prévention et réponse à l'EAS/HS en annexe) ;
- (ii) un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) préparé en conformité avec le cadre juridique et réglementaire national et les exigences de la Norme Environnementale et Sociale relative à l'acquisition des terres, les restrictions à l'utilisation des terres et la réinstallation involontaires (NES 5) et à l'évaluation et la gestion des risques et effets environnementaux et sociaux (NES 1) du CES de la Banque mondiale. Le CPR servira de guide pour la préparation et la mise en œuvre d'éventuels Plans d'Action de Réinstallation (PAR) qui seront également examinés, consultés et publiés à la fois dans le pays et sur le site Web de la Banque mondiale avant le début des travaux de génie civil ;
- (iii)
- (iv) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) élaboré en conformité avec les exigences de la CES de la Banque mondiale et décrivant le processus, les activités et les modalités d'information, de participation, d'implication et d'appropriation des activités du projet par les différentes parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet ; et
- (v) les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) élaborées en conformité avec les exigences de la CES et permettant d'identifier et de clarifier les problèmes spécifiques et potentiels liés au travail dans le contexte du projet que les acteurs principaux doivent comprendre et prendre en compte dans sa mise en œuvre.
- (vi) un Plan de Gestion de la Sécurité (PGS) afin de faire face aux risques d'insécurité dans certaines parties de la zone du projet qui connaissent ces risques liés notamment à la présence des bandits armés et des groupes terroristes .

Par ailleurs, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) qui est un document différent des autres instruments de sauvegarde et qui fait partie des instruments juridiques de l'Accord de financement a été élaboré. Le Projet s'assurera de la mise en œuvre des mesures et actions concrètes dans le domaine de l'environnement et du social de ce plan, préparé en conformité avec le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, et qui engage le Gouvernement du Niger. La mise en œuvre de ces mesures et actions concrètes sont nécessaires pour faire en sorte que le Projet soit exécuté dans le respect des Normes Environnementales et Sociales (NES). A cet effet, le Projet est chargé de faire respecter toutes les exigences du PEES et se conformer également aux dispositions de tous les autres documents environnementaux et sociaux requis en vertu du CES et visés dans le PEES, tels que le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), ainsi que les calendriers indiqués dans ces documents. De même, les autres documents qui seront élaborés au besoin au cours de la mise en œuvre du Projet devront être mis en œuvre. Il s'agit entre autres, des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) assorties de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

des Plans d'Action de Réinstallation (PAR), du Code de Bonne Conduite (CBC) et du Plan d'Action de Prévention et Réponse à l'Exploitation et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel (PA-EAS /HS).

La mise en œuvre des mesures et actions concrètes définies dans ce PEES fera l'objet d'un suivi de la part du Projet assorti de rapports que celui-ci produira et transmettra à la Banque mondiale en application des dispositions du PEES et des conditions de l'accord juridique. La Banque mondiale assurera le suivi-évaluation de l'avancement et la réalisation de ces mesures et actions concrètes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

1.6. Arrangements institutionnels et mécanisme d'intégration des aspects environnementaux et sociaux

1.6.1. Procédures d'analyse et de gestion environnementale et sociale des sous-projets

Le processus de sélection environnementale et sociale est obligatoire pour tout investissement physique à supporter par le projet. L'ampleur des mesures environnementales et sociales requises pour les sous-projets du HASKÉ dépendra des résultats du processus de sélection. Les différents sous-projets seront classés en tenant compte des normes nationales et des NES de la Banque mondiale. Ce processus de sélection vise à : (i) déterminer les sous-projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social ; (ii) déterminer les mesures d'atténuation appropriées pour les sous-projets ayant des impacts préjudiciables ; (iii) identifier les sous-projets nécessitant des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ; (iv) décrire les responsabilités institutionnelles pour l'analyse et l'approbation des résultats de la sélection, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et la préparation des rapports d'EIES ; (v) assurer le suivi des indicateurs environnementaux et sociaux au cours de la mise en œuvre des sous-projets ainsi que leur gestion ; et (vi) indiquer les sous-projets qui sont susceptibles de provoquer l'acquisition de terres ou des déplacements de populations.

La démarche de screening des sous-projets doit être enclenchée dès l'étape de présélection de ceux-ci c'est-à-dire dans la phase des études de faisabilité qui définit les options desdits sous-projets. Le but étant de s'assurer de i) la prise en considération effective des impacts environnementaux et sociaux potentiels ; ii) la mise en œuvre des mesures requises pour les atténuer à des niveaux acceptables ; iii) la prise en compte des avis et préoccupations des parties prenantes ; et iv) la conformité des sous-projets aux normes environnementales et sociales et aux Directives HSE de la Banque mondiale ainsi qu'aux exigences de la législation et la réglementation nationale.

Au total, 10 principales étapes séquentielles seront suivies. Chaque étape explicite les activités à mener, les responsabilités d'exécution, d'approbation et de divulgation de l'information et conditionne le démarrage de l'étape suivante.

➤ **Etape 1 : Préparation du dossier technique du sous-projet et des activités à mener**

Cette étape s'effectue à la phase de préparation du dossier technique du sous-projet sous la responsabilité de chaque entité en charge de la mise en œuvre de la composante à savoir l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Électrification en milieu Rural (ANPER), la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC), l'Agence Nationale d'Energie Solaire du Niger (ANERSOL) ou la Direction des Energies Domestiques du Ministère en charge de l'Energie ou toute autre structure partie prenante du projet.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

➤ **Etape 2 : Remplissage de la fiche de screening**

Les experts Environnementalistes de l'Entité Responsable de l'Activité en collaboration avec la Division des Evaluations Environnementales et de suivi environnemental (DEESE), procède au remplissage du formulaire de screening des sous-projets. En plus des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les résultats du screening indiqueront également: (i) le besoin en acquisition des terres ; et (ii) le type de consultations publiques qui ont été menées pendant l'exercice de sélection ainsi que la suggestion du type de travail environnemental et social à réaliser (Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)/Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES)/Plan d'Action de Réinstallation (PAR)/Plan Succinct de Réinstallation (PSR)). En plus des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les résultats du screening indiqueront également l'application des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale.

Pour être en conformité avec les exigences du CES de la Banque mondiale, il a été suggéré que les activités du projet susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement soient classées en trois (3) catégories. Le projet étant classé en « risque substantiel » :

- Risque substantiel : les investissements/sous-projets présentant des impacts et risques environnementaux et sociaux significatifs mais réversibles sur la base de la mise en œuvre des mesures d'évitement et ou d'atténuation. Une étude approfondie des impacts sera dès lors nécessaire pour évaluer les impacts et proposer des mesures de gestion. Par ailleurs, en cas de déplacement physique ou économique, l'EIES/PGES sera complétée par un PAR.
- Risque modéré : les investissements/sous-projets ont des impacts limités sur l'environnement et le social ou les impacts peuvent être atténués en appliquant des mesures ou des changements dans leur conception. Au titre de la réglementation nationale, il s'agit des sous-projets pouvant avoir des impacts facilement identifiables et limités et dont les moyens de leur atténuation sont généralement connus. Ces projets sont soumis à une EIES Simplifiée ou **NIES**. Par ailleurs, en cas de déplacement physique ou économique, l'EIES/NIES sera complétée par un Plan d'Action de réinstallation (PAR).
- Risque faible : les investissements/sous-projets qui ne nécessitent pas une étude environnementale et sociale. Cette catégorie est l'équivalent des sous-projets à risque faible et dont les impacts négatifs sont mineurs sur l'environnement biophysique et humain au sens de la législation nationale, mais qui exige toutefois qu'ils soient déclarés. Ils font l'objet de prescriptions environnementales et sociales.

➤ **Etape 3 : Approbation de la fiche de screening et de la classification environnementale et sociale des activités**

Les formulaires remplis seront transmis par l'Expert Environnementaliste de l'Entité Responsable de l'Activité (NIGELEC, ANPER, ANERSOL) au Bureau Nationale d'Evaluation Environnementale (BNEE) pour approbation et détermination de l'ampleur du travail environnemental et social requis et qui peut être classé dans l'une des situations suivantes : (a) aucun travail environnemental et social ne sera nécessaire ; (b) l'application des prescriptions environnementales et sociales suffira ; ou (c) une EIES/NIES devra être effectuée.

➤ **Etape 4 : Réalisation du travail environnemental et social**

Lorsqu'une EIES ou NIES est nécessaire

Lorsqu'une évaluation environnementale et sociale (EIES ou NIES) est requise, l'Expert Environnementaliste de l'Entité Responsable de l'Activité effectuera les activités suivantes:

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

- préparation des Termes de Références (TdR) pour l'EIES ou la NIES à soumettre **en premier lieu à la Banque mondiale pour Avis de Non Objection (ANO), ensuite** au BNEE pour revue et approbation et;
- recrutement de consultants qualifiés et agréés pour effectuer l'EIES ou la NIES requise ;
- conduite de l'EIES/NIES et des consultations publiques conformément aux TdR ;
- élaboration des rapports d'EIES/NIES par les consultants.

Tout sous-projet dont la réalisation entraîne le déplacement involontaire physique, économique ou une restriction d'accès est tenu d'élaborer un PAR.

Lorsqu'une étude environnementale et sociale n'est pas nécessaire

Dans ce cas de figure, le sous-projet fera l'objet de prescriptions environnementales et sociales (PES), ainsi l'Expert Environnementaliste de l'Entité Responsable de l'Activité consultera le CGES et la check-list des mesures d'atténuation pour sélectionner les mesures d'atténuation appropriées.

➤ ***Etape 5 : Examen, approbation des rapports de l'EIES ou de NIES y inclus les audiences publiques et la diffusion, l'obtention de l'Autorisation Environnementale.***

En cas de nécessité de réaliser un travail environnemental et social (EIES/NIES), les rapports d'études environnementales et sociales seront soumis par l'Entité Responsable de l'Activité à l'examen et à l'approbation de la Banque mondiale et du BNEE. La validation de l'EIES/NIES et la préparation d'un avis motivé par le BNEE, déclenchera la décision du Ministre chargé de l'Environnement qui sera notifiée à l'Entité Responsable de l'Activité sous forme d'un Certificat de Conformité Environnementale.

➤ ***Etape 6 : Consultations publiques et diffusion du document***

Les consultations publiques sont essentielles tout au long du processus de screening, d'évaluation des impacts et de suivi environnemental et social des sous-projets, en particulier dans la préparation des propositions de ceux susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement et la population. Le premier niveau d'actions est de tenir des consultations publiques avec les communautés locales et toutes les autres parties intéressées /affectées potentielles au cours du processus de screening et au cours de la préparation des EIES/NIES/PAR. Ces consultations permettront d'identifier les préoccupations des parties prenantes (autorités locales, populations, organisations de la société civile, etc.) et de déterminer les modalités de prise en compte de ces différentes préoccupations dans le rapport d'EIES/NIES/PAR à réaliser. Les résultats des consultations (incluant une description détaillée des réactions reçues) seront incorporés dans le rapport d'EIES/NIES. Le BNEE devra également dès la réception des rapports d'EIES/NIES, préparer en rapport avec l'entité responsable du sous-projet, la tenue d'audiences publiques sur la restitution du rapport d'EIES/NIES. L'audience publique sera organisée par le BNEE, assisté par le bureau d'études (ou le Consultant) qui fera une présentation du rapport provisoire et animera le débat. Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion de la Banque mondiale, l'Entité Responsable de l'Activité produira une lettre de diffusion dans laquelle elle informera la Banque mondiale de l'approbation des rapports d'EIES/NIES, la diffusion effective de l'ensemble des rapports produits (EIES/NEIS) à tous les partenaires concernés et éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées. Elle adressera aussi une autorisation à la Banque mondiale pour que celle-ci procède à la diffusion de ces documents sur son site web.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

➤ ***Etape 7 : Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossiers d'Appel d'Offre (DAO)***

L'ensemble des mesures d'atténuation prévues par l'EIES/NIES est présenté sous forme d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) applicable aux phases de préparation, d'installation des travaux et d'exploitation.

Les mesures spécifiques de suppression, d'atténuation, de compensation ou de bonification relevant de l'entrepreneur sont intégrées au DAO ou aux documents contractuels comme composantes du sous-projet. Les DAO doivent également inclure l'obligation pour l'entrepreneur de préparer et de mettre en œuvre un PGES de l'entrepreneur (PGES-C) et un Plan d'Hygiène, de Santé et de Sécurité (PHSS) en conformité avec ISO 45001 : 2018. Le DAO pour l'Ingénieur Conseil doit inclure la responsabilité de superviser une exécution adéquate du PGES-C et du PHSS. Pour ce but, l'Ingénieur Conseil recrute un spécialiste de l'environnement qualifié, un spécialiste en santé et sécurité certifié en ISO 45001 : 2018 ou équivalent et un spécialiste social qualifié et dispose SMI certifié suivant la norme ISO 14001. Ces spécialistes de l'Entreprise et de l'Ingénieur Conseil doivent être présents sur les chantiers en plein temps durant les heures de travail.

L'intégration des mesures environnementales et sociales, et santé et sécurité aux DAO est assurée par le Département des Marchés Publics de l'Entité Responsable de l'Activité sous la responsabilité du chef de projet. L'Expert Environnementaliste de l'entité responsable de l'activité apporte une contribution à l'exécution de cette tâche. Tous les documents et contrats d'appel d'offres doivent impérativement comprendre les exigences sur l'analyse des risques d'exploitation et abus sexuels (EAS) et d'harcèlement sexuel (HS), une divulgation des incidents d'EAS/HS que le contractant a eu à gérer dans le passé et comment ces incidents ont été résolus. De plus, devront également figurer une copie de code de conduite définissant, interdisant et sanctionnant les EAS/HS ainsi qu'un plan d'action de prévention, d'atténuation des risques et de réponse aux EAS/HS détaillant le cadre de responsabilisation et redevabilité. Ces exigences sont requises pour tous les soumissionnaires, les fournisseurs, les entrepreneurs et les sous-traitants.

➤ ***Etape 8 : Approbation du PGES-chantier***

Avant le démarrage des travaux, les entreprises adjudicataires pour la réalisation des travaux de l'investissement/sous-projet devraient soumettre un PGES-C et un PHSS au Bureau d'Ingénieur de Contrôle (BC) pour revue, ainsi qu'à l'Expert Environnementaliste de l'Entité Responsable de l'Activité pour approbation et au BNEE pour validation. Après validation, le PGES-C et le PHSS devront être mis en œuvre par l'entreprise conformément aux prescriptions environnementales et sociales contenues dans le DAO et superviser par le BC.

➤ ***Etape 9 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales***

Pour chaque sous-projet, les entreprises sont chargées de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. La gestion de l'environnement, la santé et la sécurité au travail sur le chantier est assurée par l'Environnementaliste de l'Entreprise. En phase d'exploitation, chaque Entité Responsable de l'Activité (NIGELEC, ANPER, ANERSOL) veille à la mise en œuvre effective des mesures prévues.

L'Ingénieur Superviseur sera responsable de la qualité et de la mise en œuvre adéquate du PGES-C et du PHSS. A cette fin, l'ingénieur superviseur recrute également un spécialiste en environnement qualifié,

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

un spécialiste social qualifié et un spécialiste en santé et sécurité certifié ISO 45001 : 2018 ou équivalent. Ces spécialistes doivent être présents à temps plein sur les chantiers pendant les heures de travail.

➤ **Etape 10 : Surveillance et suivi environnemental et social**

Le suivi environnemental et social des activités du projet HASKÉ sera mené dans le cadre du système de suivi général du projet. Le suivi environnemental et social concerne aussi bien la phase de mise en œuvre que celle d'exploitation.

- **Suivi environnemental et social pendant les travaux**

- Au cours des travaux de construction des infrastructures, la surveillance de proximité sera faite par les Spécialistes en Environnement, Social et HSS du BC qui sera recruté par l'Entité Responsable de l'Activité. Ce suivi va de pair avec la période d'apparition des impacts et la proposition de mesures de prévention, d'atténuation ou de compensation. Ainsi, le contrôle quotidien de la mise en œuvre des mesures contractuelles E&S par l'entreprise des travaux, sera-t-il assuré par le Responsable Environnement affecté au chantier. Le BC préparera et soumettra au projet des rapports mensuels sur la conformité environnementale et sociale du chantier.
- Au niveau de l'Entité Responsable de l'Activité : le suivi sera assuré par l'Expert Environnementaliste. Ce dernier en collaboration avec le chef de projet, assurera un suivi périodique (mensuel) des mesures environnementales et sociales pendant les travaux. L'Expert Environnementaliste de l'Entité Responsable de l'Activité préparera et transmettra un rapport trimestriel de suivi à la Banque mondiale avec ampliation à la Direction Pôle Développement (DPD) de la NIGELEC. Ce rapport inclue une appréciation du degré de respect des entreprises de leurs engagements, les anomalies et les difficultés rencontrées, les accidents de travail et ceux subis par les tiers, leurs causes, les mesures correctives mises en œuvre.
- Au niveau de la NIGELEC, le Département Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (DQHSE) de la DPD veillera à la conformité du projet aux mesures de sauvegardes environnementale et sociale lors de la planification, la réalisation, l'exploitation et la maintenance. Ainsi, sur la base des rapports trimestriels des Entités Responsables d'Activités, des rapports semestriels de suivi seront préparés par la DQHSE. Ces rapports semestriels, qui seront transmis à la Banque mondiale, comprendront :
 - ❖ un état d'avancement des différentes activités du projet et leur conformité aux mesures de sauvegardes environnementale et sociale ;
 - ❖ une analyse et synthèse des rapports reçus des Entités Responsables d'Activités ;
 - ❖ les résultats de traitements des plaintes ;
 - ❖ les conclusions de vérification sur terrain du respect des mesures environnementales et sociales (anomalies constatées et recommandations).
- Chaque année, un Audit Environnemental, Social, Santé et Sécurité Indépendant Intégré doit être réalisé pour s'assurer du niveau de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et de santé et sécurité.

- **Suivi environnemental et social à la fin des travaux**

A la fin des travaux de construction, le suivi environnemental et social permettra de s'assurer que les entreprises aient mis en œuvre l'ensemble des mesures environnementales et sociales conformément aux contrats et aux recommandations formulées par les Entités Responsables d'Activités. Cela peut se faire par le biais d'un audit indépendant comme mentionné ci-dessus.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

Lors de la réception des travaux, l'Expert Environnementaliste de l'Entité Responsable d'Activité et le responsable des travaux préciseront dans le PV de réception, si la remise en état des lieux a été effectuée correctement par l'entreprise (nettoyage du chantier, évacuation des déchets vers des sites autorisés, réparation des dégâts générés par les travaux, règlement des plaintes). La réception définitive ne pourra être déclarée en cas de non-respect des mesures sus-indiquées.

- ***Suivi environnemental et social pendant la phase d'exploitation et maintenance***

Le suivi environnemental et social pendant la phase « exploitation et maintenance » sera mené sur la base de la même démarche adoptée pour le suivi des travaux. Il sera assuré par les Experts de sauvegardes de chaque Entité Responsable de l'Activité (NIGELEC, ANPER, ANERSOL). Ces derniers veilleront au respect des mesures de sauvegarde E&S et de la conformité du projet aux NES, aux directives HSE de la Banque mondiale ainsi qu'aux dispositions de la législation et la réglementation nationales applicables. Les rapports de suivi seront préparés chaque trimestre par le DQHSE. Un rapport de synthèse annuel sera préparé par la DPD et transmis à la Banque mondiale. De plus, chaque année un Audit indépendant doit être conduit.

- ***Suivi et contrôle Externe du BNEE***

Le suivi externe national/régional est effectué sous la responsabilité du BNEE dont le mandat est de suivre la conformité environnementale et sociale des projets et programmes. Ce suivi est essentiel pour s'assurer que : (i) les prédictions des impacts sont exactes (surveillance des effets) ; (ii) des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus (surveillance des effets) ; (iii) les règlements et les normes sont respectés (surveillance de la conformité) ; (iv) les critères d'exploitation de l'environnement sont respectés (inspection et surveillance).

Le tableau 1 ci-dessous donne un récapitulatif des étapes de la procédure d'analyse socio-environnementale des sous-projets, et en précise les responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation de l'évaluation, de l'approbation et de la mise en œuvre des sous-projets.

Tableau 2 : Synthèse des étapes et acteurs de la procédure de gestion environnementale et sociale

No	Étapes/Activités	Action	Acteur / Collaboration	Supervision /Appui
0	<i>Présélection du site du sous-projet et des activités à mener</i>	- Préparation de l'avis de faisabilité du sous-projet	☐ Entité responsable de l'activité	Services de Sauvegarde environnementale et sociale de la

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

No	Étapes/Activités	Action	Acteur / Collaboration	Supervision /Appui
1.	Remplissage du formulaire et classification environnementale et sociale	- Caractérisation environnementale et Sociale du site o Identification de la localisation/site o Principales caractéristiques technique du sous-projet o Identifier la nature et l'envergure de l'impact environnemental et social du sous-projet - Sélection environnementale et	- Experts Environnementaliste de l'Entité responsable de l'activité en collaboration avec les spécialistes Environnementalistes du DQHSE de la NIGELEC	- Chefs DEESE des Régions d'intervention - Communes
2.	Approbation de la catégorisation des sous projets	Validation de la sélection et classification environnementale et sociale du sous projet	☐ BNEE	- Expert Environnementaliste de l'Entité responsable de l'activité - Banque mondiale (pour approbation)
3.	Réalisation du « travail » environnemental et social : Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet de catégorie : Substantiel et Modéré			
1.1. Lorsqu'une EIES/NIES et/ou PAR est nécessaire	Préparation des TDR	- Expert Environnementaliste de l'Entité responsable de l'activité	- Experts Environnementalistes et sociologues du DQHSE de la NIGELEC	
	Approbation des TDR	- BNEE	- Banque mondiale	
	Réalisation des études environnementales et sociales (EIES/NIES/PAR) requises y compris consultation du publique	- Consultant	- Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité - Experts Environnementalistes et sociologues du DQHSE	
3.2. Lorsqu'une étude environnementale et sociale n'est pas nécessaire	Elaboration des prescriptions environnementales et sociales	- Expert en Environnement de l'Entité responsable	- Experts en Environnement du DQHSE de la NIGELEC	

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

No	Étapes/Activités	Action	Acteur / Collaboration	Supervision /Appui
4.	Examen, approbation des rapports de l'EIES ou de NIES y inclus audiences publiques et diffusion, et Obtention de l'Autorisation Environnementale et	Revue et approbation en comité <i>ad'hoc</i> des sous projets ayant nécessité EIES ou NIES	- BNEE	- Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité - Experts Environnementalistes et sociologues du DOHSE
			BNEE	Banque mondiale (pour revue et approbation des
5	Consultations publiques et diffusion du document	Communication et Consultation des parties prenantes dans le processus des études environnementales et sociales du sous projet	- Consultants - BNEE	Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité - Experts Environnementalistes et sociologues du DOHSE
		Publication du document	Service Communication, DQHSE, DPD de la NIGELEC (site	- BNEE - Banque mondiale (site internet extérieur)
6	Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossiers d'appel d'offre (DAO)	Les mesures d'atténuation du PGES des sous-projets ayant fait objet de EIES/NIES sont seront directement intégrées dans le DAO accompagnées des clauses environnementales et sociales. Les DAO sont examinés pour confirmer que les risques potentiels d'EAS/HS sont traités selon le niveau de risque	Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité - Spécialiste en Passation des Marches de l'entité responsable de l'activité	- Banque mondiale
		Les prescriptions environnementales et sociales des sous-projets de catégorie risque faible sont traduites en clauses environnementales et sociales puis intégrées dans le DAO	- Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité - Spécialiste en Passation des Marches de l'entité responsable de l'activité	- Banque mondiale
7	Approbation du PGES Chantier préparé par une entreprise	☐ Description opérationnelle des mesures environnementales et sociales	BNEE - Bureau d'Ingénieur de Contrôle (BC) - Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité	- Banque mondiale (pour approbation)

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

No	Étapes/Activités	Action	Acteur / Collaboration	Supervision /Appui
8	Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales		- Entreprises - Entité responsable	- Consultant - ONG - Bureau d'Ingénieur de
9	Surveillance et suivi environnemental et supervision			
	9.1. Surveillance de proximité		- Bureau d'Ingénieur de Contrôle (BC)	- Prestataires/ Entreprises
	9.2. Supervision interne de la mise en œuvre des mesures E&S		Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité	- Bureau d'Ingénieur de Contrôle (BC) - Prestataires/ Entreprises
	9.3. Surveillance et Suivi Contrôle environnemental et social externe		- BNEE	- Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité - Experts en Environnement de DQHSE de la NIGELEC - Prestataires/Entreprises - Communes,
	9.4. Supervision		- Banque mondiale - Comité de pilotage	- Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité - Experts en
	9.5. Evaluation/Audit de mise en œuvre des mesures E&S		Consultant	Expert en Environnement de l'Entité responsable de l'activité - Experts Environnementalistes et sociologues de DQHSE de la NIGELEC - Banque mondiale (pour

Source : CGES projet HASKÉ

1.6.2. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour la gestion environnementale et sociale du projet HASKÉ

Les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale s'appliquant aux projets et leurs sous-projets exigent en matière de gestion environnementale et sociale « *que dans chaque cas, les institutions nationales et locales appelées à être impliquées dans l'évaluation et l'approbation des sous-projets soient mentionnées en même temps que leurs responsabilités et rôles respectifs* » et qu'un programme de renforcement de capacité soit entrepris pour assumer ces rôles. En effet, la viabilité environnementale et sociale des sous-projets repose sur les capacités des acteurs concernés à réaliser le travail y afférent

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

de conception, de planification, d'approbation et de mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux. Ces acteurs sont :

- le Ministère en charge de l'Energie ;
- le Ministère en charge de l'Environnement ;
- les services déconcentrés de l'Etat ;
- les entreprises ;
- les consultants ;
- les ONG ;
- les populations.

Tous ces acteurs ne sont pas toujours aux mêmes niveaux d'imprégnation et d'appréciation des enjeux, opportunités et défis environnementaux et sociaux liés à la gestion environnementale et sociale des projets et ne disposent pas toujours des capacités requises. A cet effet, le renforcement des capacités visera de façon globale à répondre au souci de développer les compétences des acteurs sur la procédure d'évaluation environnementale et sociale des sous-projets, les normes environnementales et sociales et la gestion des plaintes. De manière spécifique, il s'agira de renforcer les capacités des partenaires et bénéficiaires du projet en matière de :

- compréhension des enjeux et défis de la protection de l'environnement en général et ceux des sous-projets de manière particulière afin de poser les bases d'une gestion durable des ressources naturelles ;
- connaissance des exigences des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, ainsi que du dispositif législatif et réglementaire national en la matière ;
- fonctionnement de la procédure d'examen socio-environnemental des sous-projets et le rôles des acteurs ;
- connaissance des mécanismes et des procédures de gestion des doléances au niveau central et au niveau régional et local.

Une évaluation des besoins en formation des acteurs a été fait dans le CGES du projet et présentée dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Thèmes et modules de formation

Thème de formation et de sensibilisation	Acteurs concernés	Evaluation	Budget estimé (FCFA)
Formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale	- Personnel du projet et des ERA - Services régionaux de la NIGELEC - Cadres du DQHSE - Cadres Ministère en charge de l'Energie - Comité de Pilotage projet HASKÉ - BNEE/DEESE - Entreprises	- Nombre de bénéficiaires : 20 - Nombre de Session : 2 - Durée par session : 4 jours	Consultants : 10 Hommes /jour (150 000 x 10= 1 500 000x 2= 3 000 000) Organisation et logistique pour les deux (2) ateliers : 3 000 000 x 2= 6 000 000 Total : 9 000 000

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

Thème de formation et de sensibilisation	Acteurs concernés	Evaluation	Budget estimé (FCFA)
Formation sur la procédure d'examen et d'évaluation environnementale et sociale des sous-projets du projet HASKÉ	- <i>Experts Environnementalistes des ERA</i> - <i>Services régionaux de la NIGELEC</i> - <i>Autorités locales</i> - <i>DEESE</i>	- <i>Nombre de bénéficiaires : 25</i> - <i>Nombre de Session : 1</i> - <i>Durée de la session : 5 jours</i>	Consultants : 7 Hommes /jour (150 000 x 7= 1 050 000) Organisation et logistique : 1 atelier : 4 000 000 Total : 5 050 000
Mécanisme de gestion des plaintes	- <i>Experts Environnementalistes des ERA</i> - <i>Services régionaux de la NIGELEC</i> - <i>Comité de Pilotage projet HASKÉ</i> - <i>DQHSE/SSSG</i> - <i>Autorités locales</i> - <i>BNEE/DEESE</i> - <i>Entreprises</i> - <i>Bureau d'études de suivi-contrôle</i>	- <i>Nombre de bénéficiaires : 30</i> - <i>Nombre de Session : 2</i> - <i>Durée de la session : 5 jours</i>	Consultants : 5 Hommes /jour (150 000 x 5 x 2 sessions = 1500 000) Organisation et logistique : 2 ateliers : 6 000 000 Total : 7 500 000
Module sur les risques de VBG	- <i>Experts Environnementalistes des ERA</i> - <i>Services régionaux de la NIGELEC</i> - <i>Comité de Pilotage projet HASKÉ</i> - <i>DQHSE/SSSG</i> - <i>Autorités locales</i> - <i>BNEE/DEESE</i> - <i>Entreprises</i> - <i>Bureau d'études de suivi-contrôle</i>	- <i>Nombre de bénéficiaires : 30</i> - <i>Nombre de Session : 3</i> - <i>Durée de la session : 3 jours</i>	Consultants : 5 Hommes /jour (150 000 x 5 x 3 sessions = 2 250 000) Organisation et logistique : 3 ateliers : 9 000 000 Total : 11 250 000
Total		32 800 000	

Source : CGES du projet HASKÉ

1.6.3. Cadre de surveillance et suivi environnemental et social

Le programme de surveillance et suivi environnemental et social comporte les étapes ci-dessous :

(i) Surveillance environnementale et sociale :

La surveillance environnementale et sociale a pour objectif premier de contrôler la bonne exécution des activités et travaux pendant toute la durée du projet et ce, en regard du respect des engagements environnementaux et sociaux pris par le projet et, de façon plus générale, du respect et de la protection de l'environnement. L'expression « engagements » réfère principalement aux mesures

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

environnementales et sociales, aux lois, règlements, certificats d'autorisation, décrets délivrés par les autorités gouvernementales ainsi qu'à tous les autres engagements pris par les entreprises en regard au projet. Cette surveillance permettra également, le cas échéant, d'identifier les impacts imprévus, et, si requis, de les éliminer ou de les atténuer. Elle se fera par le BNEE qui va impliquer différents autres acteurs (services déconcentrés pertinents, collectivités, population). Ainsi, des missions trimestrielles de surveillance environnementale et sociale seront effectuées par les démembrements régionaux du BNEE ; et des missions semestrielles par le niveau national. Pour cette fin, une convention sera signée entre le BNEE et le Projet HASKÉ.

(ii) Suivi environnemental et social

Le principal objectif du programme de suivi environnemental et social est de vérifier la validité et l'exactitude de l'évaluation des impacts effectuée lors des EIES/NIES des sous-projets. Le programme de suivi permet également de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts et de protection de l'environnement prévues dans le cadre de l'étude d'impact, notamment lorsque des impacts importants et comportant des aspects de risque et d'incertitude sont identifiés. Les connaissances acquises avec le suivi environnemental et social permettront de corriger les mesures et éventuellement de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Ainsi, certaines mesures proposées devenues inutiles peuvent être abandonnées, alors que de nouvelles peuvent être mises en œuvre afin de palier à certains effets indésirables attribuables ou induits par le projet. Ce suivi incombe à l'UCP du projet HASKÉ à travers les experts en sauvegardes environnementale et sociale des Entités Responsables d'Activités et les Bureaux d'Etudes de contrôle et Ingénieurs Conseils qui seront recrutés.

(iii) Indicateurs environnementaux et sociaux de suivi

Les indicateurs environnementaux et sociaux permettent de vérifier si le processus de gestion environnementale et sociale tel que défini dans le CGES est respecté.

□ Indicateurs de performance d'ordre stratégique à suivre par le Comité de Pilotage du projet

Les indicateurs de performance d'ordre stratégique se présentent comme suit :

- ✓ 100% des composantes du projet ont fait l'objet de sélection environnementale et social (Screening) ;
- ✓ 100% de NIES/EIES des composantes réalisées et publiées ;
- ✓ 100% de composantes du projet ont fait l'objet de suivi environnemental et social et de « reporting » ;
- ✓ 100% des acteurs identifiés formés et sensibilisés en gestion environnementale et sociale ;
- ✓ 100% des campagnes de sensibilisation et réunions d'information réalisées.
- ✓ 100% des DAO ont été examinés et les mesures d'atténuation du PGES des sous-projets ayant fait objet de EIES/NIES et ont été directement intégrées dans le DAO accompagnées des clauses environnementales et sociales

□ Indicateurs de performance à suivre par les spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale des Entité Responsables d'Activités

Les indicateurs de suivi de la performance environnementale et sociale du projet sont :

- ✓ 100% des composantes ont fait objet d'une étude de variante et/ou d'optimisation des emprises ;
- ✓ 100 % des localités informées et sensibilisées ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Juin 2022

- ✓100 % de NIES/EIES des composantes réalisées et publiées ;
- ✓100% des dossiers d'exécution et DAO comportent des clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'exécution ;
- ✓100 % des travailleurs sensibilisés aux différents plans du PGES ;
- ✓100 % des réunions d'information réalisées ;
- ✓100 % des plaintes enregistrées sont traitées ;
- ✓100 % des infrastructures communautaires et biens culturels dans le corridor sont traités en concertation avec les autorités traditionnelles ;
- ✓plus de 50 % des travaux d'entretien de la végétation sont faits par une main-d'œuvre des localités ;
- ✓100 % des eaux usées des chantiers sont traitées ;
- ✓100 % des déchets sont gérés conformément au plan de gestion des déchets ;
- ✓100 % des aires d'entretien de chantier et de stockages hydrocarbures sont munies de zones étanches et d'un séparateur hydrocarbures ;
- ✓100 % des produits dangereux sont dans une aire sécurisée ;
- ✓100 % des accès temporaires sont réhabilités ;
- ✓100 % des bases fixes et temporaires sont réhabilitées ;
- ✓100 % des localités et 100 % des écoles ont reçu une sensibilisation aux risques électriques ;
- ✓100 % des mesures de l'EIES à destination des entreprises de construction incluses dans le DAO ;
- ✓150 % des arbres supprimés se trouvant dans les emprises des corridors et des postes sont compensés ;
- ✓100 % des indemnités sont conformes avec le PAR.

1.6.4. Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre du PCGES

La synthèse des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du suivi environnemental et social sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

Tableau 4 : Arrangements institutionnels pour la gestion environnementale et sociale

Institutions concernées	Responsabilité dans la gestion environnementale du projet HASKÉ
Comité de Pilotage du projet HASKÉ	Il s'assure du bon déroulement des opérations en fonction des objectifs généraux et entretient une dynamique au sein des différents acteurs impliqués. La mission et les responsabilités du comité de pilotage du projet portent sur la validation des orientations du projet, la responsabilité de l'engagement et du suivi financier, la vérification globale de la qualité du projet, la validation des résultats et la réception du projet, la réalisation au besoin des arbitrages nécessaires en cours de projet. En matière de gestion environnementale et sociale du projet, il devra : - veiller à l'inscription et à la budgétisation des diligences environnementales et sociales dans les Plans de Travail et de Budget Annuel (PTBA) ; - veiller à la mise en place d'une fonction environnementale et d'une fonction sociale au sein du projet pour gérer les aspects de sauvegardes environnementale et sociale ; - assurer la supervision des activités de mise en œuvre du projet ; - coordination stratégique du projet avec les politiques publiques.
Cellule de Gestion du Projet	La cellule de gestion du projet garantira l'effectivité de la prise en compte des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exécution des activités du projet. Elle assure, la préparation des documents, l'obtention des certificats et permis requis par les réglementations nationales pertinentes avant toute action. Elle rend compte au comité de pilotage de toutes les diligences, et assure que la Banque et les autres acteurs reçoivent tous les rapports de surveillance E&S. Elle est garante de la conformité environnementale, sociale, hygiène, santé et sécurité du projet, de la préparation des évaluations et capitalisation et d'achèvement. Par ailleurs, la cellule de gestion du projet rend compte au comité de pilotage et s'assure que la Banque mondiale et les autres acteurs reçoivent tous les rapports de surveillance environnementale et sociale.
Entités Responsables d'Activité (ERA)	Au sein de chaque Entité responsables d'Activité (ERA) du projet (ANERSOL, ANPER, NIGELEC), il est proposé qu'il y est un Environnementaliste en plus de l'équipe administrative. Ainsi :

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

Institutions concernées	Responsabilité dans la gestion environnementale du projet HASKÉ
	☐ L'Environnementaliste de l'ERA aura la responsabilité de la mise en œuvre des instruments environnementaux et sociaux et autres plans spécifiques des sous-projets. Il aura la responsabilité de la préparation des formulaires de sélection environnementale et sociale des sous-projets. Par ailleurs, il est responsable de l'établissement des directives environnementales et sociales des sous-projets. A cette fin, il travaillera en étroite collaboration avec le BNEE. L'Environnementaliste de l'ERA va assurer le suivi interne de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Il est ainsi garant du respect de l'application des règles en matière d'hygiène, de sécurité, chargé de définir des actions et piloter leur mise en place pour ce qui concerne l'hygiène, la sécurité, chargé d'assurer la gestion des risques professionnels de santé et sécurité au travail, de coordonner la mise en œuvre des actions HSS des entreprises. ☐ Le Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) de l'ERA participe en collaboration avec l'Environnementaliste au recrutement des Consultants pour les études/prestations environnementales et sociales. Il veille à la préparation des marchés des travaux de construction au titre de la gestion environnementale et sociale notamment : intégration des clauses environnementales et sociales, de santé et sécurité dans les dossiers d'appel d'offres ; préparation du bordereau des prix unitaires des mesures environnementales et sociales relatifs aux PGES-chantier. ☐ Le Responsable de l'ERA du projet veille à la transmission effective des documents au niveau des institutions (BNEE, DQHSE/NIGELEC, Banque mondiale).
Le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE)	Le BNEE en collaboration avec les Environnementalistes des ERA participera à la classification environnementale et sociale des activités. Il est responsable de : - validation du niveau d'évaluation environnementale et sociale à appliquer aux sous-projets ; - approbation des avis de sous-projet et/ou TdR pour les activités nécessitant la réalisation des EIES/NIES ; - approbation des EIES/NIES ; - au niveau local, le BNEE s'appuiera sur les DEESE pour le suivi de proximité ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

Institutions concernées	Responsabilité dans la gestion environnementale du projet HASKÉ
	- délivrance du Certificat de Conformité Environnementale et Sociale au projet HASKÉ et des autorisations environnementales pour la mise en œuvre des activités ; - vérification du respect du cahier de charges environnementales et sociales (CCES) par les entrepreneurs ; - surveillance, suivi et contrôle (cas EIES/NIES ou PGES).
Services Techniques Déconcentrés (STD)	Les STD sont constitués par les Directions régionales et départementales des Ministères techniques concernés dans la mise en œuvre du projet HASKÉ. Ces directions régionales et départementales des zones d'intervention du projet seront associées à toutes les activités se déroulant dans leurs champs et zones d'action pendant et après le projet. Ils participeront au suivi de proximité de la mise en œuvre des recommandations du PGES, surtout à l'information et la sensibilisation des populations lors de l'identification des sites des sous-projets
Entreprises	Les entreprises adjudicataires des travaux préparent et soumettent le PGES-Chantier y inclus tous les plans spécifiques avant le début des travaux. Elles doivent exécuter les mesures environnementales et sociales et respecter les directives et autres prescriptions environnementales et sociales contenues dans les marchés de travaux. A cet effet, les entreprises devront disposer au besoin d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement qui aura pour responsabilité à travers la mise en œuvre des différents documents de sauvegarde et la rédaction des rapports de mise en œuvre desdits PGES.
Consultants, Bureaux d'Etudes	Les Consultants et Bureaux d'études assurent la réalisation des études environnementales et sociales requises, y compris le PGES conformément aux exigences des normes environnementale et sociale de la Banque mondiale. Ils assurent également la réalisation de l'évaluation ex post (audit externe). En phase de travaux, les Bureaux d'études et de contrôle (BC) assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée et doivent assurer le contrôle de l'effectivité et de l'efficacité de l'exécution des mesures environnementales et sociales et du respect des directives et autres prescriptions

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	

Institutions concernées	Responsabilité dans la gestion environnementale du projet HASKÉ
	environnementales et sociales contenues dans les marchés de travaux. Les bureaux de contrôle sont responsables du suivi et de la mise en œuvre des PGES-chantier, en ayant dans leurs équipes un superviseur spécialisé en Hygiène Sécurité Environnement.
Organisations de la Société civile	En plus de la mobilisation sociale, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les associations communautaires participeront à la sensibilisation des populations et au suivi de la mise en œuvre du CGES. Ces OSC participeront également à la mise en œuvre du PMPP, notamment les activités de communication et d'engagement des parties prenantes du projet. Ces ONG, OSC et autres organisations environnementales pourront aussi participer à la mise en œuvre et le contrôle et suivi des mesures du CGES.
Autorités locales, Collectivités locales (Communes)	Les collectivités territoriales et locales, les communautés, doivent être impliquées et participer à la présélection environnementale et sociale des sous-projets, au suivi de proximité de la mise en œuvre des recommandations du PGES, mais aussi aux activités d'information et de sensibilisation des populations riveraines. Elles pourront apporter un appui à la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans le volet des consultations publiques et le processus de gestion des plaintes.

Source : CGES du projet HASKÉ

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	Rédigé Juin 2022
	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	



VOLUME 6

MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET HASKÉ	

VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET

1. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET HASKÉ

1.1. Arrangements Institutionnels de mise en œuvre du Projet

Le Projet d'Accélération de l'Accès à l'Electricité au Niger (HASKÉ) sera mis en œuvre par trois Unités de Gestion (UGP) au sein de la NIGELEC, de l'ANPER et de l'ANERSOL. Les UGP conserveront l'entière responsabilité fiduciaire des activités gérées. La coordination générale sera assurée par la NIGELEC. L'UGP au sein de la NIGELEC n'aura d'autre responsabilité opérationnelle que la gestion et la mise en œuvre des activités du projet. Les modalités de mise en œuvre ont été conçues pour gérer le large éventail de composantes et de sous-composantes, et toutes les activités du projet seront gérées par ces trois organes. Ainsi donc la NIGELEC sera chargée de la coordination globale du projet en plus de l'implémentation de la composante 1, des Sous-composantes 2.2, 4.1, 4.2, 4.3 (en partie) et la Composante 5 ; pendant que l'ANPER aura en charge la gestion fiduciaire des sous-composantes 2.1, et 4.3 (en partie) et l'ANERSOL la composante hors réseau et des solutions de cuisson propres (composante 3 et 4.3 en partie). Les arrangements institutionnels permettront de partager la charge de la mise en œuvre et de renforcer les capacités nationales, conformément à la demande du gouvernement lors des discussions d'identification du projet. Chaque organe d'exécution se concentrera sur un type de technologies (réseau, mini-réseaux et solaire hors réseau) dans lequel il possède un savoir-faire. Cependant, le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables (MEER) assurera la mise en œuvre technique des activités de la sous-composante 4.2, tout comme la Direction des Énergies Renouvelables et des Énergies de Cuisson (DEREC) en ce qui concerne les activités de la sous-composante 3.3. Ces deux entités exerceront un contrôle total sur la mise en œuvre des deux sous-composantes avec l'appui fiduciaire de la NIGELEC et de l'ANERSOL. La gestion des activités techniques de la sous-composante 4.2 sera assurée par le Ministère de l'Énergie. Il sera créé un groupe technique de coordination entre les entités de mise en œuvre.

L'approche de mise en œuvre du projet repose sur une intervention multi-acteurs avec des responsabilités techniques et fiduciaires distinguées. Le comité de pilotage sera créé par arrêté ministériel. Les outils de gestion du projet devront être élaborés et validés le Comité de Pilotage du projet avant le démarrage de chaque exercice budgétaire.

1.2. Spécialistes en Développement Social (SDS) et Genre

Sous la supervision du Coordonnateur du projet et en étroite collaboration avec les Spécialistes en Environnement, les spécialistes des questions sociales seront chargés d'assurer la prise en compte et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale comme consigné dans les instruments préparés du projet. A ce titre, il devra :

- veiller à la diffusion et à l'appropriation des instruments de sauvegarde sociale ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET HASKÉ	

- veiller à la conduite des analyses et évaluations sociales des risques et impacts des investissements ainsi que la préparation des instruments d'exécution au besoin ;
- assurer la coordination et le suivi de mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale préconisée dans les instruments ;
- définir les besoins d'études et/ou audits dans le cadre du suivi social, élaborer les termes de référence, assurer le suivi de réalisation et la diffusion des résultats ;
- participer à la mise en œuvre des activités du projet (élaboration du plan de travail de HASKÉ, produire des rapports périodiques, élaborer des conventions et protocoles avec les partenaires, etc.) ;
- veiller à la prise en compte de la dimension genre et le développement social dans le projet. Les spécialistes en développement social ont pour mission d'améliorer la prise en compte par les parties prenantes des questions liées au genre et au développement social. Dans ce cadre :
 - Il planifie les actions de formation et conseille des parties prenantes sur les questions liées au genre et au développement social ;
 - Il arbitre les choix stratégiques liés au genre et au développement social ;
 - Il conduit les actions de sensibilisation des populations cibles sur l'importance de la valorisation du genre et du développement social. Il anime les sessions de formation sur les questions du genre et du développement social.
- veiller à la conformité de mise en œuvre des sous projets de HASKÉ au nouveau cadre environnemental et social de la Banque ;
- veiller au renforcement de capacités sur les questions sociales des parties prenantes (structures impliquées et acteurs de mise en œuvre) ;
- analyser les activités et sous-projets de chaque composante pour apprécier l'adéquation avec les exigences et les orientations du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) du projet ;
- réaliser la sélection sociale des activités inscrites dans le plan de travail annuel avant leur démarrage, les catégoriser et assumer les mesures de conformité sociale y relatives ;
- valider les TDR des PAR et participer au recrutement de consultants et bureaux d'études qualifiés pour mener lesdites études ;
- veiller à la prise en compte effective des aspects sociaux à toutes les étapes du projet et incluant la réalisation des sous-projets sur le terrain par les différents acteurs (entreprises, bénéficiaires des sous-projets) ;
- développer et mettre en œuvre un mécanisme de suivi permettant de : (i) vérifier la survenue des impacts potentiels prédits ; (ii) vérifier l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues ; (iii) apporter les mesures correctives sur le plan social.
- élaborer un document présentant une analyse globale du volet social de HASKÉ dans la perspective de l'achèvement du projet.

1.3.Expert(e) en Violences Basées sur le Genre (VBG)

Sous la supervision du Coordonnateur des projets Banque Mondiale de la NIGELEC et en étroite collaboration avec les Spécialistes en Environnement et les spécialistes des questions sociales, l'Expert en VBGT sera chargé :

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET HASKÉ	

- Identification des risques de VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques pour le projet ;
- Contribuer à l'élaboration des éléments EAS/HS relatifs aux termes de référence pour la préparation des documents cadres de sauvegardes environnementale et sociale et assurer l'intégration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS telles que prévues par ces documents, y compris le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui englobent aussi le Plan d'Action EAS/HS ; le Cadre de politique en faveur des populations autochtones (CPPA) ; le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; le Plan de gestion de main d'œuvre (PGMO) ; le Plan de Gestion de Sécurité (PGS) ; et le Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP) ;
- Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG/EAS/HS soit intégrée dans l'évaluation sociale faisant partie du C/PGES qui sera réalisée pendant la phase préparatoire du projet et soit aussi actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet et dans le développement ou l'adaptation du Plan d'Action EAS/HS ; et
- Contribuer au suivi et à la validation des éléments VBG des documents de sauvegardes environnementale et sociale préparés dans le cadre du projet, tels que cités ci-haut.
- Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques :
- Supervision des contrats des prestataires :
- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux EAS/HS dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ; et
- Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de EAS/HS du contractant soit prise en compte.
- Supervision des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG :
- Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux EAS/HS, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le projet et du personnel du projet HASKE et des divers chantiers des travaux ouverts dans les zones d'intervention du projet ;
- Superviser l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes, ce qui pourraient comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du projet ; et

Avec l'appui des consultants spécialistes où nécessaire, assurer le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG/EAS/HS tout au long du projet, qui comprendra, parmi d'autres, les ouvriers, le personnel du projet, ainsi que les acteurs communautaires, et qui abordera les risques de VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de EAS/HS, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP.

- Appui à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET HASKÉ	

- Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre du projet, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » dans le projet pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident de EAS/HS reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ; et
- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthique des données liées aux plaintes de EAS/HS.
- Coordination et collaboration :
 - Collaborer avec les autres experts du Département QHSE de la NIGELEC ;
 - Participer aux réunions périodiques de coordination du projet et, si nécessaire sur les chantiers, afin de récolter les retours des entreprises et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ; et
 - Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de EAS/HS menées dans le cadre du projet HASKE.
- **Suivi et évaluation :**
 - Suivi des activités et indicateurs divers :
 - Mettre en place le plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de EAS/HS, en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation de la Banque mondiale, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, ce qui permettra à l'Expert(e) en VBG de récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;
 - Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes de EAS/HS liées au projet (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de EAS/HS et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
 - Sur base des informations récoltées directement et fournies par les consultants en supervision, tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (e.g., tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs aux VBG, les codes de bonne conduite mis en vigueur, et les dates de formation des ouvriers des entreprises et aussi du personnel du projet ; et
 - Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS.
- **Analyse des données et activités :**

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

- Évaluer les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas de EAS/HS ; et
- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas de EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

• **Rapportage :**

- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS du projet et des prestations des entreprises et des consultants d'appui ; et
- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG/EAS/HS dans lesdits rapports. Les puces

2. MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ

1.1.Catégorie du projet et nouvelles Normes Environnementales et Sociales idem

Les mesures de sauvegarde sont basées sur les nouvelles Normes Environnementales et Sociales visant à s'assurer que les projets de développement financés par la Banque mondiale ne nuisent pas aux personnes. Ces mesures définissent des normes et des procédures auxquelles la Banque mondiale et les gouvernements emprunteurs doivent se conformer. Ces exigences portent sur l'évaluation des effets sociaux, la transparence et l'accès à l'information, la participation et la consultation, la réinstallation et le patrimoine culturel.

Les mesures de sauvegarde sociale sont importantes parce qu'elles visent à protéger les personnes contre des effets néfastes en établissant des normes minimums en matière de développement. Par exemple, les normes de sauvegarde exigent que les projets financés par la Banque mondiale évitent le déplacement de populations contre leur gré. En cas de déplacement, leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie doivent être rétablis. Les mesures de sauvegarde offrent également des canaux essentiels permettant aux communautés et à la société civile d'obtenir des informations et d'apporter leur contribution à la conception et à la mise en œuvre de projets. Si un gouvernement ne respecte pas les mesures de sauvegarde, la Banque mondiale est supposée bloquer les financements. Si la Banque mondiale ne se conforme pas à ses mesures de sauvegarde, les communautés et la société civile peuvent déposer plainte auprès du Panel d'inspection de la Banque mondiale, qui enquêtera sur la situation et recommandera des mesures que la Banque devrait prendre pour répondre à tout préjudice.

Le HASKÉ est classé comme un projet de « catégorie B » car les interventions proposées (travaux de génie civil de petite à moyenne échelle) ne devraient pas se traduire par d'importants impacts négatifs. Cela est principalement dû à l'échelle limitée des interventions ainsi qu'à la nature des impacts potentiels, qui sont facilement identifiables et principalement temporaires et peuvent être atténués par des techniques de gestion connues. Mais le risque social est classé substantiel.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

Le projet sera le premier dans le secteur énergétique du Niger à appliquer le nouveau Cadre Environnemental et Social (CES). En tenant compte du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, sur les dix (10) Normes Environnementales et Sociales (NES), huit (08) NES (1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10) pourraient être déclenchées lors de la mise en œuvre des activités du projet. Le tableau 1 présente les huit (08) normes environnementales et sociales de la Banque mondiale applicables au projet.

Tableau 1 : Nomes environnementales et Sociales de la Banque mondiale

<i>NES de la Banque mondiale</i>	Libellé	Applicabilité aux sous-projets
NES 1	Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Oui
NES 2	Emploi et Conditions de travail	Oui
NES 3	Utilisation rationnelle et prévention et gestion de la pollution	Oui
NES 4	Santé et sécurité des populations	Oui
NES 5	Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire	Oui
NES 6	Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Oui
NES 7	Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Non
NES 8	Patrimoine culturel	Oui
NES 9	Intermédiaires financiers	Non
NES 10	Mobilisation des parties prenantes et information	Oui

Le projet devrait avoir des impacts sociaux positifs, mais certaines de ses activités peuvent entraîner des impacts sociaux négatifs. Les composantes 1-3 du projet concernent en particulier la construction de lignes de transmission et de distribution, la densification et l'expansion des réseaux électriques et, dans certains cas, l'installation de solutions hors réseau telles que la production solaire d'électricité.

A ce stade, les emplacements des sous-projets ne sont pas encore connus avec une certitude absolue. Donc un Cadre de Politique de Réinstallation (CPRP) a été préparé, approuvé par la Banque et publié par le pays et par la Banque mondiale. Le CPRP a permis de clarifier les principes de réinstallation, les arrangements organisationnels et les critères qui sont appliqués aux composantes du Projet dans la phase

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

de mise en œuvre. Dès qu'une composante du Projet est bien défini et que les informations nécessaires deviennent disponibles, un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) spécifique est élaboré proportionnellement aux risques et impacts potentiels. Le Client avec la Banque mondiale devront les examiner, les approuver, les diffuser et les mettre en œuvre en rapport avec le pays avant que ne commencent les travaux de génie civil.

En conséquence pour des travaux prévus dans le cadre du projet, principalement au niveau des composantes 1, 2 et 3, il est probable qu'il faille procéder à l'acquisition d'une surface limitée de terres et imposer des restrictions temporaires en matière d'accès aux quartiers et aux domiciles. Les impacts sont traités par le CPRP qui guidera la préparation des éventuels PAR au cours de la mise en œuvre du projet. Le CPRP inclut les directives et les procédures d'indemnisation et/ou de réinstallation au cas où les activités futures prévues dans le cadre du projet impliqueraient d'acquérir des terres, de procéder à des réinstallations forcées ou de restreindre l'accès aux moyens d'existence ou aux actifs et ressources. Le CPRP comprend (a) une évaluation du cadre réglementaire et institutionnel du pays en matière d'acquisition des terres et d'indemnisation, y compris une analyse des lacunes existantes ; (b) les catégories d'actifs et de parties susceptibles d'être touchés, y compris une matrice des droits, de même que la portée éventuelle des impacts ; (c) un cadre d'indemnisation conforme au NES 5 et à la législation nationale ; (d) des mesures d'aide aux groupes vulnérables ; (e) un cadre de consultation pour permettre aux populations touchées de participer à la préparation de plans de réinstallation spécifiques ; (f) un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du CPRP ; (g) un mécanisme de gestion des plaintes ; et (h) un cadre de S&E et un budget.

Un des principaux objectifs de la Norme Environnementale et Sociale numéro cinq (NES n° 5) de la Banque mondiale, relative à l'acquisition des terres, les restrictions à l'utilisation des terres et la réinstallation involontaire, est d'éviter la réinstallation involontaire, et chaque fois que cela est impossible, de minimiser la réinstallation en envisageant les conceptions alternatives au projet. Il s'agira notamment de renforcer la collaboration entre les différents intervenants (populations et communautés concernées, administration, collectivités territoriales, autorités coutumières, services techniques etc.) dès la phase d'identification des sites afin que les aspects sociaux soient pris en considération lors la conception des interventions.

1.2.Impacts sociaux potentiels du projet sur les zones d'implantation

La mise en œuvre des activités des composantes 1, 2 et 3 de HASKÉ pourrait générer des impacts sociaux négatifs et positifs conformément au Cadre de Politique de Réinstallation de Population (CPRP) élaboré et publié.

1.2.1. Impacts sociaux négatifs potentiels

Les impacts sociaux négatifs que pourraient engendrer le projet sont :

- la perte de terre (définitive ou temporaire) ;
- la perte de biens ou d'accès aux biens ;
- la perte de sources de revenus ou de moyens de subsistance pour les personnes affectées, de manière temporaire ou permanent;
- destruction des éléments du patrimoine culturel ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé é Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

- perte temporaire de sources de revenus ;
- conflits liés au non emploi de la main d'œuvre locale ;
- incidence des cas de VBG/EAS/HS ;
- augmentation des affections liées aux IST, VIH SIDA et à la COVID 19.

Quant à la restriction à l'utilisation des terres, elle pourrait se traduire par des impacts négatifs tels que les pertes d'opportunités socioéconomiques et de moyens de subsistance.

Le projet HASKÉ ne va pas à priori causer de déplacement physique de populations car les lignes de transport électrique ainsi que les champs solaires seront implantés prioritaires sur des emprises publiques inoccupées, toutefois il est probable qu'en dépit des mesures et des efforts qui seront prises pour éviter les impacts négatifs de la réinstallation, on pourrait assister à des cas de pertes de terres et autres biens (maisons, murs, kiosques, hangars, infrastructures, productions...) et/ou de limitations dans l'utilisation des terres.

Toutefois, la réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre des activités du projet, notamment le renforcement et l'extension des réseaux de transport et de distribution, le développement des mini-réseaux solaires pour l'électrification rurale, la construction et/ou réhabilitation d'infrastructures, sont susceptibles de requérir une acquisition de terre ou causer une restriction à l'utilisation des terres et engendrer des impacts négatifs sur les personnes et les communautés.

La mise en œuvre des activités du projet pourrait engendrer des impacts sociaux négatifs décrits dans le tableau 2.

Tableau 2: Synthèse des impacts négatifs potentiels et des mesures d'atténuations

Composantes	Activités sources d'impact	Risques et Impacts potentiels	Mesures d'atténuations
Renforcement et expansion des réseaux de transport et de distribution pour améliorer l'accès à l'électricité du réseau	-Travaux de renforcement et d'extension des réseaux de transport et de distribution -Construction des dorsales MT et des lignes de distribution BT pour électrifier de nouvelles localités.	- Perte de terres ; - Déplacement économique (perte de source de revenus ou de moyens de subsistance ou autres actifs) de manière temporaire ou permanent ; - Restriction dans l'utilisation des terres ;	Le choix judicieux des sites d'implantation des infrastructures e inoccupés et où aucune activité économique n'a lieu déjà existants du domaine privé ou public de l'Etat et ses démembrements, afin d'éviter les déplacements, la dégradation des biens ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

Composantes	Activités sources d'impact	Risques et Impacts potentiels	Mesures d'atténuations
Renforcement de l'écosystème pour le développement des mini-réseaux solaires électriques pour les zones rurales	-Implantation de panneaux solaires ; -Construction de mini-réseaux	- Risques d'exploitation et abus sexuel / harcèlement sexuel.	L'indemnisation juste et équitable des personnes affectées en cas d'acquisition de terres, de destruction de biens ou de pertes d'activités. Cette indemnisation doit intervenir avant le démarrage des travaux ; La consultation et l'information et la sensibilisation des populations quant aux actions et mesures envisagées par le Projet ; L'implication étroite des responsables municipaux dans la préparation, la conduite et le suivi des activités du projet etc ; L'implication étroite et effective des populations
Amélioration de l'accès à l'électricité solaire hors réseau (pour les institutions publiques, les ménages, les usages productifs) et aux solutions de cuisson propres et efficaces.	Construction et/ou réhabilitation de nouveaux centres de prestation		

Source : CPRP HASKÉ, 2021

1.2.2. Impacts sociaux positifs potentiels

Le projet HASKÉ vise à accélérer l'accès des populations aux services énergétiques modernes, fiables et abordables pour permettre au Niger d'être au rendez-vous de 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD). Au nombre des impacts positifs du projet, on notera :

- l'amélioration des conditions de vie de près de 200 000 ménages qui accèderont à l'électricité ;
- le développement d'activités génératrice de revenus (commerce, transformation des produits agricoles, vente de produits congelés...) ;
- la création de revenus financiers du fait des emplois permanents et temporaires qui seront créés au profit des populations locales,
- notamment les jeunes ;
- l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base grâce à l'électricité (conditions d'étude pour les élèves, meilleur fonctionnement des centres de santé, éclairage public...) ;
- la création de nouveaux métiers artisanaux pour les hommes et les femmes (soudure, vulcanisation, coiffure, restauration) etc.
- réduction des conflits liés à l'utilisation des ressources ;
- renforcement de la cohésion sociale ;
- réduction du taux de chômage parmi les jeunes non qualifiés ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

- augmentation des revenus ;
- développement des activités économiques ;
- amélioration des conditions sécuritaires dans les quartiers.

1.3.Effets et risques sociaux négatifs dans les milieux d'accueil du projet

1.3.1. Effets sociaux négatifs

Les effets sociaux négatifs identifiés sont :

- des déplacements physiques et/ou économiques involontaires ;
- des pertes temporaires ou définitives de sources de revenus par la destruction des ateliers des artisans, des boutiques, des hangars des petits commerces ;
- la diminution de la superficie des terres cultivables et d'habitation ;
- les conflits fonciers ;
- la perte de sources de revenus économiques pour les populations ;
- les risques d'exclusion de certains groupes vulnérables des bénéficiaires du projet du fait de l'application des taux démesurés.

1.3.2. Risques de développement des IST/MST/VIH-SIDA et la COVID-19

Dans la mise en œuvre des activités du projet, avec la présence du personnel de chantier des entreprises chargées d'exécuter les travaux, l'on assistera au brassage et à l'accroissement des échanges entre les travailleurs venus d'horizons divers et les différentes communautés présentes dans les zones du projet, notamment les jeunes filles et les femmes. Cette situation peut constituer une source de contamination des IST/MST/SIDA.

Le projet HASKÉ mettra tout en œuvre pour prévenir et limiter les risques de la Covid-19 sur la santé publique dans les zones d'intervention. Le projet soutiendra la campagne nationale de vaccination déployée par les pouvoirs publics auprès de la population en vue de freiner la propagation de la maladie. L'information et la sensibilisation sur le respect des mesures barrières (respecter la distanciation physique, porter un masque, se laver régulièrement les mains, tousser dans le coude replié ou dans un mouchoir, éviter les grands rassemblements etc.) seront poursuivies tant que l'ensemble de la population nigérienne ne sera pas immunisé et protégé. En effet, Les risques de contamination à la COVID- 19 peuvent se manifester non seulement avec l'afflux et le contact des ouvriers des chantiers avec les riverains des zones du Projet mais aussi lors du processus de mise en œuvre des dédommagements avec les différentes parties prenantes. En effet, les voies de propagation du virus sont : le contact entre des personnes situées l'une de l'autre à moins de 1,50 m, par voie respiratoire, à travers les gouttelettes produites lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue. De même, il est possible qu'une personne se contamine en touchant sa propre bouche, son nez, ou éventuellement ses yeux après avoir déposé ses mains sur une surface ou un objet sur lequel se trouve le virus.

1.3.3. Prise en compte des aspects sécuritaires lors du paiement des compensations

Dans un contexte marqué par l'insécurité, le paiement des compensations dues aux personnes affectées par le projet pourrait donner lieu à des attaques armées, les vols et les extorsions de fonds, si des mesures appropriées ne sont pas prises. Ainsi, il est habituellement recommandé dans ce type de situation (i)

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

d'opérer dans la discrétion ; d'éviter les affichages intempestifs et trop visibles ; (ii) d'éviter de se déplacer avec du cash sur le terrain. Les opérations de paiement peuvent être confiées à des Structures de Financement Décentralisées qui ouvriraient des comptes dans leurs caisses au profit des personnes intéressées. Chaque bénéficiaire sera doté d'un livret d'épargne sur lequel son avoir sera consigné. Il pourra ainsi faire ses opérations de retrait en toute discrétion et au moment voulu. Les patrouilles régulières des forces de défense et de sécurité dans les villages constitueront une présence dissuasive pour les individus ou groupes mal intentionnés.

1.3.4. Risques liés aux EAS/HS (VBG) dans la mise en œuvre du projet

La Violence Basée sur le Genre (VBG) est une violation grave des droits humains. Les VBG peuvent se manifester dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAR par exemple par les pressions des époux sur les femmes PAP en vue de récupérer les frais de dédommagement, les exploitations et abus sexuels ou harcèlement sexuel dans le processus de dédommagement, le détournement de la propriété d'un bien appartenant à une femme PAP. En effet, l'exploitation sexuelle est le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. La mise en œuvre d'activités de réinstallation pourrait présenter des risques liés aux EAS/HS lors des négociations ou des paiements de compensation. En effet, dans un contexte de pénurie de ressources pour faire face aux indemnités, des intervenants peu scrupuleux pourraient profiter de la vulnérabilité des personnes négativement impactées et tirer un avantage quelconque moyennant la promesse d'un traitement favorable de leur cas. Pour lutter contre les risques liés aux EAS/HS, le projet HASKÉ doit élaborer des mesures de réduction des risques d'EAS/HS et mettre en place un cadre de redevabilité et de réponse, basé sur une approche centrée sur les survivants·es. Cette approche permettra de créer un environnement favorable dans lequel les choix et intérêts des survivants·es sont respectés et privilégiés, et dans lequel les survivants·es sont traités·ées avec dignité, confidentialité et respect. Cette approche favorisera le rétablissement des survivants·es et leur capacité à identifier et exprimer leurs besoins, ainsi qu'à renforcer sa capacité à prendre des décisions sur d'éventuelles interventions.

1.4. Exigences de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire

1.4.1. Exigences de la Norme Environnementale et Sociale 5 (NES 5)

La NES 5 intitulée « acquisition de terres, restriction à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » est applicable lorsqu'un Projet ou une activité d'un Projet est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur des personnes ou groupes de personnes en termes d'acquisition de terres pour sa réalisation pouvant provoquer des restrictions à l'utilisation de la terre pour divers usages, des pertes de biens, des pertes ou perturbations d'activités économiques ou de subsistance, etc. Les impacts sociaux négatifs de la réinstallation involontaire concernent les conséquences économiques et sociales directes et provoqués par :

- la perte de terres pour habitation ou activités économique ou de production ;
- la relocalisation ou perte d'un habitat ; la perte d'actifs ou d'accès aux moyens de production ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé é Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

- la perte de sources de revenus ou de moyens d'existence/production, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site ;
- la restriction involontaire de l'accès à des parcs classés et à des aires protégées.

Peuvent être considérées comme des personnes touchées les personnes qui : a) ont des droits légaux formels sur les terres ou biens visés ; b) n'ont pas de droits légaux formels sur les terres ou les biens visés, mais ont des revendications sur ces terres ou ces biens qui sont ou pourraient être reconnus en vertu du droit national ; ou c) n'ont aucun droit légal ni de revendications légitimes sur les terres ou les biens qu'elles occupent ou utilisent. Le recensement déterminera le statut des personnes touchées.

Lorsque l'acquisition de terres ou les restrictions à leur utilisation (qu'elles soient temporaires ou permanentes) ne peuvent être évitées, l'Emprunteur offrira aux personnes touchées une indemnisation au coût de remplacement (sans dépréciation et avant le démarrage des travaux), ainsi que d'autres aides nécessaires pour leur permettre d'améliorer ou, au moins, de rétablir leurs niveaux de vie ou moyens de subsistance, sous réserve des dispositions des paragraphes 26 à 36 de la NES 5 (NES 5 para 12). Une base claire pour le calcul de l'indemnisation sera inscrite dans des documents écrits, et le montant de l'indemnisation sera réparti selon des procédures transparentes. Le Cadre de Politique de Réinstallation des Populations comporte des mesures permettant de s'assurer que les personnes déplacées :

- sont informées sur les options et leurs droits relatifs à la réinstallation ;
- sont consultées sur des options de réinstallation techniquement et économiquement réalisables, et peuvent choisir entre ces options ;
- bénéficieront d'une indemnisation rapide et effective au coût de remplacement intégral.

Si un déplacement physique de population doit avoir lieu du fait du Projet, le plan de réinstallation ou le Cadre de Politique de Réinstallation des Populations doit en plus comprendre des mesures qui garantissent que :

- les personnes déplacées reçoivent une assistance (telle que des indemnités de déplacement) au cours du déplacement ; parmi celles-ci les personnes vulnérables bénéficient de mesures d'accompagnement spéciales ;
- les personnes affectées puissent bénéficier de maisons d'habitation, ou de terrains à usage d'habitation, ou des terrains agricoles, pour lesquels le potentiel de production et les avantages sont au moins équivalents aux avantages du site de départ.

Lorsque les revenus des personnes déplacées sont liés à la terre, les compensations doivent se faire de préférence sous forme de terres sauf dispositions contraires obtenues de manière consensuelle et consignées dans les Procès-Verbaux de consultations.

Lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs de la NES 5, le plan d'Action de Réinstallation (PAR) comprendra également des mesures pour s'assurer que les personnes déplacées :

- bénéficient d'un soutien après le déplacement, durant une période de transition, sur la base d'une estimation du temps nécessaire à la restauration de leur niveau de vie,
- bénéficient d'assistance en matière de développement, en plus de l'indemnisation, telle que la préparation des terrains, le crédit, la formation ou des opportunités d'emploi.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

Le Cadre de Politique de Réinstallation de Population prend en considération la législation nationale relative à la réinstallation des populations, notamment les questions liées à la législation foncière, les mécanismes d'acquisition des terres nécessaires à la mise en œuvre du projet, ainsi que les contraintes relatives aux restrictions d'accès aux terres et autres ressources habituellement utilisées par les populations. Il intègre également les exigences de la Norme Environnementale et Sociale (NES n°5) de la Banque mondiale.

L'Etat est le garant des lois et règlements et veille à leurs applications au sein des entités décentralisées. Il définit le mode d'accès à la propriété foncière ainsi que les modes d'exploitation des ressources naturelles : terres, forêts, eau, domaine public ou privé, naturel ou artificiel. Au Niger, la terre et les ressources naturelles sont des biens du domaine public ou du domaine privé. Ils appartiennent à l'État, aux collectivités locales ou aux particuliers sous le régime du droit moderne ou du droit coutumier. Les différentes possibilités de propriété sont présentées ci-dessous.

- **Domaine de l'État**

La loi divise en deux types le domaine de l'État : le domaine public et le domaine privé.

- **Le domaine public** est celui qui est par nature non patrimonial, le propriétaire du bien est exclusivement une personne publique. Il s'agit du fleuve et de ses berges jusqu'à 100 mètres des plus hautes eaux, les mares, les rivières, le sous-sol (Loi N°2006-26 du 09 Août 2006 portant modification de l'Ordonnance no. 93-016 du 2 mars 1993 portant Loi minière complétée par l'ordonnance N°99-48 du 05 Novembre 1999), les forêts (Loi no. 2004-040 du 8 juin 2004 portant Régime forestier) et les établissements militaires.
- **Le domaine privé de l'État** est celui qu'il acquiert comme toute personne publique ou privée. Il est constitué notamment des parties du domaine public qu'il a déclassé, des biens qu'il a acquis par expropriation, de ceux que d'autres personnes lui ont vendu ou donné: concessions rurales, achats, etc. (Ordonnance no. 59-113/PCN du 11 juillet 1959 et décret du 11 novembre 1976).

- **Domaine des Collectivités territoriales**

Il s'agit du domaine public ou privé que l'État a concédé aux collectivités locales en vertu des lois et décrets sur la décentralisation. Toutefois, la liste des biens rétrocédés aux collectivités n'a pas encore été faite, l'État procédant au cas par cas en la matière. Il y a aussi les biens acquis par les collectivités territoriales.

- **Domaine des personnes morales et privées**

Les citoyens nigériens peuvent être propriétaires de parcelles de terre et des ressources naturelles qui s'y trouvent (sauf le sous-sol) sous un régime privé. Les titres de propriété privée individuels peuvent prendre différentes formes, dépendant s'ils sont émis selon le droit moderne ou le droit coutumier.

- **Droits fonciers, Cadre légal et réglementaire de l'expropriation au Niger**

La législation sur le foncier est principalement constituée des textes de cadrage. Le cadre légal et réglementaire de l'expropriation au Niger résulte des principes généraux du droit que l'expropriation peut être définie comme l'obligation faite au propriétaire d'un bien immobilier (immeuble ou terrain)

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

ou d'un droit immobilier de céder la propriété de ce bien à une personne publique (administration, collectivité publique ou un organisme public). En tout état de cause, l'expropriation est une cession forcée des droits réels et immobiliers et seules les personnes publiques sont habilitées à acquérir des biens ou des droits immobiliers sous cette forme, à l'exclusion des personnes privées. En contrepartie, il en résulte à la charge de l'autorité expropriante une obligation de compenser la perte subie par les personnes expropriées.

1.4.2. Comparaison entre la Norme Environnementale et Sociale 5 (NES 5) de la Banque mondiale et la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique du Niger

La République du Niger et la Banque mondiale ont chacune un corpus de principes, de règles et de procédures destinés à gérer la réinstallation involontaire. L'analyse comparée entre la législation nigérienne applicable en matière d'expropriation et les exigences de la NES N°5 met en exergue des points de convergence, mais également, certains points de divergence (CPRP HASKÉ, 2021).

Les points de convergence complète ou partielle portent sur :

- Le principe de la réinstallation ;
- L'éligibilité à une compensation ;
- La prise en compte des groupes vulnérables ;
- Le processus d'indemnisation des personnes affectées ;
- Le Suivi et Evaluation des activités de réinstallation.

Quant aux points de divergence, ils concernent :

- La date limite d'éligibilité ;
- L'assistance à la réinstallation ;
- Le traitement des occupants irréguliers ;
- Les donations de terres ;
- La réhabilitation économique.

En définitive, la législation nationale Nigérienne sur la réinstallation involontaire et la NES N°5 de la Banque Mondiale convergent sur plusieurs points importants, toutefois les dispositions nationales ne traitent pas de façon satisfaisante certains aspects de la réinstallation, liés notamment à l'assistance des personnes déplacées, le traitement des occupants irréguliers, la cession amiable des terres ou donation des terres, la réhabilitation économique. Lors de la mise en œuvre de la réinstallation, les divergences et les insuffisances de la législation nationale seront complétées par les exigences de la NES 5 de la Banque mondiale sur la réinstallation involontaire, afin de constituer la procédure globale de réinstallation du projet HASKÉ. De toutes les manières, le standard le plus élevé sera appliqué pour assurer une meilleure protection des droits des personnes affectées.

1.5.Cadre institutionnel de la réinstallation

1.5.1. Description du cadre institutionnel de la réinstallation

Plusieurs institutions vont intervenir dans la procédure de réinstallation des populations dans le cadre du projet. Ce sont principalement :

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

- Le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables du Niger ;
- Le Ministère du Plan ;
- Le Ministère des Finances ;
- Le Comité de Pilotage du Projet ;
- La Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) à travers la Direction du Pôle Développement ;
- L'Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER) ;
- L'Agence Nigérienne de l'Energie Solaire (ANERSOL) ;
- L'Unité de Coordination du projet HASKÉ ;
- Les Gouvernorats de Tillabéri, Niamey, Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder, Agadez et Diffa ;
- Les préfectures des départements touchés ;
- Les communes concernées ;
- Le Bureau National d'Évaluation Environnementale ;
- Les Commissions Locales de Réinstallation ;
- Les Commissions Foncières des zones impactées ;
- Les services techniques des zones concernées ;
- Les tribunaux des zones concernées ;
- Autres structures dont la contribution s'avérerait nécessaire, tels que les ONG, associations de développement, groupements d'intérêt économique etc.

Le Comité de Pilotage du Projet ; sous la coordination du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables, le comité de pilotage sera en charge de l'orientation et des décisions stratégiques. Il veillera à ce que les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la prise en compte des sauvegardes sociales soient clairement définis et pris en compte dans la mise en œuvre du projet. Il s'assurera que les questions de réinstallation sont traitées de façon satisfaisante, conformément aux documents de sauvegarde sociale. Le BNEE effectuera le suivi externe de la mise en œuvre des activités et du contrôle de conformité au plan social. Le BNEE a été créé aux termes de la loi n° 2018-28 du 14 mai 2018.

La Direction du Pôle développement de la NIGELEC qui dispose en son sein le Département Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (DQHSE), constitué de spécialistes sur les questions environnementales et sociales, va assurer le suivi interne de la mise en œuvre des activités de réinstallation. Elle veillera à ce que les populations soient informées et sensibilisées sur toutes les questions touchant à la réinstallation. Quant aux populations, elles seront organisées pour assurer de façon efficace l'effectivité de la mise en œuvre des mesures de protection sociales prévues, conformément à la législation nationale et aux dispositions de la NES n°5 de la Banque mondiale.

L'Unité de Gestion et Coordination du Projet qui va assurer la coordination des activités du projet HASKÉ. Dans le souci d'assurer la transparence des opérations de réinstallation, les PAP devront aussi être représentées lors de l'évaluation effectuée par la Commission Locale de Réinstallation. Les capacités institutionnelles de mise en place du processus de réinstallation sont faibles au sein des communes, c'est pourquoi il sera nécessaire, que la NIGELEC les appuie dans le processus de planification et de mise en œuvre de la réinstallation. Aussi, il existe au sein de la NIGELEC une équipe en charge de la Qualité, l'Hygiène, la Sécurité et l'Environnement (QHSE). Elle comprend le chef du département, le chef du service sauvegarde environnementale, le chef du service social et genre, un

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé é Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

assistant sociologue, un assistant sauvegarde environnementale et sociale et un assistant Hygiène, Sécurité et Environnement.

Pour garantir le respect des mesures de sauvegardes, l'expert du projet en charge des sauvegardes sociales et du genre/VBG, s'assurera du respect des mesures de sauvegarde et risques sociaux déclenchées par le projet. En cas d'insuffisances constatées, des mesures correctives seront prises et intégrées dans le plan de renforcement des capacités des acteurs. Le même dispositif institutionnel pourra assurer la gestion de l'ensemble du processus de réinstallation, ainsi les capacités des communes seront renforcées de façon qu'elles s'approprient progressivement les bonnes pratiques qui seront développées par le Projet.

1.5.2. Évaluation des capacités des acteurs institutionnels

Le projet sera mis en œuvre par la NIGELEC, l'ANPER et l'ANERSOL. LA NIGELEC sera responsable de la coordination générale du projet. La NIGELEC a obtenu de bons résultats au cours des deux premières années de mise en œuvre de son financement initial. Toutefois, sa performance globale en matière de gestion de projet et de passation des marchés s'est dégradée au fil des ans, avec des retards importants dans la réalisation des activités d'investissement et un faible taux de décaissement au cours des deux derniers exercices. Donc la principale structure impliquée dans la réinstallation a déjà participé ou conduit des Projets avec des Partenaires Techniques et Financiers y compris la Banque mondiale. Elle a donc l'expérience de gestion de la réinstallation avec des Projets bilatéraux ou multilatéraux.

Le projet HASKÉ fait partie des premiers Projets financés au Niger à être préparé sous le nouveau Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale. Les parties prenantes ne sont donc pas familières avec ses dispositions principalement la NES 5 relative à l'acquisition de terres, la restriction pour l'utilisation des terres et la réinstallation involontaire. Le besoin de renforcement de capacités pour mieux comprendre les exigences et les mécanismes opérationnels du CES s'impose aux acteurs de mise en œuvre du projet HASKÉ afin de mieux participer et jouer leurs rôles respectifs. Le programme de renforcement des capacités dans le cadre du projet HASKÉ va s'articuler autour des activités suivantes :

- organisation d'initiatives de sensibilisation de tous les acteurs et parties prenantes au sujet des problèmes liés à la gestion du social ;
- information/sensibilisation et formation des responsables centraux et locaux en vue de leur mise à niveau en ce qui concerne les dispositifs nationaux et les standards/normes du CES de la Banque mondiale ;
- sensibilisation/information sur les procédures de la déclaration d'utilité publique ;
- diffusion d'outils de communication en direction des personnes et communautés affectées, des travailleurs dans le cadre du projet HASKÉ. Elles seront ainsi informées sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes qui sera mis en place, le mécanisme national de protection du social et du Service de règlement des griefs de la Banque mondiale (GRS) pour qu'en cas de besoins, leurs plaintes soient examinées rapidement.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

1.6.Procédure de préparation, revue et approbation des éventuels Plans d'Action de Réinstallation (PAR)

1.6.1. Sélection des sous-Projets

Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) définit les principes, règles, mécanismes et arrangements institutionnels qui vont présider la mise en œuvre de la réinstallation involontaire nécessitée par le Projet. Lorsque les zones d'intervention du Projet seront connues avec précision, et que les besoins en acquisition de terres, biens et autres actifs qui seront affectés seront identifiés, des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) seront élaborés pour les sous-Projets concernés. Ces PAR seront élaborés en référence au CPRP.

La sélection sociale des sous-projets sera effectuée lors de leur identification et avant leur mise en œuvre par l'UGP. Les étapes suivantes de la sélection sociale sont proposées :

a) identification et sélection sociale du sous-projet : la première étape du processus de sélection porte en effet sur l'identification et le classement de l'activité à réaliser dans le cadre du Projet. Elle vise à apprécier ses impacts au plan socio- économique du fait des déplacements de population et de réinstallation. La sélection sociale est effectuée par les spécialistes en développement social du Projet appuyé par les acteurs locaux dont les services techniques, les autorités administratives, collectivités, ONG/OSC et les représentants des PAP potentielles de la zone de mise en œuvre du sous-Projet. La sélection sociale permet une prise en compte des volets sociaux et détermine si un travail complémentaire d'évaluation est nécessaire. Sur la base de l'analyse des informations réunies durant le processus de sélection sociale et après la détermination de l'ampleur du travail social requis, une recommandation formelle est faite pour signifier clairement la nécessité ou non d'effectuer un travail social complémentaire (évaluation sociale et élaboration d'un PAR).

b) sélection sociale dans le processus d'approbation du sous Projet :

- si le processus de sélection sociale révèle qu'un travail social n'est pas nécessaire, le sous projet déjà identifié pourra être approuvé et exécuté sans réserve ;
- si le processus de sélection sociale révèle qu'un travail social est nécessaire, le sous projet ne pourra être approuvé ni mis en œuvre qu'après l'élaboration d'un PAR.

1.6.2. Elaboration et validation des TDR des éventuels PAR

Les TDR de réalisation d'un PAR sont élaborés par les Spécialistes en Développement Social de l'UGP, validé par les acteurs institutionnels et approuvés par la Banque mondiale. Ce PAR doit comporter, au minimum des informations essentielles :

- L'introduction
- La description et justification du projet
- La description de la zone du projet
- L'identification des impacts sociaux et modalités/critères d'éligibilité des personnes affectées par le projet
- Le Cadre politique, juridique et institutionnel du PAR
- Les données socio-économiques initiales issues du recensement
- L'inventaire des biens/propriétés affectés par les activités du projet et leur valorisation ;
- Les taux et modalités des compensations

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

- La description de l'aide à la réinstallation et des activités de restauration des moyens d'existence
- L'assistance aux personnes vulnérables
- Le Mécanisme de gestion des griefs
- La description des responsabilités organisationnelles
- Un cadre de consultation et de participation du public et pour la planification du développement
- Le Suivi et Evaluation du PAR
- Un budget détaillé
- Le calendrier d'exécution
- Une conclusion
- Les annexes

1.6.3. Recrutement du consultant

Le CPRP présente à l'étape de la préparation, les principes généraux qui serviront de boussole à toutes les étapes de réinstallation dans le cadre de l'exécution des activités du Projet HASKÉ. Si une composante du Projet exige une ou des opérations de réinstallation, un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est élaboré par un consultant en développement social recruté à cet effet par l'UGP avec des expériences solides en lien avec la mission (expériences similaires en termes d'élaboration du PAR). Ainsi, en dehors de cette unité, les tâches s'exécuteront en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes : les autorités locales, les collectivités à la base, les services techniques de l'Etat et les populations affectées. La préparation de la réinstallation suivra donc les étapes suivantes :

- i. consultation/information des parties prenantes, notamment les populations affectées et les parties prenantes ;
- ii. définition du ou des sous-Projets ;
- iii. élaboration d'un PAR en cas de nécessité ;
- iv. approbation du PAR (validation nationale et approbation par la Banque mondiale) ;
- v. publication (au Niger et sur le site web de la Banque mondiale).

1.6.4. Elaboration des PAR

1.6.4.1. Axes clés du processus de préparation des PAR et acteurs impliqués

Il convient de faire notifier que l'Unité de Gestion du Projet à travers ses spécialistes en développement social seront responsables de l'élaboration des PAR. Elle va coordonner l'élaboration des Plans d'Action de Réinstallation des sous-Projets sous la responsabilité des Spécialistes en Développement Social. Les PAR seront élaborés suivant les axes clés du processus de préparation ci-après :

- rédaction et validation des Termes de Références (TdR) ;
- sélection du Consultant (individuel ou cabinet d'études) chargé de la réalisation du PAR ;
- activités de cadrage de la mission ;
- information, consultation et participation des PAP, des communautés riveraines et des autres acteurs (chefs quartiers, chefs villages, propriétaires terriens, chefs coutumiers, chefs des organisations communautaires de base et de la Mairie) sur le Projet et principalement les risques et impacts sociaux négatifs potentiels ;
- organisation des consultations et prise en compte des préoccupations et attentes des PAP et parties prenantes dans le design du Projet ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé é Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

- identification et recensement des PAP ;
- inventaire des biens et actifs affectés ;
- dépouillement et traitement des données ;
- estimation des biens affectés et négociation ;
- élaboration du PAR (intégrant la proposition d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), l'identification des structures en charge de la mise en œuvre du PAR, la proposition du calendrier, budget et les organes en charge du paiement) ;
- restitution, amendement du PAR (au niveau de l'UGP) par les représentants des personnes potentiellement affectées et les acteurs institutionnels ;
- validation nationale du rapport avec la participation de l'ensemble des parties prenantes y compris les représentants des PAP recensées ;
- approbation du rapport par la Banque et les autres bailleurs ci nécessaire ;
- publication du PAR au niveau national par l'UGP et par la Banque mondiale sur son site Web ;
- préparation de la mise en œuvre ;
- mobilisation du budget.

1.6.4.2. Acteurs et rôle dans la mise en œuvre des PAR

Les acteurs de mise en œuvre des PAR de même que leurs rôles sont consignés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Acteurs du processus d'élaboration des PAR

N°	Actions exigées	Acteur Responsable	Acteurs impliqués dans le processus
1	Rédaction et validation des Termes de Références (TR)	Spécialistes en Développement Social et Expert VBG de l'UGP du projet HASKÉ	UGP/ HASKÉ (Coordonnateur, Spécialistes en Environnement et; Spécialiste Suivi-Evaluation, etc.) Banque mondiale
2	Sélection du Consultant (individuel ou cabinet d'études) chargé de la réalisation du PAR	Spécialiste Passation des marchés	UGP/ HASKÉ (Spécialistes en Développement Social, Spécialiste Gestion Financière, Spécialistes en Environnement, Coordonnateur), Banque mondiale
3	Activités de cadrage de la mission	Coordonnateur du	Spécialistes : en Développement Social, en Environnement et en suivi-évaluation de l'UGP

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

N°	Actions exigées	Acteur Responsable	Acteurs impliqués dans le processus
4	Information consultation et participation des parties prenantes (PAP, services techniques, autorités administratives et coutumières, propriétaires terriens, organisations professionnelles, services d'appui, etc.) sur les risques et impacts	Spécialistes en Développement Social et Expert VBG de l'UGP	UGP, services techniques, communes, Personne-Ressource, Consultant
5	Organisation des consultations et prise en compte des préoccupations et attentes des PAP et parties Prenantes dans le design	Consultant sous la tutelle de l'UGP	Spécialistes en Développement social, Spécialistes en Environnement, Expert VBG, Communes, Chefs quartiers, services techniques, etc.
	Identification et recensement des PAP		Chefs quartiers, Responsables techniques environnement et foncier de la Mairie, Propriétaires terriens
7	Inventaire des biens et actifs affectés	Consultant sous la tutelle de l'UGP	Chefs quartiers
8	Dépouillement et traitement des données	Consultant sous la tutelle de l'UGP	Spécialistes en Développement Social
9	Estimation des biens affectés et négociation	Consultant sous la tutelle de l'UGP	Commission d'Evaluation ; services techniques des Ministères concernés) Chefs quartiers, Bureau d'études techniques, Spécialiste environnement et foncier Mairie
10	Elaboration du rapport du PAR	Consultant sous la tutelle de l'UGP	UGP HASKÉ Banque mondiale
11	Restitution, amendement du PAR	Consultant sous la tutelle de l'UGP	UGP HASKÉ Acteurs institutionnels

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

N°	Actions exigées	Acteur Responsable	Acteurs impliqués dans le processus
		Consultant sous la tutelle de l'UGP	Consultant, UGP/ HASKÉ, Représentants PAP, Représentants Mairies concernées, Représentants des institutions
		Banque mondiale	Consultants
14	Publication du PAR	UGP HASKÉ Banque mondiale	Coordonnateur UGP HASKÉ Spécialistes Développement Social,
15	Préparation de la mise en œuvre	UGP/ HASKÉ	Coordonnateur UGP HASKÉ, Spécialistes social, Expert VBG, Banque mondiale
16	Mobilisation du budget de mise en œuvre	UGP/ HASKÉ	UGP, Ministère de tutelle (Ministère de l'Energie et des EnR), Ministère des finances, Communes

Source : CPRP HASKÉ, 2021

1.6.5. Approbation et publication du PAR

Le PAR doit faire l'objet de partage avec les autorités et parties prenantes locales et nationales dans le but d'obtenir leur approbation avant d'être transmis à la Banque mondiale pour évaluation et approbation. Il s'agit de la validation nationale. L'approbation du PAR est faite par la Banque mondiale après un examen de conformité avec les exigences de la NES 5.

Le PAR doit être publié sur les sites web et journaux locaux (nationaux) par l'UGP et le résumé dans le Journal officiel. Il est ensuite publié sur le site web de la Banque mondiale à la demande du Gouvernement nigérien.

Les dispositions en matière de diffusion/publication doivent concourir à rendre disponible aux populations affectées et aux tiers, les informations pertinentes et dans des délais raisonnables et indiqués. Dans ce sens le PAR mis à la disposition des parties prenantes nationales et locales (administrations locales, services techniques, collectivités locales, ONG/OSC, représentants des PAP, etc.) pour servir ainsi de relais en matière d'information des populations affectées et des communautés locales.

La publication du PAR et de tout nouvel arrangement s'y rattachant doit s'opérer conformément aux dispositions du CPRP et dans des conditions garantissant son accès aux populations affectées et ainsi requérir leur compréhension.

1.6.6. Stratégies de communication

La stratégie de mobilisation des parties prenantes pour la mise en œuvre du PAR sera basée sur l'approche participative de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet. Ainsi, après

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

l'élaboration du planning de mise en œuvre par l'équipe l'Unité de Gestion du Projet, des rencontres et des consultations publiques seront organisées dans les différents contrées bénéficiaires du Projet avec les parties prenantes surtout les PAP. Ces consultations réuniront les autorités locales et municipales (Chef de Quartier, les conseillers municipaux et les conseillers locaux), les cadres techniques des mairies concernées, les membres des comités de gestion des plaintes/griefs, les membres du comité technique de réinstallation, les groupes vulnérables, les associations de consommateurs de l'électricité, les populations bénéficiaires et principalement les PAP.

La stratégie de mobilisation consiste dans un premier temps, à informer les autorités locales, les cadres techniques et les mairies concernées de la date, de l'heure et du lieu où les consultations publiques seront organisées. Un plaidoyer sera fait en vue de leur participation audites séances. Dans un second temps, pour ce qui concerne, les PAP, les comités et les populations riveraines, seront informées de la date, de l'heure et du lieu de tenue de la consultation publique par le biais des crieurs publics de chaque zone, par téléphone et par les communiqués à la radio nationale et locale. Les consultations seront animées par l'équipe du projet HASKÉ et les ONGs d'appui à la mise en œuvre du PAR.

1.6.7. Plan de communication

Le Plan de communication se déroulera à travers deux (2) étapes : (i) organisation de campagne de communication du grand public et (ii) organisation de campagne d'informations/sensibilisations des populations principalement des PAP. Au cours de cette seconde étape, spécifiquement des consultations seront organisées avec les femmes où elles pourraient fournir des commentaires sur l'accessibilité des services et le mécanisme de gestion des plaintes et fournir des informations supplémentaires sur les risques ou les obstacles auxquels elles sont confrontées en relation avec les activités du PAR. Cependant, ceux-ci ne devraient jamais viser à interroger les survivants de VBG ou à poser des questions sur l'expérience individuelle de la violence. Ils peuvent s'enquérir des tendances et des défis auxquels les femmes de ces communautés sont confrontées en général. Ces actions de sensibilisation et de communication feront objet d'une évaluation trimestrielle afin de procéder à une correction, amélioration ou autres.

Les objectifs principaux de la communication/sensibilisation sont :

- faire connaître le Projet, ses activités et ses Partenaires Techniques et Financiers ;
- informer sur le démarrage des travaux et les implications sociaux ;
- rappeler des mesures convenues avec les PAP, les dispositions relatives à la mise en œuvre des PAR, et enfin des dispositions du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du Projet ;
- inciter les Personnes Affectées par le Projet (PAP) et les autres parties prenantes à venir aux séances d'échanges et de partage d'information ;
- informer les Personnes Affectées par le Projet (PAP) du démarrage des opérations de compensation ;
- expliquer le processus d'indemnisation des populations selon le nouveau Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale notamment la NES 5 ;
- donner des éléments de réponses aux préoccupations les personnes affectées par le Projet y compris les autres parties prenantes.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

Les publics cibles seront les autorités locales (CQ, les conseillers communaux et les conseillers locaux), les cadres techniques, les cadres des mairies concernées, les membres des comités de gestion des plaintes, les populations bénéficiaires et principalement les PAP.

1.7. Description du processus de mise en œuvre du PAR

Le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables du Niger assurera la tutelle du projet HASKÉ. La NIGELEC, assurera au plan national, la coordination des activités (gestion fiduciaire, suivi et évaluation, sauvegardes environnementales et sociales etc.). En plus de la NIGELEC, l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER), la Direction des Ressources Domestiques du Ministère en charge de l'Energie et l'Agence Nigérienne de l'Energie Solaire (ANERSOL) sont parties prenantes dans l'exécution du Projet.

Les directions régionales et les sections locales de la NIGELEC, les commissions locales de réinstallation, les maires des communes, auront la responsabilité de conduire les opérations de réinstallation qui interviendront dans le cadre du projet. La NIGELEC dispose déjà, en son sein, d'une équipe technique ayant l'expérience et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des opérations de réinstallation : La coordination des actions se fera dans un contexte de transparence et d'efficacité pour faire de la réinstallation une véritable opération de développement. Cela requiert des ressources financières et humaines suffisantes, des institutions efficaces et un cadre de partenariat transparent et crédible.

Les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre de la réinstallation doivent être clairement définis et bien coordonnés. Le dispositif de mise en œuvre comportera les étapes suivantes : la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

La mise en œuvre de la réinstallation comporte plusieurs étapes et activités à savoir l'information et la sensibilisation des parties prenantes, le paiement des compensations, la réinstallation des PAP, le suivi évaluation de la mise en œuvre du PAR, le démarrage des travaux des sous-Projets et l'audit du processus de réinstallation.

Campagnes de sensibilisation

Elle commence par les campagnes qui permettent d'informer largement et de mobiliser les parties prenantes, les élus, les cadres techniques des Mairies, les ONG, les propriétaires fonciers, les leaders dans la communauté et surtout les Personnes Affectées par le Projet.

Préparation des dossiers de compensation

Sur la base des accords individuels de compensation négociés avec chaque PAP durant la préparation du PAR et dans un délai raisonnable qui n'affecte pas négativement les coûts négociés (inflation sur le marché sinon le PAR est mis à jour avant démarrage de la mise en œuvre), des dossiers de compensation sont constitués et vérifiés sur le terrain avant toute opération de paiement.

Paiement des compensations

Le paiement des compensations et la mise en œuvre des mesures d'assistances à la réinstallation sont totalement réalisés avant la réinstallation. Le paiement des compensations commence donc par la

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

mobilisation des fonds, la vérification des PAP et la mise en place des dispositions opérationnelles de paiement avant de procéder aux paiements. Parfois compte tenu de l'importance des dédommagements, il est recommandé que l'équipe de paiement soit appuyée par les services d'un notaire si nécessaire pour garantir la conformité par rapport aux dispositions prises, la transparence et la sécurité des opérations.

Libération des sites et relocation des Personnes Affectées par le Projet

Lorsque les indemnisations et les assistances ont été versées aux occupants des sites situées dans les emprises du Projet, un temps est fixé de commun accord avec les PAP (avant même le paiement des compensations) pour la libération des emprises pour les travaux qu'il s'agisse de réinstallation temporaire ou permanente. Les activités de cette étape intègrent la libération et la prise de possession des sites pour le démarrage des travaux d'ingénierie.

Suivi-évaluation de la réinstallation

C'est l'étape de vérification de l'effectivité et de la conformité des activités précédentes. Suivant le rapport de suivi-évaluation, il sera procédé au besoin à l'ajustement des activités précédentes. C'est seulement après ces différentes activités que les sous-Projets peuvent être mis en œuvre. Après un certain délai de mise en œuvre des sous-Projets, l'audit peut intervenir pour évaluer l'efficacité de l'ensemble du processus.

1.8.Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du HASKÉ

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est un ensemble de processus conçus pour recevoir, enquêter et répondre de manière systématique aux plaintes venant des communautés et des acteurs concernés par la mise en œuvre d'un Projet. Pour renforcer la confiance et prévenir les potentielles incompréhensions pouvant être sources de conflits dans le cadre de la mise en œuvre du projet HASKÉ, il sera mis en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui est une procédure basée sur un dispositif de traitement des réclamations et autres questions d'incompréhension qui, lorsqu'elles sont maltraitées, peuvent être source de conflits et de réduction des bénéfices du projet.

1.8.1. Dispositif

Le MGP s'organisera en trois niveaux à savoir le niveau local, communal et projet.

Au niveau de chaque échelle, le comité de gestion des plaintes est composé de cinq (5) membres dont deux (2) femmes pour pourvoir aux postes de :

- Président (e),
- Secrétaire (Homme ou Femme),
- Chargé de communication (Homme ou femme) et
- Deux (2) membres (Un homme et une femme).

Au niveau communal et en vue de limiter l'influence extérieure, les leaders d'opinion seront exclus et au moins un membre parmi le comité doit savoir lire et écrire. Ces Comités locaux de gestion des plaintes qui seront animés par des acteurs locaux issus des communautés locales qui sont récipiendaires des travaux du projet se conformeront aux coutumes et us locales à l'image des mécanismes traditionnels locaux qui œuvre dans la médiation sociale.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

Le comité au niveau du projet assurera la supervision de la mise en œuvre du MGP. Il travaillera en étroite collaboration avec les autorités locales et communales. Les plaintes adressées au projet seront orientées au responsable chargé des sauvegardes pour traitement.

1.8.2. Procédure de traitement des plaintes

La procédure de gestion des plaintes concernant les financements à accorder dans le cadre du Projet HASKÉ porte sur neuf (9) étapes allant de l'enregistrement de la plainte à celle de l'archivage du dossier de résolution (PMPP et CPRP HASKÉ, 2021). Lorsque les plaintes ont un caractère sensible comme les EAS/HS, le traitement va avoir des aspects différents et sera finalisé avec un appui extérieur en vue de disposer des meilleures options pour gérer et valider ce genre de plaintes de manière sûre et confidentielle et sur la base d'une approche fondée sur les besoins des survivantes.

La Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) dispose d'un MGP fonctionnel qui couvre tous les projets qui sont actuellement en cours d'exécution en son sein. Ce MGP sera renforcé et implanté dans toutes les zones d'intervention du projet HASKÉ. Ainsi, les comités locaux, communaux et au niveau projet seront mis en place, formés et outillés à travers la dotation d'un registre de plainte, d'appareils de téléphones et de numéros rendus publics dans les localités d'intervention du projet. Ces comités pourront être saisis par téléphone, par sms, WhatsApp, par voie orale ou à travers le registre de plaintes.

1.8.2.1. Etape 1 : Enregistrement de la plainte

La première étape du processus consiste à la mise en place des canaux de réception des plaintes qui seront adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes seront formulées verbalement (lorsque le plaignant n'est pas lettré) ou par écrit. Les plaintes verbales seront d'abord transcrites, avant la suite du processus en vue d'assurer leur traçabilité. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite, est enregistrée dans un registre disponible au niveau de l'organe de dépôt et de gestion appelé comité de gestion des plaintes. Les adresses et contacts des membres des organes seront notifiés aux potentiels plaignants lors des activités de diffusion. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes seront le téléphone, la saisine directe ou par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, syndicats des travailleurs) le dépôt par le plaignant lui-même.

1.8.2.2. Étape 2 : Examen des plaintes

Une fois la plainte enregistrée, il est procédé à un tri par les organes (installé au niveau de chaque région) de traitement des plaintes pour distinguer le caractère ordinaire ou sensible des plaintes en tenant compte des critères précis retenus

Les plaintes non sensibles regroupent :

- Les demandes d'information sur le projet ou toutes autres préoccupations soulevées par les parties prenantes ;
- La qualité de services ;
 - Les questions sur les procédures du projet ;
 - Le feedback de la communauté ;
 - La Circulation des engins ;
 - La Gestion des nuisances liées aux travaux ;
 - Les suggestions ou propositions de la communauté ;

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

Les plaintes sensibles comprennent :

- La discrimination ethnique et/ou religieuse ;
- L'exclusion des bénéficiaires répondant aux critères d'éligibilité ;
- L'exclusion des bénéficiaires par pression pour leur participation ;
- Le manque de respect des règles de confidentialité et de l'approche centrée sur les survivants de EAS / HS ;
- La méconduite financière (fraude, corruption, extorsion, détournement, etc.) ;
- Les cas de l'exploitation ou abus sexuel, harcèlement sexuel ;
- La Violation des droits des enfants ;
- Le Non respect des us et coutumes locales ; profanation de site sacré ou de cimetières ;
- La Destruction de biens privés ou dégâts sur des biens communautaires ;
- La Non indemnisation des PAP ;
- Perturbation des moyens de subsistance (et perte de bétail)
- Accidents graves ou décès d'une personne lié aux activités du projet.

Sur la base de ces critères, une procédure d'étude adaptée à chaque type de grief sera retenue. Les plaintes non sensibles seront traitées par tous les organes. Pour les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local du MGP, seuls les organes régionaux et nationaux vont procéder au traitement tout en maintenant le caractère confidentiel du dossier limité à une ou deux personnes tout au plus. Ils procèdent immédiatement aux investigations nécessaires, et assurent le traitement, la résolution et la clôture de la procédure avec mention à la Banque mondiale. L'issue du traitement d'un grief est adressée directement au plaignant. Pour la prise en compte des plaintes de VBG des points focaux VBG seront mis en place parmi les membres du comité MGP et serviront de points de contact confidentiels pour recevoir des informations sur d'éventuels incidents liés aux VBG/EAS/HS pour déclencher le système d'orientation afin de fournir aux survivantes des informations et un accès aux services. Il serait souhaitable que ces points focaux agissent comme des ressources humaines communautaires précieuses pour orienter les survivantes vers les services, si tel est leurs souhaits, et les survivantes continuent de s'adresser à eux pour obtenir de l'aide après la fin du projet. Ces points focaux VBG mis en place seront formés sur l'ensemble des procédures de réponse avec les mécanismes de rapport et de renvoi approprié qui sera définie en cas de VBG (surtout EAS/HS) dans le cadre du projet ainsi que sa coordination avec les parties prenantes et les normes éthiques qui seront suivies. Les délais de traitement des plaintes selon la catégorie sont indiqués dans le tableau 4.

Tableau 4 : Catégories des plaintes et délai de traitement

N°	Catégories de Plaintes	Délai de traitement	Observations
1	Plaintes non sensibles	5 jours	Accusé de réception et feedback au plaignant avant enquête.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ	

2	Plaintes sensibles	10 jours	Accusé de réception au Plaignant et transmission de la plainte au projet pour information via le comité communal avant enquête.
---	--------------------	----------	---

1.8.2.3. Étape 3 : Investigation pour vérifier le bien-fondé de la plainte

Cette étape très importante permettrait de recueillir les informations et les preuves devant affirmer ou infirmer le grief et à retenir les solutions en réponse aux préoccupations du plaignant. Des compétences spécifiques peuvent être sollicitées si elles ne sont pas disponibles au sein des organes du MGP. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes les plaintes dont la résolution nécessite des investigations plus approfondies. Les plaignants concernés devront être informés des délais supplémentaires par écrit du président de l'organe.

1.8.2.4. Étape 4: Propositions de réponse

Sur la base des résultats documentés des investigations, une réponse écrite est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la validité ou non du grief. En cas de validité, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les conclusions de leurs investigations, les solutions retenues, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations. De même, lorsque la plainte n'est pas fondée, une notification argumentée et écrite sera adressée au plaignant.

1.8.2.5. Étape 5 : Révision des réponses en cas de non- résolution

En cas d'insatisfaction, le plaignant peut contester les mesures retenues. Il a alors la possibilité de solliciter une révision des résolutions de l'organe de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour ce faire est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification des résolutions par le plaignant. En pareille circonstance, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour réviser sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin. Les mesures revues doivent être notifiées au plaignant par écrit. La possibilité est offerte au plaignant en cas d'insatisfaction de faire un recours judiciaire avec la prise en charge des frais de justice le cas échéant à ses frais.

1.8.2.6. Étape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures retenues par le comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties surtout du plaignant pour éviter toute forme d'insatisfaction et d'abus. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un procès-verbal signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	PRISE EN COMPTE D'AUTRES DIMENSIONS SOCIALES	

1.8.2.7. Étape 7 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un Procès-Verbal signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

1.8.2.8. Étape 8: Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet seront enregistrées dans un registre de traitement, dans un délai ne dépassant pas cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques.

1.8.2.9. Étape 9: Archivage

Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Toutefois, le plaignant peut porter sa plainte aux autorités judiciaires à n'importe quelle étape du mécanisme de gestion de plainte. Cette saisine peut retarder dans certains cas la mise en œuvre du projet. Aussi, il faut sensibiliser la communauté pour privilégier le règlement à l'amiable pour lequel le MGP est instauré.

Il est crucial de noter que le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté pour traiter les plaintes liées aux EAS/HS. Il devra, notamment, permettre plusieurs canaux de signalement, sûrs et accessibles, avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires. Les plaintes EAS/HS ne feront jamais l'objet de traitement/résolution à l'amiable. Le mécanisme de gestion des plaintes sera fondé sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations VBG ((au moins médicale, psychosociale et une aide juridique). De plus, un registre séparé pour l'enregistrement des plaintes qui sera géré par une ONG ou autre entité ayant l'expérience dans le domaine de la VBG. Une fiche de notification spécifique pour les plaintes EAS/HS sera utilisée pour faire remonter l'information aux instances pertinentes et à la Banque.

3. PRISE EN COMPTE D'AUTRES DIMENSIONS SOCIALES

En matière d'égalité hommes-femmes dans le secteur de l'énergie, le projet s'alignera sur la stratégie Fragilité, conflits et violence du Groupe de la Banque mondiale qui s'engage à (i) combler les écarts entre hommes et femmes dans l'éducation, les opportunités économiques et l'accès au marché du travail,

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	PRISE EN COMPTE D'AUTRES DIMENSIONS SOCIALES	

(ii) adapter la protection sociale aux ménages où les structures familiales ont été perturbées par un conflit, (iii) accroître l'accès au financement pour les entreprises appartenant à des femmes, (iv) offrir des opportunités d'emploi aux jeunes hommes et femmes à risque, (v) prévenir et répondre aux VBG et (vi) renforcer la participation des femmes à tous les niveaux de gouvernance, y compris dans les processus de paix et de renforcement de l'État. De plus, le Groupe de la Banque Mondiale (GBM) s'est engagé à renforcer sur le plan opérationnel les travaux analytiques pertinents qui identifient la discrimination fondée sur le sexe et les normes de genre préjudiciables (y compris celles qui conduisent aux VBG), ainsi que les écarts entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités économiques, aux actifs et au capital humain. Le projet vise à s'attaquer à certains de ces problèmes, par exemple en créant des moyens de subsistance.

Le projet s'aligne pleinement sur la stratégie en matière de genre du GBM, dont les principaux objectifs sont (i) combler les lacunes de première génération dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, (ii) supprimer les contraintes pour davantage d'emplois de meilleure qualité, (iii) éliminer les obstacles à l'appropriation et au contrôle des actifs par les femmes, (iv) renforcer la voix des femmes et leur rôle de leadership dans les secteurs où intervient le GBM et (v) impliquer les hommes et les garçons, en particulier pour prévenir et répondre aux VBG.

Le projet réduira les disparités d'accès à l'électricité pour les ménages urbains les plus pauvres et en particulier ceux dirigés par des femmes grâce à des subventions, des mécanismes de paiement flexibles et des campagnes de communication ciblées. Il se concentrera sur les moyens de subsistance différents des hommes et des femmes, potentiellement au niveau communautaire, par (i) une communication ciblée encourageant l'utilisation productive de l'électricité dans le cadre des activités d'électrification, et (ii) des programmes d'accompagnement basés sur le développement commercial des entreprises dirigées par des femmes, défavorisées dans leur accès au financement et à l'information. Il proposera aux femmes un accès à des solutions de cuisson modernes et à des opportunités tout au long de la chaîne de valeur de la cuisine propre. Les projets NESAP et NELACEP intègrent déjà des interventions axées sur l'égalité hommes-femmes, portant sur les lacunes identifiées dans l'accès des femmes à l'électricité, aux opportunités économiques ainsi qu'au financement et à l'information. Aussi, les activités du projet s'appuieront sur, et compléteront les actions pertinentes de ces projets pour une utilisation plus efficace des leçons apprises.

Des indicateurs suivront les progrès réalisés vers la réduction des disparités d'accès à l'électricité entre les ménages. Les objectifs correspondants sont les suivants (PAD HASKÉ, 2021): (i) 8 % des ménages raccordés à l'électricité seront des ménages dirigés par des femmes (ce qui refléterait leur prévalence moyenne dans le pays) et (ii) 50 % des nouveaux accès à des équipements à usage productif bénéficieront à des ménages et des entreprises dirigées par des femmes. En reconnaissant et en promouvant l'entrepreneuriat féminin, ces objectifs visent à augmenter considérablement les opportunités offertes aux femmes, bien au-delà de leur niveau actuel. Un autre indicateur suivra la proportion de solutions de cuisson propre adoptées par les principales bénéficiaires que sont les cuisinières, avec un objectif de 93 %, reflétant ainsi leur répartition actuelle au niveau national. En complément, des indicateurs supplémentaires permettront d'évaluer les efforts déployés pour améliorer les conditions d'emploi des femmes au sein de la NIGELEC. Ces indicateurs porteront entre autres sur les opportunités de formation offertes aux femmes et l'élaboration d'une nouvelle stratégie RH assortie d'un plan d'action clair et destinée à augmenter le nombre de femmes au sein de l'effectif de la société de service public, notamment dans les postes techniques.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET NÉANMOINS LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX POUR LE VOLUME COMMUNICATION DEVRAIT APPARAÎTRE	

Bien que l'on s'attende à ce que les avantages de l'électricité dans les zones du projet puissent servir à promouvoir les femmes, à stimuler les activités génératrices de revenus, les petites et moyennes entreprises et les petits emplois, ainsi qu'à aider à gagner du temps et à réduire la charge de travail, et à contribuer aux opportunités de génération de revenus, il reste un risque d'exclusion des groupes vulnérables des avantages du projet (personnes handicapées, minorités ethniques, pasteurs, communautés vivant loin des zones éligibles au projet, etc.); ii) la possibilité d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel (EAS/HS) et de violence à l'encontre des enfants ainsi que le risque de travail des enfants ne peut être exclue pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Les travailleurs du projet comprennent les travailleurs directs (fonctionnaires ou consultants), les travailleurs indirects (contractants et sous-traitants) et, éventuellement, les travailleurs des communautés voisines des sites d'investissement ou des fournisseurs primaires. Les clauses des contrats des travailleurs impliqués dans le projet doivent être conformes aux lois et réglementations nationales du travail, ainsi qu'aux exigences des conditions de travail et d'emploi décrites dans la NES n°2. Il s'agit notamment des conditions de travail telles que les conditions d'emploi, la non-discrimination et l'égalité des chances, les organisations de travailleurs. En outre, le recours à des enfants ou au travail forcé est interdit et des mesures adéquates de SST ainsi qu'un mécanisme de règlement des griefs en matière de travail doivent être établis et fonctionnels avant le début des travaux de génie civil ou de construction. Une procédure de gestion de la main-d'œuvre (PGMO) est élaborée et a permis de fournir des conseils et de se fonder sur une évaluation minutieuse des besoins en main-d'œuvre et des types d'employés engagés dans le projet. Le personnel du projet (temporaire et permanent, contractant ou employé, etc.) devra accepter et signer le Code de conduite. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) devra comporter en son sein de spécialiste social ayant des compétences en matière de VBG pour qu'il contribue à la conception des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS.

4. COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET *néanmoins les éléments Généraux pour le volume communication devrait apparaître*

La communication est indispensable à la réussite d'un projet. Elle rend plus visible les actions du projet. Elle permet aux différentes parties prenantes du projet (bénéficiaires, autorités gouvernementales à divers niveaux, la société civile, les bailleurs de fonds) et surtout au grand public d'être informés des réalisations du projet. Dans le cadre du projet HASKÉ, une externalisation des services dédiés à la communication autour des actions du projet sera nécessaire. A ce titre, une agence de communication sera recrutée pour accompagner l'UC/ HASKÉ à communiquer au cours de la mise en œuvre des acquis du projet.

L'UC/ HASKÉ assurera une participation adéquate de toutes les parties prenantes aux activités de suivi du Programme. Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes de parties prenantes affectées dans les formes et les calendriers préalablement établis. Ces rapports s'appuieront sur les supports médiatiques définis dans le présent rapport (information écrite ou orale en fonction des types de parties prenantes). Par ailleurs, l'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes seront rappelés de façon systématique aux parties prenantes. Le projet assurera que les différents groupes identifiés puissent participer réellement aux activités de diffusion des informations.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET	Rédigé Juin 2022
	COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET NÉANMOINS LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX POUR LE VOLUME COMMUNICATION DEVRAIT APPARAÎTRE	

Pour assurer la participation réelle des femmes, elles seront engagées dans les groupes séparés facilitée par une femme afin de pouvoir les laisser s'exprimer et de pouvoir aborder les sujets potentiellement sensibles telles que la violence basée sur le genre ou les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et harcèlement sexuel (HS) liée aux activités du projet.

Pendant la phase de mise en œuvre du HASKÉ, l'Unité de Coordination du Projet combinera différentes méthodes de diffusion de l'information. Elle utilisera des méthodes de communication écrites et visuelles, ainsi que des communications par la télévision, la radio et d'autres canaux de communications. Le choix des méthodes de diffusion sera adapté à la situation et aux besoins des différents groupes sociaux afin de s'assurer qu'ils ont tous accès à l'information.

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	TABLE DES MATIERES	Rédigé Juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

RESUME EXECUTIF DU MANUEL D'EXECUTION DU PROJET HASKÉ	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
DESCRIPTION DU CONTEXTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONTEXTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
SIGLES ET ABBREVIATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VOLUME 0 : DESCRIPTION DU PROJET	8
1. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET	8
2. LES COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DU PROJET	9
2.1 Composante 1 : Renforcement et expansion des réseaux de transmission et de distribution pour accroître l'accès aux services électriques raccordés au réseau	11
2.2 Composante 2 : Renforcement de l'écosystème pour le développement de mini-réseaux alimentés à l'énergie solaire PV dans les zones rurales	12
2.3- Composante 3 : augmenter l'accès à l'électricité solaire hors réseau pour les institutions publiques, les ménages et les utilisations productives, ainsi qu'à des solutions de cuisson propres et efficaces (50 millions \$ dont 42,5 millions de l'IDA et 7,5 millions ESMAPP)	13
2.4 Composante 4 : amélioration de la performance opérationnelle du service d'utilité publique, renforcement institutionnel, assistance technique et soutien à la mise en œuvre (32,50 millions d'\$ USD, dont 32,50 millions de \$ USD de l'IDA)	15
2.5 Composante 5 : composante d'intervention d'urgence contingente (CERC, Contingency Emergency Response Component) (cout estimé : 0,00 \$ USD)	16
3- COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET	20
4- BÉNÉFICIAIRES DU PROJET	20
5- CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET	21
5.1 Description des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet	22
5.1.1 La NIGELEC	23
5.1.2 Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER)	24
5.1.3 Agence Nationale d'Energie Solaire (ANERSOL)	24
5.1.4 Direction des Energies Renouvelables et des Energies de Cuisson (DEREC)	25
5.1.5 Le Ministère de l'Energie et des Energies Renouvelables (MEER)	25
5.2 Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet	25
5.3 Structures publiques de coordination intersectorielle et de concertation technique	25
5.3.1 Comité de Pilotage : Composition, attributions, rôles et responsabilités	26
5.3.1.1 Composition du CPP	26
5.3.1.2 Attributions du Comité de Pilotage du Projet (CPP)	26
5.3.2 Les Points focaux	26
5.3.2.1 Attributions des points focaux	26
5.3.3 Le Groupe de travail technique et de Coordination	27
5.3.4 Les Unités de Gestion du Projet : Composition, attributions, rôles et responsabilités	28
5.3.4.1 La Cellule des Grands Projets, Organe d'exécution du Projet HASKÉ au sein de NIGELEC	28
5.3.4.1.1 Composition de l'UGP/CGP	28
5.3.4.1.2 Attributions de l'UGP	29
5.3.4.1.3 Fonctionnement de l'UGP/CGP	29
5.3.4.1.4 Organisation administrative de l'UGP/CGP	29
5.3.4.2 UGP/ANPER, Organe d'exécution du Projet HASKÉ au sein de l'ANPER	31
5.3.4.2.1 Composition de l'UGP/ANPER	31
5.3.4.2.2 Attributions de l'UGP/ANPER	31
5.3.4.2.3 Fonctionnement de l'UGP/ANPER	31
5.3.4.2.4 Organisation administrative de l'UGP/ANPER	32

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	TABLE DES MATIERES	Rédigé Juin 2022

5.3.4.3	UGP/ANERSOL, Organe d'exécution du Projet HASKÉ au sein de ANERSOL	34
5.3.4.3.1	Composition de l'UGP/ANERSOL	34
5.3.4.3.2	Attributions de l'UGP/ANERSOL	34
5.3.4.3.3	Fonctionnement de l'UGP/ANERSOL	35
5.3.4.3.4	Organisation administrative de l'UGP/ANERSOL	35
5.4	Cadre général du Projet	37
5.5	Rôles et responsabilités des acteurs du schéma institutionnel et de mise en œuvre du Projet.....	40
5.5.1	Description des responsabilités des cadres des UGP de HASKÉ.....	Erreur ! Signet non défini.
5.5.2	Description des responsabilités des cadres des UGP de l'ANPER	Erreur ! Signet non défini.
5.5.3	Description des responsabilités des cadres des UGP de l'ANERSOL	Erreur ! Signet non défini.
VOLUME 1 : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET HASKÉ		50
1-	SÉLECTION DES ACTIVITÉS	50
1.1.1	Elaboration du Plan de travail	50
1.1.2	Processus de prise de décision du Comité de pilotage du Projet et de la Banque	50
2-	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	50
3-	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ORGANES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS	69
3.1	Module Comité de Pilotage	69
3.1.1	Approbation des plans de travail et des rapports annuels	69
3.1.2	Supervision de la mise en œuvre	70
3.2	Module UGP	70
3.3	Module Ministères techniques	70
3.4	Les collectivités territoriales.....	71
3.5	Les Médias	71
3.6	Les organisations de la Société Civile (OSC).....	71
3.7	Les Responsables coutumiers et religieux	71
3.8	Les ONG de mise en œuvre.....	71
-	Implication dans la distribution des équipements solaires.	71
3.10	Les partenaires Techniques et Financiers	71
4-	PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES ONG D'EXÉCUTION	72
4.1	Sélection des ONG partenaires.....	72
5-	PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS DU PROJET	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.1	Note de cadrage budgétaire.....	Erreur ! Signet non défini.
5.2	Elaboration du PTA interne des UGP	Erreur ! Signet non défini.
5.2.1	Tenue d'un atelier d'arbitrage sur les PTA des structures de mise en œuvre	Erreur ! Signet non défini.
5.2.2	Validation du PTBA	Erreur ! Signet non défini.
5.2.3	Elaboration et signature des accords de mise en œuvre	Erreur ! Signet non défini.
VOLUME 2 – PASSATION DES MARCHES DU PROJET HASKÉ		76
1-	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA PASSATION DES MARCHES	76
1.1	Directives et textes applicables dans le cadre des marchés	76
1.2	Le cadre institutionnel	77
1.2.1	Responsabilité générale.....	77
1.2.2	Les organes de passation des marchés publics	79

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	TABLE DES MATIERES	Rédigé Juin 2022

2-	PROGRAMMATION DES MARCHÉS : PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS	81
3-	LES MÉTHODES DE PASSATION DE MARCHÉS APPLICABLES AU PROJET	82
3.1	<i>Passation des marchés de fournitures, travaux et services autres que des services de consultants</i>	83
3.1.1	Appel à Propositions	83
3.1.2	Appel d'Offres ouvert (avec ou sans pré qualification) en une étape	83
	Dans le cas d'un appel d'offres, on utilise normalement des critères de qualification (exigences minimales évaluées comme étant satisfaites ou pas) et non des critères d'évaluation notés	83
3.1.3	Appel d'Offres	83
3.1.3.1	Approche internationale ouverte	83
3.1.3.2	Approche nationale ouverte	84
3.1.4	Appel d'offres en approche restreinte	84
3.1.5	Demande de cotation (DC)	84
3.1.6	Sélection Directe (SD)	85
3.1.7	Marchés passés auprès des institutions de l'Organisation des Nations Unies	86
3.2	<i>LES DIFFERENTES OPTIONS D'APPROCHE DE MARCHES DE FOURNITURES DE BIENS ET SERVICES NON CONSULTANTS</i>	87
3.3	<i>PASSATION DES MARCHES DE SERVICES DE CONSULTANTS</i>	87
3.3.1	Sélection Fondée Sur La Qualité et le Cout (SFQC)	87
3.3.2	Sélection au Moindre Coût (SMC)	88
3.3.3	Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé (SCBD)	89
3.3.4	Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC)	89
3.3.5	Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)	90
3.3.6	Sélection de Consultant Individuel (SCI)	90
3.3.7	Sélection Directe (SD)	91
3.4	<i>SUIVI DES MARCHES ET RECEPTION DES COMMANDES</i>	92
3.4.1	Suivi des contrats	92
3.4.1.1	Objet et principe	92
3.4.1.2	Champ d'application	92
3.4.1.3	Procédures de suivi et recommandations	92
3.4.2	La réception de biens	92
3.4.2.1	Objet et principes de procédure	92
3.4.2.2	Champ d'application	93
3.5	<i>RAPPORT SUR LA PASSATION DES MARCHES</i>	93
3.6	<i>CLASSEMENT ET ARCHIVAGE DE LA PASSATION DES MARCHES</i>	96
3.6.1	Objet et méthode de classement	96
3.6.2	Documents à classer	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3	Structure de classement	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3.1	Classement des Chemises concernant la procédure d'appel d'offres	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3.1.1	Chemise du lancement de l'appel d'offres	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3.1.2	Chemise de réception et d'évaluation des offres	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3.1.3	Chemise concernant le marché	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3.1.4	Chemise concernant les paiements	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3.1.5	Chemise concernant les réceptions	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3.1.6	Chemise concernant les plaintes	Erreur ! Signet non défini.
VOLUME 3 – COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DU PROJET HASKÉ		98
1-	CADRE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	98
1.1.	Décassements	98
1.1.1.	Dispositions générales	98
1.1.2.	Les catégories de dépenses éligibles sur le financement de l'IDA	98
1.1.3	Les catégories de dépenses éligibles sur les subventions MDTF de l'ESMAP	100

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	TABLE DES MATIERES	Rédigé Juin 2022

1.1.4	Flux financier	100
1.1.5	Décaissements à partir du Compte Désigné.....	102
1.1.6	Paiements directs	102
1.2.	Comptabilité.....	102
1.3.	Le Contrôle interne	102
1.4.	Informations financières	103
1.5.	Audit externe des comptes du Projet.....	104

VOLUME 4 – SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION DES RESULTATS DU PROJET

D'ACCELERATION DE L'ACCES A L'ENERGIE (HASKÉ) 106

1-	GÉNÉRALITÉS SUR LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	106
1.1.	Pourquoi mettre en place un système de Suivi & Evaluation ?	106
1.2.	Raison d'être du manuel de suivi-évaluation	107
1.3.	Place, utilité et importance du suivi-évaluation	108
1.4.	Structuration du manuel de suivi & Evaluation	110
2-	ORGANISATION DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	111
2.1	Rappel de quelques références techniques en suivi & évaluation.....	111
2.2	Ancrage institutionnel du système de suivi-évaluation.....	114
2.3	La théorie du changement du projet HASKÉ	120
2.4	Le système de Suivi & Evaluation.....	122
3-	PROCÉDURES ET OUTILS DE PLANIFICATION	139
3.1.	Plan pluriannuel des activités du projet	139
3.2.	Plan annuel budgétisé des activités	141
3.3.	Planification courante des tâches	149
3.4.	Plan de suivi & évaluation des indicateurs du cadre de mesure des résultats	149
4-	LES DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI	186
4.1.	Le suivi du plan pluriannuel des activités	186
4.2.	Le suivi du plan de travail annuel budgétisé	188
4.3.	Le suivi des indicateurs du cadre de résultats	194
4.4.	La supervision de la Banque mondiale	198
5-	LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION	200
5.1.	Critères universels d'évaluation	201
5.2.	L'évaluation de référence	202
5.3.	L'évaluation à mi-parcours	202
5.4.	L'évaluation d'impact	203
5.5.	Les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires.....	203
6-	PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES	204
6.1.	Procédure d'élaboration du rapport semestriel d'avancement	204
6.2.	Rapport semestriel d'avancement.....	205
6.3.	Publication et diffusion des documents	207

VOLUME 5 – MESURES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE.....214

1.	SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE	
	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	

MANUEL D'EXECUTION		
PROJET HASKÉ	TABLE DES MATIERES	Rédigé Juin 2022

- 1.1. Normes Environnementales et Sociales applicables**Erreur ! Signet non défini.**
- 1.2. Impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels du projet**Erreur ! Signet non défini.**
- 1.3. Enjeux environnementaux majeurs des zones potentielles d'implantation du projet .**Erreur ! Signet non défini.**
- 1.4. Mesures globales d'atténuation des impacts potentiels négatifs du projet HASKÉ ... **Erreur ! Signet non défini.**
- 1.5. Catégorisation environnementale du projet**Erreur ! Signet non défini.**
- 1.6. Arrangements institutionnels et mécanisme d'intégration des aspects environnementaux et sociaux
Erreur ! Signet non défini.

VOLUME 6 – MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE – GESTION DES PLAINTES- GENRE - COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET 214

1. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET HASKÉ
.....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
 - 1.1. Arrangements Institutionnels de mise en œuvre du Projet**Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.2. Spécialistes en Développement Social (SDS)**Erreur ! Signet non défini.**
2. MESURES DE SAUVEGARDE SOCIALE DU PROJET HASKÉ
.....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
 - 2.1. Catégorie du projet et nouvelles Normes Environnementales et Sociales**Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.2. Impacts sociaux potentiels du projet sur les zones d'implantation**Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.3. Effets et risques sociaux négatifs dans les milieux d'accueil du projet ...**Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.4. Exigences de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire**Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.5. Cadre institutionnel de la réinstallation.....**Erreur ! Signet non défini.**
 - 2.6. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du HASKÉ**Erreur ! Signet non défini.**
3. PRISE EN COMPTE D'AUTRES DIMENSIONS SOCIALES
.....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
4. COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU PROJET
.....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**